



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08172030 6

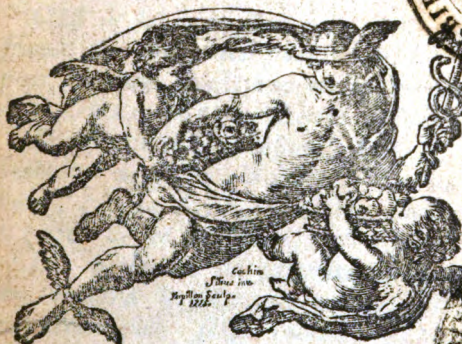


MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI.

JANVIER 1767.

PREMIER VOLUME.

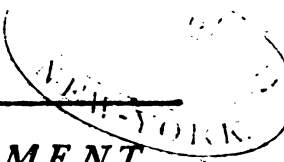
Diversité, c'est ma devise. La Fontaine.



A PARIS,

JORRY, vis-à-vis la Comédie Française,
PRAULT, quai de Conti.
Chez } DUCHESNE, rue Saint Jacques.
CAILLEAU, rue du Foin.
CELLOT, Imprimeur, rue Dauphine.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



AVERTISSEMENT.

LE Bureau du Mercure est chez M. LUTTON, Avocat, Greffier-Commis au Greffe Civil du Parlement, Commis au recouvrement du Mercure, rue Sainte Anne, Butte Saint Roch, à côté du Sellier du Roi.

C'est à lui que l'on prie d'adresser, francs de port, les paquets & lettres, pour remettre, quant à la partie littéraire, à M. DE LA PLACE, Auteur du Mercure.

Le prix de chaque volume est de 36 sols; mais l'on ne payera d'avance, en s'abonnant, que 24 livres pour seize volumes, à raison de 30 sols piece.

Les personnes de province auxquelles on enverra le Mercure par la Poste, payeront pour seize volumes 32 livres d'avance en s'abonnant, & elles les recevront francs de port.

Celles qui auront d'autres voies que la Poste pour le faire venir, & qui prendront les frais du port sur leur compte, ne payeront comme à Paris, qu'à raison de 30 sols par volume, c'est-à-dire, 24 liv. d'avance, en s'abonnant pour seize volumes.

A ij

Les Libraires des provinces ou des pays étrangers , qui voudront faire venir le Mercure , écriront à l'adresse ci-dessus.

On supplie les personnes des provinces d'envoyer par la Poste , en payant le droit , leurs ordres , afin que le paiement en soit fait d'avance au Bureau.

Les paquets qui ne seront pas affranchis resteront au rebus.

On prie les personnes qui envoient des Livres , Estampes & Musique à annoncer , d'en marquer le prix.

Les volumes du nouveau Choix des Pièces tirées des Mercurès & autres Journaux , par M. DE LA PLACE , se trouvent aussi au Bureau du Mercure. Cette collection est composée de cent huit volumes. On en a fait une Table générale , par laquelle ce Recueil est terminé ; les Journaux ne fournissant plus un assez grand nombre de pièces pour le continuer. Cette Table se vend séparément au même Bureau , où l'on pourra se procurer quatre collections complètes qui restent encore.



A V I S.

*On trouvera le Mercure dans les Villes nommées
ci-après.*

ABBEVILLE, chez L. Voyez.
Amiens, chez François, & Godard.
Amsterdam, chez Rey.
Angers, chez Jahier & la veuve Foureau.
Arras, chez Michel Nicolas.
Arles, chez Gaudion.
Avignon, chez Delaire.
Auxerre, chez Fournier.
Bâle en Suisse, à la poste.
Beauvais, chez Desaint.
Blois, chez Masson.
Bordeaux, chez les frères Labotière, place du
Palais ; L. G. Labotière, rue Saint Pierre,
vis-à-vis le puits de la Samaritaine ; Chappuis
l'aîné, à la nouvelle Bourse, place Royale,
& à la Poste.
Brest, chez Malassis.
Bruxelles, chez la veuve Pierre Vasse.
Caen, chez Leroy.
Châlons en Champagne, chez Bricquet.
Charleville, chez Thezin.
Chartres, chez Festil, & Goblin & le Tellier.
Chinon, chez Breton.
Colmar, chez Fontaine.
Dijon, à la Poste, chez M. Coignard & Mailly.
Douay, chez Lannoy.
Dreux, chez le Tellier.
Francfort, à la Poste.
Fribourg en Suisse, chez Charles de Boffe.
Grenoble, chez Girouft.
Laon, chez Melleville.
La Rochelle, chez Chaboiceau Grand-Maison ;
& Pavie.

A iij

Liege , chez Bourguignon.
Limoges , chez Barbou.
Lyon , chez J. Deville & à la Poste.
Marseille , chez Sibié , Mossy & Jayne.
Meaux , chez Charles.
Montpellier , chez Rigault.
Moulins , chez la veuve Faure.
Nancy , chez Babin.
Nantes , chez la veuve Vatard.
Nîmes , chez Gaudes.
Orléans , chez Rouzeau de Montault.
Poitiers , chez Faulcon l'aîné & à la Poste.
Rennes , chez Ravaux , Julien , Charles Vatard ,
Garnier & Jacques Vatard.
Rheims , chez Godard & Cazin.
Rouen , chez Hérault & Fouques.
Saint-Germain-en-Laye , chez la veuve Chave-
peyre & Regnault.
Saint-Malo , chez Hovius.
Saint-Pierre-sur-Dive , chez Dupray.
Senlis , chez Desfroques.
Sens , chez Lavigne.
Soissons , chez Courtois.
Strasbourg , chez Dulseker & Konig.
Toulouse , chez Robert.
Tours , chez Lambert & Billaut.
Troyes , chez Bouillerot.
Valenciennes , chez Quênel.
Versailles , chez Fournier.
Vire , chez Calmé.
Vitry-le-François , chez Seneuze.





MERCURE
DE FRANCE.
JANVIER 1767.

ARTICLE PREMIER.
PIECES FUGITIVES.
EN VERS ET EN PROSE.

*VERS libres à l'imitation de la seconde
épode d'HORACE.*

HEUREUX qui, dégagé des soins & des affaires,
Obéit à de doux penchans !
Heureux qui vit comme vivoient nos pères,
Dans les bois & les champs !

Loin des tristes cités, dont le Dieu des batailles
De ses barbares mains déchire les entrailles,

A iv

8 MERCURE DE FRANCE.

Il goûte tous les biens parfaits ,
Toutes les douceurs de la paix ;
Et les flots soulevés de *Neptune* en furie
Ne troubleront jamais le calme de sa vie.

Il fuit l'aspect du trône & des lambris dorés ;
Il se dérobe à ces brillans théâtres ,
Où tant de *Crassus* honorés
Consacrent les trésors dont ils sont idolâtres.

Ennemi de la volupté ,
Il laisse aux grands du monde encenser la mollesse ;
Vertueux il chérit les loix de la sagesse ,
Et fuit le pur instinct de la simplicité.

La source des vrais biens pour lui n'est point tarie...
A sa vigne tantôt il marie un support ;
Tantôt cédant au doux transport
D'une agréable rêverie ,
Il fixe ses troupeaux errans dans la prairie.

Souvent il remédie à la stérilité
D'un arbre surchargé de branches inutiles ;
Et, par les soins heureux de sa dextérité ,
Il infinue, en ses veines débiles ,
Le germe précieux de la fécondité.

O nature ! lui seul , il connoît tes merveilles.
Ici, tandis qu'il voit les amoureux zéphirs
Exhaler leurs parfums , en poussant des soupirs ,
Des plus brillantes fleurs il emplit ses corbeilles ;



Là , pour varier ses plaisirs ,
Il recueille en secret l'ouvrage des abeilles.

Quand la trop vive impression
D'une chaleur soudaine
Excède ses brebis & les met hors d'haleine ;
Sa pastorale attention
Les délivre à l'instant du fardeau de leur laine :

L'automne lève-t-elle un front majestueux ;
O qu'il aime à cueillir les fruits que sans mesure
Cette saison féconde étale à tous les yeux !
Parfaite volupté de l'innocence pure !

Il ne fut pas pieux en vain ;
Et la nature lui dispense
La légitime récompense
Des présens qu'il offrit à *Priape & Sylvain* :

Quelquefois un feuillage sombre
Lui prête la fraîcheur & l'ombre :
Ou , mollement couché sur un épais gazon ,
Il interroge sa raison.
Si dans ces lieux il se dispose
A s'abandonner au sommeil ,
Tout cherche à retarder l'heure de son réveil :
C'est l'ami des Dieux qui repose.

Dans les bras de *Morphée* est-il enfin captif ?
Il entend des oiseaux le ramage plaintif ;

A v

10 MERCURE DE FRANCE.

Une illusion ravissante.

Lui terrace le cours d'un limpide ruisseau ;

Il voit sa source bondissante

Sans cesse lui fournir de l'eau.

Rêve délicieux ! . . . ah ! son âme ravie ,

A ce coup-d'œil charmant , ne peut regretter rien .

Malgré les douceurs de sa vie ,

Sa vie est un beau songe , & son sommeil un bien .

La main de *Jupiter* , armée

Contre le genre humain ,

Ramène tous les ans , par un triste destin ,

Le règne des frimats sur la terre allarmée .

Mais des Dieux le mortel chéri

Y trouve encore des délices :

Et la nature aux yeux propices ,

Voyant tout l'univers flétri ,

Lorsque des aquilons les bruyantes haleines

Ravagent les jardins , les vergers & les plaines ,

Ranime son sein défleuri ,

Et toujours de ses dons comble son favori.

Dans cette saison rigoureuse ,

Soit que d'un vol rapide il presse un dain léger ,

Soit qu'avec le secours d'une meute nombreuse

Il poursuive à travers une forêt fangeuse

Un indomptable sanglier ;

Ou que moins ardent il s'amuse

A voir , pour fruit d'une innocente ruse ,

Mille oiseaux étonnés inonder ses filets ,

Le plaisir assidu ne le quitte jamais .

Grand Dieu ! quel héritage il reçut de ses pères !
 Sans cesse le bonheur dans un riant sentier

Dirige ses pas solitaires :

Le soleil sans nuage éclaire son chantier ,
 Et toutes les saisons lui sont toujours prospères. . .
 Qui se souvient alors des peines de l'amour ?

Lorsque , sur le déclin du jour ,
 Il rentre en son réduit champêtre ,
 Ses chers enfans , l'un par l'autre pressés ,
 Avides de le voir , inquiets , empressés ,
 A ses yeux paternels se hâtent de paroître ;
 Tandis que dans le coin d'un antique foyer
 Il voit l'objet de sa tendresse ,
 Employant tous les soins d'une rustique adresse ,
 Apprêter un repas grossier ;
 Et , pour l'époux qui l'intéresse ,
 Epancher avec allégresse
 Tous les trésors de son cellier.

*N. LAVILLEMARAIS , dans
 les jardins d'Horace..*



*SUITE de la traduction de l'Anti-Lucrece,
début du second chant ; vers 1 , jusqu'au
17.*

SI je vous ai rendu ce trouble salutaire
Qu'avoit su dissiper la Muse de Cythère,
En mêlant à ses chants un charme empoisonneur,
Ne craignez rien de moi , je veux votre bonheur ;
Mais un bonheur réel dont le plaisir solide
Ne soit point des douleurs l'avant-coureur perfide.
Ah , ne vous fiez pas à des dehors trompeurs !
Souvent le traître aspïc se cache sous les fleurs ,
Et des suc's précieux sortent d'une herbe amère.
Sous la course des ans tout change , tout s'altère :
Les ris & les chagrins de tout temps sont unis.
J'ai vu sous les frimats nos champs ensevelis ,
Redemander aux vents leur aimable parure ,
Et j'ai vu les zéphirs ranimer la verdure.
Un superbe vaisseau s'élance sur les eaux :
Sous sa course légère il enchaîne les flots :
Qu'il frappe d'un rocher l'inégale surface ,
Il penche , il s'engloutit , il n'en est plus de trace.

*Le Poète explique , avec Epicure , la
formation du monde par les atômes ; vers
69 jusqu'au 88.*

C'est ainsi qu'*Epicure* invente , unit , dispose
 Ces germes délics , sources de toute chose.
 De la nature ils sont le précieux berceau :
 Toujours elle y renaît dans quelque fruit nouveau :
 Sans emprunter des cieux une raison plus sûre ,
 Les corps ainsi formés conservent leur figure ,
 Tant qu'un nouveau hasard ne vient point détacher
 Ce qu'un premier hasard avoit su rapprocher.
 Le mouvement , aidé d'une forme féconde ,
 Aux atomes suffit pour enfanter un monde.
 D'un cours précipité leurs prompts légions ,
 Du vuide parcourant les vastes régions ,
 Se livrent cent combats sous des formes con-
 traires :

Les uns sont rassemblés par ces coups nécessaires ;
 D'autres sont repoussés selon que leur effort
 Ou leurs plans inégaux font varier le sort.
 Tel en des lieux obscurs un rayon de lumière
 Nous montre un tourbillon d'insensible poussière.
 L'œil voit ces petits corps, dans leurs folâtres jeux,
 Traverser , parcourir ce cône lumineux ,
 Se fuir , se rencontrer , céder enfin la place ,
 Entombant l'un sur l'autre, au choc qui les terrasse.

*Le Poète termine ainsi , par une ironie ,
 tout ce morceau ; vers 146 jusqu'au 158.*

Tels sont les fondemens de ce rare édifice ,
 Qu'un génie inventeur appelle l'univers ,

14 MERCURE DE FRANCE.

Foible enfant du hasard , jouet de ses revers ;
Là le Dieu des saisons prend ses feux & ses armes ;
Phébé son char d'argent , & l'*Aurore* ses charmes.
Là naissent ces flambeaux , dont l'immobile ar-
deur

D'un éclat étranger n'attend point la faveur ;
Et ces globes errans , qui dans la nuit obscure
Nous rendent de *Phébus* la clarté la plus pure ;
Les premiers élémens de la terre & des cieux ,
Les fruits , les animaux , les hommes & les Dieux
(Car il admet des Dieux , mais sans soins , sans
puissance ,

Vil troupeau d'immortels , enivrés d'indolence !)
Les esprits & les corps ont un même berceau ,
Et vont également se briser au tombeau.

Comparaison du vuide avec le cadran solaire ;
vers 505 jusqu'au 516.

Voulez-vous de ce vuide une image frappante ?
Remarquez de ce mur la blancheur éclatante.
Les sombres traits que l'art sur ce plan a tracés ,
Par les mains d'*Uranie* en cercles disposés ,
Du temps , qui se dérobe à notre ardeur séduite ,
Calculent les progrès & mesurent la fuite.
Sur ce brillant tableau , du soleil éclairé ,
L'ombre d'un fer aigu dans le mur assuré ,
Se promène à pas lents : l'œil trompé se figure
Que du style il s'écoule une matière obscure ;

Qu'un corps ferrugineux, ennemi d'*Apollon*,
 Pour fuir ses yeux brûlans forme ce noir sillons
 Non, l'ombre n'est jamais qu'un défaut de lu-
 mière.

Un faisceau de rayons, fournissant sa carrière,
 Frappe à tous les instans cet immobile fer,
 Qui résiste à ses coups aussi prompts que l'éclair,
 Et l'écarte des lieux sur qui seul il domine.
 Il se fait une éclipse ; & l'ombre détermine
 Le repos, le travail, les heures & les jours.

*Expériences qui prouvent la facilité du
 mouvement dans le plein ; vers 691. jus-
 qu'au 717.*

D'un cercle préparé la ferme résistance
 Soutient l'eau dans un tube & porte tout son poids.
 Enlevez cet appui, tout descend à la fois,
 Et le cylindre entier tombe & se précipite.
 Du tube, en parcourant la longueur dans sa fuite,
 L'onde vers le sommet laisse un espace égal
 A celui qu'elle quitte au bas de ce canal ;
 Mais la colonne d'air à ses côtés placée,
 Sous le pesant fardeau dont sa base est pressée,
 Cède, monte, s'élève ainsi qu'une vapeur,
 Et s'empare du lieu que quitte la liqueur ;
 Sans être défunis dans ces diverses places,
 L'onde descend & fuit, l'air entre sur ses traces.

16 MERCURE DE FRANCE.

Dans cet orage ainsi la liqueur trouve un port ;
Et dans tous les instans où se fait ce transport ,
La place qu'elle perd est par d'autres remplie :
De ces corps contigus la troupe réunie .
Marche , en se succédant , d'un mouvement commun.

Des deux bouts d'un levier , si vous ébranlez l'un ,
L'autre , d'un pas égal , s'avance en sens contraire.
Sur un câble étendu , que l'atteinte légère
De quelque choc subit frappe une extrémité ,
Il fléchit ; ses contours , dans leur agilité ,
Sont les horribles nœuds d'un tortueux reptile.
Tel est le mécanisme aisé de tout mobile.
Ainsi règle nos jours sous un brillant crystal ;
Ce cadran portatif de *Phabus* le rival.
D'un acier replié la force impatiente
Presse au dedans les murs de sa prison mouvante :
Elle cède à l'effort , tourne sur ses pivots ,
Et fait marcher enfin , par d'éternels assauts ,
Cinq cercles engrenés , dont l'exacte harmonie
Transmet le mouvement à la superficie.

Le Poëte Cardinalbadine ainsi sur l'attraction de Newton ; vers 932 jusqu'au 954.

Toi , dont la voix forma le vainqueur du Grannique ,
Ces ombres que ta main jetta sur la physique ;

Je les vois naître encor de ton bûcher fumant.
 Nous savons comme toi donner habilement,
 Un nom pour une cause & des mots pour réponse.
 Cet attrait, qui par-tout dans l'univers s'annonce,
 Par qui, vers un seul point, les corps sont entraînés,

N'est qu'un de ces objets au néant condamnés;
 Ou suppose en tous lieux une matière immense
 Qui le transmette au loin sans craindre la distance.
 Il ne vous reste plus, dans cette extrémité,
 Que de placer au centre une divinité,
 Du pouvoir centrifuge implacable adversaire.
 Cet ennemi vaincu, les globes de la sphère
 De sa main recevront un invincible frein,
 Qui saura les fixer, les ramener soudain,
 Et leur prescrire à tous une carrière ovale.
 Le globe, à chaque instant, dans sa course inégale,
 Veut fuir par la tangente où sont ses premiers pas :
 (Le périmètre entier, vous ne l'ignorez pas,
 De tangentes sans nombre est toujours l'assemblage.)

De votre *Phaëton* ce sera donc l'ouvrage
 De l'arrêter sans cesse & retrécir son cours ;
 De lui rendre la main dans les plus longs détours.
 Tel au plus haut des airs s'élève & se balance,
 De l'aigle fier rival, vil jouet de l'enfance,
 Cet osier façonné que dirige un cordon.
 Tel d'un vil automate un charlatan fripon,

18 MERCURE DE FRANCE.

A l'aide de vingt fils , fait agir la souplesse ;
Et rit d'un peuple vain qui nourrit son adresse !

*VERS écrits au dos d'un valet de cœur &
envoyez à Mde***. après une partie de
réversis.*

PARS, *Quinola*, pars, dangereux vaurien ;
Des cœurs va rejoindre la reine.
Parle-lui si tu veux du mien ;
Elle est aussi la souveraine ,
Et la friponne le fait bien.
Mais qu'en te voyant elle apprenne
Ce qu'elle doit faire du sien.

Une veuve a beau se défendre ,
Vainement elle *esquiche* ; il faut rentrer en jeu.
Il est des cœurs que l'on craint peu ;
Plus on en tient & plus on veut attendre.
Il en est toujours un qu'on n'avoit point compté ;
A ce dernier il faut se rendre :
C'est le destin de la beauté.

*Par M***.*



CHANSON , traduite de l'Anglois.

AU sein du tumulte & du bruit
Que l'homme ambitieux passe une heureuse vie ;
Pourvu qu'avec l'amour & ma chère *Sophie*
Je partage quelque réduit.

Puissant & riche sans revers ,
Que le fourbe ou le fort ait les honneurs du sage ,
Pourvu qu'à ses côtés , jusqu'à mon dernier âge ,
Je puisse oublier l'univers.

Que dans les Cours , exempts d'ennuis ,
Les Princes conquérans dorment sur leurs tro-
phées ;
Ses yeux me donneront de plus belles journées ,
Et ses bras de plus douces nuits.

I. . . de Troyes.



LETTRE à M. DE LA PLACE, auteur du
Merçure de France, contenant différentes
anecdotes extraites de la Vie des Peintres
Flamands, Allemands & Hollandois * ;
par M. J. B. DESCAMPS, Peintre,
Membre de l'Académie Royale des Sciences,
Belles Lettres & Arts de Rouen, &
Professeur de l'Ecole du Dessin de la
même Ville.

CE que vous avez dit de cet ouvrage, Monsieur, m'a déterminé, non-seulement à l'acheter & à le lire entièrement avec toute l'attention dont je suis capable, mais encore à en extraire un certain nombre d'anecdotes que je crois assez singulières pour mériter d'être connues & consignées dans un Journal tel que le vôtre, où l'utile & l'agréable ont toujours droit d'être accueillis.

Si celles que renferme ma lettre vous paroissent, autant qu'à moi, dignes

* In 8°. quatre volumes, avec les portraits des Peintres les plus célèbres. A Paris, chez Jombert, Desaint & Saillant, Pissot & Durand, Libraires.

J A N V I E R 1767. 21

d'amuser vos lecteurs, vous ne tarderez pas à en recevoir une seconde. Au cas contraire, je n'en serai pas moins avec tous les sentimens que je vous ai voués, &c,

DE N * * *,

A Paris, le 20 Novembre 1766,

JEAN HOLBÉEN, Peintre Allemand, né à Basle en 1498, après avoir fait d'excellens ouvrages dans sa patrie, suivit le conseil du fameux *Erasme*, dont il avoit fait le portrait, & passa en Angleterre.

Le Chancelier *Morus*, enchanté du portrait d'*Erasme*, qui étoit son ami, reçut le Peintre chez lui avec distinction, le garda pendant trois ans & tira de lui plusieurs ouvrages. *Morus* ayant invité le Roi *Henry VIII* à un festin, exposa aux yeux de ce Prince les chefs-d'œuvres du Peintre & supplia son maître de les accepter. *Henry*, charmé des talens de l'artiste, demanda s'il ne seroit pas possible d'avoir *Holbén* à son service. *Morus* alors le fit appeller & le présenta au Roi, qui le nomma son Peintre, & dit à son Ministre : *je vous laisse, avec plaisir, les présens que vous venez de me faire, puisqu'il vous m'en procurez l'auteur,*

22 MERCURE DE FRANCE.

Nous allons voir à quel point ce Peintre parvint bientôt à se faire aimer de son maître.

Holbéen s'étant un jour enfermé dans son atelier, un des plus grands Seigneurs Anglois prétendit le voir travailler. *Holbéen*, d'abord, s'excusa poliment ; mais l'Anglois, qui croyoit que l'on devoit tout à son rang, ayant voulu forcer la porte, le Peintre, vif & très-peu endurant, précipita le Lord du haut en bas de l'escalier, se sauva par une fenêtre, courut se jeter aux pieds du Roi, à qui il raconta son aventure, & lui demanda sa grace. On apporta bientôt après le Seigneur Anglois aussi meurtri qu'ensanglanté. Le Monarque, après avoir reçu sa plainte, voulut calmer le ressentiment du blessé. Mais celui-ci parla plus haut encore & s'oublia au point que le Roi, peu accoutumé à se voir manquer de respect, lui dit : *My lord, je vous défends, sur votre vie, d'attenter à celle de mon Peintre. La différence que je trouve entre vous deux est si grande, que de sept paysans, je puis, dans le moment, faire sept Comtes tels que vous ; mais de sept Comtes, tels que vous, je ne pourrois jamais faire un Holbéen.*

Lucas de Hêere, né à Gand en 1534, étant à Londres, eut ordre du grand Amiral

de lui représenter, dans une galerie, diverses nations avec leurs habillemens. *Lucas* fit de très-beaux tableaux, mais laissant tous les Anglois nuds, avec des monceaux d'étoffes à leurs pieds & les ciseaux d'un tailleur. *Pourquoi cela ?* (dit l'Amiral surpris) *Puis-je habiller des gens* (lui dit le Peintre) *qui chaque jour changent de modes, & qui peut-être, dans un an, ne seroient plus connus ?*

Rubens, comblé d'honneurs & de présens, étoit prêt à quitter la Cour de *Philippe III*, Roi d'Espagne, lorsque *Jean*, Duc de Bragance, (depuis Roi de Portugal) & qui aimoit beaucoup les arts, écrivit à un Seigneur de Madrid, pour engager le Peintre à venir à Villaviciosa, où le Duc faisoit sa résidence. *Rubens*, flatté de cet honneur, se mit en chemin avec un train si considérable, que le Duc, effrayé de la dépense qu'alloit lui occasionner un pareil hôte, se hâta de dépêcher un Gentilhomme au-devant de l'Artiste, qui n'étoit plus qu'à une journée de sa Cour, pour le prier de remettre sa visite à un autre temps ; & ce compliment étoit accompagné d'une bourse de cinquante pistoles, pour dédommager le Peintre de sa dépense & du temps qu'il avoit perdu. *Je n'étois point venu pour peindre* (lui dit *Rubens*),

24 MERCURE DE FRANCE.

mais bien pour m'amuser pendant quelques jours à Villaviciosa. Voilà même mille pistoles que je comptois y dépenser.

François Hals, né à Malines en 1584, étoit aussi célèbre par son talent pour le portrait que par son amour pour le vin. Lorsque Vandick, le seul qui l'ait surpassé dans ce genre, se détermina à passer en Angleterre, il fut exprès à Harlem pour y voir Hals. Il le chercha en vain chez lui. Le Peintre étoit presque toujours à la taverne; Vandick ne trouva d'autre moyen que de faire dire à son confrère qu'un étranger l'attendoit chez lui, pour se faire peindre. Je n'ai que deux heures à vous donner, (lui dit Vandick) voyez si vous voulez me peindre ou non? Hals, à ces mots, prend au hasard une toile assez mal en ordre & commença à peindre. Quelques instans après il prie Vandick de se lever pour voir ce qu'il venoit de faire. J'en suis content, dit celui-ci, & commence à croire que votre art est moins difficile que je ne l'avois imaginé. Mettez-vous-là; voyons que j'essaye à mon tour. Vandick alors prend une autre toile & travaille avec tant de vicacité & tant d'aisance que l'ivrogne, surpris, se lève, regarde, & s'écrie avec transport, en l'embrassant : c'est Vandick ! c'est Vandick que je vois ! lui seul sur la terre est

est capable d'avoir fait un si beau morceau !

Ils se séparèrent avec regret ; *Vandick* emporta son portrait, après avoir répandu quelques guinées dans les mains des enfans du Peintre , qui bientôt les leur reprit pour les porter à la taverne.

Hooghstraeten , dans le quatrième livre de son Ecole de Peinture , rapporte que trois Peintres Flamands , *Vangoyen*, *Knipberghen* & *Parcelles* gagèrent un jour à qui feroit mieux un tableau dans le courant d'une journée , & cela en présence d'autres artistes de leurs amis. *Vangoyen* prit son pinceau & , sans rien dessiner , barbouilla tout de clair & de brun , & de façon qu'on ne pouvoit imaginer ce qu'il prétendoit faire. Le Peintre alors , retournant sur ses pas , on vit avec étonnement sortir de ce cahos un ciel léger & des lointains , avec des petites maisons : des débris de fortifications s'offroient sur le second plan , avec une porte d'eau qui laissoit voir près de là une chute considérable , une rivière avec des vaisseaux , des bateaux pleins de petites figures , & sur le devant des masses larges & ombrées qui donnoient la perfection à ce tableau , heurté avec esprit & d'une excellente couleur. *Knipberghen* commença sur une grande toile un autre paysage. Il paroissoit

26 MERCURE DE FRANCE.

que celui-ci prenoit sur la palette des ciels, des lointains, des rochers, des ruisseaux & des arbres tout faits, qu'il ne faisoit qu'appliquer sur la toile. Mais *Parcelles* démontra ceux qui le virent commencer : il prit sa palette, ses pinceaux, & resta long-temps devant sa toile à réfléchir sur ce qu'il alloit faire, au point qu'on se persuadoit qu'il ne commenceroit ni ne finiroit son tableau ; lorsque parrant tout-à-coup, avec une vîtesse extrême, il acheva, avant le temps prescrit, une *marine* dont les beautés multipliées enlevèrent tous les suffrages.

Le célèbre *Vandick*, né à Anvers, en 1598, brigua l'honneur d'être admis au nombre des élèves de *Rubens* ; & fut d'un grand secours à son maître, qui étoit surchargé d'ouvrages. *Rubens* sortoit tous les jours vers le soir pour prendre l'air. Les Elèves, qui payoient un petit tribut à *Valvéken*, ancien domestique de *Rubens*, obtenoient la permission d'entrer alors dans le cabinet de ce fameux Peintre, & d'y observer sa manière d'ébaucher & de finir. Un jour que chacun d'eux s'approchoit de plus près pour mieux examiner la touche du maître, *Diépenbêke*, poussé par un de ses camarades, tomba sur le tableau qui excitoit leur curiosité, & effaça le bras de la *Madeleine*, ainsi

que la joue & le menton de la *Vierge* que *Rubens* venoit de finir. On pâlit à cet accident : la crainte d'être renvoyé alarma toute l'école , & chacun méditoit sa fuite ou son excuse , lorsque *Jean Van Hoek* prit la parole & dit : mes chers camarades , il faut , sans perdre un moment , risquer ici le tout pour le tout ; il nous reste trois heures de jour : que le plus capable de nous prenne cette palette & tâche de réparer ce que nous avons détruit. Quant à moi , je nomme *Vandick* ; & lui seul peut nous tirer d'affaire. Tous les Ecoliers applaudirent : *Vandick* seul douta du succès. Vaincu pourtant par leurs instances , il se mit à l'ouvrage , & s'en acquitta si bien , que le lendemain *Rubens* , environné des Elèves tremblans , jettant les yeux sur son tableau , leur dit , en souriant : *cette tête & ce bras ne sont pas , mes enfans , ce que j'ai fait de moins beau dans ma vie !*

Quelques historiens prétendent que *Rubens* , informé du fait , effaça dans l'instant tout ce qu'avoit peint *Vandick* ; d'autres , au contraire , qu'il se fit gloire de n'y point toucher. Ce tableau , l'un des plus beaux qu'ait fait *Rubens* , existe encore dans l'église de Notre-Dame à Anvers.

Ce grand homme , ainsi que tous ceux qui ont mérité ce titre , fut long-temps

B ij

en butte aux contradictions suscitées par l'ignorance, ou par l'envie. Appelé à Courtray, par les Chanoines de la Collégiale, pour faire le tableau du maître autel de leur église, il fit prix avec eux, le peignit à Anvers, & revint à Courtray pour le faire placer lui-même. Tout le Chapitre accourt, & veut dans l'instant voir l'ouvrage. *Vandick* exige vainement qu'il soit placé, pour qu'on puisse mieux en juger : on appelle des ouvriers, on fait dérouler le tableau, on le trouve mauvais, & l'on tourne le dos au peintre. Resté seul avec un garçon menuisier, *Vandick* ne se rebute point, fait mettre le tableau en place, va le lendemain de porte en porte pour engager ses Juges à revenir, n'en essuie que de nouveaux mépris, & retourne à Anvers avec le désespoir dans l'âme. Quelque temps après des amateurs, en passant par Courtray, regardent avec admiration ce même tableau, le publient par-tout : l'on s'empresse de l'aller voir, & la Flandre entière en fait l'éloge. Les Chanoines, honteux, tiennent alors un grand chapitre, où il fut décidé & inséré dans les registres, *que le tableau étoit beau, & qu'il falloit payer Vandick. . . .* Que de connoisseurs de ce genre !

Charles I, Roi d'Angleterre, se plaisoit

à s'entretenir avec *Vandick*. Celui-ci faisoit un jour le portrait du Monarque, qui se plaignoit assez bas au Duc de *Norfolck* de l'état de ses finances ; & le Roi ayant remarqué que *Vandick* l'écoutoit, lui dit, en riant : & vous, Chevalier, savez-vous ce que c'est que d'avoir besoin de cinq à six mille guinées ? *Oui, Sire, répondit le Peintre ; un artiste qui tient table ouverte à ses amis, & bourse ouverte à ses maîtresses, ne sent que trop souvent le vuide de son coffre-fort !*

Vandick peignoit un jour la Reine d'Angleterre, *Marguerite de Bourbon*, fille d'*Henry IV*, qui avoit les mains admirables, & sur lesquelles il s'arrêtoit avec complaisance. La Reine, qui s'en apperçut, lui demanda, d'un air enjoué, pourquoi il caressoit un peu plus ses mains que sa tête ? *Madame (lui dit-il,) c'est que j'espère de ces belles mains une récompense digne de celle qui les porte.*

Léonard Vander Koogen, né à Harlem vers l'an 1610, obtint de ses parens, quoi que riches, tout ce qui lui étoit nécessaire pour étudier la peinture, & devint un bon Peintre. Il étoit lié d'une amitié si tendre avec *Béga* (autre jeune Peintre), qu'on ne les voyoit presque jamais l'un sans l'autre. *Béga* pourtant étoit très-gai ;

30 MERCURE DE FRANCE.

l'autre, au contraire, triste, timide & retiré du monde. Ses mœurs, d'ailleurs, étoient aussi sages que douces ; ce qui lui occasionna une aventure assez singulière. Ce Peintre vivoit dans le célibat, & demouroit en pension chez un de ses parens. Un jour, vers la brune, une Demoiselle, fort connue, vint demander *Vander Koo-gen*. Le domestique monta chez le Peintre & lui dit, en plaisantant, qu'une personne fort aimable venoit le demander en mariage. Le Peintre timide, étourdi de la nouvelle, ne savoit où se mettre, & se feroit sauvé si on ne l'eût pas forcé de voir la personne qui le demandoit. Après les civilités ordinaires, la Demoiselle débuta par des éloges qu'il reçut avec le plus grand embarras, & finit par ce discours, dont les gens de la maison, cachés dans la chambre prochaine, ne perdirent pas un mot :

Monsieur, (lui dit-elle) ma proposition va probablement vous surprendre, & vous la trouverez peut-être déplacée. Quant à moi, je la trouve simple, avec d'autant plus de raison, que le proverbe dit : *qu'importe qui fait la demande, pourvu qu'elle soit raisonnable*. Vous êtes connu, estimé de ma famille, & mieux encore de moi. Je suis également connue de vous, nos

familles son également honnêtes, & nos biens à-peu-près égaux. . . . Voyez si vous voulez de moi : à mon égard, me voici disposée à vous choisir pour mon mari.

Le Peintre, démonté du compliment, ne put que bégayer, tout en tremblant : *mais, Mademoiselle ! . . . mais enfin. . . . cela me paroît bien étrange ! . . . & je crois que. . . .*

Je m'attendois à la réponse (interrompit-elle, en riant) mais consultez-vous ; je vous laisse y penser : notre situation, encore un coup, notre naissance sont égales ; vous connoissez mes sentimens pour vous ; sondez bien les vôtres pour moi. Mais fussent-ils ne pas remplir tout mon espoir, nous n'en serons pas moins amis. Que ceci, cependant, soit toujours secret entre nous.

Dès qu'il fut remonté chez lui, son embarras sembla s'accroître encore. En vain fut-il interrogé sur le motif d'une visite dont on étoit aussi instruit que lui ; il tint parole à la Demoiselle, on n'en put rien tirer. Il ne dormit point de la nuit : l'offre étoit séduisante d'un côté, mais son extrême timidité le retenoit de l'autre. Très-sûr qu'il ne pourroit la vaincre, & toujours plus inquiet à proportion que le jour approchoit, le Peintre s'habilla

32 MERCURE DE FRANCE.

pour aller prendre l'air & rêver sur la façon dont il pourroit avec honneur se tirer d'un si mauvais pas.

Mais il étoit à peine dans la rue qu'apercevant son amante, il se disposoit à la fuir en rentrant chez lui ; lorsque, rassemblant tout-à-coup ses forces, il s'approcha d'elle & lui dit : *Mademoiselle, vous m'avez mis dans le plus horrible embarras ! . . . mais . . . mais il ne se fera rien de ce que vous voulez de moi . . . J'en suis vraiment fâché . . . mais . . . mais, enfin . . . cela ne se peut . . . & j'en suis plus fâché que vous*, ajouta-t-il, en se fauvant comme un larron que poursuit la justice.

Claersbêke, né à Bruxelles, de Boulanger s'étoit fait Peintre, avoit acquis de la réputation, mais n'en étoit ni moins yvrogne, ni moins jaloux de sa femme, quoiqu'elle fût aussi vertueuse qu'aimable. Il parut un jour devant elle avec une chemise ensanglantée, une énorme plaie dans la poitrine, & l'air de quelqu'un prêt à rendre l'âme. L'épouvante & la douleur de son épouse lui parurent si peu équivoques, que le Peintre attendri lui dit, en volant dans ses bras : *rassure-toi, chère Nelli ! j'avois douté de ta tendresse, & tu m'en vois très-convaincu ! sois-le désormais*

de la mienne, ajouta-t-il, en lui montrant que sa blessure & tout ce qui l'accompagnoit, étoit l'ouvrage de son pinceau.

David Bèek, élève de Vandick, nâquit à Delft en 1621, & devint un des meilleurs Peintres de cette école. La Reine Christine, de Suède, l'avoit appelé, l'avoit comblé de richesses & d'honneurs. Mais le Peintre s'ennuyoit à Stockholm, & rien ne put l'y retenir. En revenant dans sa patrie, par l'Allemagne, il tomba malade au point qu'étant cru mort & laissé sur un lit en attendant que sa bière fût prête, ses gens, tout en le regrettant, ne buvoient pas moins dans sa chambre ; lorsque l'un d'eux, en faisant son panégyrique, s'avisa de porter la santé de son maître & de vouloir que le défunt leur fît raison. Il aimoit bien le vin lorsqu'il étoit vivant, (s'écrioit-il) peut-être l'aime-t-il encore. A ces mots, il s'approche du prétendu mort, lui soulève la tête, lui ouvre avec peine la bouche, y fait passer quelques gouttes de vin. Le Peintre ouvre les yeux, soupire. Son valet, alors, sans témoigner le moindre effroi, lui fait avaler tout le restant du verre, & rend son maître à la vie.

MADRIGAL à M. FRANÇOIS, sur son adoption par M. DE VOLTAIRE.

HEUREUX fils adoptif d'un successeur d'*Homère*,
François, dont le génie a devancé les ans,
 J'admire avec respect ces suprêmes talens
 Qui t'assurent déjà les titres d'un tel père....
 Peux-tu les transmettre à de dignes enfans?

*Par M. DE LANEVERE, ancien Mousquetaire
 du Roi; à Dax, le 2. Décembre 1766.*

*PORTRAIT de Mde la D. DE C*****.
 par quelqu'un qui la connoît parfaitement
 & qu'elle ne connoît point. Air : Lisette
 est faite pour Colin.*

DU Dieu des amours, mille attraits
 Te méritent l'hommage;
 Ta rare vertu pour jamais
 T'obtient l'encens du sage;
 De ton esprit l'effor brillant
 Aux Muses te fait plaire;
 Et ton cœur, toujours bienfaisant;
 Charme toute la terre.

ÉPIÎTRE à M***.

JE fuis un monde séducteur ;
Au sein d'une retraite heureuse ,
Je goûte à la fin le bonheur
Et cette paix délicieuse
Que jamais ne sentit mon cœur.
Lassé des erreurs du vulgaire ,
En laborieux solitaire ,
Je me plais à voir s'élever
Le château qu'entreprit mon père ;
Et qu'il ne vit point achever.
Sans faste & sans magnificence ,
On y voit la solidité
Et la douce commodité ,
Fille charmante de l'aisance ;
Mon goût pour les modes du temps
N'en a point changé l'ordonnance.
Qu'importe une vaine élégance
Qui ne charme que les passans !
J'ai vu tant d'hôtels admirables ,
Dont les dehors sont si brillans ,
Et les dedans si peu logeables.
Moins d'éclat & plus de repos ,
C'est ma devise ; & je préfère ,
Au plus superbe des châteaux ,
Les humbles murs d'une chaumière ;

B. vj

46 MERCURE DE FRANCE.

S'ils sont commodes , ils sont beaux :
 Spectateur heureux & tranquille ,
 Tout m'occupe , tout me séduit ;
 Je vois une masse immobile ,
 Malgré son poids , être docile
 Au fort levier qui la conduit.
 J'en vois une informe & grossière
 Céder aux efforts du marteau ;
 Le marbre reçoit du ciseau
 Une forme plus régulière.
 Plus loin sous des bras vigoureux ,
 Prenant une face nouvelle ,
 Un terrain rude & montueux
 S'étend , s'unit & se nivelle.
 Ici l'on comble des fossés ,
 On renverse des troncs sauvages ,
 Fiers enfans des siècles passés ,
 Qui défioient tous les orages :
 Des parterres symétrisés ,
 A leur place , à mes yeux vont naître :
 Par-tout mes vassaux empressés ,
 Pensent au plaisir de leur maître :
 L'arbre qui montoit jusqu'aux cieux ,
 Forcé d'abaisser son feuillage ,
 Plié , par des efforts heureux ,
 Me présente un plus vaste ombrage :
 A l'abri des feux de l'été ,
 Sous ces agréables retraites ,
 Le soir on célèbre des fêtes ,

On respire la liberté.
 Je me mêle aux danses légères ,
 A ces plaisirs purs & sans fard ,
 A ces agréables chimères ,
 Que ne sauroit procurer l'art ,
 Et que goûte bien moins mon âme
 Aux ballets nobles & polis.
 Pour lesquels le public s'enflâme ,
 En voyant *Guimard & Vestris*.
 Souvent, de voluptés avides ,
 Je vois s'enfuir au fond des bois
 Deux amans tendres & timides.
 Que le plaisir tient sous les loix.
 Leurs jeux , plus vifs que d'ordinaire ,
 Leurs regards , un air d'embarras ,
 Me découvre tout le mystère ,
 Le reste ne s'apperçoit pas.
 Leur plaisir , leurs feux , leur yvresse
 Flattent ma sensibilité ;
 Condamnerai-je leur foiblesse ?
 Je la partage en vérité !
 Mes amis , aux poissons avides
 Présentent un piège trompeur ;
 Quelquefois à mes daims timides
 Je les vois porter la terreur.
 D'oiseaux les troupes éperdues
 Dans les airs veulent fuir en vain ;
 La mort suit le même chemin
 Et va les chercher dans les nues ; 1

38. MERCURE DE FRANCE.

Je pardonne à ces assassins
Ces plaisirs cruels & sauvages ,
Lorsqu'ils me cachent leurs carnages
Et le sang dont ils se sont teints ,
Pendant qu'après les cerfs agiles
Ils courent pleins d'acharnement ,
Avec des amis plus tranquilles
Je m'occupe solidement :
Je lis , je m'instruis & j'admire ;
Du fameux chantre de *Henry*
J'écoute l'immortelle lyre ,
Et je dis : il est mon ami !
Ces plaisirs sont de tous les âges ,
Et la nature les produit.
A des jours purs & sans nuage ,
Succède une paisible nuit.
Le jour va bientôt reparoître ;
Mes yeux , éclairés de ses traits ,
Cherchent les trésors qu'il fait naître
Dans mes jardins , dans mes forêts.
Mais , pendant que je m'abandonne
Au plaisir d'être & de sentir ,
Le temps fuit & l'humide automne
Succède au règne du zéphir ;
Le voile épais de la tristesse
Couvre ces bois chers à mes yeux :
L'Amitié , touchante Déesse ,
M'appelle alors en d'autres lieux .
Sœur du plus aimable des Dieux ,

JANVIER 1767. 39

Dont les douceurs sont mensongères ,
Aussi volage dans les vœux ,
Offrant comme lui des chimères ,
Vous m'avez trahi tous les deux !
Tous deux vous m'êtes nécessaires.

Par M. LE M. DE V.

A M. POMME, Médecin.

DU Dieu bienfaisant d'*Epidaure* :
Vous êtes l'appui précieux ;
Vos soins , vos efforts studieux
Ferment la boîte de *Pandore*.
Ramenez la santé , la paix ,
Consolez la nature humaine ,
Des maux accourcissez la chaîne ,
Et jouissez de vos bienfaits.
Otez leurs vapeurs à nos belles ,
C'est la moitié du genre humain ;
Tout ce que vous ferez pour elles
Sur nous vous donne un droit certain.
O d'*Esculape* heureux apôtre !
Que vous ferez cher à Paris !
L'Amitié vous réserve un prix ,
L'Amour vous en promet un autre.

Par le même.

A N E C D O T E S

CONCERNANT le Grand Visir *TOPAL*
OSMAN *.

*T*OPAL OSMAN, après avoir été élevé dans le Serrail, fut chargé des ordres du Sultan pour le Bacha du Caire, & partit de Constantinople en 1698. Il avoit alors environ vingt-cinq ans. En faisant route par Saïd on lui fit craindre la rencontre des Arabes qui venoient de piller quelques caravanes, ce qui le détermina à s'embarquer sur un vaisseau Turc fretté pour Damiette, ville marchande située sur le Nil : précaution qui abrégéoit son voyage & sembloit en assurer le succès.

Quoique la traversée ne fût pas longue, ils furent cependant rencontrés & attaqués par un Armateur Espagnol, contre lequel ils eurent à soutenir un combat très-sanglant. *Topal Osman* y donna les premières preuves de ce courage qu'il a depuis

* L'Auteur de ces anecdotes nous prévient que quelques-unes d'entre elles sont connues, mais qu'on ne sauroit trop les rappeler à la mémoire, & nous pensons de même.

signalé tant de fois. L'équipage de son vaisseau , animé par son exemple , y fit des prodiges de valeur ; mais , vaincus par le nombre , il fallut enfin se rendre au moment où l'on vit tomber *Topal Osman* très-dangereusement blessé.

La façon dont *Osman* s'étoit battu avoit plu au Capitaine Espagnol , & lui attira de sa part les attentions les plus particulières. Mais ses blessures laissoient encore peu d'espérance lorsqu'ils arrivèrent à Malte , où l'Armateur se vit contraint de relâcher pour faire réparer son vaisseau.

La plaie qu'*Osman* avoit à la cuisse étoit la plus dangereuse de toutes. Il en guérit pourtant , mais il en demeura boiteux : de-là lui vint le surnom de *Topal*.

Un Marseillois , nommé *Vincent Arnaud* , commandoit alors dans le port de Malte , & vint à bord de l'Armateur dès qu'il le vit à l'ancre. *Osman* , après l'avoir regardé fixément , lui dit : *Chrétien , serois-tu assez généreux pour faire une belle action ? Mets le prix à ma rançon , reçois ma parole pour gage , & sois certain que tu n'y perdras rien.*

Une requête de ce genre étoit faite pour étonner. *Topal* , qu'on ne connoissoit point , étoit mourant & dans les chaînes ; mais l'air dont cet esclave s'exprimoit fit tant

42 MERCURE DE FRANCE.

d'impression sur le François, que s'adressant à l'instant même à l'Espagnol, il lui demanda ce qu'il comptoit pouvoir exiger pour la rançon du jeune Turc. A quoi celui-ci répondit qu'il l'estimoit au moins mille sequins *. Sur quoi *Arnaud*, s'adressant à *Osman* : je ne vous vis jamais (lui dit-il), j'ignore qui vous êtes, & vous voyez à quel prix l'on vous met. Voudriez-vous que, sur votre simple parole, je risquasse une telle somme ?

Nous remplissons tous deux également bien notre rôle (lui dit *Osman*), je suis esclave, & dois tenter tous les moyens de recouvrer ma liberté ; & vous êtes fondé à n'en pas croire aux promesses d'un jeune inconnu. Mais je n'ai maintenant à vous donner que ma parole ; je ne saurois même espérer que vous puissiez avoir quelques raisons pour y compter. Je vous répète seulement, que si le mérite d'une belle action a de quoi vous toucher, vous ne vous repentirez point d'avoir risqué trop légèrement votre argent.

Arnaud le quitta alors pour aller faire son rapport au Grand-Maître *Dön Perellos*. Mais la physionomie & le ton de l'esclave l'avoient frappé au point que, revenant une heure après à bord de l'Espagnol, il

* Environ mille pistoles.

en obtint la liberté d'*Osman*, qu'il amena chez lui moyennant mille sequins, qu'il paya sur le champ.

Malgré tous les bons traitemens que le Turc y reçut, malgré l'état fâcheux de ses blessures & toute sa reconnoissance envers son bienfaiteur, *Osman* brûloit de revoir sa patrie, & le marqua si fortement à *Arnaud*, que celui-ci ne put se refuser à l'impatience de son hôte.

Il le fit embarquer sur un vaisseau à lui appartenant, avec un des meilleurs Chirurgiens du pays, & toutes les provisions nécessaires, tant pour les besoins de son voyage que pour ceux de sa santé.

Osman avoit d'abord dit à *Arnaud* qu'il pouvoit écrire à Constantinople pour le remboursement des sommes qu'il avoit avancées pour lui, mais sans lui désigner aucune adresse particulière. Depuis, ayant imaginé qu'il pouvoit oser attendre encore plus d'un Chrétien assez noble pour avoir eu autant de confiance dans un Turc, il avoit prié tout franchement son hôte de s'en rapporter entièrement à lui seul pour le remboursement & de sa rançon & du reste ; & *Arnaud*, qui avoit senti qu'en pareil cas rien ne devoit être fait à demi, y avoit consenti de bonne grace. *Osman*, en conséquence, étoit parti dès l'instant.

44 MERCURE DE FRANCE.

même où sa santé lui avoit permis de s'embarquer.

Le pavillon François, pour cette fois, le mettoit à l'abri des corsaires. Il aborda bientôt à Damiette, & de-là se rendit au Caire, où il ne fut pas plutôt arrivé qu'il fit compter au Capitaine du vaisseau mille sequins pour remettre à son bienfaiteur, avec de très-riches fourures, & cinq cens sequins pour lui-même. De-là, après avoir rempli les ordres du Sultan auprès du Bacha du Caire, il vola à Constantinople & y porta les premières nouvelles de sa captivité.

Les procédés d'*Arnaud* étoient trop bien gravés dans le cœur de *Topal Osman* pour que le temps pût en affoiblir l'idée.

La guerre ayant été déclarée en 1715, entre les Vénitiens & les Turcs, le Grand Visir, qui projettoit l'invasion de la Morée, avoit rassemblé toute l'armée Ottomane proche de l'Isthme de Corinthe, seul passage par lequel cette péninsule pouvoit être attaquée par terre. *Topal Osman*, chargé de l'attaque, non-seulement emporta le poste, mais investit & prit d'assaut la ville de Corinthe ; & un exploit de cette importance lui valut le grade de Bacha à deux queues. L'année suivante il servit sous le Grand Visir, en qualité de

Lieutenant-Général, au siège de Corfou, auquel les Turcs furent forcés de renoncer; mais où *Osman*, pour favoriser leur retraite, tint ferme encore pendant trois jours. En 1722 il fut nommé *Seraskier*, (Général en chef) & commandoit l'armée dans la Morée, quand les Consuls des différentes nations étant venus le saluer, il distingua particulièrement & combla d'amitiés le Consul de France. Apprenez à *Vincent Arnaud* (lui dit-il) que je ne fais cas de ma nouvelle dignité qu'autant qu'elle me met à portée de lui marquer toute ma reconnoissance. Mandez-lui qu'il m'envoie son fils comme un gage de notre amitié, & que je me charge personnellement de sa fortune.

Arnaud le fils se rendit en effet dans la Morée, & le *Séraskier*, non-seulement le combla de bienfaits, mais lui accorda de si beaux privilèges, qu'il le mit en état d'acquiescer une grande fortune.

La bravoure & les talens de *Topal Osman*, ne tardèrent pas à l'élever aux plus hauts grades. Le même jour le vit nommer Bacha à trois queues, & *Beglierbeg de la Romanie*, l'un des premiers Gouvernemens de l'Empire, & de la plus grande importance, attendu qu'il touche à la Hongrie.

Il avoit établi sa résidence à Nyssa, lors-

46 MERCURE DE FRANCE.

qu'en l'année 1727, on lui annonça *Vincent Arnaud* & son fils. *Osman*, enchanté, abandonne tous les Bachas qui l'entouroient, court à ses amis, les embrasse, leur fait présenter le sorbec, fait brûler les parfums les plus rares; &, sans songer que c'est à des Chrétiens qu'ils prodigue de tels honneurs, les fait asseoir à ses côtés sur le même sofa, prévient leurs demandes, les leur accorde toutes, & les renvoie surchargés de présens.

La grande révolution de 1730 ayant fait périr le Grand Visir *Ibrahim*, le Gouvernement devint si tumultueux à Constantinople, qu'on vit en moins d'un an trois différens Grands Visirs.

En 1731 *Topal Osman* fut rappelé de son Gouvernement de la Romanie pour remplir cette place, la plus éminente de l'Empire Ottoman, la plus haute peut-être dont aucun sujet dans l'univers puisse jouir; mais toujours également dangereuse, & qui l'étoit alors plus que jamais.

Son premier soin, en arrivant à Constantinople pour prendre possession de sa nouvelle dignité, fut de prier l'Ambassadeur de France d'annoncer à ses vieux amis le nouveau bienfait dont l'honoroit son maître, & de les inviter à venir au plutôt à Constantinople, tandis qu'il étoit encore

en place ; ajoutant , en riant , qu'un Grand Visir étoit homme du jour , & assez rarement du lendemain.

Arnaud & son fils arrivèrent de Malte à Constantinople en Janvier 1732 avec beaucoup de présens , & douze esclaves Turcs qu'ils avoient rachetés. *Topal Osman* ordonna qu'ils se missent en haie ; que *Vincent Arnaud* , alors âgé de soixante-douze ans , vînt à leur tête avec son fils le saluer en qualité de Grand Visir de l'Empire Ottoman ; & *Topal* les reçut au milieu des principaux Officiers de l'Etat avec les marques d'amitié les plus distinguées. Voyez ! (s'écria-t-il , en s'adressant à ceux qui lui faisoient la cour) voyez vos frères , après avoir gémi dans l'esclavage , jouissant des douceurs de la liberté , bénissant la main qui brisa leurs chaînes ! C'est ce vieillard respectable , c'est ce François qui les a délivrés ! J'étois moi-même esclave , chargé de fers , couvert de sang & de blessures : c'est ce même vieillard qui m'a sauvé , qui m'a rendu à ma patrie ! C'est à lui que je dois la liberté , la fortune , la vie , tous les biens en un mot dont je jouis dans ce moment ! Sans me connoître il a payé de ses biens ma rançon , m'a renvoyé sur ma simple parole , m'a donné son propre

vaisseau pour me ramener ici. Quel Musulman oseroit se vanter d'être aussi généreux que lui ?

Tandis qu'*Osman* parloit, tous les yeux étoient fixés sur *Arnaud*, qui tenoit les mains du Grand Visir étroitement serrées entre les siennes. *Osman* alors interrogea amicalement le père & le fils sur leur situation, sur leur santé, sur leur fortune actuelle, écouta avec attention leurs réponses, &, en levant les yeux au ciel, finit par cette sentence arabe, *Alla herim ! (Dieu ! que ta providence est grande !)* Il distribua ensuite, en leur présence, les présens qu'ils lui avoient apportés, dont les plus rares furent pour le Sultan, pour la Sultane mère & pour le *Kisler Aga*, (chef des Eunuques blancs) après quoi les deux François se retirèrent.

Cette cérémonie finie, le fils du Grand Visir les conduisit dans ses appartemens, où ils furent traités avec tous les égards possibles. Quelques jours avant leur départ ils eurent une nouvelle audience, dans laquelle le Visir, seul, & dépouillé de tout l'éclat de sa grandeur, leur fit entendre, que dans la place qu'il occupoit il ne pouvoit ouvertement se livrer à tout ce que lui inspiroit son cœur. Un simple *Bacha*,
leur

leur dit-il, est seul maître dans sa province ;
mais , à Constantinople , un Grand Visir
n'est qu'un premier esclave.

Il leur fit payer largement la rançon des
douze Turcs , leur procura le rembourse-
ment d'une créance qu'ils regardoient
depuis long-temps comme perdue , les
combla de présens tant en argent qu'en
superbes fourures , & leur permit d'acheter
à Salonique une certaine quantité de bled
& d'autres denrées , sur lesquelles le Visir
étoit sûr que ses amis feroient un gain
considérable.

R O M A N C E.

SI l'on fait aimer à mon âge ,
Ah ! que j'ai peur d'aimer *Hilas !*
Je crains ses yeux : je fuis ses pas :
Mais tout m'en retrace l'image.

Le doux murmure du zéphire
Me semble un soupir de son cœur :
Au parfum qu'exhale une fleur
Je crois sentir l'air qu'il respire.

Mon serin , qu'il eut l'art d'instruire ,
Est encore un piège pour moi :
Semblé-je dédaigner sa foi ,
Cet oiseau chante & je soupire.

Vol. I.

C

50 MERCURE DE FRANCE.

Sa main, sur l'écorce d'un hêtre,
Un jour enlaça nos deux noms :
Eh , par quel charme mes moutons
Vers ces lieux vont-ils toujours paître ?

Même en les contraignant , j'ignore
Si mes feux ne sont point trahis ;
Mais au nom d'amour je rougis :
On rit , & je rougis encore.

D'*Hilas* on me dit amoureuse :
D'un tel amant doit-on rougir ?
Il fit naître en moi le desir :
Je m'en plains , mais je suis heureuse.

Non , non , il ne m'est pas possible
De haïr qui fait mon bonheur.
Cher *Hilas* , je te dois un cœur
Que toi seul a rendu sensible.

Par M. DE LA PORTE , C. A. R. D. L. M.



A une Dame qui se plaignoit d'avoir les yeux échauffés.

Vos beaux yeux ne lançoient de flâmes
Que pour faire des malheureux ;
Mais de ces traits de feu dont vous blessiez nos
âmes
L'amour, pour nous venger, a blessé vos beaux
yeux.

Par le même.

COMBIEN les premiers mouvemens sont à craindre. NOUVELLE.

LE Baron d'Olban s'étoit retiré dans sa terre de N. . . On lui parloit souvent d'un Gentilhomme voisin, qui étoit généralement estimé dans le canton. Par un effet de cette sympathie ordinaire entre les âmes généreuses, il se sentit porté à l'aimer. Il va le voir & le trouve absorbé dans la tristesse. Le Baron présuma que cet homme avoit sans doute éprouvé quelque grande infortune ; ce qui ne servit qu'à l'intéresser davantage en faveur de

C ij

52 MERCURE DE FRANCE.

l'inconnu, avec lequel il ne tarda pas à lier une amitié fort étroite. Le Baron demanda un jour à *d'Alindor*, c'étoit le nom du Gentilhomme, le sujet de sa mélancolie. Cher Baron, répondit celui-ci, n'avez-vous jamais été le jouet d'une passion aveugle ? n'avez-vous jamais été tyrannisé par l'amour ? . . . C'est à lui seul que je dois tous mes malheurs. Vous voulez les savoir ; je vous dois cette marque de confiance : puisse-t-elle ne point altérer votre amitié pour moi ! . . . Mais pardonnez si, prêt à vous les raconter, je ne puis retenir mes larmes : hélas ! puis-je en répandre assez au souvenir des imprudences criminelles qui font le malheur de ma vie ? *Tréville* est mon vrai nom. Nous fûmes unis le Chevalier *de Lauret* & moi par les liens de l'amitié la plus étroite. Temps heureux, que vous passâtes vîte ! Nous devînmes rivaux, nous cessâmes d'être amis. Mlle *de Lougeau* fut l'objet de notre amour : elle reçut mal nos déclarations, & chacun de nous crut voir dans son ami un rival fortuné. Dès-lors la haine la plus forte prit la place de l'amitié la plus vive. Je fus instruit que Mlle *de Lougeau* recevoit tous les soirs chez elle un cavalier qu'elle aimoit. Je ne doutai point que cet heureux amant ne fût le Chevalier *de Lauret*.

J A N V I E R 1767. 53

ret ; & , emporté par la jalousie , je volai vers la demeure de Mlle *de Lougeau* dans le dessein d'attaquer mon rival au moment qu'il en sortiroit & de le percer de coups. Il y avoit déjà long-temps que je rodois au tour de ce logis, lorsque j'entendis à quelques pas de moi le cliquetis de deux épées. Je m'approche , & j'apperçois un cavalier qui alloit arracher la vie à un ennemi déjà par terre. C'est assez , m'écriai-je ; c'est assez d'avoir vaincu son ennemi. — Dites plutôt mon assassin. Il faut que le perfide meure. — Non, il ne mourra point ; crains plutôt pour toi-même. A l'instant je l'attaque & l'étends à mes pieds. Je fais arrêter un carosse ; on y place mes deux blessés ; je les fais conduire chez moi. On appelle un Chirurgien , & mon premier soin est de courir vers celui des deux combattans que j'avois secouru. Que devins-je, lorsque, dans celui dont je venois de sauver les jours , je reconnus ce rival , celui-là même à qui je voulois un instant auparavant arracher la vie ! Quoi, c'est vous ? s'écria le Chevalier *de Lauret* , c'est vous, *Tréville* ? Ah ! que je suis coupable ! Que ne me laissiez-vous périr ! Aussi amoureux que vous , j'en voulois à vos jours. Il m'apprit alors qu'en partant de la même erreur qui m'avoit armé contre lui, il avoit conçu le même

C iij

54 MERCURE DE FRANCE.

projet que moi. En voyant disparaître dans le Chevalier de *Lauret* un rival aimé, j'y voyois renaître un ami. Nous nous défabusâmes, nous nous jurâmes de nouveau une amitié éternelle, & nous nous promîmes mutuellement d'oublier Mlle de *Lougeau*. Pourquoi ce moment ne fut-il pas le dernier de ma vie ! Je venois de recouvrer mon ami ; le Chirurgien m'assuroit que ses plaies n'étoient point mortelles : j'étois au comble du bonheur. Il n'en étoit pas ainsi de l'autre blessé : sa vie étoit fortement menacée. Il voulut être reporté chez lui, & mourut six jours après, en prononçant plus d'une fois mon nom. Cette circonstance me fit craindre les poursuites de la justice, & me détermina à passer pour quelque temps en Angleterre. Je ne pus y rester que deux mois : la fatalité de ma destinée me rappelloit sans doute à Paris. A peine y suis-je de retour... Ah ! cher Baron, je touche au plus horrible des momens ; pardonnez à mes larmes ! On m'apprend que le Chevalier doit épouser le lendemain Mlle de *Lougeau* ! . . . Yvre de jalousie & de fureur, je cours chez mon ami ; je le crois un perfide, l'attaque en désespéré, le force à se défendre, le vois expirer sous mes coups, & vole chez un autre ami lui demander

les secours nécessaires pour retourner dès l'instant même à Londres. Qui donc vous force à ce départ si prompt ? (me dit en riant *Néricourt*) seriez-vous amoureux en Angleterre ? Restez du moins pour les nœces de votre ami : le Chevalier doit épouser demain la sœur de votre ancienne amante. . . La sœur de qui ? (m'écriai-je, en frémissant) & croyant avoir mal entendu. — De Mlle de Lougeau , vous dis-je, dont vous avez sans doute appris la mort. — La mort ! . . ah , Dieu ! . . la mort. . . Je ne pus achever : frappé comme d'un coup de foudre, je tombai évanoui sur le plancher.

Rappelé à la vie par les soins cruels dont on m'accable, j'instruis *Néricourt*, étonné de mon erreur & de mon crime, & prétends, pour les expier, m'aller livrer moi-même à toute la sévérité des loix. On m'arrête, on me garde à vue pour me sauver de mes propres fureurs pendant un mois de maladie ; après laquelle mes transports épuisés avec mes forces me laissent dans un état de langueur & de stupidité qui fait craindre pour ma raison.

Retournez au plutôt à Londres, me dit un jour *Néricourt* affligé : voilà ma bourse ; allez sous un autre climat chercher, s'il se peut, des consolations que vous ne trou-

56 MERCURE DE FRANCE.

veriez jamais ici. J'obéis. J'allai m'enterrer dans le canton le plus désert de l'Angleterre, où j'ai vécu long-temps sans pouvoir surmonter ni mes regrets ni mes remords. L'amour involontaire de la patrie m'a ramené dans ces lieux, après avoir changé mon nom. J'y ai acheté cette terre, & n'y goûte d'autres plaisirs que celui de soulager les maux de mes semblables & de faire quelques heureux.

REY, pensionnaire au Collège d'Harcourt.

MADRIGAL à JULIE, qui m'a donné un petit cœur d'or.

NON, ce n'est point, *Julie*, un don que vous me faites :

Envers moi tout au plus vous acquittez vos dettes ;
Et je ne vois enfin, dans cet objet flatteur,
Qu'un petit morceau d'or, & qu'un cœur pour un cœur.

M'expliquerai-je davantage ?

Peut-être, tout bien combiné,

Suis-je dupe d'un badinage,

Julie ; & je crains bien de vous avoir donné

La réalité pour l'image !

DESCH.

LE mot de la première énigme du Mercure de décembre est *la goutte*. Celui de la seconde est *la seringue*. Celui du premier logogryphe est *allumette*, dans lequel on trouve *mule* (du Pape), *table*, *mâle*, *meute*, *métal*, *moule* & *âme*. Et celui du second est *politesse*, où l'on trouve, *fi*, *sol*, *poil*, *lit*, *le lot*, *Pô*, *os*, *sole*, *lis*, *poêle* & *pot*, *pie*, *œil*, *pole*, *étoile*.

E N I G M E S.

F I L S de l'imagination ,
 Sans cesse , en vrai caméléon ,
 Changeant de couleur , de visage ,
 Je plais au fou , je plais au sage .
 Tout parti , toute opinion ,
 Tous les lieux , tout les temps , tout âge
 Me font également hommage .
 Accablé de malheurs cuisans ,
 L'homme dans mon sein les oublie .
 Je suis la goutte d'ambroisie
 Que sur l'absynthe de la vie
 Versèrent les Dieux bienfaisans .
 Sans ce qui forme mon contraste
 Je n'existai , dit-on , jamais ;

C v

58 MERCURE DE FRANCE.

Il augmente au moins mes attraits.
 Je hais l'éclat, le bruit, le faste.
 La richesse, la dignité,
 La fortune, la majesté
 Rarement mes faveurs éprouvent ;
 Chez l'humble médiocrité
 Bien plus souvent elles se trouvent.
 Entendez parler certains foux
 De *tourmens*, de *cruels martyre* :
 Ingrats ! vivans sous mon empire
 Ils goûtent le sort le plus doux.
 Des voluptés la jouissance,
 Le Dieu du vin, le tendre amour
 Semblent m'enchaîner à leur cour.
 Avec l'austère pénitence
 Je fais cependant m'accorder ;
 Et l'on prétend me posséder
 A la *Trappe* ainsi qu'à *Cythère*.
 J'ai la ceinture de *Vénus*,
 J'ai la couronne de *Bacchus* :
 Si du cilice & de la haire
 Je fais encor mes attributs,
 Rien ne bornera plus ma sphère.
 Mais il faut croire prudemment,
 Comme on dit ordinairement,
Sans aller le voir, ce mystère.
 Parmi les peines, les dangers,
 Tel me cherche au loin qui, peut-être ;

M'a sous la main sans me connoître :
 Car , des mortels vains & légers ,
 Le cœur plein d'une folle yvresse ,
 Souvent pour mon ombre me laisse.
 Vous qui joignez , sexe charmant ,
 L'esprit & les talens aux grâces ,
 Déjà vous nommez sûrement
 Celui qui suit toujours vos traces.
 Cependant , si quelques instans
 Votre esprit restoit en balance ,
 N'allez pas perdre patience ,
 Ne regrettez point vos momens.
 Temps , soins , soucis , travaux & larmes
 Sont plus que payés par mes charmes ,
 Seul je peux faire des heureux ,
 Seul je rends la vie agréable :
 Oui , je donne un sort préférable
 A celui des Rois & des Dieux.

A U T R E.

Air : Ne v'la-t-il pas que j'aime.

LE C T E U R , mon être est dans un sens
 Long , large , magnifique.
 Aux voisins , bas , & pauvres gens ,
 Sa hauteur fait la nique.

C vj

60 MERCURE DE FRANCE.

Perit, dans l'autre, ayant du goût,
En bon juge il décide.
Mais ce qu'il déteste, sur-tout,
C'est le rance & l'acide.

Par M. B... à Montdidier.

LOGOGYPHES.

Même air.

SANS cesse on a besoin de moi,
Aux champs comme à la ville.
Courte ou longue j'ai mon emploi
Pour chose noble ou vile.

Lecteur, au chartier plus qu'à toi
Je peux me dire utile.
Mon cœur ôté je rends la loi
A trouver très-facile.

Par le même.



A U T R E.

*DÉDIÉ à des Dames qui s'étoient amusées
quelques jours de l'énigme & de la char-
rade ou rébus.*

S E M B L A B L E S à *Vénus*, leur mère,
Les *Grâces* veulent voltiger;
Les *Muses* d'*Apollon*, leur père,
Reçurent en partage un goût vif & léger.
L'énigme & la charrade ont été trop heureuses :
De vous amuser si long-temps.

Un jour de plus les rendroit ennuyeuses :
Je viens vous présenter d'autres amusemens.
D'un regard honorez leur frère.
Auriez-vous épuisé sur elles vos faveurs ?
Pourquoi craindrois-je de déplaire ?
L'indulgence vous guide, & je vauz bien mes
sœurs.

De la société je suis le vrai lien,
J'y produis l'agrément, j'en écarte la guerre.
Aux talens, aux vertus mon lustre est nécessaire,
Et le monde, sans moi, les compteroit pour
rien.

62 MERCURE DE FRANCE.

Je suis l'aimable caractère

Qui distinguoit le François autrefois ;
Mais aujourd'hui presque toute le terre
Goûte la douceur de mes loix.

Combinez mes neuf pieds , vous trouvez un
prophète ,

Qui , dans un char de flamme aux cieux fut enlevé ;
Le guide dont on dit que l'amour est privé ;
Ce qui de l'astronome exerce la lunette ;
Un fleuve d'Italie ; un terrible fléau ;

L'oiseau qui sans cesse babille ;

Deux excellens poissons ; l'image du tombeau ;
Le tissu précieux dont le riche s'habille ;
Ce qui le garantit d'un froid trop rigoureux ;
Le fortuné mortel dont l'ivresse sublime

Parle le langage des Dieux ;

La sûreté publique & la terreur du crime ;
Ce qui reste au tonneau dont on a bû le vin ;
Le contraire de l'homme fin ;

Un instrument du jardinage ;

Deux dont le cuisinier fréquemment fait usage.
Ce qui des animaux couvre au moins la moitié ;
L'heureuse invention qui , dans l'absence amère ,
Console l'amour , l'amitié ,

Et qui sert au commerce , à tout genre d'affaire.
J'offre encore... mais, non... je devois supprimer
De mes vingt derniers vers l'inutile étalage.

Quand du monde élégant j'ai tracé l'apanage ,
J'ai peint votre triomphe , & c'étoit me nommer.

A U T R E.

JE dois mon être à la paresse
Qui cherche la commodité,
Sans l'élément qui tout détruit avec vitesse,
Je serois sans utilité.
Ce fut, selon ma conjecture,
Par moi que l'on dût commencer
A trouver un art qui mesure
Un cercle grand, par les maux qu'on endure,
Mais très-petit, je vous assure,
Quand le plaisir l'a sù tracer.

Si vous voulez connoître ma figure,
Il faut d'abord s'imaginer
Que douze pieds font toute ma structure.
En commençant je puis donner
L'invention qui, d'une façon sûre,
Un cylindre vous formera ;
Sans rien changer on trouvera
Certain morceau de vieille architecture ;
D'une Nayade l'attribut ;
Des fous & des sages le but ;
De plus, un terme générique,
Qui, sans faire injustice à notre humanité,
A plusieurs d'entre nous s'applique,

64 MERCURE DE FRANCE.

Mais de qui l'orgueil tyrannique
Sait éblouir les yeux sur cette vérité ;
Certain effort qu'en bonne compagnie
Le bel usage n'admet pas ;
Une ville de Normandie ;
Un peuple attaché pas à pas
A son usage , à sa croyance antique ;
J'offre deux notes de musique ;
On trouve en moi ce qui peut distinguer
Les divers sens qu'on met à la parole ;
Et ce qu'on tâche de fixer
A la Déesse qui s'envole ;
Un peuple brute , ainsi que sa maison ;
Et d'un Roi des Troyens la femme infortunée ;
Le meuble d'une cheminée ;
Un animal puant ; un mangeur de poisson ;
Un fleuve impétueux qui fait son alliance
Avec une rivière aussi forte que lui ,
Après d'une ville de France ;
De notre tête l'étui ;
Un grand peuple de qui la tête
Dans les combats est le plus ferme appui ;
Un meuble que souvent avec moi l'on apprête ;
Un Saint qui très-certainement
N'est pas encensé par les femmes ;
La vertu propre aux belles âmes ;
La couleur qui rend la beauté
Beaucoup plus vive que touchante ;

Dans les jardins d'un roi d'Afrique
Un esclave ar-ro-sant des fleurs,
Chantoit sur un ton pa-thé-tique,
Ces mots, qu'interrompoient ses pleurs.
Mineur.
Triste et sen-si-ble Lé-o-no-re,
Hé-las! toujours sourd à tes vœux;
Le Ciel peut-il longtems en-co-re,
Prolonger tes jours mal'heu-reux?

JANVIER 1767. 65

Enfin ce qui, d'une voix triomphante,
Parle aux humains par la cupidité.

Il est, je crois, utile de me taire,
De peur d'ennuyer mon lecteur :
Car il est besoin qu'un auteur
Ne dise pas tout s'il veut plaire.

LÉONORE D'URGEL, ROMANCE HISTORIQUE.

DANS les jardins d'un Roi d'Afrique,
Un esclave arrosant des fleurs,
Chantoit, sur un ton parhérique,
Ces mots qu'interrompoient ses pleurs :

« TRISTE & sensible *Léonore*,
» Hélas ! toujours sourd à tes vœux,
» Le Ciel peut-il long-temps en ore
» Prolonger tes jours malheureux ?

« Fille de ce héros célèbre,
» *Raimond* *, dont le bras si long-temps
» Garantit les rives de l'Ebre
» De la fureur des Musulmans ;

* *Raimond*, Comte de Barcelonne & d'Urgel, qui
remporta de grandes victoires sur les Sarrafins, & mourut
en 1017.

66 MERCURE DE FRANCE.

» A peine un illustre hymenée
» A *Dom Sanche* unissoit ton sort ,
» Que d'une flèche empoisonnée
» On t'apprend qu'il attend la mort.

» Tu cours aux lieux où le carnage
» Duroit encor depuis deux jours. . .
» Barcelonne étoit au pillage ,
» Et la flamme embrâsoit ses tours.

» Alors , pour dérober ta fuite
» A de barbares ennemis ,
» D'un jeune Maure de ta suite
» Tu prends la forme & les habits.

» Après dix ans , lorsqu'un naufrage
» Te flattoit d'un terme à tes maux ;
» Le sort , dans un vil esclavage ,
» T'apprête des malheurs nouveaux.

» Heureuse , au sein de la misère ,
» Si , dans ton funeste avenir ,
» D'un tendre époux , d'un digne père ,
» Le Ciel t'ôtoit le souvenir !

» Triste & sensible *Léonore* ,
» Hélas ! toujours sourd à tes vœux ,
» Le Ciel peut-il long-temps encore
» Prolonger tes jours malheureux !..

C'est ainsi , qu'exprimant sa peine ,
Cet esclave attendoit la nuit ;
Lorsque , d'une grotte prochaine ,
Quelqu'un fort , le fixe , & s'enfuit.

Le lendemain , avant l'aurore ,
Le jeune esclave infortuné ,
Par un des gardes du Roi Maure ,
Dans le palais est amené.

A peine au palais ils arrivent ,
Que trois femmes , d'un air soumis ,
De la part du Roi lui prescrivent
De changer de forme & d'habits.

Le Roi (dit-on) fait son histoire ,
L'aime , lui destine sa main ,
Et , l'associant à sa gloire ,
Prétend la venger du destin.

« Si mon sort est connu du maître
» Dont ici je subis la loi ,
(Répond l'esclave) » il doit connoître
» Ce qu'il peut attendre de moi.

» Si ma douloureuse imprudence ,
» Hier , me trahit à ses yeux ;
» Mes sentimens & ma naissance
» Ne dûrent point flatter les vœux.

68 MERCURE DE FRANCE.

» Jamais, quoique dans l'esclavage,
» Son pouvoir ne m'avilira ;
» Et, s'il ôtoit en faire usage ,
» Ce poignard m'en garantira.

» Objet de ma flamme éternelle ,
» Sans toi , le jour m'est un fardeau ,
» Cher époux ! je te suis fidelle ;
» Je le serai jusqu'au tombeau ».

Au bruit qui lors se fait entendre ,
Aux feux dont l'éclat l'éblouit ,
(Spectacle fait pour la surprendre)
La captive s'évanouit.

Mais , à la vie enfin rendue ,
(O Ciel, ce sont là de tes coups !)
Quel objet vient frapper sa vue ? ...
C'est *Dom Sanche* ,... c'est son époux !

De leurs transports, de leur yvresse
On ne tente point le tableau ;
Les cœurs , que leur sort intéresse ,
Se le peindront beaucoup plus beau.

« Toi , qui seule occupois mon âme ,
(Disoit l'époux) » je te pleurois !
» Seul & digne objet de ma flamme ,
» Depuis dix ans je te cherchois !

JANVIER 1767. 69

» C'est par ce Roi , dont la puissance ,
» Dont la cour frappe ici tes yeux ,
» Par sa noble reconnoissance ,
» Que je te retrouve en ces lieux.

» J'eus le bonheur , sans le connoître ;
» De sauver ses jours autrefois ;
» Et c'est plus un ami qu'un maître
» Que dans l'Afrique je revois.

» C'est lui qui , témoin de ma peine...
Arrêtez ! (s'écria le Roi)
Je veux qu'une si belle chaîne
Se resserre aujourd'hui par moi.

Vous parlerez , dans Barcelonne ,
Des maux qu'éprouvèrent vos feux :
Je l'ai conquis & vous la donne....
Allez-y faire des heureux.

Paroles & musique de M. D. L. P.



ARTICLE II.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*MÊLANGES intéressans & curieux , ou
abregé d'histoire naturelle , morale ,
civile & politique de l'Asie , l'Afrique ,
l'Amérique & des terres polaires ; tomes
VI , VII , VIII , IX & X^{me}. A Paris ,
chez LACOMBE , Libraire , quai de
Conty ; 1766.*

Nous croyons que nos lecteurs reprendront , avec autant de plaisir que nous , la suite de cet ouvrage utile & agréable ; mais ne pouvant suiivre l'auteur dans toutes les descriptions qu'il donne , nous nous contenterons d'indiquer légèrement quelques-unes des choses les plus curieuses.

L'isle Formose , d'environ cent trente lieues de circuit , après avoir appartenu quelque temps aux Hollandois , est tombée sous la puissance des Chinois en 1682. Ils occupent la partie occidentale , qui en forme environ la moitié , « & c'est

» vraiment la seule qui mérite le nom de
 » *Formose* à cause de sa beauté. L'air y
 » est pur & ferein ; & la terre y rapporte
 » toute sorte de grains , tels que du bled ,
 » du riz , & généralement presque tous
 » les fruits qu'on trouve en Asie & en
 » Europe. Tous les arbres sont disposés
 » dans un ordre si agréable que , lorsqu'on
 » a transplanté le riz , ainsi qu'il est d'usage ,
 » toute la partie chinoise de l'isle a l'air
 » d'un vaste jardin. . . Les chevaux , les
 » chèvres , les moutons & les porcs y sont
 » très-rares ; mais les cerfs , les singes &
 » les lapins s'y rencontrent comme par
 » troupeaux. Les bœufs sont de même
 » fort communs. Ils servent de monture
 » aux habitans , qui leur font porter la
 » selle & la bride. La volaille & le gibier
 » n'y sont pas plus rares qu'à la Chine.

» La capitale de l'isle s'appelle *Tai-*
 » *ouan*. Elle est fort peuplée. Les rues ,
 » qui n'ont pas plus de trente à quarante
 » pieds de large , sont d'une longueur ex-
 » traordinaire , & tirées au cordeau. Pen-
 » dant huit mois de l'année des toiles
 » couvrent ces rues d'un bout à l'autre ,
 » d'où il résulte plusieurs avantages. 1°. En
 » ce qu'elles garantissent des ardeurs du
 » soleil la foule dont ces rues sont rem-
 » plies en tout temps. 2°. En ce que ,

» dérobant aux yeux le désagrément qu'of-
 » frent les toits des maisons, lesquels ne
 » sont que de paille, ces rues ressemblent
 » à autant de charmantes galeries, qui
 » paroissent avoir été ornées à plaisir de
 » porcelaines, d'ouvrages vernissés, d'é-
 » toffes de soie & autres marchandises
 » précieuses ».

La partie orientale, au contraire, est
 un pays montagneux, inculte & presque
 désert. Les écrivains parlent diversement
 des mœurs des peuples qui l'habitent. Selon
 le rapport des Missionnaires Jésuites, ces
 peuples vivent suivant des loix particu-
 lières, ou plutôt ils n'en connoissent point
 d'autres que la nature & l'instinct ; parmi
 eux point d'actes de religion, point de
 prières, point d'invocations ; & cependant,
 suivant le *P. Duhalde*, ils sont chastes,
 doux, désintéressés, équitables. Si l'on
 s'en rapporte aux relations qu'on doit à
Candidius, Ministre Hollandois, qui alla
 y prêcher l'évangile en 1626, les Formo-
 sans ont des pagodes en l'honneur de plu-
 sieurs divinités, à qui ils offrent des sacri-
 fices par le moyen des femmes, qui sont
 les Prêtresses de la nation. « Ces Prêtresses,
 » après des contorsions, des hûrlemens &
 » des extâses convulsives qui durent plus
 » d'une heure, montent sur le toit du
 » pagode,

» pagode , se placent sur le faite aux deux
 » bouts & y font de nouvelles prières.
 » Elles ôtent ensuite tout ce qu'elles ont
 » de vêtemens , & s'offrent ainsi nues à
 » leurs dieux en faisant mille gestes impu-
 » diques. . . . Il est vrai que l'assemblée
 » n'est guères composée que de femmes ,
 » qui boivent si prodigieusement , qu'à
 » peine , dans deux cents , il s'en trouve
 » une seule qui puisse se tenir debout ».

Les autres particularités que raconte *Candidius* ne sont pas moins étranges. Il est défendu, dit-il, aux femmes d'avoir des enfans avant l'âge de trente-cinq ans, & si elles ont désobéi à cette loi, les Prêtresses leur foulent le ventre jusqu'à ce qu'elles aient causé l'avortement. Lorsque quelqu'un vient d'expirer, on assemble tout le village au son du tambour; on danse, on boit pendant deux jours, & le troisième on place le corps au milieu de la cabane sur un échafaud, autour duquel on fait un feu continuel pendant neuf jours. Au bout de ce temps les fêtes recommencent; après avoir enveloppé le cadavre dans une natte, on le place sur un autre échafaud plus élevé, où il reste pendant trois ans; ce n'est qu'au bout de ce temps qu'on l'enterre, en accompagnant encore cette dernière cérémonie de danses & de

festins. Au reste, suivant le même *Candidius*, les Formosans n'attendent pas toujours que la mort de leurs camarades leur fournisse les occasions de se réjouir, car quand un homme souffre de grandes douleurs ils savent l'en débarrasser très promptement ; ils lui passent un nœud coulant au col, & , après l'avoir enlevé fort haut de terre, ils le laissent tomber très-rudemment afin de l'étrangler. Le judicieux historien a mis ces différentes relations sous les yeux de ses lecteurs, c'est à eux à prononcer.

L'auteur, avec le P. *Couplet* & M. de *Montesquieu*, croit les Japonois d'origine Tartare. Il réfute, en badinant, le système de *Kämpfer*, qui fait descendre ces peuples de quelques-uns des architectes téméraires de la tour de Babel, & qui trace sérieusement le chemin qu'ils dûrent suivre pour parvenir des plaines de Sennaar au Japon, où il les fait débarquer au bout de sept mois, dans de légers canots, que peut être, dit l'auteur, le Ciel leur avoit envoyés exprès, & sur-tout sans avoir essuyé ni tempête ni obstacle.

Le portrait que l'auteur donne des Japonois est, en quelque sorte, un résumé de l'histoire qu'il fait de ces peuples ; nous allons en transcrire les principaux traits.

„ Le Japonois est franc , ennemi du
 „ mensonge & de l'artifice , bon ami ,
 „ fidèle & généreux jusqu'au prodige ;
 „ sans amour pour l'intérêt , sans attache-
 „ ment aux richesses , ce qui lui fait re-
 „ garder le commerce comme une profes-
 „ sion vile. Point de peuple policé qui soit
 „ généralement plus pauvre ; mais cette
 „ pauvreté est celle que produit l'indépen-
 „ dance , que la vertu rend respectable ,
 „ & qui éleva si fort les premiers Romains
 „ au-dessus des autres hommes. L'histoire
 „ des plus opulentes Monarchies n'offre
 „ point de peinture d'un faste plus excessif
 „ que celui qui se voit au Japon parmi
 „ les Princes & les grands Seigneurs (1) ;
 „ cependant le peuple voit ce luxe sans
 „ envie. Un grand , tombé dans l'indi-
 „ gence par accident, jouit des mêmes res-
 „ pects que lorsqu'il étoit dans la plus
 „ brillante opulence. Dans quelque misère
 „ qu'un gentilhomme fût réduit , il ne se
 „ méfalloit pas pour la plus haute for-
 „ tune. Le point d'honneur est également
 „ vif dans toutes les conditions ; un homme
 „ de la lie du peuple s'offense d'une parole
 „ trop peu mesurée d'un grand seigneur ,
 „ & se croit en droit de lui en marquer

(1) Dans les repas de cérémonie on n'y sert
 pas une pièce de volaille qui n'ait les pieds dorés.

D ij

76 MERCURE DE FRANCE.

» son ressentiment. Il arrive de-là que tout
 » le monde est circonspect, & que les
 » égards mutuels se trouvent dans tous
 » les états. Il en est de même de la gran-
 » deur d'âme, de la force d'esprit, du
 » zèle pour la patrie, du mépris de la vie,
 » & d'une certaine audace que tout Japo-
 » nois porte sur son visage. Les querrel-
 » leurs, les grands parleurs, les médifans
 » passent au Japon pour des gens très-
 » méprisables. . . La même nation est re-
 » muante, pleine de défiance, vindica-
 » tive, mais n'exerçant jamais sa vengeance
 » que noblement; ne la différant que pour
 » l'affurer, mais jamais pour user de tra-
 » hison. Malgré sa vie dure & sa fermeté
 » naturelle, le Japonois porte la dissolution
 » plus loin qu'aucune autre nation; mais
 » la raison le ramène plus facilement à son
 » devoir: il aime la vérité quand même
 » elle le condamne. Comme il n'a besoin
 » de personne, qu'il ne craint rien, pas
 » même la mort, il s'estime infiniment &
 » méprise les étrangers. Il est dur & cruel
 » envers les foibles, les infirmes, & même
 » envers ses proches; inconstant par ca-
 » price, par mépris; enfin c'est l'Anglois
 » de l'Asie ».

Les descriptions du Tibet, du Royaume
 de Lassa, du Royaume de Tonquin & de

Cochinchine terminent le sixième volume. On trouve dans le septième celle de la Perse, pays où les sciences sont en si grande vénération, qu'on y voit des professeurs de cinquante à soixante ans aller prendre leçon en sortant de la chaire où ils viennent d'en donner eux-mêmes dans un autre genre. Malgré cela elles y sont peu avancées, puisqu'on y croit encore à l'astrologie judiciaire & à la pierre philosophale. A l'exception de l'horlogerie & de l'imprimerie, qui sont peu connues aux Persans, tous les autres arts y sont exercés. Ils réussissent particulièrement dans les étoffes brochées & brodées d'or & d'argent; il s'y en trouve dont l'aune de France vaut plus de mille écus. Ces beaux tapis, connus sous le nom de *tapis de Turquie*, viennent de Perse, & l'on n'en fabrique point en Turquie; on leur a donné ce nom parce que les premiers sont venus par la Turquie.

Les Persans suivent la religion de *Mahomet*, mais ils diffèrent des Turcs sur plusieurs points de croyance, & il en résulte entre eux une violente animosité, dont la politique se sert pour exciter le courage du soldat en temps de guerre. „ *Abbas* premier ayant déclaré la guerre „ aux Turcs en 1609, le Grand Muphti

78 MERCURE DE FRANCE.

» fulmina contre les Persans un décret
 » qu'il concluoit en ces termes. En vertu
 » de l'autorité que j'ai reçue de *Mahomet*,
 » & à cause de vos méchancetés, je dé-
 » clare qu'il est permis à tous les croyans
 » de vous tuer & de vous exterminer. Si
 » celui qui tue un chrétien fait une chose
 » agréable à Dieu, celui qui tue un Persan
 » en fait une qui mérite une récompense
 » soixante & dix fois plus grande. J'es-
 » père de la Majesté divine, qu'au jour
 » du jugement, elle vous métamorphosera
 » en ânes, pour servir de monture aux
 » Juifs, & que cette misérable nation,
 » qui est le mépris de l'univers, vous
 » menera au trot en enfer. *Abbas*, pour
 » se venger de ces insultes, fit à son tour
 » excommunier les Turs par le Grand
 » Prêtre d'*Aly*, & celui-ci rendit avec
 » usure aux Turcs les imprécations que
 » leur Pontife avoit exhalées contre son
 » peuple ».

Nous ne pouvons nous arrêter sur ce
 qui concerne l'Arménie, la Géorgie,
 les Tartares Usbecks, ceux du Turkestan,
 les habitans de la Turquie asiatique, les
 Chrétiens Maronites, les Druses, les États
 de Tunis & d'Alger, quoique tous ces
 articles soient traités de la manière la plus
 instructive & la plus amusante ; ainsi que

la description de l'Empire de Maroc, qui commence le huitieme volume. Nous remarquerons seulement que de la combinaison des différentes relations que l'auteur a consultées „ il résulte que les esclaves chrétiens sont assez bien traités à „ Alger , à Tunis , & à Tripoly , pour „ n'avoir à se plaindre que de la perte de „ leur liberté , qu'ils peuvent même se procurer par leur bonne conduite & par „ leur industrie. Quant à Fèz , Salé & „ Maroc , l'esclavage y est certainement „ rude , mais on doit convenir aussi qu'il „ y a beaucoup d'exagération dans les récits que l'on en fait. Il faut sur-tout se „ délier de cet appareil barbare de bûchers, „ de potences, de pals, de fers énormes, & „ d'autres instrumens de supplice , que les „ pieux Trinitaires offrent par-tout en spectacle dans leur églises , comme étant „ destinés à tourmenter perpétuellement „ les esclaves , pour les obliger à changer „ de religion & pour le plaisir de les faire „ souffrir „.

Peut-être aussi le refroidissement de la charité publique rend cet étalage nécessaire.

Après la description de l'Egypte & de ses productions , l'auteur donne une his-

80 MERCURE DE FRANCE.

toire de l'Indoustan , qui nous paroît très-exacte.

L'Empire Mogol nourrit dans son sein deux nations redoutables , que la cupidité porte souvent à se déchirer. Ces nations sont les Patânes & les Marattes. Les premiers passent pour la meilleure infanterie de l'Inde ; & les forces des derniers ne consistent qu'en cavalerie ; on a vu leur Roi à la tête de 200000 hommes. L'Historien suit les révolutions de ce vaste Empire , depuis son origine jusqu'en l'année 1760 On trouve ici une relation exacte & circonstanciée de la fameuse invasion de Nader , le plus connu parmi nous sous le nom de *Thamas Koulikan* , donnée par un Officier distingué qui a servi douze ans aux Indes dans des emplois supérieurs. C'est un morceau intéressant qui ne renferme que le vrai.

Rien n'est si propre à consoler les pe tits de leur foiblesse & de leur peu d'importance , que le tableau de cette révolution causée par *Koulikan*. On y voit le plus riche des Monarques trahi & sacrifié par ses courtisans ; de grands Seigneurs jaloux & ambitieux se déchirer cruellement , & dans les accès furieux de leur vengeance courir à leur perte , en

entraînant la chute de l'Empire & la ruine de leur maître. *Nizam* & *Moulouk* en causent une autre , dont l'Empereur fut la victime , ayant été étranglé par les partisans de *Nizam* Son fils *Amet-cha* , venge la mort de son pere fort adroitement ; & *Nizam* forcée d'obeir au nouveau Souverain qui l'appelloit à la Cour , s'empoisonne à l'âge de 109 ans. L'auteur relève l'erreur de différens écrivains , sur cet *Amet-cha* , qui fut détrôné en 1754. *Alemguir II.* son successeur ne régna que jusqu'en 1760 , où , dans les troubles d'une nouvelle révolution , il fut trahi par son Ministre , & assassiné. Les Marattes se présentent alors devant Delhy , font descendre de ce trône orageux le successeur qu'on avoit donné à *Alemguir* & y font asseoir un fils de leur propre Roi.



ODES nouvelles & autres poésies , précédées d'un discours sur l'ode , & suivies de quelques morceaux de prose ; par M. SABATIER. A Paris , chez SEBASTIEN JORRY , rue de la Comédie Française , & chez DELALAIN , rue St. Jacques , près la fontaine St. Severin.

Nous avons promis de faire connoître plus au long cette collection , & nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en tenant parole. Le discours sur l'ode , qui est à la tête , nous a paru bien fait , il est écrit d'un style noble & vigoureux , il ne ressemble point aux discours que nous avons sur la poésie lyrique , & renferme des idées sur ce genre qui font voir combien M. *Sabatier* le connoît. L'auteur examine pourquoi l'ode est négligée parmi nous ; il en apporte les raisons ; c'est son premier objet ; ensuite il prouve que , de tous les peuples qui cultivent les lettres , le François est celui qui a le plus de talent pour ce genre. Ces deux objets sont bien remplis. L'esprit d'analyse , dit M. *Sabatier* , qui est le soutien de la raison , &

en même temps la mort du sentiment & de l'imagination, a voulu soumettre l'ode à une marche mesurée & en arrête l'effor. La philosophie a fait sans doute les plus grands progrès dans notre siècle, puisqu'elle a répandu parmi les hommes l'esprit d'humanité & de bienfaisance, le goût des arts utiles & la haine des préjugés, plus funestes que les vices. Elle a éclairé toutes les sciences, ou plutôt elle a jetté un pont sur l'abîme qui nous en séparoit. Mais, d'une main elle traçoit de nouvelles routes à l'esprit, & de l'autre elle posoit des barrières à l'imagination. Je sais que la raison doit guider l'enthousiasme, mais sans l'affervir. Elle doit lui montrer les précipices, & l'abandonner à lui même s'il a la force de les franchir. Je ne prétends donc point soustraire le genre lyrique aux yeux de la philosophie, je ne veux que le délivrer du compas dont elle l'embarasse. En faisant l'analyse des passions, elle ne note pas leurs discours, elle ne soumet pas leurs transports à des règles fixes. Il seroit aussi ridicule de l'entreprendre, que de vouloir tracer une route à une flamme dévorante qui se répand de tous côtés. L'auteur, dans sa seconde partie, parcourt les odes des autres nations : voici ce qu'il dit des Allemands. Jaloux de peindre

24 MERCURE DE FRANCE.

dre la nature dans son berceau, ils ne mettent pas assez de choix dans les nuances qu'ils saisissent ; ils manquent de force parce qu'ils détaillent trop. Ils croient être riches parce qu'ils parent la même idée de différentes couleurs. Ils s'efforcent pour étaler des ornemens, semblables à ces femmes bourgeoises qui croient briller en se chargeant dans un jour de fête de tout l'attirail de leur parure. M. *Sabatier* justifie *Rousseau* des reproches qu'on lui fait de manquer de sensibilité & de philosophie : ce morceau est bien fait ; l'auteur combat M. *Marmontel* avec politesse & en lui rendant justice. L'auteur dit, en parlant de *Lamotte* : à force d'art il a persuadé à ses partisans qu'il avoit du génie ; il répète les mots de délire & d'yvresse pour faire croire qu'il étoit agité d'une fureur sacrée. Il ressemble à ces faux braves qui menacent de leurs épées, & ne parlent que sang & carnage pour inspirer l'idée d'une valeur qu'ils n'ont pas. La lecture de ce discours fait plaisir, il chauffe. Les odes de l'auteur sont partagées en trois livres. Le premier ouvre par l'enthousiasme ; cette belle ode est si connue que nous sommes dispensés d'en parler. Nous avons fait connoître autrefois l'ode sur la population qui suit l'ode philosophique &

pourtant pleine de chaleur. Nous citerons deux strophes de l'ode sur la beauté. On y montre que les femmes sont capables des plus grandes choses.

Hélas ! à des talens que notre orgueil redoute ;
Par de bisarres loix nous ouvrons un tombeau ;
Pour forcer la nature à suivre une autre route ,
Nous en éteignons le flambeau.

Eh , comment voulez-vous que la beauté timide ,
Oisive par devoir , puisse , d'un vol rapide ,
Atteindre nos lauriers brillans ,

Quand nous la destinons aux fleurs qui la cou-
ronnent ,

Quand tous les jeux qui l'environnent ,
De son fécond génie arrêtent les élans ?

Ce n'est point dans les champs , embellis par
l'aurore ,

Que se forment la foudre & les brûlans éclairs ;
L'aigle altier , amolli dans les jardins de flore ,
Eût perdu l'empire des airs.

Au seul desir de plaire *Elise* abandonnée ,
N'eût point de ses Etats , fixant la destinée ,
Entrepris de nobles travaux.

Carthage , en s'élevant , menace l'Italie ,
Et l'ombre de *Didon* trahie

Erre autour d'*Annibal* & guide ses drapeaux.

Un morceau bien lyrique de cette ode

86 MERCURE DE FRANCE.

est *Cassandre* qui prédit les malheurs que doit causer la beauté.

L'ode sur l'amour de la patrie , qui vient après , est remplie de belles images & de mouvemens rapides. Le début de l'ode sur la guerre est d'une fierté qui convient au sujet.

Mars a dit : allumons les flambeaux de la rage ;
Sa voix de la discorde a brisé les cachots :

Elle accourt sur ses pas ; le monde qu'il ravage

Regrette le cahos.

Que de murs embrasés s'écroulent en poussière !

Que de glaives sanglans brillent de toutes parts :

Je frémis ; est-ce là cette Europe si fière

Du progrès de ses arts ?

Les peuples gémissans , les cris , les funérailles

Nous retracent l'horreur qui règne aux sombres
bords ,

Et les champs désolés n'ouvrent plus leurs en-
traîles

Que pour cacher les morts.

La Renommée interrompt le poëte , &
conte elle-même les exploits du Maréchal
de *Broglie*.

Viens dans *Sanderhausen* admirer son audace ;
Le signal est parti de ses yeux foudroyans ,

Il s'élançe & soudain n'apperçoit que la trace
Des ennemis fuyans.

Quand le fougueux *Xercès*, au seul bruit de sa
course,

Croit envahir la Grèce, insensé conquérant,
Thémistocle l'arrête, & jusques vers sa source
Repousse ce torrent.

L'ode sur l'éloquence nous a paru bien
animée; nous en citerons quelques strophes.

Eloquence, à l'aspect de tes nombreux miracles,
Qui ne reconnoîtroit ton pouvoir indompté?

Tu parles; tes divins oracles,

Tels que ceux du destin, forcent la volonté.

Des passions des Rois tu confonds les intrigues

Et soutiens au-dessus des brigues

Le négociateur que tu fais triompher.

L'esprit, s'il n'est rempli de ta chaleur brûlante;

Est comme une étoile brillante

Qui répand des rayons sans pouvoir échauffer.

.

Ah ! ce n'est qu'en servant la vertu qu'il ranime

Que le plus beau talent ennoblit son pouvoir ;

L'orateur est toujours sublime

S'il brûle de l'ardeur d'inspirer les devoirs.

Que je plains un mortel dont l'éloquence tonne

Pour frapper l'autel & le trône.

88 MERCURE DE FRANCE.

Qui nous promet un jour plus affreux que la nuit,
Sa bisarre sagesse au tumulte enhardie

Eclaire comme une incendie,
Et ne brille jamais que lorsqu'elle détruit.

.

Eloge de l'éloquence du barreau ; critique de celle de la chaire.

Massillon, *Bourdaloue*, & toi, peintre énergique,
Sublime *Bossuet*, l'aigle des orateurs,

Vous, de la chaire évangélique
Apôtres renommés, où sont vos traits vainqueurs ?
L'éloquence, livrée aux plus vives alarmes,

Sur vos tombeaux jette ses armes,
Et, sans consolateurs, pleure votre trépas.
Rien ne peut éclipser l'éclat de vos couronnes ;

Vous avez dressé des colonnes
Qui de vos successeurs ont arrêté les pas.

Quels foibles successeurs, dont les touches légères
Donnent aux vérités les charmes des romans,

Et des redoutables mystères
Embellissent l'horreur par de vains ornemens,
Qui cherche la parure est privé du génie.

Loin ces rhéteurs, dont la manie
Des plus sombres objets tempère les couleurs,
Du calvaire épineux fait un lieu de délice,
Adoucit le fiel du calice,
Et sur la croix sanglante ose semer des fleurs.

Nous doutons que *Rouffseau* ait de plus belles strophes. Nous ne dirons rien de l'ode de *Tintée* aux François, cela nous meneroit trop loin. Elle respire les fougues & la chaleur du courage. La strophe qui peint l'aggrandissement de Rome est de la plus grande beauté. Suit une ode contre le rouge. Nous en citerons quelques strophes pour jetter de la variété.

La beauté seroit-elle un vice ,
 Puisque tu caches ses attraits ?
 Peux-tu chérir le vain caprice
 Qui ternit l'éclat de ses traits ?
 Crois-moi , prends la raison pour guide ,
 Chasse cette poudre perfide
 De ton visage qu'elle peint.
 N'es-tu pas mille fois plus belle
 Lorsque le sommeil de son aîle
 Carresse & rafraîchit ton teint ?

Zelmire , éloigne une parure
 Que la nature t'interdit.
 Que ta beauté naïve & pure
 Soit l'image de ton esprit.
 L'esprit qu'on apprête est sans grace ,
 Dans ses atours il nous retrace
 Sa foiblesse & son embarras.
 L'art déplaît dès qu'on le soupçonne ,
 Et les charmes que l'on se donne
 Annoncent ceux que l'on n'a pas.

90 **MERCURE DE FRANCE.**

L'ode sur le luxe commence le second livre ; c'est une des plus belles du recueil.

Comment , privé des droits qu'il eut à sa naissance ,

L'homme a-t-il vu périr sa force & sa puissance ?

Monarque détrôné , quel est son triste sort ?

A son corps énérvé son âme est asservie ,

Des portes de la vie

Il apperçoit la mort.

Les malheurs que cause le luxe sont peints avec des couleurs vives.

Du temple de l'hymen les colonnes gémissent ,

Ses autels désertés sans victimes languissent ;

Les champs , vastes tombeaux , soupirent dans le deuil ;

Rebutés du travail , les laboureurs utiles ,

Entraînés dans nos villes ,

En vont servir l'orgueil.

La vertu fait rougir , les plaisirs nous dominent ,

Et l'état qu'ils ruinent

Embrasse les tyrans.

L'auteur s'élève contre les guerriers que le luxe porte à s'enrichir.

Méprisable valeur qu'entraîne l'avarice ,

Ce n'étoit pas la vôtre , ô *Camille* ! ô *Fabrice* !

Vous, pères du travail & fiers enfans de *Mars*,
 Vos bras, qui s'exerçoient sur la terre féconde,
 De l'empire du monde

Elevoient les remparts.

Venez voir des guerriers que le luxe environne,
 Sur le front d'*Adonis* le casque de *Bellonne*;
 Dans les champs de la mort les plaisirs amenés,
 Vous reculez d'horreur à ces jeux qui vous
 frappent

Et des larmes échappent

A vos yeux indignés.

Eh, que seroit-ce enfin si vous voyiez nos vices,
 L'autorité des chefs immolée aux caprices,
 De l'honneur gémissant les droits souvent trahis,
 Des postes confiés les défenseurs perfides,

Et les traîtres avides

Qui vendent leurs pays?

Je pleure sur nos maux en citoyen sensible;
 Luxe, ennemi cruel, & le seul invincible,
 Tu confonds tout les rangs, le désordre est ta loi:
 Les plus obscurs mortels, jaloux de tes délices,
 S'engraissent d'injustices
 Pour s'élever à toi.

Mais d'un immense Etat devons-nous te proscrire?
 Non, il faut te guider & borner ton empire.
 De nos mœurs, de nos arts n'arrête point l'essor;

92 MERCURE DE FRANCE.

Et fleuve resserré dans des canaux utiles ,
Sans inonder nos villes ,
Fais circuler ton or.

L'ode à la gloire & celle sur l'avarice
offrent un grand nombre de belles strophes.
M. Sabatier dit, en parlant de l'or :

Aussi-tôt qu'il parut , le démon de la guerre
Arma nos mains du fer qui labouroit la terre ;
Son sein , nourri de sang , en repoussa des flots.
Le premier conquérant fut le premier avaré.

L'intérêt , dieu barbare ,
Transforma l'homme en monstre , & le monstre
en héros.

.

Ainsi de la pitié , repoussant le murmure ,
L'orgueilleuse opulence outrage la nature ,
Et de l'humanité rompt les augustes nœuds.
Ciel , lance tes carreaux & frappe le barbare

De qui la main avaré
N'a jamais essuyé les pleurs des malheureux.

Cette strophe est de sentiment , & l'auteur réussit aussi dans cette partie ; l'ode aux mères sur la nécessité de nourrir leurs enfans en est une preuve. L'auteur dit à ces mères dénaturées :

Oui, vous n'adorez que vos charmes,
 Et vous craignez de les flétrir;
 Mais ce fils qu'obtiennent vos larmes
 Va sans doute vous attendrir.
 Ses lèvres errantes, débiles,
 Cherchent vos mammelles fertiles,
 Dont le lait doit être versé.
 Embrasse une femme étrangère,
 Cher enfant, tu n'as plus de mère;
 Son sein cruel t'a repoussé.

.
 Eh, quoi ! mères, rien ne vous touche;
 Pour vos enfans versant des pleurs,
 Le premier baiser de leur bouche
 Est le signal de vos fureurs.
 Si, malgré leurs mains suppliantes,
 Et leurs caresses innocentes,
 La nature vous parle en vain,
 Par votre rage possédées
 Il falloit, nouvelles *Médées*;
 Les étouffer dans votre sein,

L'amour dit à ces mères :

Nen, vous ne sentez point, cruelles,
 Mes feux aussi purs que le jour.
 Vos transports ne sont qu'imposture,
 Qui ne connoît point la nature,
 Pourroit-il connoître l'amour ?

94 MERCURE DE FRANCE.

Il faudroit transcrire cette ode entière pour la faire connoître, Ne pouvant nous étendre, nous citerons quelques strophes de l'ode aux grands ; & de celle sur la vengeance. *M. Sabatier* dit, en parlant d'un grand ;

Offrons nos vœux au grand qui chérit le génie :
Dans son livre immortel le temps grave son nom.
Ah ! pour le célébrer , que n'ai-je l'harmonie
Dont *Pindare* charmoit l'oreille d'*Hieron* !

Oui , *Pindare* inventa les chants les plus sublimes ;
Sa voix fit tressaillir les cieux , l'onde & l'enfer.
Il osa , pour louer ses héros magnanimes ,
Prendre l'encens qui brûle aux pieds de *Jupiter*.

Aussi loin que s'étend la rapide pensée ,
Pindare y pénétra par son fougueux essor ,
Et , lorsque nous croyons son audace lassée ,
L'œil étonné des Dieux le voit voler encor.

Il s'élançe , & ses doigts agités sur sa lyre
En sons mélodieux enseignent le devoir ;
Et les loix qu'il ranime à son brûlant délire ,
Vont sur le monde entier étendre leur pouvoir.

Pindare n'a jamais été mieux peint. Dans
l'ode sur la vengeance , *M. Sabatier* dit ,
en parlant de Dieu :

Il confond à son gré l'audace criminelle ;
 Rien ne peut le tromper ; de sa gloire éternelle
 Il est lui-même le garant.
 Il parle, & d'un seul mot il fait trembler le monde.
 Son regard est sa force ; & la foudre qui gronde
 N'est que son souffle dévorant.

Nous passons sous silence l'ode aux bu-
 veurs , qui respire le plaisir ; & nous nous
 arrêterons un moment à celle sur la ruine
 de Jérusalem par Titus. Cette ode est avec
 des chœurs , & les strophes sont de diffé-
 rentes mesures. C'est sans contredit une
 des plus belles pour la force des idées &
 la grandeur des images. Nous citerons cette
 strophe , qui est un chœur de Romains au
 moment que le temple s'embrase,

Aux frémissemens du carnage
 De la flamme ajoutons l'horreur ,
 Et du plus funeste ravage
 Que tout retrace la fureur.
 Dans le temple que la mort règne ;
 Cours , vengeance , cours l'embraser ;
 Et si le feu doit s'apaiser ,
 Que ce soit le sang qui l'éteigne.

Nous voyons que notre extrait devient
 trop long ; ainsi nous ne dirons rien des
 autres odes , non plus que des épîtres qui

nous ont fait grand plaisir. Outre le mérite de la poésie, M. *Sabatier* en a un bien estimable, celui d'envisager le bien de l'humanité dans tous ses ouvrages. Les morceaux en prose sont intéressans pour le fond & la forme. Les conseils d'un vieil auteur à un jeune, ou l'art de parvenir dans la république des lettres, sont une critique ingénieuse du goût à la mode, & des manéges qu'on emploie pour réussir. Nous avons remarqué une réponse à une observation de M. de *Vauvenargues*, sur le grand *Rousseau*. Une lettre sur la nécessité d'établir des espions du mérite. Le bel emploi, dit M. *Sabatier*, que celui d'accuser les gens d'être vertueux & éclairés, & de les forcer à rendre compte de leurs vertus & leurs lumières ! Nous avons lu aussi avec plaisir une critique rapide des principaux poètes lyriques d'Allemagne. Les réflexions sur l'héroïde, & les auteurs qui écrivent sur l'amour, sont bien écrites, & renferment des idées. Nous ne pouvons faire connoître plusieurs petits morceaux de poésie, qui sont ingénieux & faciles. Nous sommes fâchés de n'avoir rien cité de l'ode à Madame la Comtesse de G... où les mœurs & la misère des habitans de la campagne sont peints avec des traits touchans ; ni de celle sur l'indépendance

pendance de nos Rois , où leurs droits
sont présentés avec force. Nous transcrivons
en finissant , un morceau d'un épître sur le
travail.

Les Rois même , les Rois liés à des entraves ,
De leurs tristes grandeur ne sont-ils pas esclaves ?
En vain la flatterie élève leur pouvoir :
Ils ont au dessus d'eux le rigide devoir.
Ah ! puisse-t-il flétrir cette molle indolence
Qui de nos citoyens éternise l'enfance ,
Et qui , berçant le corps étendu sur des fleurs ,
Est l'aliment du vice & le poison des mœurs :
C'est ainsi que d'*Achille* on n'eût fait qu'un *Thersite*.
Du vaillant fils d'*Alcmène* un lâche *Sibarite*.
Par le luxe énervé , l'homme expire au berceau :
La main qui le caresse en creuse le tombeau.

.

Oui , même le génie , effor d'un cœur brûlant ,
Sans une longue étude, en feux mourans s'exhale :
C'est *Alcide* énervé qui file aux pieds d'*Omphale*.

Tout ces ouvrages annoncent dans M.
Sabatier une imagination vive & féconde ,
& un cœur sensible ; ses odes sur-tout
marquent un grand talent.



PIERRE LE GRAND, Tragédie. A Paris, chez *LESCLAPART*, Libraire, quai de Gesvres, & la veuve *DUCHESNE*, rue Saint Jacques ; in-8° : 1766.

LE sacrifice que le Roi fit de son propre fils à la grandeur de sa nation, forme le sujet de cette tragédie. *Pierre le Grand* avoit répudié *Ottokésa*, qui lui avoit donné un fils ; quelque temps après il avoit épousé *Catherine*. *Ottokésa* regrettant le trône, aidée de son frère *Zariskin*, entreprit d'y monter. Elle tenta plusieurs conspirations qui furent sans succès, & qui firent à la fin deshériter son fils qui y étoit entré. L'auteur suppose qu'elle profita de l'absence de la *Czarine*, & du retour de son fils pour en former une nouvelle. Plusieurs circonstances, qui produisent de l'intérêt, semblent se réunir successivement pour la faire échouer. L'artifice d'*Ottokésa*, les soins de *Zariskin* parviennent à les rendre favorables à leur projet, & à faire tomber les soupçons du Czar sur *Catherine*. Il y a beaucoup d'art dans les différentes intrigues ; nous n'avons à y reprendre que les moyens sur lesquels elles sont fondées ; ce

sont des lettres susceptibles de divers sens. Ces ressorts se retrouvent par-tout ; on n'est cependant pas fâché de les voir employés encore ; l'intérêt qui en résulte, dispose le lecteur à les pardonner. Les soupçons au Czar, les déchiremens de cœur où son fils est livré, étant sans cesse partagé entre ce qu'il doit à son père & ce qu'il doit à sa mère, dont les infortunes le portent à pencher de ce côté, un amour violent, né long-temps auparavant pour une inconnue qu'il a perdue, & qu'il retrouve dans la Czarine ; la fureur active d'*Ottokésa* ; la générosité de *Catherine*, qui aimoit le jeune Prince avant que de le connoître ; les efforts qu'elle fait pour triompher de sa passion, ont fourni à l'auteur plusieurs situations intéressantes. Il ne se déguise point que quelques-unes ressemblent à celles d'*Andronic* ; il les a rendues d'une manière différente, & il s'y trouve des morceaux qu'on seroit fâché qu'il eût sacrifiés au scrupule d'imiter *Camfistron*. Il n'en est pas de même des ressemblances qu'on remarquera avec *Brutus* :

Des deux côtés on voit un père condamner son fils à la mort. *Pierre le Grand* ne prononce pas lui-même l'arrêt. Il force le *Czarrovitz* à paroître devant l'assemblée

des Boyards qui doivent le juger. La fierté de ce Prince ne peut soutenir cette humiliation ; il prévient les Boyards, se condamne lui même, & se punit en se donnant la mort. Voici comme l'auteur parle de sa tragédie dans sa préface : « J'étois au fond d'une pro-
 » vince éloignée , où l'on n'a point de
 » spectacles , & où j'avois puisé toutes
 » mes connoissances dramatiques dans des
 » livres. On sent combien elles devoient
 » être imparfaites. J'apportai ma pièce à
 » Paris ; quelques amis , à qui j'osai la
 » lire , furent curieux de voir comment
 » à mon âge & dans la province , sans
 » aucune idée des effets du théâtre , on
 » pouvoit s'être tiré d'un pareil ouvrage.
 » C'est tout ce qui devoit les intéresser ;
 » & cette curiosité bien naturelle , peut
 » me procurer encore des lecteurs. On me
 » fit sentir quelques-uns des défauts que je
 » viens de remarquer ; j'en ai découvert
 » bien d'autres dans la suite , & sur-tout
 » un second acte absolument vuide. Je
 » voulois corriger ; mais le courage & le
 » temps m'ont manqué. D'ailleurs , on
 » m'avoit fait entendre que ce drame ne
 » pouvoit pas être représenté. Les diffi-
 » cultés qu'a éprouvées M. de Morand m'en
 » ont convaincu ; cependant le caractère

» de *Pierre* dans *Menzikoff* est traité bien
 » autrement que dans mon ouvrage ; là ,
 » c'est un législateur , un héros ; ici , c'est
 » un prince dont la grandeur est mêlée
 » d'un peu de férocité ; c'est enfin la pro-
 » duction d'un jeune homme qui n'a pas
 » assez étudié ses maîtres ; aussi je ne la
 » présente que comme un essai , où l'on
 » a cru entrevoir quelques talens ». L'au-
 » teur , en se jugeant si sévèrement , s'est ac-
 » quis des droits sur l'indulgence ; & la lec-
 » ture de son ouvrage fait voir qu'il la mé-
 » rite ; l'attendrissement qu'il excite , l'in-
 » térêt qu'il produit , en font penser plus
 » avantageusement. *Pierre le Grand* y parle
 » avec la dignité d'un législateur ; c'est ainsi
 » qu'en méditant de porter ses armes en
 » Suède , il parle de *Charles XII.*

Charles n'est plus si grand ; son génie affoibli
 Ne me présente plus ce superbe ennemi ,
 Imprudent , mais heureux , qui poussa l'héroïsme
 Et toutes les vertus jusques au fanatisme.
Bender a vu captif le vainqueur de *Narwa* ,
 Ains , souvenez-vous des champs de *Pultowa*.

Il parle de cette manière au Boyard , à
 qui il confie les rênes du gouvernement
 pendant son absence.

102 MERCURE DE FRANCE

Pour vous , je vous remets le glaive de *Thémis* ;
Jusques à mon retour gouvernez ce pays ;
Que les vaisseaux jetés par les vents sur nos
plages ,

Cessent d'être soumis à la loi des naufrages :
De ce droit odieux j'abolis la rigueur ;
Il en est un plus saint & plus grand : le malheur.
Faites fleurir les arts que je viens d'introduire ;
Que des hommes enfin naissent dans mon empire :
Par le sang , s'il le faut , cimentons sa grandeur ;
Qu'il souffre , mais qu'enfin il devienne meilleur.

Ces vers , & sur-tout le dernier , peignent le caractère de *Pierre le Grand* ; on y reconnoît les traces de férocité que lui avoit laissé l'éducation barbare qu'il avoit reçue. Il avouoit lui-même ses défauts ; & l'auteur lui a mis dans la bouche les expressions dont il se servoit lui-même ; c'est dans un moment où les pièges qu'on lui a tendus ont fait une impression profonde sur lui , & qu'il ne doute plus que la Czarine est coupable.

Quel sang pourra jamais assouvir ma fureur ? . . .
L'ingrate ! . . & je ne puis t'arracher de mon cœur !
L'univers étonné , dont l'estime m'honore ,
Pourra-t-il à ces traits me reconnoître encore ?
Indigne du grand nom qu'il acquit autrefois ,
Le héros rentre-t-il dans le peuple des Rois ?

Est-ce moi qui du Russe ai banni la rudesse ?
 Je ne suis qu'un mortel qu'avilit sa foiblesse.
 J'ai forcé la nature & sçu la corriger ;
 J'ai changé mes sujets & n'ai pu me changer.

Les bornes d'un extrait ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur cet ouvrage estimable. On y trouvera une versification aisée, facile, noble en général, quelquefois négligée. Nous exhortons l'auteur à se livrer à ce genre de travail, & sur-tout à éviter les fautes dans lesquelles il est tombé ; il les reconnoît, c'est un grand pas qu'il a fait ; & il peut se promettre des succès.



NOUVEAU Dictionnaire historique portatif, ou Histoire abrégée de tous les hommes qui se sont fait un nom par des talens, des vertus, des forfaits, des erreurs, &c. depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours : ouvrage dans lequel on expose sans flatterie & sans amertume ce que les écrivains les plus impartiaux ont pensé sur le génie, le caractère & les mœurs des hommes célèbres dans tous les genres ; avec des tables chronologiques pour réduire en corps d'histoire les articles répandus dans le Dictionnaire : par une Société de Gens de Lettres ; avec cette épigraphe :

Mihi Galba, Otho, Vitellius, nec beneficio, nec injuria cogniti. Tacit. histor. lib. 1, c. 1.
A Amsterdam, chez MARC-MICHEL REY, Libraire ; M. DCC. LXVI : quatre vol. in-8°. On trouve des exemplaires de cet ouvrage chez les principaux Libraires de France ; & à Avignon, chez VALBENE & Compagnie, Libraires.

IL a paru deux dictionnaires historiques portatifs, avant celui que nous annonçons au public. Le premier est celui de feu

M. l'Abbé *L'Avocat*, qui, malgré les nombreuses éditions qui en ont été faites, est encore aujourd'hui un ouvrage très-défectueux. Il est rempli d'erreurs, d'inutilités, de négligences, d'omissions, d'inexactitude, de longueurs, de partialité & de faussetés. Aussi l'auteur convient-il l'avoir fait à la campagne étant malade, & pour se délasser. Comme si un livre qui demande un travail assidu, & la santé la plus vigoureuse, devoit se faire par délassement, & dans un temps de maladie ou de convalescence. Après cela, doit-on être surpris de toutes les fautes dont fourmille son dictionnaire ? Faut-il s'étonner que les notices des ouvrages des peintres, des musiciens, des sculpteurs, des architectes, &c. ne satisfassent ni les amateurs, ni les artistes ; qu'une foule d'autres articles laisse tout à désirer ; que les mêmes écrivains se trouvent deux fois sous des noms différens ; que, &c, &c, &c ?

Le second dictionnaire historique portatif, bien supérieur à celui dont nous venons de parler, est en six volumes in-8°. On y a non-seulement réparé les défauts nombreux de celui de M. l'Abbé *l'Avocat* ; mais on l'a enrichi d'une foule d'articles, dont le premier n'avoit fait aucune mention. Nous sommes obligés de con-

venir néanmoins qu'on y trouve encore beaucoup de négligences, & une affectation de louer avec excès des personnes inconnues, & d'omettre un grand nombre d'hommes célèbres, ou de glisser légèrement sur leurs articles. Un lecteur qui n'est d'aucun parti, ne peut s'empêcher de blâmer l'excessive partialité qui règne dans cet ouvrage.

Ce dernier défaut est précisément ce qu'on a le plus soigneusement évité dans le *nouveau dictionnaire historique portatif* que nous annonçons aujourd'hui. Aussi a-t-il été entrepris & exécuté par une société impartiale de gens de lettres, qui ne sont attachés à aucun corps, à aucune académie, & qui paroissent n'avoir d'autre parti, d'autre intérêt, que celui de la vérité. Leur but principal, en ajoutant ce nouveau dictionnaire à ceux qu'on a déjà publiés, est de faire connoître par les faits, le génie & le goût des siècles, l'état de l'univers dans tous les temps, les passions, les caractères, les talens des hommes qui l'ont ravagé ou éclairé. Ils se sont particulièrement attachés à caractériser les nations, à peindre les hommes célèbres; enfin, à faire des tableaux en petit, dans lesquels les savans puissent voir d'un coup d'œil ce qu'ils veulent rappeler à leur mé-

moire ; & les gens moins instruits , ce qu'ils doivent placer dans la leur.

On a cru qu'en entreprenant un nouveau dictionnaire historique , il falloit donner la même attention à l'histoire de l'esprit humain , qu'à celle des gouvernemens. On n'a que trop compilé sur des Rois inconnus ou dignes de l'être ; & on n'a pas assez pensé à peindre les hommes , & sur-tout ceux qui , au milieu des ténèbres & des vices qui ont inondé la terre , ont fait briller des lumières & des vertus. Tous les Princes , dont l'histoire n'offre aucun fait intéressant , ni aucune circonstance singulière , sont renvoyés dans cet ouvrage , à des tables chronologiques que l'on trouve à la fin du dictionnaire. Ecartier les ouvrages superflus , voilà le premier devoir d'un historien lexicographe ; présenter les articles nécessaires sous un jour vrai & agréable , voilà le second ; & ce sont ces deux devoirs que nos auteurs se sont principalement efforcés de remplir ; on peut dire qu'ils ont parfaitement réussi. Nos meilleurs historiens leur ont fourni les matériaux de leur ouvrage ; ils ont étudié dans ceux qui passent pour les plus élégans , le coloris propre à chaque article. Ils se sont servis , autant qu'il a été possible , de leurs expressions ; mais

ils n'ont pas cru devoir les copier servilement. Pour mettre plus de vérité dans les portraits des gens de lettres, ils ont emprunté des écrits qui ont paru sur eux tels que les journaux, les vies, les éloges, les mémoires, tout ce qui pouvoit servir à les peindre, & comme particuliers, & comme écrivains. Les deux points de vûe différens, sous lesquels on regarde le même homme, rend ce recueil plus instructif & plus agréable. Ils ne se sont point attachés à indiquer toutes les productions d'un auteur : ils ont fait choix des principales ; & ils ne s'y sont arrêtés, qu'autant qu'il le falloit, pour en donner une idée nette & précise. Les critiques les plus célèbres du siècle, leur ont fourni les jugemens qu'ils en ont portés. Toutes les louanges, les censures ont été mises dans la balance, avant que de se décider pour celles auxquelles le public a mis le sceau par son approbation. Ce dictionnaire n'offre que des réflexions qui pourront conduire les jeunes gens dans la lecture des bons écrivains grecs, romains, françois, anglois, italiens, espagnols, portugais, & dans le choix des dieux ou des héros du paganisme. Cette partie y est même aussi complète que la matière peut l'exiger.

L'ordre alphabétique a des inconvé-

niens ; il sépare les faits , il les isole ; il peut jeter de la confusion dans l'esprit & dans la mémoire. Pour y remédier , les auteurs du nouveau dictionnaire ont mis à la fin de leur ouvrage , une table des principales époques , depuis Adam jusqu'à nos jours. Cette table , accompagnée des listes chronologiques qu'ils ont dressées pour les différens royaumes , forme un petit abrégé de l'histoire universelle , par le moyen duquel on peut réduire les articles épars de côté & d'autre. Enfin nous ne craignons pas d'avancer que parmi tous les dictionnaires de ce genre , nous n'en connoissons aucun plus exact , plus curieux , plus rempli d'articles choisis , plus dénué d'inutilités ; plus soigné enfin & mieux fait que celui-ci.

ANNONCES DE LIVRES.

JURISPRUDENCE des rentes ou code des rentiers , par ordre alphabétique : seconde édition , revue , corrigée & considérablement augmentée par l'auteur , entr'autres choses , d'un essai sur les mutations , les pièces à fournir par les parties prenantes , & la manière de faire les immatricules ;

110 MERCURE DE FRANCE.

par M. *Debaumont* : prix 6 liv. relié. A Paris, chez *Guillyn*, Quai des Augustins, du côté du Pont Saint-Michel, au Lys d'or ; 1766 : avec approbation & privilège du Roi ; un vol. in-8°.

Le but que l'auteur s'est d'abord proposé dans cet ouvrage, a été de mettre les rentiers à portée de connoître par eux-mêmes la manière d'acquérir les rentes, d'en percevoir les arrérages, & d'en établir la propriété lorsqu'il arrive des mutations ; il a donc cru devoir ajouter en tête de cette nouvelle édition, un essai ou traité particulier où il a donné des exemples de tous les différens genres de mutations qui ont lieu dans les rentes ; il a indiqué les pièces qu'il faut, dans tous les cas, fournir aux payeurs, & a rapporté la forme des immatricules : on y trouvera aussi des modèles de quittances, procurations, certificats de vie & autres actes, & les édits, arrêts & autres réglemens relatifs aux rentes. L'auteur, en faisant des recherches sur cette matière, a trouvé un grand nombre de décisions de différens Tribunaux qui y ont rapport, dont il a cru devoir enrichir cet ouvrage, qui par-là devient utile, non-seulement aux rentiers & à tous ceux qui payent & reçoivent des rentes, mais même à MM. les Avocats, Notaires, gens d'aff-

faïres & autres versés dans la jurisprudence. On exhorte sur-tout MM. les Notaires de province à en faire la lecture, afin d'éviter les défauts qui se rencontrent journellement dans la plupart des actes qu'ils dressent, & les frais que les rentiers sont obligés de faire pour en faire venir d'autres en règle.

ABRÉGÉ chronologique de l'histoire & du droit public d'Allemagne, contenant les guerres, les traités de paix, les loix, les capitulations impériales & les recez qui composent le droit public de l'Empire : on y trouve aussi la suite des Empereurs, des Electeurs, des Princes & des villes impériales; l'origine & la suite des Dietes, de leurs Commissaires principaux, des Vice-Chanceliers, des grands Juges de la Chambre impériale, des Présidens du Conseil Aulique, des savans & des illustres d'Allemagne, rangés par colonnes, avec la date de leur naissance & de leur mort; par M. *Pfeffet*, Jurisconsulte du Roi : nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée par l'auteur. A Paris, chez *Hérissant* fils, Libraire, rue Saint Jacques; 1766 : avec approbation & privilège du Roi; 2 vol. petit in-8°.

Cet ouvrage est connu & estimé depuis

112 MERCURE DE FRANCE.

long-temps , & l'on en a fait plusieurs éditions. Il est composé dans le goût de l'abrégé chronologique de l'histoire de France de M. le Président *Hénault*. Dans la nouvelle édition que nous annonçons aujourd'hui , l'auteur a rectifié nombre de dates & de faits historiques , & ajouté quantité d'articles nouveaux & de remarques au droit public d'Allemagne. De tous les abrégés qui ont été faits à l'imitation de celui de M. le Président *Hénault* , l'ouvrage de M. *Pfeffel* , n'est pas celui qui s'est le moins approché de son modèle. Il est agréable de trouver en deux volumes , dans l'ordre le plus clair & le plus méthodique , des matières par elles-mêmes très-embrouillées , & une infinité d'événemens qui avoient rendu jusqu'ici l'histoire d'Allemagne très-obscur.

NOUVELLES vies des Saints , abrégées & destinées à l'usage de la jeunesse ; suivies d'une courte réflexion sur chacune , & rangées selon l'ordre du bréviaire de Paris. A Paris , chez *Brocas* , Libraire , rue Saint Jacques , au Chef Saint Jean ; 1766 : avec approbation & privilège du Roi ; 1 vol. in-12.

Tout ce qui est récit & histoire , ne peut que réveiller l'attention des jeunes.

gens. Comme la vie d'un Saint est un objet d'édification, cette lecture excite naturellement des sentimens d'admiration sur la vie sainte qu'ont menée ces grands serviteurs de Dieu ; & elle peut faire naître des mouvemens de piété dans le cœur des enfans. Le peu d'étendue que l'auteur a donné à ces vies, qui ne sont souvent que d'une seule page, ou d'une page & demie, ne sauroit laisser l'attention des esprits les plus légers. Toutes ces considérations prouvent combien cet ouvrage sera utile aux jeunes gens pour lesquels il est principalement destiné. Cela n'empêche pas que les personnes plus âgées ne puissent aussi en tirer beaucoup de fruit.

DICTIONNAIRE pour l'intelligence des auteurs classiques, grecs & latins, tant sacrés que profanes, contenant la géographie, l'histoire, la fable & les antiquités. Dédié à Mgr le Duc de Choiseul, par M. Sabbatier, Professeur au Collège de Châlons-sur-Marne, & membre de la société littéraire de la même ville. A Châlons-sur-Marne, chez Seneuze, Imprimeur du Roi, dans la grande rue ; & se trouve à Paris, chez Delalain, Libraire, rue Saint Jacques, à l'image Saint Jacques ; 1766 : avec approbation & privilège du Roi ; in-8°.

114 MERCURE DE FRANCE.

Nous n'annonçons que le premier vol. de ce dictionnaire , parce que c'est le seul qu'on ait publié jusqu'à présent. Il paroît que le nombre en sera considérable ; car le premier tôme ne comprend que la lettre A ; encore ne renferme-t-elle pas tous les mots de cette lettre, destinés à entrer dans le dictionnaire. Nous nous rappelions d'en avoir fait connoître autrefois le *prospectus*, & d'en avoir loué le projet. A en juger par ce premier volume, nous croyons que l'exécution répondra parfaitement à l'idée de l'ouvrage : le prix de la souscription est de 4 liv.

LEÇONS de physique expérimentale ; par M. *Sigaud de la Fond*, Démonstrateur de physique expérimentale, & Maître de mathématiques. A Paris, chez *Desventes de la Doué*, Libraire, rue Saint Jacques, vis-à-vis le Collège de Louis le Grand ; 1766 : avec approbation & privilège du Roi ; 2 vol. in-12.

On peut regarder ces leçons comme une collection de ce que les plus habiles Physiciens ont écrit sur chacune des matières qui y sont traitées. L'auteur s'est aidé des lumières de tous ceux qui l'ont devancé dans cette carrière ; & il n'a pas craint de les copier dans plusieurs en-

J A N V I E R 1767. 115
droits, lorsqu'il a cru que cela pourroit
tourner à l'avantage de ses lecteurs.

CONTROVERSE sur la religion Chrétienne
& celle des Mahométans, entre trois Doc-
teurs Musulmans, & un Religieux de la
nation Maronite; ouvrage traduit de l'a-
rabe; par M. *le Grand*, Secrétaire inter-
prète du Roi pour les langues orientales :
dédié à Mgr le Duc de Praslin, Pair de
France, Chevalier des Ordres du Roi,
Chef du Conseil des Finances de Sa Ma-
jesté, Lieutenant Général de ses armées,
Ministre & Secrétaire d'Etat. A Paris, chez
Lacombe, Libraire, quai de Conti; 1766 :
avec approbation; vol. in-12.

L'écrit arabe dont on donne ici la tra-
duction, est d'un Prêtre Maronite, qui a
défendu la religion chrétienne contre des
Docteurs Musulmans en présence d'un
Prince du pays, il y a près de 500 ans.
L'alcoran & l'évangile sont les armes
avec lesquelles il défend la loi des chré-
tiens, & terrasse ses adversaires. Ce livre
a échappé aux naufrages des temps; &
l'on a obligation à M. *le Grand*, d'en
avoir enrichi notre littérature. Il a conservé
les formes de l'original arabe; & la dis-
pute est sur le ton de la conversation. Un
Cénobite & trois Docteurs parlent : le

116 MERCURE DE FRANCE.

Prince devant qui se passe la controverse, est l'interlocuteur. On y trouve d'excellentes preuves de la religion chrétienne contre celle des infidèles.

HISTOIRE moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c. pour servir de suite à l'histoire ancienne de M. Rollin : A Paris, chez *Saillant*, Libraire, rue Saint Jean-de-Bauvais, vis-à-vis le Collège ; & *Desaint*, Libraire, rue du Foin ; 1766 : avec approbation & privilège du Roi ; les tom. 13 & 14 six livres reliés.

Ce livre a éprouvé une longue interruption : la mort de M. l'Abbé de *Marfey*, qui en a été le premier auteur, n'a pas permis aux Libraires d'en donner la suite aussi promptement qu'ils l'auroient désiré. Il a fallu se procurer un nouvel historien qui entrât dans le plan de M. l'Abbé de *Marfey*, & qui se conformât à son style. Nous croyons que ces 2 vol. peuvent aller de pair avec les précédens.

PLAIDOYERS & mémoires, contenant des questions intéressantes, tant en matières civiles, canoniques & criminelles, que de police & de commerce, avec les jugemens & leurs motifs sommaires, & plusieurs discours sur différentes matières,

soit de droit public ; soit d'histoire ; par M. *Mannory*, ancien Avocat au Parlement. A Paris, chez *Claude Hérissant*, Imprimeur-Libraire, rue Neuve Notre-Dame, aux trois Vertus ; 1766 : avec approbation & privilège du Roi ; tom. dix-huitième.

Outre les excellens mémoires & plaidoyers de M. *Mannory*, dont le mérite est connu depuis si long-temps, & dont les volumes sont reçus avec tant d'empressement de la part du public, il y a encore à la tête de chaque tome qui compose cette riche & utile collection, une épître dédicatoire & une préface qui doit attirer l'attention des gens du monde, des gens de lettres, des savans même. Ce que l'auteur dit à la tête de ce dix-huitième volume, sur l'établissement du grand Conseil en Cour Souveraine, est un morceau curieux qu'il faut lire en entier, & qui donne sur cette matière les notions les plus curieuses. Le discours sur un passage de l'édit de Pisté, en l'année 854, où l'on prétend que *Charles le Chauve* a dit que *lex consensu populi fit, & constitutione regis*, est digne du plus docte Académicien de l'Académie des Belles-Lettres, par les recherches savantes ; & d'un Académi-

118 MERCURE DE FRANCE.

cien de l'Académie Française par l'élégance du style.

MARCI ANNAII LUCANI Pharsalia, cum supplemento Thomæ Mai, Parisiis; typis BARBOU, viâ Mathurinensium; 1766: vol. in-12: prix 6 liv. relié en veau doré sur tranche.

Voici encore un poëte latin, sorti de la superbe Imprimerie du sieur *Barbou*. Les amateurs des magnifiques éditions ne peuvent savoir trop de gré à cet Imprimeur célèbre, du soin qu'il prend d'enrichir chaque année nos cabinets de quelque auteur des beaux siècles de Rome. Nous avertissons que le même Libraire débite aussi une édition nouvelle de l'*Horace de Jean Bond*, très-joliment & très-soigneusement imprimé à Orléans, chez *Courrette de Ville-Neuve*, Libraire de cette ville.

TRAITÉ de la prosodie françoise; par M. l'Abbé *d'Olivet*; édition retouchée & augmentée. A Paris, chez *BARBOU*, Libraire-Imprimeur, rue & vis-à-vis la grille des Mathurins; 1766: in-12.

Insensiblement nous allons avoir bientôt une édition complète & uniforme des

œuvres de M. l'Abbé *d'Olivet*. Chaque année, de concert avec le sieur *Barbou*, cet exact & savant Académicien ajoute quelque volume à cette collection précieuse. Son *traité de la prosodie françoise*, jouit depuis si long-temps d'une si grande réputation, qu'il suffit de l'annoncer, sans autre éloge que son propre titre.

TRAITÉ des extrêmes, ou élémens de la science de la réalité; par M. *Changeux*; à Amsterdam, chez *Arkstée & Merkus*; & se trouve à Paris, chez *Panckcucke*, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise; 1766: 2 volume in-12.

Ce traité a été entrepris à l'occasion de l'article de RÉALITÉ que M. *Chargeux* destinoit à l'*encyclopédie*. Il distingue la réalité de la vérité; il cherche le caractère de la première, comme *Descartes* avoit fait celui de la seconde; & il trouve que le moyen de la connoître, est fondé sur un principe unique, d'où découlent une foule de conséquences dans tous les genres de connoissances; ce qui au lieu d'un article de dictionnaire, a formé un traité complet & une science toute nouvelle, qu'on peut appeller *la science de la réalité*. Il y a dans ce livre une métaphysique prodigieuse, & un détail infini de tous les extrêmes possibles; tels que l'être & le néant, l'infini &

le fini , le vuide & le plein , le mouvement & le repos , la grandeur & la petitesse , l'amour pur & l'amour intéressé , les changemens & l'immuabilité , la variété & l'unité , &c. &c. &c.

Le même Libraire , le sieur *Panckoucke* , rue & à côté de la Comédie Française , a mis en vente les ouvrages suivans de l'Imprimerie Royale. La nouvelle Ordonnance de Cavalerie , du premier Juin 1766 , in-8° ; de Marine , in-4° & in-12 ; la Connoissance des temps , 1768 , un vol. in-8° ; Mémoire sur les poids & mesures , par M. *du Tillet*. Le même Libraire distribuera , au commencement de ce mois , l'année 1760 des Mémoires de l'Académie Royale des Sciences ; le tome xv de l'Histoire Naturelle , in-4° ; les tomes xxiv à xxviii de la même histoire , in-12.

QUINTI Horatii Flacci poemata, scholiis sive annotationibus , instar commentarii , illustrata à JOANNE BOND ; editio nova. Aurelianis , typis COURET DEVILLE-NEUVE, Regis Typographi : M. DCC. LXVII , vol. in-12 , petit format , dont on trouve des exemplaires chez Panckoucke , rue & à côté de la Comédie Française.

Tous les gens de lettres connoissent l'*Horace* de *Jean Bond* , qui passe pour le

plus clair, le plus concis, le plus judicieux, le plus savant de tous les commentateurs de cet excellent poëte. Les exemplaires en étoient très-rares ; & l'on doit savoir un gré infini à M. *Courette Devilleneuve*, Libraire d'Orléans, de l'avoir réimprimé, & de s'être appliqué avec le plus grand soin à la partie typographique. On remarque une intelligence admirable dans l'arrangement du texte & des notes. C'est un vrai chef-d'œuvre de typographie, fait pour orner les cabinets des curieux, & satisfaire les amateurs des plus parfaites éditions.

MÉMOIRES & Observations de Médecine : première partie, contenant deux mémoires sur les fièvres aiguës : par M. *Leroy*, l'un des Professeurs du *Ludovicée* de Médecine, fils de feu M. *Julien Leroy*. A Montpellier, de l'imprimerie d'*Augustin-François Rochard*, seul Imprimeur du Roi ; 1766. Ce même livre se trouve à Paris, chez *Didot*, quai des Augustins, & chez *Cavelier*, rue Saint Jacques : brochure in-8°.

Le titre de cet écrit annonce une suite ; l'auteur la donnera au public à mesure qu'il aura recueilli un certain nombre de mémoires ou d'observations qu'il pourra présumer être dignes de son attention. Ces

Vol. I.

F

122 MERCURE DE FRANCE.

Mémoires ont pour objet de présenter des observations particulières sur l'usage méthodique des remèdes , & sur la nature, les signes & le traitement de telles ou telles maladies.

LA Conquête de la terre promise, poëme; par M. l'Abbé B. . . se vend à Paris, chez *Nicolas-Augustin Delalain*, Libraire, rue Saint Jacques, au-dessus de la fontaine Saint Severin ; 1766 : avec privilège du Roi ; deux vol. in-12.

Comme nous nous disposons à donner incessamment un extrait étendu de ce grand poëme qui mérite d'être connu, nous nous contenterons aujourd'hui d'en présenter une notice très-succinte. Il nous a paru que l'auteur s'est spécialement étudié à mêler des choses neuves jusques dans la distribution des sujets les plus ordinaires de l'histoire sainte ; & , pour que les inventions des premiers chants ne paroissent pas épuiser le poëte, il fait en sorte que les derniers enchérissent sur les précédens ; qu'ils soient même les plus neufs & les plus riches de l'ouvrage. On voit avec plaisir tous les objets enchaînés dans le cours du poëme, se suivre & se développer facilement & sans contrainte. L'esprit du lecteur ne se fatigue point pour suivre la

marche de l'auteur à travers tant de variétés. A l'égard des détails, nous observerons que l'auteur s'est appliqué à bien peindre, à mettre tous les objets sous les yeux ; & nous croyons que c'est ici la propriété la plus marquée de son style. Nous ajouterons, quant à la morale, que des ouvrages de ce genre peuvent faire un grand bien relativement aux mœurs & à la religion, n'y eût-il d'autre avantage que de faire lire avec plaisir les principaux traits de l'histoire sainte.

LES Vapeurs & Maladies nerveuses, hypocondriatiques ou hystériques ; reconnues & traitées dans les deux sexes : traduction de l'anglois de M. *Whytt*. On y a joint 1°. une exposition anatomique des nerfs avec figures, par M. *Alexandre Monro* ; 2°. l'extrait des principaux ouvrages sur la nature & les causes des maladies nerveuses ; 3°. des conseils sur le régime & la conduite qu'on doit observer pour se préserver tant de l'attaque que des retours de ces maladies : ouvrages revus & publiés par M. *Lebegue Depresle*, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Censeur Royal. A Paris, chez *Vincent*, rue Saint Severin ; 1767 : avec approbation & privilège du Roi ; deux vol. in-12.

On ne pouvoit choisir de circonstance plus favorable pour faire paroître cet ouvrage, que celle où le mal dont il traite est devenu une maladie à la mode. Le *Traité des Vapeurs* du fameux M. *Pomme*, ce livre qu'on peut nommer aujourd'hui *le manuel des Dames* vaporeuses, a été comme le précurseur de celui de M. *Whytt*; mais comme ce dernier est un Médecin Anglois, on sera bien-aise de comparer les deux auteurs, & de connoître en quoi les vapeurs d'Angleterre diffèrent de celles de France. M. *Whytt* jouit, dans sa patrie, de la plus grande réputation; & ses ouvrages ont mérité de passer dans toutes les langues. Il n'y a pas long-temps que nous annonçâmes déjà de lui un excellent traité sur l'utilité de *l'eau de chaux*, que M. *Roux*, Docteur en Médecine, & très-habile Chymiste, a traduit en françois. Tous les gens de l'art font un très-grand cas de cet ouvrage, qui se vend également chez *Vincent*, rue Saint Severin. Le *Traité des Vapeurs* de M. *Whytt* est d'une bien plus grande étendue; & la matière y est traitée à l'angloise, c'est-à-dire, avec une profondeur, une intelligence, une méditation, une sagesse dans les recherches, les détails, les observations & les preuves, qui ne laissent rien

en arrière de tout ce qui peut ou indiquer ou constater la maladie dont il s'agit. Après la lecture du livre de M. *Whytt*, les Dames sauront s'il est nécessaire ou non, d'appeller M. *Pomme*.

ESPRIT des Loix Romaines, ouvrage traduit du latin de *Jean-Vincent Gravina*; par M. *Requier*. Les trois volumes reliés 9 liv. A Amsterdam, & à Paris, chez *Saillant*, Libraire, rue Saint Jean-de-Beauvais: 1766.

Ce livre, dans l'original, est présenté sous quatre titres différens, qui répondent à la distribution que l'auteur en a fait en quatre parties. Le premier, *de l'origine & du progrès du Droit Civil*. Le second, *du Droit des Gens & de celui des douze tables*. Le troisième, *des loix & Senatus-Consultes*. Le quatrième, *de l'Empire Romain*. M. *Requier* a cru devoir le donner dans un nouvel ordre, & sous un seul & même titre. Il y a apparence que *Gravina* eût suivi la même idée, s'il en eût conçu le plan tout à la-fois. Quoi qu'il en soit, le lecteur éclairé fera volontiers comparaison de cet ouvrage avec d'autres qui traitent des loix; &, dans cet examen, il verra que le célèbre & illustre auteur de l'*Esprit des Loix* s'est beaucoup enrichi

116 MERCURE DE FRANCE.

de celui-ci dans les endroits où elles y font philosophiquement examinées. Nous comptons donner un extrait de cet excellent livre dans un de nos prochains Mercure.

HISTOIRE de Bertrand Duguesclin , Comte de Longueville , Connétable de France ; par M. Guyard de Berville. A Paris , chez H. C. Dehanfy , Libraire , rue Saint Jacques , près les Mathurins , à Sainte Thérèse ; 1767 : avec approbation & privilège du Roi ; deux vol. in-12.

Il est peu d'ouvrages qui présentent un si grand nombre de faits intéressans que cette vie de *Duguesclin* , écrite par le même auteur que celle du Chevalier *Bayard* , que le public , & sur-tout les militaires , ont fort accueillie. La manière dont M. de *Berville* expose toutes les actions de ses héros , les rend encore plus admirables & plus chers à la nation , dont ils ont fait les délices & la gloire. Il peint ces grands hommes avec les couleurs les plus propres à faire impression sur des cœurs françois ; l'intérêt qui règne dans tout l'ouvrage , en rend la lecture très-piquante.

DIVINÆ fidei analysis , seu de fidei christiana resolutione libri duo , auctore HENRICO HOLDEN , in sacrâ Facultate

Parisiensi Doctore Théologo ; addita sunt ejusdem auctoris vita & aliquot epistolae : editio novissima , innumeris propemodum mendis repurgata. Parisiis , apud J. Barbou , viâ Mathurinensium ; 1767 : vol. in-12.

Les Théologiens connoissent le prix de ce livre , dont on a déjà fait plusieurs éditions. Celle-ci a sur les précédentes de très-grands avantages. A l'égard de l'ouvrage même , nous avons d'autant plus de raison d'en recommander la lecture , que nous le trouvons muni du suffrage de plusieurs théologiens qui en font les plus grands éloges.

NOVUM Jesu Christi Testamentum , ad exemplar Vaticanum accuratè revisum. Parisiis , typis BARBOU , viâ Mathurinensium ; 1767 : vol. in-12 , faisant partie de la collection des auteurs latins. Prix 6 liv. le volume relié en veau , doré sur tranche.

Ce n'est pas seulement pour les auteurs profanes que le sieur Barbou , Imprimeur , a entrepris ces magnifiques éditions , qui distinguent ses presses de toutes celles des autres Imprimeurs de Paris. Les écrivains sacrés participent avec raison aux mêmes avantages ; & l'on peut dire que cette édition in-12 du Nouveau Testament

ne cède à aucune de celles qui ont fait la réputation de ce célèbre Imprimeur. Nous avons déjà annoncé dans le temps une très-jolie édition latine de l'excellent livre de l'*Imitation* de Jésus-Christ, sortie des mêmes presses, & une autre toute françoise avec les mêmes honneurs typographiques. Toutes ces éditions feront un jour très-recherchées ; & les curieux ne peuvent trop s'empressez à s'en procurer.

TOM JONES, ou l'Enfant trouvé, imitation de l'anglois de M. H. *Fielding* ; par M. de la Place : quatrième édition, revue, corrigée & augmentée de la vie de l'auteur Anglois. A Londres, & se vend à Paris, chez *Bauche*, Libraire, quai des Augustins, *Nyon*, quai des Augustins ; veuve *Duchefne*, rue Saint Jacques ; *Saillant*, rue Saint Jean de Beauvais ; *Desaint*, rue du Foin ; & *Cellot*, rue Dauphine ; 1767 : quatre vol. in-12.

Nous croyons devoir nous en tenir à cette seule annonce, puisqu'il est question de notre propre ouvrage. Nous avertissons seulement nos lecteurs qu'il y a dans cette nouvelle édition plusieurs changemens, augmentations & corrections qui la rendent bien supérieure aux précédentes.

TABLEAU de la France, contenant la description historique de ses provinces, gouvernemens & généralités ; leur commerce & leurs foires les plus considérables ; les villes, bourgs & châteaux qu'elles renferment ; toutes les grandes routes du Royaume & les chemins des lieux où il n'y a point de poste ; la position & la distance des environs de Paris : les tribunaux, diocèses, abbayes d'hommes & de filles, avec leurs revenus, les chapitres des cathédrales & les ordres monastiques. A Paris, chez *Leclerc*, Libraire, quai des Augustins, près la rue Gît-le-cœur ; 1767 : avec approbation & privilège du Roi ; deux vol. in-12.

Ce livre est divisé en deux parties : la première comprend un abrégé de la France, le cours de ses rivières, les voitures par eau, la description de Paris, & la distance de ses environs ; les gouvernemens avec la description historique des provinces, & leur commerce ; les généralités divisées par élections, avec les routes, & la description des villes qui en dépendent, & le chemin qu'il faut prendre pour celles qui n'ont point de poste. La seconde partie présente les juridictions, les foires, la France ecclésiastique, & une table générale.

F v

TABEAU de l'Univers , ou suite du Tableau de la France , pour servir de guide à ceux qui partent de Paris pour les principales parties du monde. L'on y trouve la description historique des provinces & villes par où l'on passe , le commerce & le cours des monnoies des lieux qui ont le plus de correspondance avec Paris , les dépendances & la puissance de chaque Souverain , les mœurs & religions des différentes nations ; enrichi de cartes géographiques. A Paris , chez *Leclerc* , Libraire , quai des Augustins , près la rue Gît-le-cœur ; 1767 : avec approbation & privilège du Roi ; deux vol. in-12.

Les lecteurs trouveront dans ce tableau bien des choses capables de contribuer à leur amusement & à leur instruction. D'un côté la description des villes & des empires , la façon de vivre & les mœurs des habitans flatteront sa curiosité. De l'autre , la position exacte des lieux , les chemins qui y conduisent , les productions naturelles de chaque pays , les manufactures , les différens objets de commerce , les monnoies qui y ont cours , leur valeur en monnoie de France lui offriront un grand nombre de connoissances utiles.

L'INDICATEUR Parisien , orné d'un

J A N V I E R 1767. 131

nouveau plan de Paris, annexé au tableau de la France. A Paris, chez *Leclerc*, Libraire, quai des Augustins, près la rue Gît-le-cœur ; 1767 : in-12, petit format.

Ce livre est annexé aux deux ouvrages précédens, & donne l'idée la plus étendue, la plus détaillée, la plus complète & la plus exacte de la ville de Paris.

HISTOIRE de la Prédication, ou la manière dont la parole de Dieu a été prêchée dans tous les siècles : ouvrage utile aux prédicateurs, & curieux pour les gens de lettres ; par *Joseph-Romain Joly*. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez *Lacombe*, quai de Conty ; 1767 : vol. in-8°.

Presque tous les arts ont leur historien ; l'art de la chaire a eu les siens également. Il y a quelques mois que nous annonçâmes une brochure sur cette matière ; mais c'étoit plutôt un discours ingénieux & critique qu'une véritable histoire. Voici enfin un ouvrage uniquement historique, & par-là même digne des lecteurs les plus sérieux. Il intéresse la littérature autant que la religion ; & l'on y trouve une saine critique mêlée à des recherches très-curieuses.

NOUVEL Itinéraire général, comprenant
E vj.

132 MERCURE DE FRANCE.

routes les grandes routes & chemins de communication des provinces de France, des isles Britanniques, de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie, de la Suisse, & de tous les Pays-Bas, de l'Allemagne, d'une partie de la Hongrie, de la Pologne, de la Prusse & du Danemarck, &c. avec les distances en lieues ou milles d'usage dans ces différens pays : ouvrage de la plus grande utilité pour le commerçant & le voyageur ; dressé par des auteurs connus, qui ont beaucoup voyagé & dont les ouvrages sont aussi répandus qu'estimés : publié par le sieur *Desnos*. A Paris, chez le sieur *Desnos*, Ingénieur - Géographe pour les globes & sphères, rue Saint Jacques, au globe, à P. D. R. N. B. On trouve chez le sieur *Desnos* un ouvrage particulier intitulé *l'Indicateur Fidèle ou Guide des Voyageurs*, qui enseigne toutes les routes de la France, levées topographiquement par MM. *Michel & Desnos*. Troisième édition, publiée en 1766 : prix broché 13 liv. 1766 : in-4°, avec des cartes très-bien gravées.

L'ouvrage qu'on nous présente est un atlas des principaux Etats de l'Europe, dont les cartes nous ont paru fort nettes & fort exactes. Quant aux autres détails énoncés dans le titre, ils nous paroissent très-bien remplis dans l'exécution.

MÉMOIRES & Observations géographiques & critiques sur la situation des pays septentrionaux de l'Asie & de l'Amérique, d'après les relations les plus récentes, auxquelles on a joint un essai sur la route aux Indes par le Nord, & sur un commerce très-vaste & très-riche à établir dans la mer du Nord ; avec deux nouvelles cartes dressées conformément à ce système : par M. . . A Lausanne, chez *Antoine Chapuis*, Imprimeur ; & se trouve à Paris, chez *N. M. Tillard*, Libraire, quai des Augustins, à Saint Benoît ; 1765 : vol. in 4^o.

Il paroît que l'auteur de ces Mémoires a fait de très-grandes recherches ; & que les géographes les plus habiles peuvent encore beaucoup profiter de ses découvertes sur des pays dont nous n'avions pas de notions bien certaines.

LETTRE sur un remède anti-vénérien, dans lequel il n'entre point de mercure, à M. *Morand* fils, Ecuyer, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, ancien Médecin des Camps & Armées du Roi, Médecin Adjoint de l'Hôtel Royal des Invalides ; par M. *Nicole*, Chirurgien Ordinaire du Roi. A Paris, chez *Panckoucke*, Libraire, rue & à côté de la Comédie Française ; *Desaint junior*, Li-

134 MERCURE DE FRANCE.

braire, quai des Augustins; 1766; avec approbation & privilège du Roi; vol. in-12.

M. *Nicole*, dont la réputation pour le traitement des maladies vénériennes s'accroît chaque jour & se confirme par les cures nombreuses & éclatantes qu'opère sa méthode, a mis par écrit toutes les raisons qui doivent faire préférer son remède à la plupart de ceux qui jusqu'à présent ont été administrés pour de semblables maladies. Il est impossible de ne pas se rendre aux preuves convaincantes qu'il rapporte en faveur de sa méthode, dans laquelle il n'entre point de mercure, & qui a guéri les maux les plus opiniâtres & les plus invétérés. Les certificats de plusieurs Médecins & Chirurgiens très-habiles ne laissent aucun doute sur la bonté de ses raisonnemens & sur la certitude de ses guérisons. On trouvera dans la brochure que nous annonçons, la demeure de M. *Nicole*, & les raisons qui doivent inspirer de la confiance pour son remède.

PRINCIPES des langues françoise & latine; par M. *Melin*, Maître-ès-Arts, ancien Principal du Collège de Chaource, Maître de Pension à Troyes. A Troyes, chez *Michel Gobelet*, Imprimeur-Libraire,

grande rue ; & se trouve à Paris , chez *Paul-Denis Brocas* , Libraire , rue Saint Jacques ; 1766 : avec approbation & privilège du Roi ; brochure in-8° de 70 pages.

Afin de rendre ces principes aussi utiles qu'ils peuvent l'être pour l'une & l'autre langue , l'auteur a donné à chaque terme de grammaire la définition la plus exacte & la plus claire , ne perdant point de vue que c'est pour des enfans qu'il a travaillé. Ces définitions sont elles-mêmes des principes invariables, dont les autres ne doivent être regardés que comme des conséquences. Nous croyons que cet ouvrage peut être très-utile à ceux à qui il est destiné.

ORAIISON funèbre de très-haute , très-puissante & très-excellente Princesse *Elisabeth Farnese* , Reine d'Espagne & des Indes ; par *Messire Mathias Poncet de la Riviere* , ancien Evêque de Troyes. A Paris , de l'imprimerie de *Guillaume Desprez* , Imprimeur Ordinaire du Roi & du Clergé de France , rue Saint Jacques ; à Troyes , chez *Jean-Baptiste-François Bouillerot* , Libraire de Mgr l'Evêque , près l'hôtel de ville ; 1766 : avec approbation & permission ; in-4°.

« Epouse d'un Souverain , & capable de

» le seconder ; mère de Souverains , &
 » digne de les former : » tel est le partage
 de cette oraison funèbre.

DESCRIPTION du catafalque & de la pompe funèbre pour très-haute, très-puissante & très-excellente Princesse *Elisabeth Farnese* , Reine d'Espagne & des Indes ; fait à Paris, dans l'église de Notre-Dame, le 27 novembre 1766. Cette pompe funèbre, ordonnée par M. le Duc d'*Aumont* , Pair de France , Premier Gentilhomme de de la Chambre du Roi en exercice , a été conduite par M. *Papillon de la Ferté* , Intendant & Contrôleur général de l'argenterie , menus-plaisirs & affaires de la Chambre de Sa Majesté ; sur les desseins du sieur *Mic. Ang. Challe* , Peintre Ordinaire du Roi , & Dessinateur de sa Chambre & de son Cabinet. La sculpture a été exécutée par le sieur *Bocciardi* , Sculpteur des menus-plaisirs. De l'imprimerie de *P. R. C. Ballard* , seul Imprimeur pour la musique de la chambre & menus-plaisirs du Roi , & seul Imprimeur de la grande chapelle de Sa Majesté ; 1766 : par exprès commandement de Sa Majesté ; in-4°.

Nous n'avons rien à ajouter à ce titre , sinon que la description détaillée de ce catafalque donne la plus grande idée du talent des artistes qui l'ont exécuté :

JOURNAL des inoculations de M. *Nicolas*, Maître en Chirurgie. A Avignon, chez *Louis Chambault*, Imprimeur-Libraire, près les RR. PP. Jésuites; 1766 : avec permission des Supérieurs; brochure in-12 de 90 pages.

On marque ici jour par jour, ce qui est arrivé aux malades de M. *Nicolas*. Ce détail peut instruire les gens de l'art, & les malades eux-mêmes qui se trouveroient dans le même cas.

EDITS & Ordonnances du Roi, concernant l'administration générale & particulière de la justice aux Isles-sous-le-Vent. A Nantes, chez la veuve de *Joseph Vatar*, Imprimeur du Roi; 1766 : & à Paris, chez *Guillyn*, Libraire quai des Augustins, prix 12 sols; brochure in-8°. de 24 pages.

La première des pièces qui composent cette brochure, est intitulée : Edit du Roi sur la discipline des Conseils supérieurs à Saint-Domingue. La seconde, Edit du Roi, portant création d'offices dans les Tribunaux de Saint-Domingue. La troisième, Ordonnance du Roi, concernant le gouvernement des Isles-sous-le-Vent. La quatrième, portant attribution de la Noblesse graduelle aux offices des Conseils

138 MERCURE DE FRANCE.

Supérieurs de Saint-Domingue. La cinquième , portant création d'un Tribunal pour juger la discussion de terrain , &c.

INTRODUCTION à la lecture de S. Paul. A Amsterdam , & se trouve à Paris , chez *Lemercier* . rue S. Jacques , à la Bible d'or ; *Despily* , rue S. Jacques , à la clef d'or ; *Debure S. Fauxbin* , à Saint Athanase , quai des Augustins ; *Aumont* , à côté du Collège des Quatre-Nations ; brochure in-12 de 36 pages.

L'auteur entreprend de prouver que les contradictions que l'on attribue à S. Paul , ne viennent que de la duplicité de sens , dont un passage devient susceptible en passant d'une langue dans une autre. Il donne pour exemple les versets du chapitre 9 de l'Épître aux Romains , qui paroissent les plus contradictoires. Il cite les Pères de l'Eglise , qui justifient ses explications , & qui prouvent que la saine doctrine dépend de cette distinction.

CALENDRIER des Princes & de la Noblesse de France , contenant aussi dans une seconde partie , l'état actuel des Maisons souveraines , Princes & Seigneurs de l'Europe , par l'auteur du *Dictionnaire généalogique , héraldique , historique &*

J A N V I E R 1767. 139
chronologique, pour l'année 1767. A
Paris, chez la veuve *Duchefne*, rue S.
Jacques, au-dessous de la Fontaine S. Be-
noît, au Temple du Goût; 1767 : avec
approbation & privilège du Roi; in-12,
petit format.

Le succès de cet ouvrage répond à son
utilité. Il en est peu qui soient plus sou-
vent consultés, parce qu'il n'est point de
familles nobles en France, sur laquelle on
ne trouve ici une notice courte, claire &
intéressante. Il se continue tous les ans;
& tous les ans on y trouve des choses
nouvelles.

NOUVELLES Recherches sur la France,
ou Recueil de Mémoires historiques sur
quelques provinces, villes & bourgs du
royaume; ouvrage qui peut servir de sup-
plément à l'état de la France de M. Bou-
lainvilliers, & à la description du royaume,
par M. Piganiol, avec cette épigraphe :

Ce champ ne se peut tellement moissonner.
Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

A Paris, chez *Hérissant* fils, Libraire,
rue S. Jacques; 1766 : avec approbation
& privilège du Roi : deux volumes in-12.

Le but principal de ce recueil, est de
fournir des matériaux utiles pour une des-

cription générale du royaume. Voici à quelle occasion il a été formé. On prépare une seconde édition de la bibliothèque historique de la France, par le Pere *Lelong*. L'éditeur & l'Imprimeur, jaloux de procurer à cette entreprise tous les avantages qu'il seroit possible de réunir, en ont communiqué le projet à toutes les compagnies littéraires du royaume, avec prières de concourir à la perfection de l'ouvrage. Les savans y furent même invités par M. le Contrôleur général, qui voulut bien faire demander au nom du Roi, des secours dans toutes les généralités. Parmi les nombreux mémoires que ces demandes procurèrent, il s'en trouva qui ne pouvoient point servir à l'ouvrage pour lequel ils avoient été envoyés. On envoya des notices sur divers endroits de la France, curieuses à la vérité, mais qui n'entroient point dans le plan du Pere *Lelong*. Le nombre de ces pièces, & le soin avec lequel elles ont été rédigées d'après les titres originaux & peu connus, firent naître l'idée de ce recueil, sans lequel le public eût été privé du travail de ces citoyens zélés & bien instruits. L'éditeur a joint à plusieurs de ces mémoires des notes historiques, dont quelques-unes ont été communiquées par divers savans. Voici

les pays sur lesquels on a envoyé les recherches, qui se trouvent dans ce recueil. Les villes d'Annonai, dans le haut Vivarais en Languedoc, d'Avalon, d'Avesne, de Bar-sur-Seine, de Beziers; les lieux où croissent les meilleurs vins de Bourgogne; Braine près de Soissons; la baronnie de Chancenaï; l'histoire naturelle de Champagne; Charenton & ses environs; Condé-sur-Noireau; Creully en Normandie; Domfront; Donchery-sur-Meuse, le pays de Gex, Gondrecourt dans le duché de Bar; Illiers dans le diocèse d'Evreux; le Comté de Laval au Maine; Mantes & ses environs; Mariembourg en Hainault, Milly en Gâtinois, Molley - Bacon en Normandie, Montargis, Mont de Marfan, Nuys en Bourgogne, les Communautés du diocèse de Rieux, Roye en Picardie, l'Abbaye de Sablonceaux en Saintronge, Sainte-Menehould, Saint-Jean-de-Laone, S. Quentin, Saulieu, Saint Pierre de Semilly en Normandie, Sézanne, le Soissonnois, Vallogne, le vieil Evreux, le Bassin, la Charnie, Canton du Maine, différentes espèces de mines exploitées en Gascogne, Nemours. Cette longue liste prouve combien ce recueil doit paroître curieux & intéressant pour beaucoup de gens.

LA Théorie des Loix civiles ou des principes fondamentaux de la société ; deux vol. in-12 , de 540 pages chacun. A Londres ; avec cette épigraphe :

*Quis talia fando
Temperet à lacrymis ?*

Nous donnerons au plutôt l'extrait de ce livre singulièrement intéressant. C'est une manière absolument neuve d'envisager, soit les loix civiles, soit le gouvernement. L'auteur, déjà connu par des ouvrages qui lui assurent un rang parmi nos bons écrivains, combat avec la plus grande force les principes de l'*esprit des loix*, ceux de *Grotius*, de *Puffendorf*. L'extrait que nous donnerons de son système, mettra bientôt les lecteurs à portée de décider à qui doit demeurer la victoire de ces grands hommes ou de leur adversaire, qui ne les attaque qu'avec le respect & les égards qui leur sont dûs. Il nous a paru à la première lecture, que l'avantage lui restoit souvent, & nous soumettrons au plutôt notre jugement à cet égard à celui du public. Il se trouve des exemplaires de cet ouvrage chez *Desaint*, Libraire, rue du Foin.

NICOLE de Beauvais, ou l'Amour

vaincu par la reconnoissance ; par Madame Robert. A La Haye , & se trouve à Paris , chez *Desaint* , rue du Foin ; *Dejpilly* , rue Saint Jacques ; la veuve *Duchefne* , rue Saint Jacques ; *Cellot* , rue Dauphine ; *Panckoucke* , rue de la Comédie Françoisé ; *Delalain* , rue Saint Jacques ; 1767 : deux vol. in-12.

Mde Robert , à qui nous devons déjà plusieurs ouvrages de ce genre , tels que *la Paysanne Philosophe* , *la Voix de la nature* , *les Voyages de Mylord Céton dans les planetes* , ou *le Mentor* , développe dans celui-ci toutes les situations qui peuvent rendre un roman intéressant. Ce n'est cependant pas dans un état relevé que l'auteur a choisi son héroïne ; & c'est ce qui fait principalement le mérite des écrits de Mde Robert , que ses personnages , quoique pris dans des conditions inférieures , n'en sont ni moins agréables ni moins susceptibles d'intérêt. Nous donnerons incessamment un extrait de cet agréable roman.

LETTRE de l'Abbé de Rancé à un ami , écrite de son Abbaye de la Trappe ; par M. Barthe , de l'Académie des Belles-Lettres de Marseille : nouvelle édition. A Genève ; 1766 : & se trouve à Paris , chez

la veuve *Duchefne*, rue Saint Jacques, au temple du Goût ; & chez *Panckoucke*, rue & à côté de la Comédie Française.

Cette héroïde, dont le sujet est aussi connu que vraiment intéressant, avoit déjà fait beaucoup d'honneur à M. *Barthe*, auquel différens autres ouvrages ont mérité l'estime du public. La nouvelle édition que nous annonçons ne peut qu'y ajouter encore ; & nous regrettons sincèrement que l'abondance des matières, dont nous sommes surchargés, ne nous permette point, dans ce moment, d'en donner un extrait digne de l'ouvrage.

LETTRE de *Sapho* à *Phaon*, précédée d'une épître à *Rosine* & d'une vie de *Sapho*, & suivie d'une traduction en vers des ouvrages de ce poëte ; par M. *Blin de Sainmore*. A Paris, chez *Jorry*, rue de la Comédie Française, au grand Monarque & aux cigognes ; 1766 : in-8°, 32 pages. Prix 1 liv. 16 sols.

Cet ouvrage fait suite de la collection des héroïdes de M. *Blin de Sainmore*. On y remarque une estampe dessinée par M. *Gravelot*, & exécutée par M. *Aliamet*, Graveur du Roi. La vignette a été gravée par M. *de Genet*, sur le dessin de M. *Eisen*. Et le
cul-de-lampe

cul-de-lampe est entièrement de M. Choffard. On trouve aussi chez Jorry la Lettre de *Gabrielle d'Estrées* à *Henry IV*, & celle de *Biblis* à *Caunus*, son frère, toutes deux du même auteur, & pareillement ornées de très-belles gravures.

DISCOURS de M. de la Bastide, Avocat. A Avignon, chez Charbeau; 1766: brochure in-12.

Ces discours ont été prononcés à Nîmes. Le sujet du premier est l'utilité & les avantages qui résultent pour le public des conférences de doctrine que les Avocats de cette ville ont entr'eux. Il est certain qu'un tel établissement peut produire de très-grands biens. La masse des lumières s'en accroissant pour l'Avocat, les ressources du client s'augmentent & celles de la chicane diminuent. D'ailleurs, ces associations, dans lesquelles chacun verse & puise, contribuent encore à maintenir dans sa dignité l'idée que l'Avocat doit avoir de son état, & l'engager conséquemment à ne se permettre jamais aucune démarche qui pourroit l'écarter de la carrière dans laquelle il doit marcher.

Après un éloquent portrait de l'Avocat & de ses devoirs, M. de la Bastide pré-
Vol. I. G

sente, autant que les bornes d'un discours d'apparat peuvent le lui permettre, les développemens de son sujet de la manière la plus lumineuse.

Le second discours roule sur les *moyens de rendre les vacations utiles à l'Avocat & à la partie*. Les mêmes agrémens de style & la même éloquence qui caractérisent le premier se trouvent ici. Il y a peut-être même dans celui-ci un peu plus de ce *molle atque facerum* que l'éloquence se permet quelquefois ; & c'est une preuve de la finesse du tact de l'auteur.

Le troisième discours a été prononcé pour l'admission d'un candidat au serment d'avocat. On y reconnoît la même main & le même génie ; mais il est si particulier au lieu de la scène, qu'il ne peut intéresser que médiocrement les autres lecteurs.

ICONOLOGIE historique & nouvelle ; inventée par *Jean-Charles Delafosse*, Architecte & Professeur de dessein, demeurant à Paris, rue Poissonnière : contenant les attributs hiéroglyphiques, qui ont pour objet les quatre élémens, les quatre parties du monde, & les complexions de l'homme.

Ces attributs peignent aussi les diverses nations, leurs religions, les époques chrono-

-nologiques, tant de l'histoire ancienne que moderne, les vertus, gloires, poésies, renommées, passions, les différens gouvernemens, arts & talens.

Les hieroglyphes sont composés & ajustés à pouvoir servir à toutes sortes de décorations, soit à fontaines, frontispices, pyramides, cartouches, dessus de porte, brodures, médaillons, trophées, vases, frises, lutrins, guignes, tombeaux, pendules, &c.

EPHÉMÉRIDES Troyennes pour 1767 :
Trojanas ut opes, &c. A Paris, chez *Duchefne* ; & à Troyes, chez *Gobelet*.

Elles sont entièrement refaites à neuf & contiennent 1°. des recherches étendues sur l'antiquité de Troyes, sur les murs de son enceinte, sur l'époque de leur construction, sur les médailles, bustes, tombeaux & autres antiques découverts à Troyes ou dans son voisinage, enfin sur les fortifications de l'enceinte actuelle de Troyes. 2°. Un mémoire sur de nouveaux établissemens. 3°. La vie de *René Benoît*, nommé à l'Evêché de Troyes.

ALMANACS chantans pour l'année 1767.
A Paris, chez *Dufour*, Libraire, quai de Gesvres, au bon Pasteur, la quatrième.

G ij

448 MERCURE DE FRANCE.

boutique à gauche par le pont Notre-Dame.

Des almanachs sous verre , cadres dorés, en forme de tableaux de différentes grandeurs , avec de jolis cartels dorés.

Les étrennes salutaires aux riches voluptueux & aux dévots trop économes.

Ah , qu'il est drôle ! almanach chantant.

Les délassemens de Paphos , étrennes favorites.

Les dépêches du jour de l'an.

Le rossignol de cithère, ou le langage du cœur.

Le mélange agréable & amusant.

Le passe-temps galant avec des oracles.

Les prophéties galantes.

Le calendrier perpétuel avec devises.

Almamach à la grecque.

Tablettes mythologiques & pittoresques.

Le cadeau de l'amour avec devises.

Les papillotes du destin avec devises.

Lutin ou l'esprit folet aussi avec devises.

L'amour poète & musicien.

Achetez-moi , avec des airs notés & gravés.

Caquer bon bec , almanach bavard , aussi avec devises.

Étrennes au plus offrant & dernier enchérisseur.

L'ouvrage d'un moment, alm. nouv.

Moins que rien , almanach réfléchi.

Le langage du cœur & des amans.

Un assortiment complet de tous les almanachs chantans & autres intéressans.

LES spectacles de Paris , ou calendrier historique & chronologique des théâtres , avec des anecdotes , & un catalogue de toutes les pièces restées au théâtre dans les différens spectacles ; le nom de tous les auteurs vivans , qui ont travaillé dans le genre dramatique , & la liste de leurs ouvrages. On y a joint les demeures des principaux acteurs , danseurs , musiciens & autres personnes employées aux spectacles. Seizième partie , pour l'année 1767. A Paris , chez la veuve *Duchefne* , rue S. Jacques , au temple du Goût ; avec approbation & privilège du Roi ; in-24.

Voici la seizième partie de cet ouvrage , auquel , depuis qu'il paroît , le public a fait l'accueil le plus favorable. Les amateurs du théâtre y ont trouvé des anecdotes curieuses & intéressantes , & une histoire très-exacte de ce que les différens spectacles de Paris ont offert pendant chaque année de plus remarquable , & de plus propre à faire connoître notre théâtre aux étrangers & aux personnes de province. A Paris même , ceux qui fréquentent le plus la comédie ,

150. MERCURE DE FRANCE.

auroient ignoré bien des anecdotes théâtrales, bien des traits singuliers, & une infinité de choses relatives à nos spectacles, si l'on n'avoit pas eu soin de les conserver dans ce recueil, devenu par-là même très-curieux & très-instructif. Ceux qui désireront en avoir la collection complète, composée actuellement de 16 vol. semblables à celui-ci, pourront se la procurer pour la somme de 16 livres, c'est-à-dire, que chaque partie qui se vend à l. 4. s. donnera pour 1 liv. seulement à ceux qui achèteront tout le recueil. Ils y trouveront près de six cents anecdotes dont la plupart étoient absolument ignorées, ou du moins ne se trouvoient imprimées nulle part. Ils y liront l'histoire détaillée de tous nos spectacles, & celle de tous les auteurs & des principaux acteurs qui s'y sont signalés. Ils y verront une suite très-étendue d'analyses de toutes les pièces qui se sont jouées durant l'espace des seize dernières années, de celles même qui, n'ayant eu qu'une représentation, & n'ayant pas été imprimées, auroient été entièrement inconnues ; enfin, ce recueil sera désormais d'une très-grande ressource, & même un livre nécessaire à ceux qui voudront savoir à fond, ou écrire l'histoire dramatique de la nation françoise.

ÉTRENNES intéressantes. pour la jeunesse, ou recueil de petites fables très-ingénieuses; enrichi de figures en taille-douce, analogues à chaque sujet, pour la présente année. A Paris, chez *Maillard de Bresson*, rue S. Jacques près celle des Mathurins; in-8°.

Ce petit livre est très-bien exécuté, soit pour la partie typographique, soit pour celle du burin. On trouve aux mêmes adresses des fleurs gravées & enluminées, qui se donnent en présent pour les étrennes.

ALMANACHS nouveaux pour la présente année 1767; chez *Langlois fils*, Libraire, rue du petit-Pont, entre celles de S. Severin & de la Huchette, au S. Esprit couronné; in-32.

Les titres de ces petits almanach en distinguent les différens caractères; nous allons les rapporter ici de suite: L'amour des belles, almanach chantant, pour la présente année. — L'amusement à la mode, ou les minutes chantantes, étrennes agréables, sur des airs connus & choisis, pour la présente année; par *M. D.* — Les gaudrioles, ou les horoscopes amusans, almanach menteur si jamais il en fut, pour la présente année, sur des airs connus & choisis; par *M. D.* — Badin, ou le ba-

152 MERCURE DE FRANCE.

dinage amusant , étrennes folichonnes , sur des airs connus & choisis , pour la présente année ; par *M. D.* — Calendrier des amis , dédié à Pluton , sur des airs connus & choisis , pour la présente année ; par *M. D.* — Je ne saurois me taire , ou le cercle amusant , almanach récréatif , par demandes & réponses , pour la présente année ; par *M. D.* le tout sur des airs connus. — Fanfiolet , ou les brinborions agréables , étrennes chinoises , pour la présente année , sur des airs connus & choisis ; par *M. D.*

Avis concernant le recueil de chansons , connu sous le nom d'Anthologie de *M. Monnet* , en 3 vol. in-8°. & deux supplémens , proposé à un rabais de plus de moitié. A Paris , chez *Panckoucke* , Libraire , rue & à côté de la Comédie française.

Le mérite de ce recueil , unique dans son genre , & la gaité des deux supplémens sont suffisamment connus du public , tant par le succès qu'il a eu , que par les éloges qu'en ont fait tous les journaux & les personnes de bon goût. Si on le considère du côté de la partie typographique , il est peu d'ouvrages imprimés avec plus de soin & de luxe : trois artistes célèbres chacun dans leur état , MM. Gravelot , Fournier la

jeune & Barbou ont concouru à cette belle édition, de sorte qu'au fond de l'ouvrage se joint le mérite d'une riche exécution. On fait aussi tous les soins que M. Monner, l'éditeur, s'est donnés pour rendre ce recueil aussi parfait qu'il pouvoit l'être.

Le Libraire *Ch. Panckoucke*, ayant fait depuis peu l'acquisition de tout le fond de cette édition, s'est proposé, pour en faciliter l'achat aux amateurs & aux artistes qui ne sont pas en état de faire une certaine dépense, d'en donner trois cens exemplaires seulement, au prix de 18 liv. en feuilles, au lieu de 39 liv. qu'il s'est toujours vendu jusqu'à présent avec les deux supplémens. On ne jouira de ce rabais considérable que jusqu'au premier avril prochain. Les personnes de province, qui voudront en profiter, pourront envoyer leur argent par la poste avec la lettre d'avis, en ayant l'attention d'affranchir l'un & l'autre.

A V I S.

LA veuve *Duchefne*, Libraire, rue S. Jacques, avertit qu'il s'est glissé une erreur dans la seconde partie de l'Almanach parisien, à l'article *épées*, dont le prix n'est point juste; quoique l'état en ait été

G. v.

154 MERCURE DE FRANCE.

donné par un des Maîtres de la Commu-
nauté des Fourbisseurs : elle prie que
l'on n'y ait aucune attention.

Le sieur *Merlin*, Libraire, rue de La
Harpe, donne avis au public qu'il va
donner *Belifaire*, par M. *Marmontel*,
in-8°. avec de très-belles figures, pour le
prix de 5 liv. broché, & 6 liv. 10 sols re-
lié, beau papier. L'*in-12* avec les mêmes
figures, pour 3 liv. & 4 francs relié. Pour
ceux qui le voudront à meilleur marché
in-12, on le donnera sans les figures à 2 l.
& relié 2 liv. 10 sols. Pour empêcher le
public d'être trompé par les mauvaises
impressions des contrefacteurs, remplies
de fautes, on donnera pareillement les
trois premiers volumes des contes mo-
raux *in-12* sans figures, très-bien imprimés
& en beau papier, pour 2 liv. le volume
broché, & 2 liv. 10 sols relié sans les
figures. On trouve aussi chez le même
Libraire le grand cabinet d'histoire natu-
relle du *Sebba* qu'il vient de recevoir nou-
vellement. Le prix est de 150 liv. l'exem-
plaire en feuilles.



*Avis sur la Bibliothèque Française de
M. l'Abbé GOUJET, & sur les Mémoires
de M. le Maréchal DE VIEILLEVILLE.*

DESAINT, Libraire, rue du Foin S. Jacques, voulant faciliter l'acquisition de la *Bibliothèque Française* de M. l'Abbé Goujet ; & des *Mémoires du Maréchal de Vieilleville*, composées par Vincent Carloix, son Secrétaire, qui font partie des livres que ledit Libraire a acquis du fonds de MM. Guerin & Delatour, se propose de donner les dix-huit volumes de la *Bibliothèque Française* à 18 liv. en feuille, & les volumes séparés à 30 sols en feuille, depuis le premier décembre de cette année jusqu'au premier avril 1767, passé lequel temps les dix-huit volumes seront vendus comme ci-devant 36 livres, & les volumes séparés 2 liv. Il donnera aussi, dans le même espace de temps, les cinq volumes in-8°. des *Mémoires du Maréchal de Vieilleville* à 6 liv. en feuilles ; &, passé le terme indiqué, il les fera payer 12 liv. qui est le prix auquel ils se sont toujours vendus.

On fait que le premier de ces deux ouvrages, qui jouit d'une estime bien méritée, commencé en 1741 & continué

G vj.

jusqu'en 1756, réunit deux objets : une Bibliothèque Françoisse & une Histoire de notre littérature moderne. C'est une Bibliothèque Françoisse, parce que l'Auteur n'y parle que d'ouvrages écrits en françois, qu'il en rapporte les titres, qu'il marque le temps & le lieu de l'impression de chacun, & qu'il les range tous selon l'ordre des matières. C'est en même temps & principalement une histoire de notre littérature françoise, 1.^o. parce qu'en suivant l'ordre chronologique des ouvrages de chaque genre écrits en notre langue, l'auteur montre les progrès que l'on a faits dans les arts & dans les sciences ; 2.^o. parce que, bien loin de ne donner qu'un catalogue de livres sec & décharné, qui n'apprendroit rien que des titres, il s'arrête sur chaque ouvrage lorsqu'il mérite quelque considération ; il le discute, il examine ce qu'il y a de bon & d'utile, & il indique les principaux défauts que les meilleurs critiques y ont repris.

A l'égard des *Mémoires de Vieilleville*, publiés pour la première fois en 1757, après avoir été ensevelis pendant près de deux siècles dans les archives du château de Durestal ; c'est le manuscrit de *Carloix*, qui savoit tous les secrets de son maître, fidèlement représenté par un habile édi-

teur, & contenant quarante-sept années de faits arrivés sous quatre règnes très-intéressans. Ces Mémoires sont par conséquent précieux. L'éditeur, en conservant à l'auteur sa naïveté gauloise, a eu soin de mettre en italique les vieux mots un peu difficiles à entendre. Il a placé à la tête des chapitres, des sommaires qui facilitent beaucoup la lecture de cet ouvrage; & il a ajouté au dernier volume des remarques historiques très-importantes, & une table des matières, qui sert encore à l'intelligence des vieux mots. Le portrait du Maréchal est au commencement du premier volume.



ARTICLE III.

SCIENCES ET BELLES-LETTRES.

A C A D É M I E S.

L'ACADÉMIE des Sciences, Belles-Lettres & Arts d'Amiens célébra, le 25 Août 1766, la fête de Saint Louis, dont le panégyrique fut prononcé par M. l'Abbé *Monin*, Principal du Collège de la ville.

La séance publique fut ouverte par M. *Marteau*, Directeur, qui parla sur les obstacles qui s'opposent aux progrès de la Médecine pratique.

M. *Baron*, Secrétaire, fit un discours à la louange du Roi *Stanislas*.

M. *Gauchin*, Docteur en Médecine, nouveau récipiendaire, fit son remerciement, auquel le Directeur répondit.

M. *Biret* se proposa de faire voir que les déréglemens des mœurs de l'homme viennent du peu de soin que l'on prend de cultiver son cœur.

Le Secrétaire termina la séance par l'éloge de M. de *Robécourt*, Académicien, mort pendant le cours de l'année.

L'Académie n'avoit reçu au concours du prix qu'un seul mémoire qu'elle n'en jugea pas digne.

Elle propose, pour sujet d'un des prix qu'elle doit distribuer le 25 août 1767, *les secours que se portent mutuellement les sciences, les lettres & les arts.*

Ce prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 liv.

Et pour sujet d'un autre prix, *les moyens de rendre le port de Saint-Valery-sur-Somme plus sûr & plus commode, ou les moyens d'en faire un autre au bourg d'Ault ou autre endroit intermédiaire de la côte, avec communication à la Somme.*

Ce prix sera deux médailles d'or, valant chacune 300 liv. auxquelles quelques négocians d'Amiens, zélés pour le bien public, ont joint, par souscription, une somme de 600 liv.

Les ouvrages seront envoyés, francs de port, avant le premier juillet 1767, à M. Baron, Secrétaire perpétuel à Amiens.

Les prix de l'Ecole de Botanique ont été remportés par M. Corner, Elève en Chirurgie chez M. Colignon; & par M. Sevel, âgé de quatorze ans, Elève de M. Muret, Chirurgien.

Les prix de l'Ecole des Arts, tenue par M. Sellier, de l'Académie, ont été rem-

portés, pour le dessein des étoffes, par
M. *Leblond*, ouvrier fabricant :

Pour la géométrie & le dessein, par
M. *Demeaux* :

Pour le dessein & l'architecture, par
M. *Desmarests* :

Pour le dessein, par M. *l'Ainé*, Peintre :

Pour l'architecture, par M. *de Cuaris*,
Menuisier :

Pour le dessein, par M. *Ducroc*, Armu-
rier :

Et pour le dessein & le jardinage, par
M. *Leblond*, Jardinier.

Les écoliers qui en ont le plus approché
font, pour le dessein, M. *Guibet*, Cha-
pelier ; & pour l'architecture, M. *Deme-
lun*, Meûnier.

Outre les prix ordinaires que la ville
accorde à ceux qui se distinguent dans cette
école, elle promet une médaille d'argent
à celui qui aura le mieux corrigé & mis
en grand le plan d'Amiens.

Voilà, Monsieur, ce que l'Académie
vous prie de faire insérer dans votre Mer-
cure : elle n'a pu l'envoyer plutôt ; &
par attention pour les auteurs qui doivent
travailler, elle vous supplie, Monsieur,
de donner à cette annonce une des premiè-
res places dans votre Journal. Je serai avec

J A N V I E R 1767. 161
autant de reconnoissance que je suis avec
&c.

BARON, Secrétaire perpétuel de l'Académie.

M É D E C I N E.

EN conséquence de plusieurs guérisons de femmes attaquées de fleurs-blanches, le sieur *Delarichardie* vient de mériter un privilège du Roi & de la Commission Royale de Médecine, pour la vente & administration de ce remède, dont il est l'auteur. Il prouve, dans un petit ouvrage qu'il donne, l'erreur des personnes qui se persuadent qu'il y a des risques attachés à guérir cette fâcheuse incommodité ; & , qu'au contraire, plusieurs en sont les victimes. Les raisons qu'il en produit sont assez bien étayées pour ne pouvoir lui refuser sa confiance. Il dit donc, conjointement avec ceux de qui il a mérité ce privilège, qu'il est impossible que les effets de ce remède ne soient très-salutaires pour les maladies de cette espèce, même à tous les tempéramens. Après en avoir bien exa-

162 MERCURE DE FRANCE.

miné la composition & les succès, ils assurent que, loin de retenir dans la masse du sang les humeurs qui forment les fleurs-blanches, ce remède les en chasse par des voies qui leur sont bien plus naturelles, & dont elles s'étoient égarées; qu'il rectifie celles de ces mêmes humeurs nécessaires à la machine animale, au point que plusieurs femmes, chez lesquelles cette maladie sembloit avoir détruit la faculté d'engendrer, ont joui de cet avantage après son usage. Il y parvient, 1°. en établissant de bonnes digestions, 2°. en ôtant les obstacles qui peuvent s'opposer à la circulation de toutes les liqueurs, 3°. en rétablissant la transpiration dans toute sa quantité. Il prouve que c'est de l'imperfection de ces trois fonctions que naissent les causes d'une infinité de maladies qui nous tiennent dans un état de langueur, & notamment celle des fleurs-blanches. Dans le même petit ouvrage est contenu la manière d'user de son remède, de sorte qu'on peut se guérir seule, ce remède étant d'ailleurs agréable à prendre. Le sieur *Delarichardie* demeure rue Quincampoix, la porte cochère vis-à-vis la clef d'or, au premier. Il se tiendra jusqu'à onze heures chez lui pour donner une méthode de se l'administrer, particulière à chaque situation & tempéramment.

ARTICLE IV.

BEAUX-ARTS.

ARTS UTILES.

CHIRURGIE.

Avis aux jeunes Chirurgiens.

UN citoyen zélé pour le bien de l'humanité, a déposé la somme nécessaire pour les frais de la réception gratuite de deux Eleves, à la maîtrise en Chirurgie de Paris. Son intention est que les Professeurs royaux des écoles jugent par des épreuves convenables, non-seulement des connoissances acquises des concurrens, mais aussi des dispositions qui promettoient des talens plus distingués.

Ceux qui ayant fait les études & les exercices que les réglemens prescrivent, se croiront en état de concourir, peuvent se faire inscrire avant le 15 du mois de Mars prochain 1767, chez M. Louis, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie.

Ce délai est donné en faveur des Chirurgiens de province.

ARTS AGRÉABLES.

PEINTURE-GRAVURE.

*ALLÉGORIE sur la vie de feu Mgr le
DAUPHIN.*

CETTE allégorie est le fruit de l'impression profonde que l'auteur a éprouvée à la lecture du discours de M. *Thomas*. On a cru que les cœurs sensibles aimeroient à conserver le souvenir de quelques-unes des vertus dont feu Monseigneur *le Dauphin* étoit orné. On ne s'est point proposé de les représenter toutes : ce n'est ici que l'emblème d'une vie occupée d'études sérieuses & tendantes au bonheur de l'humanité, que la modestie avoit tenue cachée.

On voit en haut les armes de Mgr *le Dauphin*, rayonnantes de gloire, & les restes du voile que la mort a déchiré. Enbas la Mort entraîne les plis tombans de ce voile, dont la Modestie qui est à côté, semble vouloir encore s'envelopper. Audessus, à gauche, la Sagesse & la Justice dirigent l'Étude, désignée par le coq & la lampe, vers l'Histoire qui écrit sur le

J A N V I E R 1767. 165

Temps enchaîné. Derrière , à droite , sont la Bonté avec le pélican qui s'ouvre le sein ; la tendresse conjugale, représentée par l'Hymen & l'Amour , liés de fleur & s'embrassant ; à côté est la Pureté qui tient un lys ; dans le fond est un groupe de vertus chrétiennes & morales.

On lit au bas ces vers latins :

*Nempè quod injecit secreta modestia , velum
Scinditur , & vita gloria morte patet. Auson.]*

Et en françois :

La mort a révélé le secret de sa vie.

L'auteur doit ces deux inscriptions à l'amitié d'un homme de lettres.

Cette estampe est gravée d'après le dessein original de M. *Cochin* , par M. *Demarteau* l'aîné , connu par le degré de perfection ou il a porté le nouveau genre de gravure qui imite le crayon. Elle se vend à Paris , chez ce Graveur , rue de la Pelleterie , à la Cloche.



*LES Métamorphoses d'OVIDE, représentées
en une suite de cent quarante estampes;
in-4° : dédiées à S. A. S. Mgr le Duc
DE CHARTRES; proposées par souscrip-
tion.*

CET ouvrage a toujours été regardé comme un chef-d'œuvre. La théologie des anciens s'y trouve exposée avec ordre : les sujets s'y trouvent liés avec intelligence : l'univers entier est la scène de ce poëme ; c'est une suite de tableaux de la plus grande beauté, que les peintres & dessinateurs ont rendus & variés à l'infini. Cependant ce fond est tellement inépuisable, qu'il fournit encore, par la variété des parties accessoiress, de nouveaux sujets à ceux qui s'en occupent. Les sieurs Lemire, Graveur, & Bafan, Marchand d'Estampes à Paris, persuadés qu'une suite si intéressante, traitée d'une manière nouvelle, & exécutée avec le plus grand soin, seroit utile aux artistes & agréable au public, ont formé cette entreprise.

Ils se sont adressés pour l'exécution des desseins des planches qui doivent com-

poser cette importante suite , à ceux de nos peintres & de nos dessinateurs, qui ont acquis la plus grande réputation dans le genre gracieux. MM. *Boucher, Cochin, Monnet, le Prince, Eisen, Gravelot, Moreau*, & quelques autres encore, ont bien voulu seconder leurs vues; & ce qui est déjà sorti de leur crayon, & qu'on est en état de mettre sous les yeux des amateurs, suffit pour démontrer qu'il n'est presque pas possible de rien imaginer de plus agréable.

L'on ne s'est pas rendu moins sévère ni moins difficile dans le choix des graveurs. Ceux qu'on a employés jusqu'à présent, & qui le seront dans la suite, sont connus pour avoir le talent de graver des sujets en petit avec le plus grand succès, & de mettre un singulier précis & terminé dans leur travail.

Les sieurs *le Mire, de Longueil, le Vœu, Delaunay, Simonet, Rousseau, Duclos, Née, Massart*, & autres, osent se promettre de mériter de plus en plus, par les nouvelles productions de leur burin, les suffrages dont le public a semblé avoir bien voulu honorer leurs gravures.

La suite entière sera composée d'environ cent quarante estampes, dont chacune porte cinq pouces & demi de haut, sur

168 MERCURE DE FRANCE.

quatre de large, y compris une petite bordure de bon goût, qui sert de cadre à l'estampe. Elles sont précédées d'un titre, composé & gravé par le sieur *Choffart*. Un second frontispice accompagnera ce titre : le sieur *Eisen*, qui en est l'inventeur, y représente le poëte *Ovide* assis dans un bosquet de roses, accompagné de sa muse, qui vient d'arracher une plume des ailes de l'amour, & qui la lui remet entre les mains : fixation ingénieuse, sur laquelle on peut juger de la façon délicate & élégante avec laquelle tous les sujets seront traités.

Il y a déjà plus de trente planches gravées, dont on peut voir des épreuves chez les sieurs *Basan* & *Lemire* ; les autres qui suivront sans interruption, seront travaillées avec le même soin.

La souscription sera ouverte le 1^{er} janvier 1767, jusqu'au premier juillet suivant. La distribution se fera en quatre parties, qu'on espère pouvoir faire de six mois en six mois.

On payera, en recevant les trente-huit premières estampes, qui forment la première partie, que l'on délivrera au commencement de l'année 1767, la somme de

35 liv.

En recevant la seconde, de trente-cinq,

24

En

J A N V I E R 1767. 169

En recevant la troisième, 18

En recevant la quatrième, aussi 18

Total 96 liv.

Les souscripteurs auront, outre l'avantage du prix, celui d'être assurés d'avoir les meilleures épreuves, parce que, pour le choix & la distribution des estampes, on suivra exactement l'ordre des numéros de chaque souscription.

Ceux qui auront négligé de souscrire, ne pourront avoir d'autres épreuves que celles qui seront imprimées après les souscriptions fournies, & chaque exemplaire leur coûtera 24 liv. de plus, c'est-à-dire, 120 liv.

On souscrira chez le sieur *Basan*, rue du Foin Saint Jacques, & chez le sieur *Lemire*, rue Saint Etienne-des-Grès, en entrant par la rue Saint Jacques. Les souscriptions seront signées de l'un & de l'autre.

AVIS pour une très-belle édition de cet ouvrage en quatre vol. in-4°.

DES Libraires associés, persuadés que le public recevrait avec plaisir une belle édition de cet ouvrage, se sont déterminés, aussi-tôt qu'ils ont eu connoissance

Vol. I.

H

de cette entreprise, de la mettre en exécution. Ils ont choisi le format in-4°. qui pouvoit le mieux s'accorder avec la grandeur des planches. Chaque livre sera orné de vignettes & fleurons du sieur *Choffart*. Le texte latin sera d'un côté, & la traduction françoise de l'Abbé *Bannier* de l'autre. On ajoutera à la fin de chaque livre, les explications historiques de ce savant Abbé. L'on emploiera des caractères neufs & de très-beau papier. Enfin l'on n'oubliera rien pour rendre cette édition digne des estampes qui doivent y être insérées. L'ouvrage sera divisé en quatre vol. Le premier se délivrera avec la première livraison, & ainsi des autres, à Paris, chez *Barrois*, *Leclerc*, *Guillyn*, quai des Augustins ; *Hochereau*, *Pissot*, *Prault* le jeune, quai de Conty ; *Delormel*, rue du Foin ; *Prault*, fils aîné, quai de Gesvres ; *Despilly*, rue Saint Jacques & *Pancoucke*, rue de la Comédie Françoise.

LES portraits des hommes illustres, gravés par M. *Ficquet*, sont aussi connus que généralement estimés. Il vient de joindre à ceux de *Corneille*, *Rousseau*, *la Fontaine*, *Voltaire*, &c. celui de *René Descartes*, d'après *Franc-Hales*, avec une bordure dessinée avec soin par M.

J A N V I E R 1767. 171

Choffard. On la trouve chez tous les principaux marchands d'estampes , & chez Mde la veuve *Duchefne* , rue S. Jacques.

L'ARRIVÉE des Pescieurs, estampe gravée par M. P. J. *Duret* , d'après M. *Vernet* , & dédiée à M. le Marquis de *Villette* , Maréchal général des logis de la Cavalerie; se vend à Paris, au milieu de la rue du Fouare , en porte cochère. Elle est digne de figurer dans la riche collection de celles qui ont été gravées d'après ce célèbre Peintre.

LES premiers pas de l'enfance , & la mère qui intercède, toutes deux gravées par M. Ch. *Duflos* , d'après les tableaux de J. E. *Schénau* , & dédiées à M. *Armand-Jérôme Bignon* , Chevalier-Commandeur des Ordres du Roi , Conseiller d'Etat , Bibliothécaire de S. M. & Prevôt des Marchands de la ville de Paris; sont aussi intéressantes que fortement rendues. Elles se vendent chez l'Auteur , rue Galande , chez M. *Lanouillé* , Marchand Chapelier.



H ij

M U S I Q U E.

TROISIEME recueil d'ariettes, avec accompagnement. Dédié à Mde la Comtesse de*** ; par M. *Albanèse*, Ordinaire de la musique du Roi, prix 9 liv. A Paris, chez M. *Lemenu*, marchand de musique de Mde la Dauphine, rue du Roule, à la clef d'or ; à Lyon, chez Mrs *Casteau & Legoux*. La façon dont les deux premiers recueils de M. *Albanèse* ont été généralement accueillis, garantit le succès de celui-ci.

Six concerts nouveaux pour le clavecin, avec deux violons, alto viola & violoncelle d'accompagnement, à grande symphonie. Dédiés à Mde *His*, par M. *Ferdinando Pellegrino*, de Naples. Opera ix, & second livre de concerts. A Paris, chez l'auteur, vis-à-vis l'opéra ; & chez *Marion. Epicier*, au premier étage. Prix 18 liv.

N. B. L'on ne trouvera que chez l'auteur toutes ses œuvres, tant pour le clavecin que pour le chant italien.

SEI sonate per violino, obboe, o flauto,

J A N V I E R 1767. 175

con accompagnamento di basso , fagotto o cimbalo , composte d'all signor *Ignazio Prover*, virtuoso di camera di S. R. M. *Carlo Emanuele*, Ré di Sardegnia. Opéra 11. Prix 3 liv. 12 sols. A Paris, chez M. *Venier*, à l'entrée de la rue S. Thomas-du-Louvre, vis-à-vis le château d'eau, & aux adresses ordinaires. A Lyon, chez M. *Legoux*, place des Cordeliers.

LES doutes amoureux, & le rêveur infortuné, ariettes avec symphonie & guitarrre obligée. Par M. *Lemenu*. Ces ariettes peuvent s'accompagner sans guitarrre, ou avec la guitarrre seulement. Chez l'auteur, rue du Roule, à la clef d'or. Prix 1 l. 4 s.

ARBRE généalogique de l'harmonie.

L'auteur de cet ouvrage est M. *Vial*, neveu de feu M. *Leclair*, célèbre compositeur de musique. Il est ingénieusement combiné & exécuté en trois feuilles *in-fol.* Sur la première est très-bien gravé l'arbre généalogique ; les deux autres contiennent les explications de cet arbre. C'est un abrégé succinct & clair des principes de musique qui se trouvent tous réunis sous un seul point de vue. Le progrès qu'on doit faire par cette méthode doit être rapide,

H iij

174 MERCURE DE FRANCE.

& l'on peut y apprendre en peu de leçons ce qu'on ignore souvent après plusieurs années d'études.

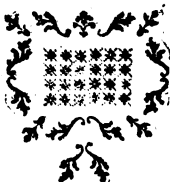
VI Quartetti per flauto, violino, alto e violoncello recitanti ; composti dall Signor *Christian Canabich*, Maestro di Concerto e primo violino di S. A. S. L'Elettor Palatino, Opera v. novamente stampato a spese di *G. B. Venier*. Prix 9 liv. La partie de la flûte pourra s'exécuter avec le violon ou un hautbois. Les amateurs de musique sont priés de ne point confondre les ouvrages du même auteur, qui ont déjà paru avec ceux que le sieur *Venier* donnera par la suite au public. Il avertit que ses nom & demeure seront sur les frontispices de chaque ouvrage de son fonds de musique, afin d'éviter les méprises qui peuvent en résulter. A Paris, chez M. *Venier*, éditeur de plusieurs ouvrages de musique, à l'entrée de la rue Saint Thomas-du-Louvre, vis-à-vis le Château d'eau, & aux adresses ordinaires. A Lyon, chez M. *Casteau*, place de la Comédie.

VI sonate per violino, obboe o flauto, con accompagnamento di violoncello, fagotto o cimballo, composte dall Sig. *Prover*, virtuoso d'obboe, opéra II : prix 3 liv. 12 s. Aux mêmes adresses.

ANNÉE 1767 du journal de clavecin,

J A N V I E R 1767. 175
composé par M. *Clément*, sur les ariettes
des comédies & opéra-comiques qui ont
le plus de succès; prix de l'abonnement,
franc de port, pour l'année entière, 12 liv.
Chez l'auteur, rue & cloître Saint Tho-
mas-du-Louvre, & aux adresses ordinaires
de musique.

L'accueil favorable que le public fait à
cet agréable ouvrage, depuis l'année 1762
qu'il a commencé à paroître, doit encour-
ager l'auteur à suivre toujours le même
plan, soit pour l'ordre, l'arrangement &
la variété qu'il y met, soit pour les nou-
veautés qu'il y fait entendre.



A R T I C L E V.

S P E C T A C L E S.

O P É R A.

ON continue, avec beaucoup de succès, *Silvie*, ballet héroïque, dont nous avons rendu compte dans le précédent *Mercur*e.

Mlle BAUMESNIL (1), cette jeune débutante, si singulière par ses talens, s'étant trouvée enrhumée après la cinquième représentation, a été doublée par Mlle ROSALIE, jeune sujet, dont nous avons eu depuis quelque temps de fréquentes occasions de parler avantageusement, & qui a répondu très-bien en celle-ci aux espérances que le public en avoit concues. Mlle BAUMESNIL a repris le rôle de *Silvie* avec le même succès & les mêmes applaudissemens qu'elle avoit eus précédemment.

Il n'y a eu depuis la première repré-

(1) C'est en *totalité*, & non en *partie*, aux frais de Mlle DALIERE, comme on l'avoit dit dans le dernier *Mercur*e, que Mlle BEAUMESNIL est redevable de son éducation distinguée.

sensation de cet opéra, d'autre changement remarquable que la belle & célèbre chaconne d'*Iphigénie*, par M. LE BERTON, substituée à celle de la fin du troisième acte. M. VESTRIS l'a dansée une fois, & en son absence, M. GARDEL y danse avec tout l'applaudissement qu'il est en possession d'obtenir & de mériter.

On avoit donné les jeudis, depuis la Saint Martin, *les Fêtes Lyriques*, ballet héroïque que l'on venoit de quitter. On a remis à la place de ce ballet, le jeudi 18 Décembre, les fragmens, composés de l'acte du *Jaloux*, de l'acte *Turc* & de *Zélindor*. Le public a paru très-satisfait de revoir cet agréable spectacle, auquel il avoit long-temps & constamment applaudi pendant cet été. Mlle ROSALIE chante la sultane aimée, dans l'acte turc, & Mlle DUPLANT, la sultane disgraciée. Mlle DUBOIS, dans *Zélindor*, chante avec beaucoup d'applaudissement le rôle de *Zirphé*; c'est M. LEGROS qui chante celui de *Zélindor* avec le même charme & le même succès que pendant les nombreuses représentations de cet opéra dans l'été.

On continuera ces mêmes fragmens les jeudis.



COMÉDIE FRANÇOISE.

M^LLE DURANCY a continué son début par le rôle d'*Idamée* dans *l'Orphelin de la Chine* & par celui de *Camille* dans les *Horaces*. Elle a été applaudie dans ces deux rôles, particulièrement dans l'imprécation contre son frère, contre Rome & contre les dieux, à la fin du rôle de *Camille*. Le mercredi 17 Décembre, on donna la première représentation de *Guillaume Tell*, tragédie nouvelle de M. LEMIERE. On ne peut voir d'assemblée plus brillante & plus nombreuse que celle des spectateurs à cette première représentation. La tragédie fut applaudie dans plusieurs endroits. Le public sentit fort judicieusement le mérite d'avoir ajusté au théâtre, sans aucune altération & sans addition, un trait d'histoire aussi singulier & plus vrai que vraisemblable. On fut aussi sensible au mérite de beaucoup de vers très-philosophiques, remplis de choses, & plus brillans par les grandes vérités que par la frivole combinaison des mots : malgré ces applaudissemens, nous ne pouvons encore rendre compte du sort de cet ouvrage, encore.

moins en donner l'analyse, n'y ayant eu, lorsque nous écrivons cet article, qu'une seule représentation de cette nouvelle tragédie.

La décoration de la scène, représentant des rochers qui s'élèvent les uns au-dessus des autres jusqu'aux nues, & qui paroissent enceindre un lac, est d'une très-heureuse composition, & exécutée avec un effet admirable.

Tous les habillemens sont neufs & dans le plus exact & le plus sévère costume.

Il n'y a qu'un rôle de femme, rempli par Mlle DUMESNIL.

On donnera plus de détails sur cette nouvelle tragédie dans le prochain volume.

Les anciennes pièces jouées sur ce théâtre depuis la fin d'octobre. jusques vers la fin de décembre ont été, en comédies, pour grande pièce, *Démocrite*, comédie en cinq actes, de REGNARD; *l'Avare* de MOLIÈRE; *les Dehors trompeurs* de BOISSY; *la Mère coquette* de QUINAULT; *le Glorieux* de NERICAULT DESTOUCHES; *la Fille Capitaine* de MONFLEURY. Il y avoit long-temps que cette pièce n'avoit été reprise. Elle a fait grand plaisir, d'autant plus que les acteurs y ont ajouté beaucoup par le talent avec lequel ils l'ont jouée. *Le Joueur* de REGNARD; *le Dépit amou-*

H. vj.

180 MERCURE DE FRANCE.

reux de MOLIERE ; la Gouvernante de LACHAUSSÉE ; le Légataire de REGNARD ; l'Homme à bonne fortune de BARON ; l'Ecossoise de M. DE VOLTAIRE ; le Festin de Pierre de T. CORNEILLE ; la remise de l'Obstacle sans obstacle de DESTOUCHES , connue sous le titre de l'Obstacle imprévu ; les Menechmes de REGNARD ; la Coquette de BARON ; l'Ecole des Femmes de MOLIERE ; les Femmes Savantes du même ; le Muet , le Tartuffe de MOLIERE ; l'Enfant Prodigue de M. DE VOLTAIRE ; la Mère coquette de QUINAULT ; la Femme juge & partie de MONTELEURY. Les tragédies ont été Tancrede de M. DE VOLTAIRE ; Hypertmestre de M. LE MIERE ; Iphigénie en Tauride de LATOUCHE ; Alzire de M. DE VOLTAIRE ; l'Orphelin de la Chine du même ; les Horaces de P. CORNEILLE ; & Guillaume Tell de M. LE MIERE.



*LETTRE à M. DE LA GARDE , Auteur
du Mercure de France pour la partie
des spectacles.*

M O N S I E U R ,

UN amateur du théâtre françois , qui y cherche, non un frivole amusement , mais qui le fréquente comme une excellente école de littérature & de philosophie , a fait souvent des réflexions sur la nécessité du concours qu'il doit y avoir pour le succès d'une pièce , entre l'auteur , l'acteur & les spectateurs. Un jeu mal entendu nuit certainement à la représentation , mais souvent la disposition trop favorable des auditeurs est aussi préjudiciable que la prévention dictée par le peu d'indulgence à l'égard de quelques acteurs : dans le premier cas , on pousse quelquefois les applaudissemens à un excès qui ne permet pas de jouir des plus beaux endroits ; & , dans la seconde circonstance , on donne des dégoûts mortifians , dont l'effet est d'éteindre l'émulation & de retarder les progrès : souvent même on condamne les gens avant de les entendre ; parce qu'on a l'injustice d'exiger que dans un art très-difficile les commençans soient aussi experts que ceux qui ont vingt

ans d'expérience. La représentation des *Horaces* ; pour le début de Mlle *Durancy* , m'a fourni hier l'occasion d'observer particulièrement l'effet varié de l'influence des spectateurs. Mlle *Dumesnil* n'a montré en aucun rôle plus de supériorité que dans celui de *Sabine* qu'elle jouoit dans cette pièce , & elle n'a reçu aucun applaudissement. Jamais le parterre ne m'a paru si judicieux : il ne nous a rien dérobé de la beauté de ce rôle , à la vérité peu nécessaire à la pièce , mais rempli de sentimens , d'intérêt & de tendresse partagés entre un mari & des frères , entre l'amour de son pays & celui d'une nouvelle patrie adoptive ; & qui montrent l'empire du devoir sur les mouvemens naturels qui lui sont sacrifiés. Les beaux vers de *Corneille* ont reçu un nouvel éclat par l'action de Mlle *Dumesnil* : elle a tellement fixé l'attention du parterre , qu'il n'a pas songé à lui en marquer indistinctement sa satisfaction.

Voici un effet tout contraire à la seconde scène du second acte : *Flavian* , interrogé par *Curiace* pour savoir qui sont les trois guerriers dont *Albe* a fait choix pour combattre trois Romains , lui répond ; *vos deux frères & vous*. CURIACE , qui ? FLAVIAN , *vous & vos deux frères*.

M. de *Voltaire* , dans ses commentaires sur le théâtre de *P. Corneille* , trouve cette répétition sublime par la situation. Il faut en croire un si

grand maître. Voilà, dit-il, la première scène au théâtre où un simple messager ait fait un effet tragique, en croyant apporter des nouvelles ordinaires. C'est, à son avis, le comble de l'art. Je ne sais comment il est arrivé que cette répétition a été prise pour une *battologie* ; presque tous les spectateurs se sont mis à rire. Le comble de l'art seroit sans doute de jouer ce passage d'une manière intéressante, & cela doit être extrêmement difficile. Le *qui* n'est pas interrogatif, à dessein de faire répéter ce qu'on n'auroit pas ouï. *Curiace*, par ce monosyllabe, doit témoigner sa surprise & le chagrin dont cette nouvelle le pénètre ; je ne crois pas que cela soit facile à exprimer : l'expression ne consiste pas ici dans la manière de prononcer le mot *qui*, mais dans l'air du visage, dans le regard même, qui attirent les reproches de *Flavian*. On n'a pas donné le temps à celui-ci de continuer son interlocution : dès qu'il a eu répété *vous & vos deux frères*, les spectateurs ont pris le parti de rire ; l'effet tragique a été perdu malgré l'autorité de M. de Voltaire ; & peu s'en est fallu que toute la scène n'ait été trouvée ridicule : le dernier vers y contribue ; *Curiace* renvoie l'acteur, mal accueilli du parterre, vers le Dictateur-d'Albe, & le congédie par ces mots :

Porte-lui ma réponse, & nous laisse en repos.

Personne n'ignore le trait le plus sublime de la

pièce dans la réponse du vieil *Horace* à ces paroles :
que vouliez-vous qu'il fit contre trois ?

Qu'il mourût,
 Ou qu'un beau désespoir alors le secourût.
 N'eût-il que d'un moment reculé sa défaite,
 Rome eût été du moins un peu plus tard sujette.

* *

M. de Voltaire nous apprend sur ce fameux *qu'il mourût*, que tout l'auditoire fut si transporté qu'on n'entendit jamais le vers foible qui suit. *M. Brifard*, au lieu d'appuyer sur ce mot pour attendre les applaudissemens, par lesquels il auroit pu se faire interrompre, l'a prononcé avec feu ; mais, dans la chaleur qui l'animoit, il a fait succéder si rapidement le vers foible, & ceux qui complètent la pensée ont suivi, prononcés avec tant d'énergie, que les auditeurs ont été contents jusqu'à la fin du sens : ils ont joui par-là du trait entier qui est admirable, où le grand sublime me paroît consister plutôt que dans le mot, auquel on prétend qu'il n'en est aucun de comparable dans toute l'antiquité. La preuve de ce que j'avance paroît se tirer de quelques imitations parfaites mais moins heureuses de ce mot fameux. Elles n'ont produit nulle part le même effet ; parce que le sublime n'est pas dans le mot, comme on l'a cru, mais dans le trait.

Dans tout le rôle du vieil *Horace* M. *Brisard* a été inimitable par le ton le plus vrai d'une noble colère. Il avoit les entrailles d'un ancien Romain. Sa figure ajoutoit à l'illusion au point de faire disparaître l'acteur : on se croyoit à Rome. Il n'est pas possible de jouer plus parfaitement.

Les imprécations de *Camille* contre son frère, le meurtrier de son amant, sont, comme on fait, un des plus beaux morceaux de déclamation qu'on connoisse. Mais cette *Camille*, comme l'a observé M. de *Voltaire*, n'est qu'une furieuse. L'actrice, chargée de ce rôle, en a montré tout le pathétique par son ton & son geste, par le jeu de ses yeux, de sa bouche, de tous les traits de son visage. Mlle *Durancy* a reçu, dans cette situation, des applaudissemens redoublés : j'en fais la remarque pour justifier mes observations préliminaires. Ils ont beaucoup nui à l'effet. La fureur du jeune *Horace*, excitée par les cris, le désespoir & les injures d'une femme transportée qui ne se connoît plus, lui fait tirer l'épée. La fuite de la sœur est le seul mouvement naturel ; & c'est en la poursuivant qu'il doit la blesser derrière le théâtre sans être perdu de vue par les spectateurs. Il en est arrivé tout autrement au grand détriment de la chose. Après la tirade déclamatoire les battemens de mains ayant été continués outre mesure, l'acteur & l'actrice ont été forcés de

jouer une pantomime fort longue qui a nécessairement dégénéré en grimaces. Ce n'est sûrement pas la faute de notre grand acteur tragique *M. le Kain* : *Mlle Durancy* n'a pas cru devoir se soustraire aux applaudissemens par une fuite précipitée que la situation rend nécessaire ; & pour terminer cette scène , dont les beautés ne rachètent pas assez la répugnance qu'elle cause à la fin , la débutante s'est trompée de coulisse ; il lui a fallu revenir dans celle qui étoit destinée à la soutenir à demi-renversée sur un point d'appui préparé à cet effet ; & son meurtre , que le premier mouvement rend excusable , est devenu , pour ainsi dire , un assassinat réfléchi & commis de mauvaise grace , par la faute des spectateurs. Je le répète , les suffrages peuvent être nuisibles. A la Cour , où jamais l'on n'applaudit , par respect pour les personnes augustes dont on doit considérer le plaisir exclusivement aux autres spectateurs , les acteurs n'en voient pas moins , d'une manière flatteuse , l'impression qu'ils ont faite sur le public. Il y a un certain murmure d'approbation plus délicatement exprimé que par des battemens de mains & de pieds qu'on réitère à Paris avec une sorte d'enthousiasme que j'ai cru excité par quelques particuliers cachés dans la foule , qui souvent ne font tant de bruit que pour le plaisir d'en faire ; & qui en feroient moins s'ils avoient été plus susceptibles

J A N V I E R. 1767. 187

aux beautés de la pièce , & à l'excellence du jeu qu'ils interrompent quelquefois fort maussadement.

J'ai l'honneur d'être , &c.

Du V. abonné au Mercure.

A Paris , le 14 décembre 1766.

COMÉDIE ITALIENNE.

ON a donné sur ce théâtre , le 15 décembre , *Esope à Cythère* , comédie en un acte mêlée d'ariettes.

Cette pièce tient de l'ancien genre de cette scène & de celui des petits drames de foire. L'objet est une satire contre les autres spectacles , & contre quelques ridicules dans la société. Les spectateurs de bon goût n'ont pas vu , sans quelques censures , ressusciter cette ancienne manière de plaisanter , qui n'est plus du ton actuel , & que les pièces à ariettes sembloient avoir bannie pour toujours. On espère même que , par la réputation de cet ouvrage , on ne fera plus tenté d'en risquer de pareils ; mais , malgré cela , l'affluence est considérable à ce théâtre , & il y a

188 MERCURE DE FRANCE.

apparence que cette pièce se soutiendra aussi bien que beaucoup d'autres sur lesquelles les propos n'étoient pas meilleurs dans les commencemens, & qui jouissent encore à ce théâtre d'un succès complet.

Nous ne pouvons rendre un compte plus détaillé de cette nouveauté que dans le Mercure prochain.

CONCERT SPIRITUEL.

Du 8 Décembre 1766.

IL a commencé par *Omnes gentes*, &c. motet à grand chœur de M. DAUVERGNE. Ce motet, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois avec éloge, a été fort accueilli.

Mlle DESCOINS, de l'Académie Royale de Musique, a débuté ce jour-là par *Quare fremuerunt gentes*, nouveau motet à voix seule, qu'elle a chanté avec la jolie voix & l'agréable précision musicale dont nous avons récemment rendu compte lors de son début à l'Opéra.

M. LÉONÉ a exécuté un solo de mandoline d'un fort bon genre, & à la fois d'un goût heureux. Cet artiste a étonné par son habileté, & a eu un véritable succès, d'autant plus flatteur pour lui, que l'instrument dont il a fait choix n'est pas

officieux , relativement à l'étendue du local où il a déployé ses talens.

M. CAVALLIER , aussi de l'Académie Royale de Musique , a chanté *Coronate flores* , motet à voix seule de MOURET. Le public a remarqué avec satisfaction qu'il fait journellement des progrès dans l'art du chant , & l'a fort encouragé.

M. CAPRON a exécuté , avec beaucoup de supériorité , un nouveau concerto de violon de sa composition , & a été vivement applaudi. On auroit désiré qu'il eût moins donné aux difficultés , aux traits savans ; ou qu'il eût donné plus aux choses d'agrément , qui captivent tout le monde , & ne peuvent affoiblir la juste idée que l'on a de tout son talent.

Mlle FEL a chanté *Cantate Domino* , motet à voix seule de M. KORAUT , terminé par un chœur d'effet. Ce motet , déjà connu , a fait grand plaisir , & Mlle FEL y a été applaudie avec la plus singulière vivacité.

Le Concert a été terminé par *Confitebor* , nouveau motet à grand chœur de M. GIBERT. Ce motet a été fort bien reçu ; mais nous ne pouvons dissimuler qu'on auroit généralement souhaité que les récits fussent d'un chant plus mélodieux , & , par là , plus propres encore au genre des versets choisis & à la dignité des paroles. On ne rend pas moins , pour cela , à M. GIBERT la justice dûe à

son mérite , dont cette nouvelle production confirme l'idée,

LA Déclamation Théâtrale , poëme didactique en trois chants , précédé d'un discours préliminaire en prose de trente-pages in-8°, gr. pap.

P R E M I E R E X T R A I T .

CET ouvrage , annoncé dans le *Mercur* précédent , est vraiment intéressant : il manquoit à notre langue ; & l'on doit savoir gré à *M. Dorat* , qui en est l'auteur , non-seulement du choix du sujet , mais plus encore de l'exécution. Rien n'est en effet plus difficile que d'instruire en vers & de rimer des préceptes. Aussi avons-nous peu de poëmes didactiques qui méritent d'être lus. *Despreaux* est le seul de nos poëtes qui , sans avoir copié servilement *Horace* , ait sçu , en s'appropriant quelques-unes de ses beautés , égaler son modèle dans un genre qui a ses richesses & ses difficultés. *L'Art poétique* de l'auteur françois est un chef-d'œuvre : nous n'avons peut-être point de morceaux de poésie plus travaillé , plus correct & plus

élégant : l'ordre , le jugement , la précision , le style , tout s'y trouve réuni avec tant de choix , que les critiques les plus sévères n'y voient presque rien à désirer. Cet illustre écrivain doit être regardé comme le poëte de la raison ; il a même plus fait que d'être raisonnable , il a rendu raisonnables les poëtes qui l'ont suivi.

Le genre didactique, depuis *Despreaux*, n'a fait que dégénérer ; & tous ceux qui s'étoient avisés de courir, après lui, cette carrière épineuse, sont maintenant oubliés ainsi que leurs ouvrages : il en faut cependant excepter *l'Art de peindre* , ce poëme estimable où M. *Watelet* a revêtu des charmes du style les connoissances les plus profondes des procédés de la peinture , & rendu en vers élégans les détails les plus instructifs de cet art.

Le poëme de la Déclamation théâtrale, divisé en trois chants, duquel nous allons donner un extrait, est précédé, comme nous l'avons déjà dit, d'un discours préliminaire très-bien écrit, où brillent ensemble l'agrément, le bon sens & la solide érudition. Toutes les observations que l'auteur y fait sur la déclamation antique & moderne, ainsi que sur les différentes parties de cet art, seront lues certainement avec grand plaisir & beaucoup de

fruit pour ceux qui ont quelque usage à faire de ce talent. Elles sont lumineuses, fines, judicieuses, & présentées toujours sous le coloris le plus agréable. On y reconnoît par-tout l'homme d'esprit, le philosophe aimable & le littérateur éclairé. On y définit d'abord la déclamation. On promène ensuite un coup-d'œil rapide sur l'enfance, sur les progrès & les variations de cet art. L'auteur le présente en premier lieu tel qu'il étoit & qu'il a dû être dans l'antiquité. Il n'obmet pas de faire attention aux différences de point d'optique qui résultent de la différente construction & de l'énorme distance de grandeur entre les théâtres de l'antiquité & les nôtres. De-là on passe à la déclamation moderne, dont l'auteur fixe judicieusement l'époque au règne de Louis XIV & à l'éclat du grand *Corneille*. Les deux Barons sont les deux premiers héros que reconnoît M. *Dorât* dans notre déclamation ; c'est de-là qu'elle compte son premier âge. *Racine* suivit ; & *Champmeslé*, de son temps, fut un présent dont l'amour voulut embellir la scène. Rien n'est plus agréable que de suivre le compte que l'on rend dans ce discours des talens de tous les acteurs & les actrices qui se sont distingués sur notre théâtre depuis l'époque de ses beaux jours.

Beaubourg,

Beaubourg, Mlle *Duclos*, sont jugés avec discussion & avec justice. *Tel étoit*, dit M. *Dorat*, l'état de notre déclamation lorsqu'une actrice inimitable vint lui rendre ses premiers traits, & la ramener à la pureté de son origine. L'horison des lettres fut à la fois éclairé par deux phénomènes, le *Couvreur* & M. de *Voltaire*. Par ce que rapporte notre auteur de cette dernière actrice, par le détail circonstancié qu'il fait de son talent, il paroît lui donner le premier rang sur notre scène. Il convient cependant que *Dufresne*, Mlles de *Seine* & *Balicour* marchèrent après elle sur des traces encore récentes, & furent dignes de leur modèle. Il remarque ensuite que depuis ce temps-là le théâtre a toujours été rempli par des sujets distingués dans des genres différens, & ne laisse le droit de se plaindre qu'à ces hommes difficiles, censeurs éternels du présent, & qui ne louent que ce qu'ils ont perdu. Une autre remarque, qui doit faire honneur au discernement délicat de l'auteur, porte sur ce que l'esprit philosophique répandu sur notre littérature a fait acquérir de raisonnement à notre déclamation, un peu aux dépens, à la vérité, des grands effets & du délire brûlant des passions. M. le *Kain* & Mlle *Dumesnil* sont les seuls, selon lui, qui

conservent encore aujourd'hui ces écarts, cette fougue impétueuse & cet involontaire oubli de soi-même, qui enlève au spectateur le temps de l'examen, & au critique le froid compas de l'analyse. On blâme avec raison dans ce discours, l'affectation de quelques acteurs modernes à chercher ce qu'ils nomment des tons de vérité. Ces sortes de tons, disparates avec ceux qui précèdent & qui suivent, paroissent à l'auteur un peu trop brusques, trop saillans, & tomber presque toujours dans ce familier qu'il faut éviter avec autant de soin que l'emphase & le gigantesque. M. *Dorat* ajoute que ces tons, attendus par l'auditeur, & toujours pratiqués par l'acteur, au même endroit & de la même manière, ne partent point de l'âme, unique source de toute vérité. Nous ne pensons pas que l'on puisse attaquer la vérité d'une réflexion aussi juste que fine & délicate. Un autre inconvénient dans nos représentations théâtrales se présente à M. *Dorat*, c'est le défaut d'ensemble dans les tons & dans les manières du jeu des acteurs dialoguans. A cette occasion il propose, comme une chose qu'il ne croit pas impossible, d'admettre une espèce de ton fondamental, par lequel on pût régler tout le mouve-

ment de la représentation, & remédier à cette bigarure insupportable qui se reproduit de scène en scène.

A cela près, continue l'auteur, *notre déclamation a conservé des traits précieux, que les connoisseurs ne laissent point échapper.* Ce qui la caractérise particulièrement, selon lui, c'est la recherche du costume.

Nous convenons avec M. *Dorat* qu'une farmate ne vient plus sur la scène faire l'amour en grand pannier, que les héros de Rome ne paroissent plus en gands blancs, & avec des perruques à la françoise ; mais non pas toujours avec des coëffures de cette espèce, comme il le dit.

Il est à présumer que dans l'éloge complet qu'il fait de l'observance parfaite du costume sur notre théâtre, il a voulu encourager & exciter les acteurs, & sur-tout les actrices, à mériter en effet toute l'étendue de cet éloge. Pour le contredire, il ne faudroit qu'observer, avec des yeux légèrement critiques, la façon dont quelques femmes de théâtre s'y forment des habillemens & des coëffures de pure fantaisie, qui souvent n'ont pas plus de rapport à l'usage des nations antiques qu'elles croient représenter, qu'il ne s'en trouve entre l'ajustement d'un asiatique & celui d'un petit-maître de la Cour de France.

Je ne citerai qu'un exemple, c'est la ridicule manière dont sont habillés les acteurs dans l'*Andrienne*, toutes les fois encore que l'on joue cette comédie; c'est l'extravagant usage que l'on a conservé dans le travestissement du valet de l'homme à bonne fortune, &c. &c. &c.

Mlle CLAIRON, à qui notre auteur attribue la gloire d'avoir introduit cette recherche du costume, obtient encore de lui celle d'avoir universellement répandu le goût de la déclamation, qui est devenu l'amusement de nos plus brillantes sociétés. *Elles ont presque toutes, dit M. Dorat, leur théâtre & leurs acteurs : nos femmes ont quitté leurs navettes & leurs tambours pour feuilleter de jolis rôles ; & nos jeunes gens, copistes fidèles de ces Dames, sont moins bons cochers, mais bien meilleurs comédiens.*

Nous ne nous ingérerons pas d'apprécier les degrés de perfection de ces élégans cochers ; mais, en faisant quelques pas dans Paris, nous ne pouvons nous empêcher d'observer que le nombre de ces Messieurs acteurs ne semble pas avoir diminué celui de ces Messieurs cochers.

M. Dorat croit en conséquence avoir saisi l'instant le plus favorable pour recueillir ses idées sur l'art de la déclamation ;

il ne cache pas que la rareté des ouvrages didactiques parmi nous a été pour lui une raison de plus de hasarder celui-ci.

Il donne , dans la fin de cette préface , des réflexions sur le genre didactique en poésie , pensées avec justesse & écrites avec beaucoup d'érudition , ornées de ce style brillant & non moins correct qui distingue tous ses ouvrages tant en prose qu'en vers. Il termine , par la déclaration d'une parfaite impartialité , & telles sont à cette occasion les dernières lignes de son discours. *Je ne pèse & n'apprécie que le talent. Ceux ou celles qui en manquent peuvent se dispenser de me lire , pour peu qu'ils aiment les éloges ou redoutent la vérité.*

Passons au poème , il est divisé en trois chants. La déclamation tragique fait le sujet du premier. La comédie est l'objet du second chant , & le troisième est consacré à l'opéra.

P R E M I E R C H A N T.

Voici comment l'auteur entre en matière :

Peintre de la raison , toi qui , sur le Parnasse ,
Es l'oracle du goût , & le rival d'*Horace* ;
Dans l'art brillant des vers ta voix fut nous former :
Ma main trace aujourd'hui l'art de les déclamer.

198 MERCURE DE FRANCE.

C'est à une jeune élève que le poète adresse la parole dans tout ce chant. Nous transcrivons le premier précepte qu'il lui donne.

Vous qui voulez enfin sortir de vos ténèbres ;
Et ceindre le laurier des actrices célèbres ;
Renfermez ce desir , gardez de vous hâter :
Connoissez le théâtre avant que d'y monter.
Il faut , il faut long-temps , plus prudent & plus
sage ,
Faire encore de votre art l'obscur apprentissage ;
Et , pour vous épargner un triste repentir ,
Consulter la raison , & penser , & sentir.

Si ce sage précepte est jamais suivi avec exactitude, le public ne verra pas tant de sujets se présenter à tout moment à son tribunal ; mais il y a à parier qu'il en verra de meilleurs.

Le poète trace ensuite l'idée d'un comédien parfait d'après les diverses métamorphoses & tous les jeux surnaturels de *Proteus*. Ce morceau, qu'il faut lire en entier dans le poème, est d'une adresse fort ingénieuse & de la plus agréable poésie. De-là on passe aux règles que prescrit l'auteur pour former & pour perfectionner des acteurs & des actrices tragiques sur toutes

J A N V I E R 1767. 199

les parties de ce difficile talent : règles qu'il a soin d'embellir sans cesse , par les réflexions les plus fines , les images les plus gracieuses & les détails les plus piquans. En recommandant aux acteurs de ne se pas laisser entraîner dans le pays étranger , il leur dit :

Votre talent , qu'enfin on fait apprécier ,
A Paris est un art , & là n'est qu'un métier.

En continuant de décrire les avantages qu'une grande actrice trouve à Paris , il termine par ces deux autres vers :

L'actrice renommée y brille en souveraine ;
Ses droits sont dans nos cœurs , son trône est sur
la scène.

Le poète recommande un grand travail , une étude réfléchie des divers tours de la langue. Une sévère attention sur le caractère de ses traits , de l'abord & de la physionomie. Il prend occasion de-là de payer à Mlle *Gauffin* le tribut d'éloges qu'elle a mérités.

Sans ces charmes touchans , qui fondent votre
empire ,

Me rendrez-vous sensible aux douleurs de *Zaire* ,
Qui , dévorant l'ennui de son cœur agité ,
Pleure au sein de son Dieu l'amant qu'elle a quitté ?

L iv

Ah ! *Gauvain*, que j'aimois ta langueur & tes grâces :

Tu désarmoies le Temps enchaîné sur tes traces ;
Il sembloit à nos yeux t'embellir chaque jour ,
Et respecter en toi l'ouvrage de l'amour.

Le poëte passe aux caractères plus sérieux ; il indique avec discernement quel doit être celui du visage pour chacun de ces divers rôles. Après avoir consacré quelque vers à la destruction des banquettes qui embarrassoient autrefois la scène françoise ; après avoir fait sentir aux actrices le danger des éloges que prodigue souvent un essain bourdonnant dans les foyers ; il leur conseille de cultiver leur goût avec un soin extrême , il prescrit ensuite avec force l'usage du costume.

Sans lui d'illusions la scène dépourvue ,
Nous laisse des regrets & blesse notre vue.

.

Ce précepte n'a jamais été mieux suivi que dans la représentation de *Guillaume Tell*, tragédie nouvelle , qui n'a été représentée que quinze jours ou trois semaines après la publication de ce poëme. C'est une justice que nous devons aux comédiens , & que nous désirons être souvent obligés de leur rendre.

L'auteur recommande ensuite l'étude de l'histoire & de la fable ; il en fait passer avec autant de rapidité que d'agrémens plusieurs tableaux sous les yeux. Par d'insensibles transitions il est amené à peindre & à pleurer feuë *Mlle le Couvreur* ; & de-là à tracer deux excellens portraits des deux plus excellentes actrices de nos jours.

Une actrice parut : *Melpomène* elle-même
Ceignit son front altier d'un sanglant diadème.
Dumefnil est son nom ; l'amour & la fureur ,
Toutes les passions fermentent dans son cœur :
Les tyrans à sa voix vont rentrer dans la poudre ,
Son geste est un éclair , ses yeux lancent la foudre.
Quelle autre l'accompagne , & , parmi cent clameurs ,

Perce les flots bruyans de ses adorateurs.
Ses pas sont mesurés , ses yeux remplis d'audace ,
Et tous les mouvemens déployés avec grace :
Accens , gestes , silence , elle a tout combiné ;
Le spectateur admire & n'est point entraîné ;
De sa sublime émule elle n'a point la flâme ,
Mais , à force d'esprit , elle en impose à l'âme :
Quelle auguste maintien , quelle noble fierté !
Tout jusqu'à l'art chez elle a de la vérité.

Ici l'auteur du poëme paroît avoir adopté une prévention , qui , pour être assez générale , n'en est pas pour cela incontestable

ni incontestée ; nous voulons dire, pour ne rien laisser d'équivoque, à l'égard du refus que l'on fait à Mlle *Clairon* de ce feu, de cet instinct lumineux que l'on appelle *l'âme & le naturel*. Le poëte adresse ensuite à Mlle *Dubois* d'utiles leçons qu'il paroît qu'elle avoit commencé à prévenir, & dont il est à présumer qu'elle profitera dorénavant de plus en plus.

O toi, dont tes attraits embellissent la scène,
Toi, que l'amour jaloux dispute à *Melpomene* :
Séduisante *Dubois*, réponds à nos desirs ;
C'est assez sommeiller dans le sein des plaisirs.
Ose enfin te placer au rang de tes modèles ;
La Gloire te sourit & te promet des ailes !
Ose, & prenant ton vol vers l'immortalité,
Fixe, par le talent, l'éclair de la beauté.

Le poëte ensuite veut encourager l'actrice, & l'exhorte à hasarder, lorsqu'elle aura dompté le parterre :

. . . . Le sublime a souvent ses écarts.
Par sa simplicité tantôt il nous étonne,
Tantôt, armé d'éclairs, c'est *Jupiter* qui tonne.

Après avoir engagé à consulter, à pénétrer la nature, toujours fertile aux yeux du génie, il veut inspirer aux acteurs l'idée de la dignité de leur art. On ne sera pas fâché de trouver ici comment le poëte

répond en peu de vers au philosophe qui a grossi le nombre de ses paradoxes d'une espèce de déclamation contre le théâtre.

Je fais qu'un sage illustre , un mortel renommé ,
 Qui hait tous les humains lorsqu'il en est aimé ,
 Du fond de sa retraite où l'univers l'offense ,
 A fait tonner sur vous sa farouche éloquence.
 Contre lui cependant je dois vous rassurer :
 Un sage n'est qu'un homme , il a pu s'égarer.
 Le monde à ses regards prend un aspect sauvage ;
 Ne peut t-on s'en former une riante image ?
 Des crédules humains , précepteurs rigoureux ,
 Pourquoi nous envier nos mensonges heureux ?
 Ah ! laissez-nous du moins une douce imposture :
 L'ingénieuse erreur embellit la nature ;
 Et nous ôter nos arts , nos talens enchanteurs ,
 C'est ravir à la terre & ses fruits & ses fleurs.

Tous ces préceptes , tous ces conseils font suivis d'une éloquente & riche description du temple de la tragédie. C'est un des endroits de ce poëme où l'auteur a le plus déployé de poésie , & nous osons croire que tout lecteur nous saura gré de lui avoir spécialement indiqué ce morceau , qui termine très-bien le premier chant.

N. B. *L'abondance des matières dans ce volume nous contraint à remettre l'extrait des deux autres chants au prochain Mercure.*

MÉMOIRE HISTORIQUE.

L Il paroît des lettres-patentes du 13 septembre dernier, par lesquelles Sa Majesté rend à l'église de Cambrai ceux de ses anciens privilèges qui étoient compatibles avec l'exercice de la souveraineté du Roi : les mêmes lettres-patentes, en renvoyant aux Etats généraux du Cambresis, la Châtellenie du Cateau, confirment les franchises de celle-ci, & lui procurent les avantages d'une administration municipale, sans nuire aux droits que les Archevêques de Cambray y ont toujours exercés.

Les faits qui ont donné lieu à ces lettres-patentes peuvent intéresser la curiosité de nos lecteurs, & les marques de reconnaissance que l'Archevêque & l'Eglise de Cambrai ont données au Roi, à cette occasion, méritent d'être conservées dans un ouvrage qui doit fournir un jour à nos historiens des matériaux & des mémoires utiles.

Les Evêques de Cambrai, déjà seigneurs en vertu d'une chartre d'*Othon I*, donnée en 941, à toutes les terres appartenantes à leur église, étoient devenus, par un diplôme de *Henry II*, donné en 1007, seigneurs de la ville de Cambrai & du Cambresis ; & ce fief avoit peu à peu, comme les autres fiefs de l'Empire, acquis tous les droits dont ceux-ci sont encore revêtus, & que les publicistes allemands appellent droits de supériorité territoriale.

Mais comme il pouvoit se commettre, contre les terres de l'église de Cambrai, différentes

entreprises qui demandoient une justice plus prompte que celle que l'on pouvoit alors obtenir des tribunaux de l'Empire , les Empereurs avoient accordé aux Comtes de Flandres une juridiction vice-gérente de la leur , & leur avoient imposé le devoir de protéger cette église contre toutes les injustices qu'elle pouvoit essuyer , & qu'ils étoient tenus de faire punir suivant les loix de l'Empire & le style de la Chambre Impériale. Cette obligation même n'étoit pas gratuite de leur part ; il leur étoit payé pour cela un droit nommé *gave* ou *gavelle*. A la fin du seizième siècle l'Empereur *Maximilien I* érigea en Duché le siege de Cambrai , dont les Archevêques ont toujours depuis pris la qualité de Ducs de Cambrai & de Comtes de Cambresis : quant aux droits temporels qu'ils exerçoient & dans le Cambresis & dans la Châtellenie du Cateau , ils étoient précisément les mêmes que ceux de l'Evêque de Liege & de tous les Evêques d'Allemagne qui jouissent de la qualité d'Etats immédiats de l'Empire.

Au commencement des troubles des Pays-Bas ; *Dinchy* , Seigneur Flamand , s'empara de la citadelle de Cambrai à l'aide des François qui favorisoient la révolte des Provinces Unies. *Dinchy* , ayant été tué , le fameux *Balagny* prit sa place & s'y maintint pendant quatorze ans.

L'Archevêque , chassé de son Etat , en haine des Espagnols , dont il étoit l'ami , implora longtemps le secours de *Philippe II* , & fit valoir l'obligation où il étoit , comme Comte de Flandres , de protéger cette église. Enfin le Roi d'Espagne chargea le Comte de *Fuentes* de rétablir l'Archevêque de Cambrai. Celui-ci leva des troupes , les joignit à l'armée Espagnole. Cambrai

206 MERCURE DE FRANCE.

fut pris ; mais , par une trahison dont l'Espagne n'a jamais dissimulé l'injustice , le Comte de *Fuentes* traita avec les habitans , & les engagea à se donner à S. M. C. au préjudice & des droits de l'Empire & de ceux de l'Archevêque.

Celui ci , chassé par cette invasion imprévue , ne cessa de réclamer son bien. Il négocia lui-même avec l'Espagne. Cette puissance avoua publiquement l'injustice de son usurpation ; fit aux Archevêques de Cambrai des offres de leur rendre tout ce qui caractérisoit leur supériorité territoriale , & de ne se réserver que la souveraineté appartenante à l'Empire. La fidélité de l'Eglise de Cambrai ne lui permit pas d'accepter ces propositions , & les négociations sur cette restitution demandée durèrent jusqu'à la guerre , qui fut terminée par le traité de *Nimègue* , pendant laquelle la ville de Cambrai fut conquise par le Roi en personne.

Mais comme S. M. n'étoit en guerre qu'avec l'Empire & l'Espagne , & n'avoit aucun sujet de mécontentement de l'Archevêque & de l'Eglise de Cambrai , celle-ci , lors de la capitulation , réclama ses privilèges , & le Roi promit d'écouter favorablement ses remontrances.

A l'égard du Cateau Cambresis , il n'étoit point passé sous la domination Espagnole , & avoit continué d'appartenir aux Archevêques de Cambrai ; mais comme ceux-ci , affoiblis par la perte de leur Etat , n'étoient pas assez puissans pour défendre cette Châtellenie , elle crut devoir se mettre sous la protection du Roi qui , en 1637 , lui accorda des lettres de sauve-garde : elles furent renouvelées en 1644 , & depuis ce temps-là les Archevêques de Cambrai ont continué de jouir , sous la protection de la France , dans le Cateau

de tous les droits de supériorité territoriale qu'ils possédoient également autrefois dans le Duché de Cambrai & le Comté de Cambresis. Ainsi, *Louis XIV* ne conquit point la Châtellenie du Cateau, dont il s'étoit lui-même déclaré le protecteur.

Le traité de *Nimègue* ayant cédé à S. M. la Ville & le Comté de Cambrai, les choses restèrent dans l'état où la conquête les avoir prises. Cambrai fut administré par les Officiers du Roi, comme il l'avoit été par ceux du Roi d'Espagne; le Cateau Cambresis continua d'être administré immédiatement par l'Archevêque.

Peu de temps après le traité de *Nimègue* *M. de Brias*, alors Archevêque de Cambrai, vint à Versailles pour réclamer, de la justice du Roi, les droits de seigneurie temporelle qui apparteñoient à son siège. Il fut accueilli & comblé de bontés par le feu Roi. Mais de nouvelles guerres survenues suspendirent jusqu'à la mort de ce Prélat la décision qu'il avoit espérée. *M. de Fénelon*, son successeur, disgracié peu après son installation, crut que son respect pour le Roi lui imposoit la nécessité de garder le silence & d'attendre le retour de ses bontés pour lui exposer ses demandes; mais il obtint des Ministres plusieurs décisions qui maintinrent les franchises de la Châtellenie du Cateau. L'Abbé *d'Estrées*, son successeur, ne prit pas même possession de son siège, & n'eut pas le temps d'en connoître les droits. Le Cardinal *de la Trémoille* vint ensuite; mais occupé à Rome des affaires de l'Etat, loin de pouvoir se mettre au fait des intérêts de son église, tout ce qu'il put faire de mieux fut d'obtenir des lettres de S. M. pour suspendre la décision de toutes les affaires qui pouvoient l'intéresser. Le Cardinal

Dubois le remplaça & obtint en 1723 des lettres-patentes qui confirment ses droits sur le Cateau Cambresis, & les privilèges de cette Châtellenie : mais il demeura trop peu de temps à la tête de son église pour examiner les titres relatifs au Duché de Cambrai, & solliciter le rétablissement des droits qui y sont attachés. Enfin, sous feu *M. de Saint-Albin*, la contestation s'engagea au Conseil entre lui & le Procureur général au Parlement de Douai ; mais ce Prélat, d'un caractère trop facile, négligea d'en poursuivre le jugement, & se contenta de faire des remontrances sur lesquelles il n'a point été prononcé.

M. de Choiseul est donc le premier Archevêque de Cambrai auquel, depuis la paix de *Nimègue*, il ait été permis de remplir dans toute leur étendue les devoirs que lui imposoit la dignité de son siège ; mais, en s'adressant au Roi, il n'a ni cru ni voulu entamer ou suivre un procès ; ainsi, laissant à l'écart l'instance évoquée au Conseil sous *M. de Saint-Albin*, il s'est contenté de faire remettre sous les yeux de S. M. l'historique de l'église de Cambrai & les titres qui justifioient son ancien état. Il a dit : voilà ce que mes prédécesseurs ont possédé ; Il reste à mon église de vastes prétentions ; elles ont été mal entendues si on a cru qu'elles tendissent à réclamer une souveraineté ; mais, de quelque nature qu'elles soient, je les soumets toutes & à la justice du Roi & à la sagesse de son Conseil. Je ne lui demande qu'un droit public certain, & une administration fixe qui me mette en état de faire le bien ; car il faut du moins m'indiquer mes droits pour qu'il me soit possible de remplir tous mes devoirs. Le Chapitre de Cambrai s'est joint à son Archevêque, & a tenu le même langage : les requêtes de l'un & de l'autre.

ont été imprimées , ainsi qu'un petit ouvrage intitulé , *discussion sommaire des droits de l'église de Cambrai*. Nous avons pris dans ces écrits , qui méritent l'un & l'autre d'être lus , le petit nombre de faits dont nous venons de rendre compte , & c'est sur le vû des titres qui y sont énoncés que le Roi donna dans son Conseil des dépêches du 13 septembre dernier les lettres-patentes dont nous avons déjà parlé , & dont le préambule porte qu'elles sont l'exécution de l'article V de la capitulation de Cambrai , & la réponse aux représentations que le feu Roi avoit promis d'écouter : on doit remarquer encore dans ce préambule le principe dont le Roi est parti , & qui fait le plus grand honneur à sa justice ; c'est que la souveraineté qui lui appartient sur la ville de Cambrai & sur tout le territoire du Comté de Cambresis & de la Châtellenie du Cateau , loin d'ancêtre les droits de seigneurie temporelle qui ont toujours appartenus aux Archevêques , doit , au contraire , l'en rendre protecteur.

Ces lettres - patentes ont été enrégistrées au Parlement de Douai le 10 novembre , & le 14 , M. l'Archevêque de Cambrai fit son entrée publique dans cette ville en sa qualité de Duc & de Seigneur temporel. Il alla descendre à l'hôtel de ville , où il fut reçu par le Corps du Magistrat chargé d'exercer sa juridiction ducale.

Le lundi 17 il présida aux Etats généraux du Cambresis , où furent introduits & prirent séance les députés des trois Ordres de la Châtellenie du Cateau. Ces Etats sont les premiers depuis l'invasion de 1595 , à la tête desquels l'Archevêque se soit trouvé. M. de Barlaymont n'envoya à ceux de 1597 , les premiers qui aient été tenus au nom du Roi d'Espagne , que pour protester contre l'irrég-

gularité d'une assemblée que lui & ses prédécesseurs avoient toujours été en possession de convoquer; &, depuis cette époque, les successeurs crurent également devoir s'en abstenir pour ne point approuver la possession des Rois d'Espagne, auxquels ils ne prêtèrent jamais serment de fidélité.

Nous finirons ce récit en transcrivant un acte capitulaire par lequel, dès le lendemain de l'entrée de M. l'Archevêque de Cambrai dans sa ville métropolitaine, ce Prélat & son Chapitre donnèrent à S. M. une marque publique de leur reconnaissance pour ses bontés. Nous croyons que l'on verra avec le même plaisir la lettre par laquelle le Chapitre de Cambrai, en envoyant cet acte capitulaire à M. l'Evêque d'Orléans, le prie de le présenter au Roi, qui l'a reçu avec bonté le 30 du mois de novembre dernier.

EXTRAIT du registre des délibérations capitulaires du Chapitre de l'Eglise Métropolitaine de Cambrai. Du 15 novembre 1766.

Ce jour, &c. M. l'Archevêque a dit que le principal motif qui l'engageoit à venir prendre sa place au chapitre étoit le desir de partager avec lui la joie du bienfait qui restitue à l'église de Cambrai une partie de son ancien éclat, & lui rend des prérogatives dont l'exercice ne paroît avoir été suspendu pendant une si longue suite d'années que pour mieux prouver que, sous les bons Princes, la durée d'un abus ne peut jamais lui servir de titre. Que les marques de bonté que le Roi a données dans cette occasion au siege de cette métropole méritent même une reconnaissance d'autant plus signalée, que ladite église.

ne pouvoit imputer qu'à une Puissance étrangère, la perte des privilèges qui lui sont aujourd'hui restitués, & qu'elle ne manquera pas d'observer que, dépouillée autrefois de sa dignité par des Princes qui n'avoient que le droit de la défendre, elle doit aujourd'hui son rétablissement à son légitime Souverain & à l'auguste héritier d'un Monarque qui avoit sur elle le droit de conquête : que les lettres-patentes du 13 septembre dernier, dont la communication a déjà été faite audit Chapitre, n'étoient pas au surplus la seule grace dont il eût à remercier S. M. & qu'il alloit être instruit par une lettre de M. l'Evêque d'Orléans, écrite à Compiègne le 13 septembre dernier, d'une autre faveur purement gratuite, par laquelle le Roi a voulu procurer à l'église de Cambrai la décoration & les embellissemens dont elle est susceptible, & aux Archevêques de cette ville, l'agrément d'une habitation plus convenable. Mgr l'Archevêque de Cambrai a ajouré que dans de pareilles circonstances il n'avoit pas besoin d'exciter la sensibilité d'un corps dont il connoît le zèle & la gratitude ; mais qu'il croyoit devoir lui proposer de les exprimer d'une manière qui pût être un monument durable & des grâces de S. M. & de la rendre & respectueuse reconnoissance dont l'Archevêque & le Chapitre sont pénétrés pour le meilleur & le plus juste des Rois. Mondit Sgr l'Archevêque a ensuite invité le Chapitre à fonder à perpétuité dans l'église métropolitaine de Cambrai une messe solennelle qui se célébrera tous les ans pour la conservation de la personne sacrée de S. M. pour celle de son auguste famille & pour la prospérité de son règne.

Sur quoi lecture faite & des lettres-patentes du 13 septembre dernier, & de la lettre de M. l'Evê-

212 MERCURE DE FRANCE.

que d'Orléans, en date du septembre dernier, dont M. l'Archevêque a bien voulu qu'une copie fût remise dans les archives du Chapitre, MM. les Chanoines capitulans ont tous opiné par acclamation & unanimement arrêté que pour donner au Roi un témoignage de l'amour & de la reconnaissance dont ils sont pénétrés pour la personne, & immortaliser, s'il est possible, l'hommage de leur respect & de leur fidélité; il sera tous les ans célébré le 15 février, jour de la naissance de S. M. dans l'église métropolitaine de Cambrai, une messe solennelle pour la conservation de la personne sacrée, pour celle de son auguste famille, & pour la prospérité de son règne; & qu'à ladite messe seront invités le Corps du Magistrat & toutes les communautés laïques & ecclésiastiques, séculières & régulières de ladite ville de Cambrai. A arrêté en outre ledit Chapitre qu'une expédition en forme de la présente délibération, sera envoyée à S. M. comme un tribut également offert & à sa piété, & à sa bienfaisance. Fait & délibéré dans le Chapitre de Cambrai les an & jour susdits, & ont signé, &c.

LETTRE du Chapitre de Cambrai à M. l'Evêque d'Orléans. A Cambrai, le 16 Novembre 1766.

MONSIEUR,

C'est par vous que le Roi a fait passer jusqu'à nous une partie des graces qu'il a bien voulu accorder à notre église, il est juste que ce soit aussi par vous que notre reconnaissance remonte jusqu'à lui. Daignez, Monseigneur, présenter & faire agréer à S. M. l'acte capitulaire dont nous vous envoyons une expédition en forme. L'hommage

de respect , d'amour & de fidélité que nous osons lui présenter convient également & à la piété du Maître auquel il est offert , & au caractère de ceux qui , comblés de ses bienfaits , ne peuvent lui témoigner leur reconnoissance que de la manière dont ils la témoignent à Dieu même.

Nous sommes , &c.

A V I S D I V E R S.

Eau de Mde de VILLARS.

MADAME de *Villars* débite , avec privilège ; une Eau dont l'usage intérieur lève les obstructions & les embarras des viscères & guérit les maladies cutanées , telles que dartres , tumeurs , &c. elle produit de très-bons effets dans les fleurs-blanches , les suites des laits répandus , les pâles couleurs & les suppressions des règles : elle lave & purifie le sang , fond les glaires de l'estomac , chasse les vents , facilite la digestion & donne de l'appétit. Les marins , ceux qui habitent les côtes de la mer ou les climats chauds , tels que ceux de nos colonies , préviendront par son usage le scorbut. Cette Eau opère particulièrement par les urines & par la transpiration insensible : elle ne purge pas & n'oblige à aucun régime désagréable & assujettissant. Elle est claire & n'a aucun goût : elle se garde & se transporte sans se corrompre & sans perdre de ses vertus.

Cependant , pour éviter les frais & les embarras des longs voyages , on fournit aux personnes de province & aux étrangers une poudre avec laquelle

214 MERCURE DE FRANCE.

on la fera facilement & promptement , en se conformant à la méthode prescrite dans l'imprimé que l'on donnera avec cette poudre. M^{de} de Villars demeure à Paris , rue Pavée-Saint-Sauveur , près la rue Françoisè. Elle prie les personnes des provinces & les étrangers d'affranchir leurs lettres.

C. DE MONGERBET, ancien Médecin du Roi.

ON donne avis au public que la Dame *Oudin*, par privilège du Roi , a seule le droit de vendre & distribuer le Syrop fondant & purgatif , dont la principale vertu est de purifier parfaitement la masse du sang. Elle distribue aussi le Syrop universel.

Ce remède a la vertu aussi de guérir plusieurs sortes de maladies , comme hydropisie naissante ou formée , pleurésie , fièvres continues , tierces ou quartes , & la jaunisse , maux d'estomac , femmes enceintes , pertes de sang , laits répandus & pour les nourrices , &c.

Les personnes qui souhaiteront faire usage du remède auront la bonté de venir chez ladite Dame *Oudin*, demeurant rue des Boucheries, fauxbourg Saint Germain ; elle donnera des imprimés qui détailleront l'usage que l'on doit faire du remède ainsi que les différentes maladies qu'il peut guérir ; elle prévient aussi que toutes les personnes qui voudront lui faire l'honneur de lui écrire , soit de la province ou de Paris , pour la consulter , auront la bonté d'affranchir leurs lettres ; & , dans le cas où il seroit absolument nécessaire qu'elle se transportât chez elles , de lui fournir des voitures pour aller & venir à leurs dépens.

Son remède est certain & fait tous les jours des cures admirables.

Le sieur *Bonvallet* ci-devant le distribuoit avec tout le succès imaginable.

E R R A T A.

On a lu dans le second volume du *Mercur* d'octobre dernier, page 197 : le Roi & la Famille Royale ont signé le 11 mai le contrat de mariage du sieur *de Pont*, Intendant de Bourbonnois, avec la Demoiselle fille du sieur *Guimond de la Touche*, Intendant des Menus-Plaisirs du Roi. lisez *l'Esquireul de la Touche*.

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, le premier volume du *Mercur* du mois de Janvier 1767, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce premier Janvier 1767. GUIROY.

T A B L E D E S A R T I C L E S.

A R T I C L E P R E M I E R.

P I E C E S F U G I T I V E S E N V E R S E T E N P R O S E.

V E R S libres à l'imitation d' <i>Horace</i> .	Page 5
S U I T E de la traduction de l' <i>Anti-Lucrece</i> .	12
V E R S écrits au dos d'un valet de cœur.	18
C H A N S O N, traduite de l'anglois.	19
L E T T R E à M. de la Place.	20
M A D R I G A L à M. François.	34
P O R T R A I T de Mde la D. de C*****.	Ibid.
E P Î T R E à M***.	35
A M. Pomme, Médecin.	39
A N E C D O T E S concernant le grand Visir <i>Topal Osman</i> .	40

216 MERCURE DE FRANCE.

ROMANCE.

A une Dame qui se plaignoit d'avoir les yeux
échauffés. 49

COMBIEN les premiers mouvemens sont à
craindre. Nouvelle. 51

MADRIGAL à *Julie*, qui m'a donné un cœur d'or. *Ibid.* 56

ÉNIGMES. 57

LOGOGYPHES. 60

LÉONORE D'URGEL, romance historique. 65

ARTICLE II. NOUVELLES LITTÉRAIRES.

MESLANGES intéressans & curieux, ou abrégé
d'histoire naturelle, morale, civile, &c. 70

ODES nouvelles & autres poésies, &c. 82

PIERRE LE GRAND, tragédie. 98

NOUVEAU Dictionnaire historique portatif. 104

ANNONCES de Livres. 109

ARTICLE III. SCIENCES ET BELLES-LETTRES.

ACADÉMIES.

ACADÉMIES. 139

MÉDECINE. 161

ARTICLE IV. BEAUX ARTS.

ARTS UTILES. CHIRURGIE.

AVIS aux jeunes Chirurgiens. 163

ARTS AGRÉABLES.

PEINTURE-GRAVURE. 164

LES Métamorphoses d'*Ovide*. 166

MUSIQUE. 172

ARTICLE V. SPECTACLES.

OPÉRA. 176

COMÉDIE Française. 178

LETTRE à M. de la Garde. 181

COMÉDIE Italienne. 187

CONCERT Spirituel. 188

LA Déclamation Théâtrale, poëme didactique. 190

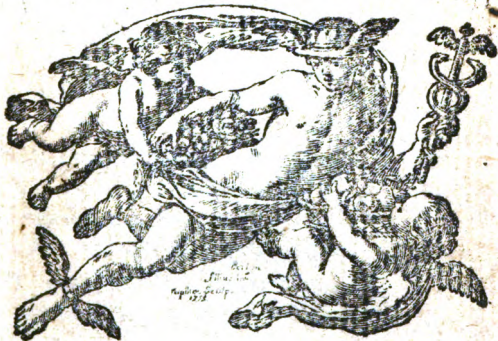
MÉMOIRE historique. 204

AVIS. 213

De l'Imprimerie de Louis CELLOT, rue Dauphine.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.
JANVIER 1767.
SECOND VOLUME.

Diversité, c'est ma devise. La Fontaine.



A PARIS,
JORRY, vis-à-vis la Comédie Française.
PRAULT, quai de Conti.
Chez } DUCHESNE, rue Saint Jacques.
CAILLEAU, rue du Foin.
CELLOT, Imprimeur, rue Dauphine.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

AVERTISSEMENT.

LE Bureau du Mercure est chez M. LUTTON, Avocat, Greffier-Commis au Greffe Civil du Parlement, Commis au recouvrement du Mercure, rue Sainte Anne, Butte Saint Roch, à côté du Sellier du Roi.

C'est à lui que l'on prie d'adresser, francs de port, les paquets & lettres, pour remettre, quant à la partie littéraire, à M. DE LA PLACE, Auteur du Mercure.

Le prix de chaque volume est de 36 sols; mais l'on ne payera d'avance, en s'abonnant, que 24 livres pour seize volumes, à raison de 30 sols piece.

Les personnes de province auxquelles on enverra le Mercure par la Poste, payeront pour seize volumes 32 livres d'avance en s'abonnant, & elles les recevront francs de port.

Celles qui auront d'autres voies que la Poste pour le faire venir, & qui prendront les frais du port sur leur compte, ne payeront comme à Paris, qu'à raison de 30 sols par volume, c'est-à-dire, 24 liv. d'avance, en s'abonnant pour seize volumes.

A ij

Les Libraires des provinces ou des pays étrangers , qui voudront faire venir le Mercure , écriront à l'adresse ci-dessus.

On supplie les personnes des provinces d'envoyer par la Poste , en payant le droit , leurs ordres , afin que le paiement en soit fait d'avance au Bureau.

Les paquets qui ne seront pas affranchis resteront au rebus.

On prie les personnes qui envoient des Livres , Estampes & Musique à annoncer , d'en marquer le prix.

Les volumes du nouveau Choix des Pièces tirées des Mercures & autres Journaux , par M. DE LA PLACE , se trouvent aussi au Bureau du Mercure. Cette collection est composée de cent huit volumes. On en a fait une Table générale , par laquelle ce Recueil est terminé ; les Journaux ne fournissant plus un assez grand nombre de pièces pour le continuer. Cette Table se vend séparément au même Bureau , où l'on pourra se procurer quatre collections complètes qui restent encore.





MERCURE DE FRANCE.

JANVIER 1767.

ARTICLE PREMIER. *PIECES FUGITIVES* EN VERS ET EN PROSE.

*COMPLIMENT de bonne année à un grand
Seigneur.*

LE mois * où règne le *verseau*,
Depuis long-temps, Seigneur, excite mon envie.
Né sous son froid aspect, j'ai beau,
Dans la balance de ma vie,

* Janvier.

À iij

6 MERCURE DE FRANCE.

Le voir , à chaque fois , jeter un poids nouveau ,
Qui la fait , par degrés , pencher vers le tombeau ;
Son approche toujours rend mon âme ravie ,
Et des mois le plus triste est pour moi le plus beau.

Que tous les ans , *Janus* , par son retour , me
marque

Les jours déjà nombreux que m'a filés la *Parque* ;
Peu m'importe , Seigneur ; je ne compte que ceux
Où , grâce à ce retour heureux ,
Un antique & flatteur usage

Me permet de porter à vos pieds l'humble hom-
mage

De mon respect & de mes vœux.

Par un Chanoine de Melun.

E N V O I.

D'UNE muse obscure & sauvage ,
Inconnue à tout l'univers ,
A qui jadis le charme de vos vers *
Donna le goût du lyrique langage ,
Daignez , Seigneur , agréer les essais.
Si son talent , si ses souhaits
Avoient le bonheur de vous plaire ,
Jamais enfant , reconnu par sa mère ,
N'aura senti des transports plus parfaits.

* Voyez les poésies de M. V... de B...

VERS à un Grand Vicaire de NEVERS.

SAGE & bon ami, vos bontés
Vivent toujours au fond de ma mémoire.
Toujours sur cet objet mes yeux sont arrêtés ;
Et mon esprit, souvent à vos côtés,
Se promène aux bords de la Loire.
De notre cœur les premiers sentimens,
Cher D... sont inaltérables :
Jamais l'absence ni le temps
N'en couvrent tout-à-fait les traits ineffaçables.
Ceux qui viennent après, quoique plus agréables,
Ne s'impriment que foiblement ;
Et leur empreinte, peu durable,
Ressemble au trait dessiné sur le sable
Que Zéphire efface en passant.

Par l'ancien Curé des Amognes.



*ÉPIÎTRE d'un Vieillard à son Fils , adressée
à celui-ci le jour de son mariage.*

TU vas donc le former ce nœud cher à ton cœur ?

O mon fils ! je serai témoin de ton bonheur !
Mon plus beau jour se lève au déclin de mon âge.
Mais avant que l'hymen dans ses liens t'engage ,
Avant de prononcer le serment solennel ,
Viens t'attendrir encor dans le sein paternel ;
A cet objet aimé , que la vertu décore ,
Laisse-moi dérober quelques momens encore :
Ce larcin m'est permis , à moi qui dans ce jour
Cède , sans murmurer , tant de droits à l'amour !
Des conseils dont les soins ont nourri ton enfance
J'ai vu germer le fruit dans ton adolescence :
Mes devoirs sont remplis , je t'ai fait vertueux ;
L'hymen fera le reste en te rendant heureux.
Mais , Dieux ! que de dangers entourent l'in-
nocence !

O mon fils ! entraîné dans un monde enchanteur ,
Que toujours la vertu veille sur ton bonheur.
Dans ce monde pervers , théâtre de licence ,
Le mot est la pudeur , la chose est l'indécence :
On se soustrait aux mœurs , & chacun les prescrit ;
On admet la sagesse , & le sage est proscrit.

J A N V I E R 1767. 9

De tes premiers devoirs , le plus cher à ton âme ,
 Le plus sacré pour toi , sera d'aimer ta femme ;
 De la fidélité ta bouche avec candeur
 Va jurer le serment déjà fait dans ton cœur.
 Mais n'oser se livrer qu'à des feux légitimes !
 Jusques-là de l'usage oublier les maximes !
 Te donner le travers de garder ton serment !
 Epoux , faire éclater les transports d'un amant !
 Ah ! tes amis bientôt t'en feront un scrupule ,
 Et tu les entendras crier au ridicule.
 Quel instant ! quel danger ! pardonne mon effroi ,
 Ce moment est le seul où je tremble pour toi.
 La vertu fut toujours ta compagne fidelle :
 Tu la suis par amour , ton cœur est fait pour elle ;
 Mais mille *honnêtes gens* qui n'en eurent jamais ,
 Mille effrontés railleurs te lanceront leurs traits ,
 A leurs ris insolens oppose le courage ,
 La fermeté modeste & le sang-froid du sage ;
 Point de respect humain , sa voix nous asservit ;
 On n'a plus de vertus sitôt qu'on en rougit.

Tu desiras long-temps ces titres qu'on révère
 Ces beaux titres d'époux , de citoyen , de père.
 Chacun d'eux te prescrit des devoirs importants ,
 Devoirs liés entr'eux , quoique tous différens :
 L'honnête homme le fait ; son cœur , pour les
 connoître ,
 Pour les aimer sur-tout , n'a pas besoin de maître :

A v

10 MERCURE DE FRANCE.

L'art est de les remplir , art trop peu cultivé ,
Dont l'utile secret au sage est réservé.

Tel , pour eux embrasé d'un véritable zèle ,
Souvent dans leur pratique ou succombe ou chan-
celle ;

A tous ensemble il veut follement se livrer ,
Et son aveugle ardeur ne sert qu'à l'égarer.
Que chez toi la raison , l'amour & la nature ,
Sources de tes devoirs , en réglient la mesure :
Je ne t'indique point quand ils viendront s'offrir ,
Le cri seul de ton cœur te le fera sentir.

On doute du bonheur. Le sombre moraliste ,
A ses chagrins livré , ne veut point qu'il existe :
Il use ses crayons & la noire couleur
A tracer l'infortune & peindre la douleur.
Héraclite insensé , superbement bizarre ,
En nous montrant nos maux , non tu n'es qu'un
barbare ;

Tu grossis les objets à notre œil affligé ;
L'homme est moins malheureux que tu ne l'as
jugé.

Tu l'oses condamner à d'éternelles larmes !
Ah ! de l'hymen jamais tu n'as connu les charmes !
De deux tendres époux unis par le penchant ,
Viens voir , viens contempler le spectacle touchant ;
Interroge leurs cœurs , lis au fond de leurs âmes ,
Consulte leurs plaisirs , leurs transports & leurs
flammes ;

Et, si dans ce moment rien ne parle à ton cœur,
Si tu n'es pas ému, ne crois point au bonheur,
Il n'est pas fait pour toi : rebut de la nature,
Evite son aspect, le tien lui fait injure.

Sur les ormes touffus, carressés des zéphirs,
Tandis que mille oiseaux vont chanter leurs plaisirs,
Dans le creux d'un rocher, sa retraite ordinaire,
On entend murmurer le hibou solitaire ;

Et le timide agneau qui païssoit à l'entour,
S'éloigne avec effroi de ce triste séjour.

Je fais que trop souvent, sur le tendre hyménée,
L'adversité répand sa coupe empoisonnée.

L'homme isolé soutient aisément ses malheurs ;
Mais, Dieux ! qu'il est affreux de voir couler les
pleurs ,

De sentir les tourmens d'une épouse qu'on aime,
Et d'enfans malheureux qu'on préfère à soi-même !

Dans ce moment cruel, ô vertu, viens, accours !
Pour soutenir ce choc il faut tout ton secours-

Tu verseras dans l'âme, à qui tu fers de guide,
Au lieu du désespoir, un courage intrépide ;

Par toi bravant du sort les caprices divers,
Elle paroîtra ferme au milieu des revers.

Que dis-je ? en ce moment, au-dessus des alarmes,
Pour elle les combats auront même des charmes.

Tel est de la vertu le trait impérieux,

Il porte le plaisir au sein des malheureux !

Oui, malgré les chagrins attachés à la vie,

Un époux philosophe est digne encor d'envie.

A vj

12 MERCURE DE FRANCE.

Mais pourquoi te tracer l'image des soupirs ?
Fixe les yeux , mon fils , sur celle des plaisirs :
Ils nous sont présentés des mains de la nature ;
L'amour les fait éclore & l'hymen les épure :
Va sous l'auspice heureux de ces Dieux bienfai-
teurs ,

Au sein de la sagesse , en goûter les douceurs.
Unique objet des vœux d'une épouse fidelle ,
Heureuse par toi seul , toi-même heureux par elle ,
Livre-toi , sans rougir , à ces chastes élans ;
La volupté de l'âme est le charme des sens.
O couple vertueux ! vos transports , votre yvresse
Me rendront chers encor les jours de ma vieillesse.
J'y verrai le tableau des plaisirs innocens
Dont l'hymen autrefois embellit mon printemps ;
Et ce souvenir , mêlé de mille charmes ,
Avec douceur encof fera couler mes larmes.

Mais déjà l'heure approche où tu dois à l'autel
Du serment le plus saint prendre à témoin le Ciel.
Mon fils ! l'hymen va donc t'arracher à ton père ?
Quel trouble me saisit ? Dieux ! mon cœur se
resserre !

Nœuds formés sous mes yeux , liens que je chéris ,
Enchaînez , mais du moins conservez-moi mon fils !
S'il alloit m'oublier ? si jamais son épouse ,
Des tendresses du sang alloit être jalouse ?
Je frissonne ! ... que dis-je , & quel affreux soupçon
Veut répandre en mon cœur son dangereux poison ?

Mon fils, tu t'attendris ! pardonne cette injure ;
 Va , je ne crains plus rien , ta vertu me rassure.
 Un plus doux avenir flatte aujourd'hui mes vœux.
 O nature ! ô plaisir ! ô jour encor heureux !
 Une seconde fois je vais devenir père. . . .
 Mon fils va l'être ! O Ciel , prolonge ma carrière !
 Mais , hélas ! je renaïs pour rentrer au tombeau ,
 Et je vois mon cercueil à côté d'un berceau !
 Jeune enfant , cher objet des vœux de ma vieillesse,
 Ah ! du moins , que sur toi j'épuise ma tendresse !
 Que je puisse , en mourant , te serrer dans mes
 bras !

J'opposerai ce charme aux horreurs du trépas ;
 Il suspendra mon âme : heureux , si ton sourire
 De mes derniers instans précède le délire !

Par M. MUGNEROT.

ÉPÎTRE à Mlle BEAUMESNIL.

SUIS-JE au Pinde , suis-je à Cythère ?
 J'entends , j'admire , je révère
 Et les talens & la beauté.
 Non , le temple de l'harmonie
 N'a plus besoin de la magie
 Pour orner la réalité.
 Quoi ! les Muses avec les Graces ,
 Vénus , embellissent ta cour !

44 MERCURE DE FRANCE.

Quoi ! dans leurs bras ou sur leurs traces
Se fixe le volage amour !
Ce Dieu jouant avec *Thalie* ,
Charmé des sons de *Polymnie* ,
Bientôt voltige sur les pas
De la légère *Terpsichore* ,
Et tour à tour imite, adore
Tous les talens, tous les appas.
Non, ce n'est plus d'après la fable
Que dessine ici mon pinceau ;
O jour charmant ! jour mémorable !
Un prodige rend véritable
L'heureux sujet de ce tableau.
Beaumesnil, c'est toi qui m'éclaires :
Tu viens, & perces les mystères
Qui voilent le séjour des Dieux.
Tu viens : tout se peint à mes yeux :
Je vois le Parnasse & Cythère ,
Leurs concerts, leurs appas, leurs jeux ,
Les Muses, l'amour & sa mère.
Quel charme manque à la beauté ,
Quand sous tes traits la vérité
Sans soins, sans art & sans parure,
Offre dans chaque mouvement
Une grace de la nature
Et l'image d'un sentiment ?
Tendre, égale, jeune & brillante ,
Ta voix est l'image parlante
De tes attraits si ravissans ;

C'est le réveil de *Philomèle*

Qui chante *Flore* & le printemps :

Les amours chantent avec elle :

Tout prend une âme à ses accens.

Que j'aime à te voir dans *Sylvie*

Vanter la douce liberté !

Ton cœur en paroît enchanté :

Pourquoi donc nous l'as-tu ravie ?

Au ton plus noble de ta voix

Bientôt chaque Nymphie s'empresse

De se couvrir de son carquois ,

Et croit entendre la Déesse

Dont elle révère les loix.

Mais quels accens ! . . . *Sylvie* , arrête !

Quoi , ta main barbare s'apprête

A punir tes douces erreurs !

Arrête , *Sylvie* , ou je meurs !

Dieux ! le coup menace ta tête !

Il a déjà frappé nos cœurs.

Mais enfin , laissant sur la scène

La dignité de *Melpomène* ,

De l'amour tu prens tous les traits ;

Enfant , tu ris , ou tu caresses :

Dieu puissant , tu charmes , tu bleses :

Tu tiens de lui tous ses secrets.

Ah , *Beaumesnil* ! dès ton aurore ,

Dans l'âge où soi-même on s'ignore ,

Quel triomphe t'est préparé !

Tes talens & ton art magique

16 MERCURE DE FRANCE.

Vont rendre à la scène lyrique
Le goût du public égaré.
Vole sans crainte à la victoire :
Le Dieu des plaisirs & la Gloire
Te couronneront tour à tour.
Combats , & l'envie est soumise :
Combats & prends pour ta devise
Les talens , la beauté , l'amour.

LA PIPEE.

CHANSON MORALE.

SITOT que le soleil baisse
Colas va sous les ormeaux ,
Tous les soirs , pour sa maîtresse ,
A la chasse des oiseaux.
Là , tapi dans l'herbe épaisse ,
Il contrefait à propos
Les *pipis* de chaque espèce
Mêlés aux cris infernaux
De la chouette qui presse
Un jeune essain de moineaux.
L'écho lui répond sans cesse ,
L'écho double ses pipeaux.

Tout le peuple ailé s'abaisse
Soudain sur les arbrisseaux ,
Cherchant avec hardiesse
L'ennemi de son repos :

Colas redouble d'adresse ,
 L'attire sur les pameaux ,
 Où , sans que rien y paroisse ,
 Il a posé des gluaux ;
 Et bientôt , dans la tristesse ,
 Merles , pinçons & linots ,
 Pris à la branche traîtresse ,
 Ne chantent plus que leurs maux.

Colas , tout joyeux , les laisse ,
 Fait un signe ; & des côleaux ,
Colinette , avec vitesse ,
 Revient avant ses troupeaux.
 Il lui conte sa prouesse ;
 Et , pour prix de ses travaux ,
 Prend le baiser de promesse
 A chaque couple d'oiseaux.
 Mais la plus simple caresse
 A l'amour sert de pipeaux :
 Au premier moment d'yvresse
 La belle est dans ses gluaux !

Par M. J. . . . de Troyes.



*VISION critique, traduite de l'anglois,
d'ADISSON.*

JE me promenois dernièrement au jardin de *Lincolfin*. La folitude est la mère des réflexions : bientôt je m'y abandonnai. Ma vie passée fut ce qui m'occupa d'abord ; je considérai avec chagrin combien peu j'avois gagné dans le monde en fortune & en célébrité, tandis qu'une infinité d'autres, bien plus jeunes que moi, étoient montés, par une élévation subite, au faite des honneurs & de l'opulence. Je m'endormis, au milieu de mes rêveries, en murmurant sur la distribution inégale des biens auxquels les hommes attachent leur bonheur. Voici le songe qui me vint à la suite de ces idées.

L'azur d'un beau ciel avoit attiré mes regards, & je les portois vers cette contrée que l'on nomme *la balance*, quand tout-à-coup une lumière extraordinaire me parut en sortir. L'instant après, cet astre s'inclina sur la terre, & j'aperçus au milieu d'une gloire l'ombre d'une femme, ou plutôt d'une divinité, dans laquelle, aux emblèmes qui l'environnoient, je re-

connus la *Justice*. Sa contenance étoit aussi majestueuse que terrible , mais elle étoit d'une beauté parfaite pour l'œil qui pouvoit la fixer. Son sourire étoit ravissant, mais son regard sévère inspiroit l'épouvante & le désespoir. La Déesse tenoit un miroir ; c'étoit celui de la vérité , qui jetoit de temps en temps une lumière aisée à distinguer. Elle le faisoit mouvoir dans sa main , & le ciel , l'air & la terre soudain étoient éclaircis. Bientôt elle descendit assez près de la terre pour être vue & entendue des mortels étonnés. Mais , pour leur rendre sa présence soutenable , elle s'enveloppa dans un nuage à travers lequel on découvroit tout l'éclat de sa pompe , agréablement mêlée avec les ombres & nuancée des plus vives couleurs.

A cette apparition le monde entier fut alarmé ; les mortels effrayés se rassemblèrent dans une vaste plaine ; & déjà toute la race humaine sembloit être devant mes yeux , lorsqu'une voix se fit entendre & annonça que la Déesse venoit faire rendre à chacun tout ce qui lui appartenoit , & disposer convenablement du reste. La multitude demeura partagée entre le chagrin & la joie , entre l'espérance & la crainte.

Un décret fut alors publié , portant que

les prétentions aux richesses & aux différentes dignités fussent laissées exclusivement à ceux qui y avoient réellement des droits. Les habitans de la terre se hâtèrent de montrer les titres de leurs possessions, ainsi que de leurs qualités en parchemin, en papier, en cire & sous mille autres formes : ce qui produisit bientôt une scène fort singulière, & d'autant plus amusante, que les rayons du miroir qui éclairaient l'assistance, occupée à l'examen de ces titres, ayant la singulière propriété d'échauffer fortement tout ce qui étoit contrefait ou supposé, on ne voyoit de toutes parts que des sceaux fondus, des parchemins qui craquoient en se consumant, des papiers enflammés, & d'autres sur lesquels le feu brûloit rapidement en épargnant tout au plus quelques lignes.

Le miroir circulant ensuite & portant la clarté jusque dans la nuit des lieux les plus retirés, mit en évidence un nombre prodigieux de titres & d'écrits perdus, enfouis & égarés, soit par la main des âges, soit par l'effet du hasard ou de la malice des hommes : la Déesse, au même instant, fit recueillir en un seul tas tous les produits de la concussion, de la fraude & des vols qui s'étoient commis sur la terre ; ce tas touchoit presque la nue. Elle

invita toutes les personnes lésées à y aller reprendre leur bien ; & , dans l'instant on vit une foule de malheureux dépouiller des millionnaires, & ceux-ci se revêtir des haillons des premiers.

Un second décret ordonna à chaque individu du genre humain de se rejoindre à sa famille, & à chaque enfant d'aller chercher son propre père : nouveau mouvement produit dans l'immense assemblée par le miroir de vérité, dont les rayons, en échauffant l'instinct naturel des enfans, les conduisit involontairement, dans l'instant même, & par une force inconnue, vers leurs véritables parens. Ce spectacle me plut beaucoup. Ici, l'héritier présomptif d'une grande maison demandoit au cocher la bénédiction paternelle ; plus loin, une beauté célèbre alloit baiser respectueusement la main d'un laquais de sa mère ; des pères, dont la famille étoit nombreuse, se trouvoient tout-à-coup sans enfans, tandis que d'autres se voyoient environnés de la plus nombreuse postérité. Un semblable bouleversement sembloit promettre bien des larmes. Non, le malheur étoit commun, & ceux qui perdoient leurs enfans avoient du moins la consolation de les voir ceux de leurs meilleurs amis.

22 MERCURE DE FRANCE.

On proclama le troisieme decret , par lequel toutes les dignités étoient adjudgées au mérite. Les plus beaux , les plus forts & les plus opulens s'avancerent bien vite ; mais , éblouis par l'éclat du miroir réfléchissant sur leur visage , ils se perdirent dans la foule ; & le petit nombre des vainqueurs fut placé au centre de l'assemblée en trois divisions , composées l'une des personnes vertueuses ; l'autre des gens de lettres ou des savans de chaque genre ; La derniere des hommes d'Etat , faits pour les grands emplois , civils & militaires.

On ne pouvoit regarder les premiers , sans une sorte de vénération ; leur extérieur étoit ferme , assuré ; mais adouci par les traits de l'humanité. J'aperçus cependant que plusieurs d'entr'eux étoient inconnus à la multitude , & même à leurs pareils.

Dans la seconde division , on disputoit sur la prééminence. La déesse en décida : les vrais génies eurent le premier rang ; après eux , ceux que la lecture & les travaux d'autrui avoient rendus célèbres ; à la queue , les beaux esprits sans jugement , les savans sans goût , & les compilateurs de toute espèce. J'eus même le plaisir de voir assez mal accueilli certain corps assez

nombreux , qui faisoit bande à part , & demandoit le premier rang dans la première : c'étoient des grammairiens , des commentateurs , des critiques , des éditeurs. La déesse indignée , les condamna à prendre la livrée des savans , & à marcher très-humblement à la suite de leur colonne.

L'ordre de la troisième division se forma sans tumulte. Les militaires , sans façon , se placèrent au premier rang. Les autres n'étoient pas contens , mais en même temps trop prudents pour leur rien contester en face. Sur quoi je fit bien des réflexions dont je pourrai peut-être un jour vous faire part.... Mais je me vois forcé de suspendre ici mon récit , où le beau sexe alloit singulièrement figurer.

Par le même.



CHOIX de Chansons , à commencer de celles du Comte DE CHAMPAGNE , Roi de Navarre , jusques & compris celles de quelques Poètes vivans. Dèdié à Mde la Comtesse DE LA GUICHE ; nouvelle édition : 1757.

AVERTISSEMENT.

CE recueil, curieux à plusieurs égards, n'a eu qu'un petit nombre d'exemplaires ; tous ont été donnés en pur présent. *M. de Moncrif*, auteur des notes, vient de nous faire part du seul qui lui reste ; & , de son aveu , nous allons l'employer dans le *Mercuré* parties par parties.

A Mde la Comtesse DE LA GUICHE.

E N V O I.

QUAND les *Anacréon*, les *Ovide* ont décrit
Des plus beaux yeux la puissance suprême,
Et certain charme dans l'esprit,
Qui pare encore la beauté même :

Quand

Quand on peignit si bien cet amour qui sourit,
 En couronnant de fleurs la jeunesse & l'aurore,
 Et ces Nymphes dansant dans le temple de *Flore* :
 L'art même qui formoit ces tableaux enchanteurs
 Crut que la vérité n'y pourroit pas atteindre :
 Quelle erreur ! l'art ne fit qu'assembler les couleurs
 Qui devoient servir à vous peindre.

M O N C R I F.

*OBSERVATIONS des Éditeurs sur l'origine
 des chansons françoises, & sur le choix
 de celles qui forment ce recueil.*

A examiner dans les différens genres
 l'espèce d'ode qui, dans notre langue, est
 appelée *chanson*, il est plus aisé d'en dé-
 couvrir l'origine dans les motifs qui ont
 pu inspirer nos premiers poëtes, que dans
 les recherches des historiens de la poésie
 françoise.

Si l'on en croit un (1) Ecrivain estimé,
 nos premières chansons furent composées
 sous le règne de *Charles I*, & contre un
 jeune homme qu'on appella *Flore*, parce
 qu'il menoit une vie lâche & efféminée.

(1) L'Abbé de Vertot.

Vol. II.

B

26 MERCURE DE FRANCE.

Soit nouveauté, soit disposition favorable des esprits, ce genre de chanson prospéra & alla si loin que, pour en arrêter le cours, Yves, Evêque de Chartres, réclama l'autorité du Pape *Urbain II.*

Mais ce règne des chansons satyriques prouve-t-il que ce soit là nos premières chansons ? Si l'on considère les divers motifs qui nous portent à exprimer nos sentimens, à peindre nos idées de manière que nous puissions les chanter, on peut croire que des inclinations plus douces ont fait inventer un art si agréable.

Ne pourroit-on pas naturellement attribuer à cet art une origine du genre de celle que donne à la sculpture une des épîtres en vers de *M. de Fontenelle*. « La
» fille de *Dibutade*, au moment de se
» séparer de son amant, imagine un moyen
» de conserver en quelque sorte sa présence, quand il sera absent. Elle trace
» sur la muraille l'ombre de *Polémon*
» qu'elle voyoit formée à la lumière d'une
» lampe : ombre par laquelle son amant
» étoit assez bien représenté, sur-tout aux
» yeux d'une amante (2) ».

Qu'on s'en rapporte à ceux de nos poètes qui ont le mieux réussi dans ce

(2) Cette invention donna l'idée de tailler une pierre en forme humaine.

genre de poésie ; le penchant au plaisir , les objets qui réveillent des idées agréables , le commerce des personnes aimables , enfin l'amour , l'amitié , le désir de plaire , voilà les sources de toutes les chansons dignes d'entrer dans les amusemens de la société.

Les chansons que renferme ce recueil sont divisées en deux parties. La première est prise de nos anciens poètes & de quelques poètes de notre siècle qui ont écrit dans le goût de ces anciens. La seconde contient des chansons successivement rapprochées du langage de notre siècle , & dont les auteurs sont morts.

En tout on s'est attaché à n'admettre que des paroles assez heureusement composées pour pouvoir plaire dans la simple lecture. Les noms des auteurs , quelques anecdotes & quelques poésies mises en notes , serviront encore à rendre ce recueil plus digne de curiosité , quoiqu'il ne s'y trouve ni satyres ni vers licencieux.



CHANSONS prises dans les anciens Poètes.

T A B L E.

L E Comte de Cham-	BAÏF.
pagne , Roi de Na-	BELLEAU.
varre..	DESPORTES.
RAOUL , Comte de Soif-	PASSERAT.
sons.	BERTHAUD.
VILLON.	ANDRÉ DE LA VIGNE.
CLEMENT MAROT.	GILLES DURAND.
DU BELLAY.	LE CARDINAL DU PERRON.
RONSART.	BUSSY D'AMBOISE.

*CHANSON du Comte DE CHAMPAGNE,
Roi de NAVARRE. Air : Quand vous
entendrez le doux zéphir , &c.*

Las si j'avois pouvoir d'oublier
 Sa beauté, sa beauté, son bien dire,
 Et son très-doux, très-doux regarder,
 Finirois mon martyre;
 Mais las mon cœur je n'en puis ôter
 Et grand affolage
 M'est d'espérer;
 Mais tel servage
 Donne courage
 A tout endurer;

Et puis comment comment oublier
 Sa beauté , sa beauté , son bien dire
 Et son très-doux , très-doux regarder ,
 Mieux aime mon martyr.

Cette chanson est vraisemblablement une de celles que le Comte de Champagne composa pour *Blanche de Castille* , mère de Saint Louis. « Il lui venoit souvent en souvenance , dit une » vieille chronique , le doux regard de la Reine , » & sa belle contenance ; lors entroit dans son » cœur la douceur amoureuse : mais quand il se » souvenoit qu'elle étoit de si bonne renommée , » & de sa bonne vie , s'y se muoit sa douce pen- » sée amoureuse en grand tristesse : il fit les plus » belles & mélodieuses chansons qui furent onc » ouïes ». La chronique ajoute que *Thibaut* étoit un poète célèbre. Il avoit pour rivaux dans ce genre de gloire *Charles d'Anjou* , depuis Roi de Naples ; *Henry* , Duc de Brabant ; *Raoul* , Comte de Soissons.

Tous ces grands personnages se plurent extrêmement à rimer , & ils en retirèrent de la gloire. La poésie alors étoit une sorte de mystère dans l'opinion presque générale. Tout rimeur se disoit inspiré , & on le croyoit sur sa parole. On ne distinguoit point l'art , qui n'est que l'observation de quelques règles gênantes , d'avec le talent qui n'appartient qu'au génie. Ce respect a duré encore dans l'autre siècle ; mais il faut convenir qu'il a bien perdu dans celui-ci. On a passé de cette haute estime de tout ce qui s'appelloit *vers* jusqu'aux dégoûts , & nos vrais Poètes y ont gagné : leurs succès tiennent à eux-mêmes & non à un aveugle engouement pour la poésie.

B iij

*CHANSON de RAOUL, Comte de Soissons. Air : Aimable maître de nos desirs ,
de M. DE MONDONVILLE.*

HA ! belle Blonde , au corps si gent ,
Perle du monde ,
Que j'aime tant ,
D'une chose ai bien grand desir ;
C'est un doux baiser vous tollir ;
Oui , belle Blonde ,
Au corps si gent ,
Perle du monde ,
Que j'aime tant.
Si par fortune
Courrouceriez ,
Cent fois pour une
Le vous rendrais volontiers ;
Belle Blonde ,
Au corps si gent ,
Perle du monde ,
Que j'aime tant.

A en juger par cette chanson , le Comte de Soissons n'aimoit pas si désintéressément que le Roi de Navarre , ou la perle du monde *n'étoit pas de si bonne renommée* que la Reine *Blanche*.

L'HEUREUSE BANQUEROUTE.

NOUVELLE ANGLOISE.

Miss Dormer étoit le seul enfant qu'eût un des plus fameux négocians d'*Edimbourg*. Elle avoit à peine dix-huit ans , lorsqu'à son entrée dans le monde elle enchantait tous les hommes , & inquiéta toutes les femmes. A l'éclat de son teint , à la régularité de ses traits , à l'élégance de sa taille , *Miss Dormer* joignoit toutes les grâces & tous les talens qui peuvent naître de l'éducation la plus soignée. Pour comble d'agrément, l'aimable *Miss* n'en étoit pas plus vaine , & malgré tout l'effet que produisoient ses charmes , croyoit ne les devoir qu'à l'indulgence qu'avoient droit d'inspirer son sexe , & plus encore son âge.

Son père , resté veuf depuis dix ans , n'aimant , n'adorant qu'elle , étoit payé du plus tendre retour ; lorsqu'un événement inattendu vint troubler la félicité dont ils jouissoient l'un & l'autre.

Cet honnête négociant , à l'insû de tous ses amis , s'étoit depuis deux ans rendu caution d'un gentilhomme qui l'avoit ci-

32 MERCURE DE FRANCE.

devant obligé, & se trouvoit dans le cas d'acquitter inopinément des créances considérables. Peu fait à des chagrins de cette espèce, *M. Dormer*, sans abuser des ressources que lui laissoit encore son crédit, paya en soupirant pour celui qui le laissoit dans l'embarras, s'abandonna à son indolence naturelle, négligea ses affaires, n'eut plus d'espoir que dans un seul vaisseau qu'il attendoit à chaque instant d'Espagne, & dont un de ses associés vint un matin lui annoncer la perte.

Sa situation ne pouvoit plus être cachée : son désespoir ne peut être décrit.

Il se rappella pourtant qu'un de ses anciens amis vivoit depuis quelques années dans la solitude, à quelques milles d'*Edimbourg*. Il lui écrivit ; & *M. Howard* (c'étoit son nom) arriva dès le lendemain chez l'infortuné négociant.

Je suis perdu, lui dit *Dormer*, après lui avoir avoué sa situation, & je ne puis l'imputer qu'à moi-même... O mon ami ! que deviendra ma fille ? Que deviendra ma chère & trop malheureuse *Nancy* ?... C'est pour elle, mon cher *Howard*, & non pour moi que je t'appelle ici : je suis indigne de tes soins ; c'est elle seule qui me touche, & que je crois digne de te toucher... Pauvre *Nancy* ! comment t'ap-

prendre, comment t'annoncer mon malheur & le tien? Grand Dieu! quelle chûte pour toi!.. Croirois-tu, mon ami, qu'à l'instant même où je te parle, cette innocente & trop charmante créature, objet des vœux de mille amans, est à dîner chez *Mylady Murray*, qui doit tantôt la mener au spectacle? Sens-tu ce que diront demain d'impitoyables créanciers, s'ils la voyent aujourd'hui briller de tout l'éclat dont ma tendresse & l'aveugle incertitude de mon malheur ont cru devoir orner ses charmes? Sens-tu quel est l'horreur de mon supplice à l'aspect du coup de foudre inattendu, qui va frapper cette jeune & trop malheureuse victime?.. Conçois-tu tout ce qu'elle aura à reprocher à son indigne père?.. Voilà, mon cher *Hovvard*, la plus affreuse de mes peines! Et je ne vois que toi dont l'amitié puisse tenter de la calmer.

Hovvard ne répondit qu'en embrassant tendrement son ami, & courut chez *Lady Murray*.

Nancy, convertie de bijoux, environnée d'adorateurs, alloit monter dans le carrosse de la Dame. Il la pria (après l'avoir tirée à part) de vouloir bien le suivre chez son père, où des affaires aussi

B v

34. MERCURE DE FRANCE.

importantes qu'imprévues exigeoient sa présence.

Nancy aimoit trop son père pour balancer un seul moment. Elle fit ses excuses à *Mylady* & partit avec lui dans un carrosse de place.

M. Howard, chemin faisant, rêvoit, ne disoit rien. Qu'avez-vous donc (lui dit-elle) Monsieur ? je vois des pleurs que vous cherchez à retenir, & vous semblez étouffer des sanglots !... Seroit-il arrivé quelque accident à mon père ? Hélas ! il se portoit bien ce matin... Vous soupirez ? Ah, Ciel ! qu'avez-vous à m'apprendre ?

J'aime à trouver en vous un cœur sensible (lui dit *M. Howard*) ; c'est le plus beau présent des Cieux, ma chère *Miss* ! Mais ce cœur seroit-il également susceptible de fermeté, si l'intérêt de vos amis, si peut-être le vôtre même en exigeoit de vous la preuve ?

Ah, Monsieur ! (s'écria, en frémissant, *Nancy*) mon père est-il mort ?... Prétendez-vous me préparer à cet horrible événement ? - Non, chère *Miss*, rassurez-vous ; il n'en est rien, je vous le jure, & vous me connoissez... Mais son cœur & le mien sont également déchirés....

Quelqu'un de votre état , aimable *Miss* ,
quelqu'un dont les attraits avoient cepen-
dant plus besoin de ce brillant extérieur ,
qui n'ajoute rien aux vôtres , vient de
tomber dans la plus profonde misère. Elle
ne peut s'en consoler ; & des raisons que
vous saurez bientôt , nous forcent votre
père & moi de partager sa peine. — Quoi ,
Monsieur, ce n'est que cela ? me voilà
rassurée. Mon père apparemment ne peut
dans cet instant réparer tous les malheurs
de cette infortunée. Monsieur, voilà ma
bourse... Au besoin, voilà mes bijoux—
Vos bijoux?... Eh quoi ! vous y tenez si
peu, Mademoiselle ? J'en suis surpris....
& sur-tout, à votre âge... Ils sont pour-
rant bien beaux ! — Eh qu'importe, Mon-
sieur ? je m'en détache sans regret , si je
puis me flatter que ce soit obliger mon
père.

M. *Hovvard* , enchanté de la noblesse
des sentimens que lui montrait *Nancy* ,
craignit bien moins qu'auparavant l'effet
de la nouvelle qu'il avoit à lui apprendre.
Il lui fit le portrait des maux qu'éprouvoit
une famille aussi opulente qu'honnête ,
par un revers de fortune aussi peu mérité
qu'imprévu ; & *Miss Dormer* , attendrie
jusqu'aux larmes , s'écria de nouveau :
Monsieur ! cette famille m'est connue.

B vj.

C'est le Banquier *Darmont* ; c'est le père de *Miss Fanny* , ma plus intime amie , que de nouvelles pertes ont sans doute achevé d'accabler.... Hâtez-vous donc , Monsieur ! Prenez encore un coup & cette bourse & ces bijoux dont je puis me passer ; portez le tout , allez rendre la vie à ces infortunés que mon père aime & que je plains , tandis que je vais dans ses bras jouir du plaisir le plus pur que je goûtai jamais !... Gardez-vous cependant qu'ils puissent deviner la main qui les soulage.... Malheur à qui fait rougir l'affligé !

M. Hovvard ne tint pas à ce dernier trait : son âme étoit brisée.

Nancy , surprise de le voir muer , leva sur lui les yeux , & vit qu'il retenoit ses larmes. Ce spectacle , ce silence , & les pressentimens de son propre cœur , lui révélèrent une partie de la vérité ; & l'espèce de transport avec lequel *M. Hovvard* lui rendit tout à coup la bourse & les bijoux qu'elle lui avoit remis , lui confirma le reste. Oh , mon père ! (s'écria-t-elle en sanglottant) que je vous plains ! pourvu que vous viviez , je suis contente.

Tandis que *M. Hovvard* la conduisoit à l'appartement de *M. Dormer* , *Miss Nancy* , en rappelant son courage , & reprenant tout à coup une contenance qui

dans ce cas sembloit être un don particulier de la Providence : le service que vous nous rendez (lui dit-elle) a dû couler à votre cœur , & signale votre amitié pour nous ! Epargnez-vous ces généreuses larmes , gardez-les pour mon père ; son âge & ses infirmités l'en rendent plus digne que moi.

M. *Dormer* , assis , la tête appuyée sur sa main , représentoit la douleur même.

A la voix de sa fille , il se ranime , il s'élance vers elle & la presse contre son sein , sans pouvoir articuler un seul mot. *Nancy* lui rend-caresses pour caresses , le flatte , le console , & lui proteste en l'embrassant avec la vivacité la plus tendre , que pourvu que son père vive & se console , elle sera contente de son sort.

Surpris de tant de générosité , lui qui se croyoit si coupable envers sa fille , & qui n'en attendoit que des reproches ; enchanté de trouver en elle une âme aussi ferme que noble , M. *Dormer* sentit naître en la sienne une lueur de consolation.

Sans risquer d'ennuyer nos lecteurs par les détails d'une si triste scène , nous dirons seulement que les affaires de M. *Dormer* ayant été mises en évidence & jugées sans ressources ; *Miss Dormer* , hors d'état de pouvoir soutenir plus long-temps

la vûe du funeste tableau des infortunes de son père, se retira dans son appartement, tant pour lui dérober ses larmes, que pour mieux réfléchir sur les moyens d'adoucir leur malheur commun.

Elle en avoit entendu assez pour être sûre que Sir *Thomas Stanley* étoit le principal créancier de M. *Dormer* ; elle savoit également combien ce gentilhomme étoit généralement estimé. Son bon génie lui inspira tout à coup l'idée d'aller lui confier ses peines.

Cette résolution prise, *Miss Dormer* rassembla tout ce qu'elle avoit de bijoux, quoiqu'à elle appartenans par la libéralité de son ayeule, les mit dans une cassette, fit venir un carrosse de place, sortit du logis sans être vue, & laissa les deux vieux amis ensemble.

A son arrivée chez Sir *Thomas Stanley*, un ancien domestique auquel elle s'adressa, non sans quelque espèce de trouble, la fit entrer dans un appartement très-riche, distinction que probablement elle dûr plus encore à sa modestie & à la candeur qui brilloit dans ses traits, qu'à son ajustement, plus propre à exciter la compassion qu'à inspirer le respect.

Au milieu des différentes idées qui agitoient la jeune *Miss*, tremblante avec

raison pour le succès de sa visite, la porte, en s'ouvrant tout à coup, lui montra un homme d'environ quarante ans, de bonne mine & proprement vêtu, qui, sans l'avoir apperçue, s'approcha d'une table, y prit sa canne & son épée, & se disposoit à sortir. Sur quoi *Miss Dormer*, croyant n'avoir point été annoncée, imagina qu'il valoit mieux hasarder de s'annoncer elle-même, que de risquer à perdre une occasion aussi favorable que celle qui se présentoit de parler à *Sir Thomas*.

Avec une voix timide, avec une rougeur intéressante, elle le supplia, en s'approchant, de vouloir bien lui accorder un moment d'audience, & ne le demanda pas vainement.

Asséyez-vous, lui dit-il, Madame (en lui présentant un fauteuil, & en la regardant avec des yeux où se peignoit toute l'impression que cet aimable objet faisoit sur lui) & daignez me donner vos ordres.

O *Sir Thomas* ! (répliqua-t-elle) ces mots ne sont pas faits pour une malheureuse suppliante, qui vient renter d'intéresser votre pitié en faveur du meilleur, & du plus infortuné des pères, prêt à succomber au malheur, si votre généreuse main refuse de le secourir !

Nancy, alors, les yeux baignés de larmes,

40 MERCURE DE FRANCE.

mes , & plus belle encore en pleurant , avec cet air & ce ton de vérité , auquel jamais bon cœur ne résista , lui fit tout le détail du désastre de sa famille.

Le gentilhomme , assis vis-à-vis d'elle , après l'avoir écoutée avec toute l'attention qu'inspire cette espèce d'intérêt que nuls soupçons n'ont droit d'affoiblir , l'interrogea assez long-temps pour donner lieu à l'aimable affligée de lui dévoiler toutes les beautés d'une âme , dont il étoit au moins aussi frappé que de celles du corps ; & finit par l'assurer que dès le lendemain matin il iroit consoler le père d'une fille dont il seroit toujours jaloux de mériter plus essentiellement la confiance.

Miss Dormer , en se levant , transportée de sa réussite , alloit tomber aux pieds de son bienfaiteur , qui pour la prévenir pensa lui-même en cet instant tomber à ceux de la jeune personne.

Permettez du moins , Monsieur , lui dit-elle (en laissant échapper un regard où la vérité du sentiment qui l'animoit se peignoit avec énergie) souffrez que je remette dans vos mains cette cassette , où tout ce qui nous reste est renfermé ! .. Et plût au Ciel qu'elle valût mille fois davantage ! Nous vous coûterions moins , & n'en serions pas moins vos obligés.

Non, Madame ! s'écria-t-il (du ton de l'âme même) non, Madame ! Plus il est beau que vous me l'offriez , plus il seroit affreux que j'acceptasse (& qui plus est, de vous !) un pareil gage.... Allez, Madame, allez consoler votre père : je me crois trop payé.. Je me crois trop heureux d'avoir enfin connu, dans le moment où j'y comptois le moins, la plus respectable des femmes... & de pouvoir, à si peu de frais, l'obliger.

Mifs *Dormer*, revenue chez elle, se garda bien de faire part de son aventure à son père. Son bonheur lui sembloit si grand, qu'elle doutoit de sa réalité, & qu'il falloit le lendemain pour l'en convaincre. Quiconque a connu l'infortune, en sera peu surpris. On peut juger, par conséquent, que sa nuit fut peu tranquille, ainsi que de l'impatience avec laquelle elle attendit le jour.

Ce fut à peu près vers onze heures, qu'un grand coup frappé à la porte du logis la fit courir à la fenêtre, d'où elle reconnut & vit entrer celui après l'arrivée duquel elle aspirait depuis trois heures.

Je viens, Monsieur, (dit le gentil-homme, en entrant dans le cabinet de M. *Dormer*) je viens avec plaisir vous confirmer tout ce que je promis hier à la plus belle, à la plus noble, à la plus gé-

néreuse des filles ; & mon oncle , Sir *Thomas Stanley* , est tout aussi ravi que moi de vous apprendre qu'il est le seul créancier que vous ayez maintenant , puisqu'il se charge , ainsi que moi , de satisfaire tous les autres ; & qu'il se propose , au cas que vous le trouviez bon , de vous associer à son commerce.

Qu'on se mette à la place de l'affligé négociant , & qu'on juge de sa surprise !

Monsieur , dit-il , (avec le plus grand embarras) j'ignore , en vérité... que ma fille vous soit connue... Et si votre oncle me l'étoit moins , je pourrois croire que son but seroit de se venger d'un malheureux...

Quoi ! (s'écria le gentilhomme) quoi ! Miss *Dormer* ne vous a donc pas informé de ce qu'elle me dit hier , en croyant parler à mon oncle ? .. Ah , ciel ! que vous me ravissiez ! .. Son action est mille fois plus belle encore !...

Sir *John Stanley* raconta alors à M. *Dormer* tout ce qui étoit arrivé la veille chez son oncle ; la façon dont , par la négligence d'un domestique (qui probablement avoit oublié de lui annoncer Miss *Dormer*) lui Sir *John* avoit profité de l'erreur de *Nancy* , pour entendre le récit des malheurs de sa famille ; tout l'attendrisse-

ment dont elle l'avoit pénétré ; les promesses qu'il lui avoit faites , & qu'il venoit réaliser de la part de Sir *Thomas* , à qui dès le soir même il avoit raconté cette intéressante aventure ; tout le plaisir enfin qu'il ressentoit de pouvoir être utile au digne père d'une fille , pour qui son oncle & lui avoient conçu les sentimens de la plus haute admiration.

Sir *John* eût pu , sans risquer d'être interrompu , parler encore long-temps ; M. *Dormer* , que mille sentimens divers agitoient à la fois , n'en pouvoit exprimer aucun que par ses gestes. Mais lorsque Sir *John* , en continuant son récit , vint à parler de la cassette contenant les bijoux que Miss *Dormer* avoit cru offrir à Sir *Thomas* . . . Ah , Monsieur ! (interrompit le père) ah , Monsieur , c'en est trop ! . . O ma chère *Nancy* ! divine & respectable fille ! . . Quoi ! tu me savois ruiné ! quoi , tu me voyois sans ressource : & ces bijoux , le seul bien qui pût te rester , le seul qui pût te faire vivre , que tu ne tenois point de moi , que tu tenois uniquement de ton ayeule ; quoi , tu me les sacrifiois ! A moi , qui par mon imprudence avois détruit ta fortune & la mienne ! . .

Arrêtez , à votre tour , Monsieur ! (s'écria Sir *John*) j'ignorois ce dernier trait :

44 MERCURE DE FRANCE.

il l'emporte sur tous les autres... & si mes vœux n'étoient pas malheureusement dans le cas de vous paroître intéressés, je vous dirois qu'un cœur tel que celui de votre fille, étoit déjà pour moi d'un si grand prix, que j'avois résolu... Mais non, le plus puissant Monarque même à peine en seroit digne. Pardonnez donc à la vivacité du sentiment, qui vient de m'arracher un aveu que je n'avois encore fait qu'à mon oncle, qui l'approuve; que nulle femme jusqu'ici, quoiqu'il m'assurât tous ses biens pourvu que j'en prisse une, ne pût obtenir de mon cœur; que je regrette enfin d'avoir laissé si grossièrement échapper, dans un moment où vous pourriez penser que j'ose ici me prévaloir des droits que l'embarras de vos affaires peut me donner sur vous, & peut-être sur votre fille... Pour me prouver que vous n'en croyez rien, pour me réconcilier avec moi-même, promettez-moi du moins de n'en rien dire à *Miss Dormer*, & d'oublier jusqu'à quel point mon cœur m'a su trahir... Et pour prouver que vous me pardonnez, daignez sur-tout ne pas refuser les secours que vous offre un ami qui veut mériter mieux ce titre... Adieu, Monsieur; j'attends chez moi votre commis... Si vous me refusez, s'il ne vient point avant dîner, Sir

Thomas aura seul le bonheur de vous être utile ; quant à moi , je quitte *Edimbourg* : vous ne m'y reverrez jamais.

Sir John , après ces mots , partit sans vouloir rien entendre ; & *M. Dormer* , encore troublé de tout ce qui venoit de se passer , se trouva tout à coup , & sans savoir comment , dans les bras de sa fille.

O le meilleur des pères ! (s'écria-t-elle , en pleurant de plaisir) J'ai tout vu ! j'ai tout entendu !... J'étois derrière cette porte... Vos malheurs sont finis... je suis heureuse !

Après leurs transports mutuels , & les tendres effusions de deux cœurs , si bien faits pour en sentir les délices , *M. Dormer* , jettant les yeux sur sa pendule , & s'apercevant que l'heure du dîner étoit prochaine , prit de nouveau la main de sa *Nancy*... Ma chère fille ! lui dit-il , (en la regardant tendrement) tu as , dis-tu , tout entendu ?... Mais vois-tu cet horloge ?... Ah , mon père ! (s'écria-t-elle) il est presque deux heures... envoyez donc au plutôt le commis chez *Sir John* !...

N. B. *C'est tout ce que nous savions de cette histoire , lorsque nous l'avons envoyée à l'impression. Nous apprenons , dans le moment , par le bon M. Howard , que les nôces*

16 MERCURE DE FRANCE.

de Sir John & de Miss Dormer furent célébrées huit jours après, & que le bonheur de ses amis fait tout le sien.

D. L. P.

M A D R I G A L.

A S. S. Mde l'ELECTRICE PALATINE.

HIER, une Princesse illustre
Rioit de voir que sa Dame de Clé*,
Plus grande qu'elle, eût vainement tâché
D'atteindre un Cupidon suspendu sous un lustre
Que Son Altesse avoit touché.
J'avoûrai, dis-je à la Princesse,
Que je ne vois là nulle adresse.
Hé bien, dit-elle, expliquez-nous
Pourquoi je l'ai touché sans peine?
C'est, adorable Souveraine,
Que l'amour s'est penché vers vous.

*Par M. le C** de C***.*

* La Comtesse de ... Dame de Clé-d'Or.



*VERS à Madame DU B***.*

SUR les successions de l'âge
 L'immortalité plane & repose ses pieds
 Sur les siècles multipliés.....
 Elle fit ton destin, divine *du B***.*
 Dans la carrière où nous courons,
 Cette immortalité, dont l'honneur t'environne,
 Des ans renouvelés forme autant de fleurons
 Dont elle pare ta couronne.
 Elle a, dans tes succès constans,
 Eternisé les fleurs de ton printems.
 Ainsi que tes talens, ta gloire est infinie;
 Les grâces sont de tous les tems;
 Et la majesté du génie
 Consacre son éclat sur les débris des ans.

LE mot de la première énigme du premier Mercure de Janvier est *plaisir*. Celui de la seconde est *le palais*. Celui du premier logogryphe est *corde*, dans lequel, en ôtant l'*r*, on voit *code*. Celui du second est *politesse*, où on trouve *Elie*, *œil*, *étoile*, *Pô*, *peste*, *pie*, *plie*, *sole*, *lit*, *soie*, *pelisse*, *poète*, *loi*, *lie*, *for*, *pele*,

48 MERCURE DE FRANCE.

*pot , poële , poil & poste. Et celui du troi-
sieme est tourne-broche , dans lequel on
trouve un tour , une tour , urne , bonheur ,
bête , rot , Rouen , hébreu , ut , re , ton ,
roue , Huron , hute , hécube , chenet , boue ,
héron , Rhône , bonnet , Breton , broche ,
Bruno , bonté , brune & or.*

É N I G M E S.

Des plantes ou des animaux

Je prends ma première origine.

Je recueille des pleurs , des chagrins & des maux ;

On me confie encor d'autres dépôts ,

Dont je cache aux regards la garde clandestine.

Ma conquête est souvent un des premiers exploits

D'un genre de vaillans que l'on n'estime guère ;

Et dans certaine Cour que le monde révère ,

Je nomme les mères des Rois.

A U T R E.

CHER lecteur , sans que rien m'engage ,

Je parcours ce vaste univers ;

Et je suis souvent dans les airs ,

Malgré la tempête & l'orage.

Sans

Sans craindre jamais le naufrage,
 Je traverse toutes les mers,
 Et quand je descends aux enfers,
 Rien ne s'oppose à mon passage.
 Tel qui fouille dans l'avenir,
 Jamais ne saura définir
 Ni ma couleur ni mon allure.
 Enfin, quoiqu'insensible aux yeux,
 Sans corps, sans forme & sans figure,
 Je suis le chef-d'œuvre des cieux.

L O G O G R Y P H E S.

PAR mille ressorts odieux,
 Que meut la main de l'artifice,
 Je creuse à bien des malheureux
 Le plus perfide précipice.

Quand par la Déesse aux cent voix
 Soudain l'alarme est répandue,
 Dans ses insidieux détroits
 Mainte famille est éperdue.

Ma tête, d'une source d'or,
 Offre, au contraire, l'avantage;
 Et l'on fouille dans son trésor
 A l'aide du plus frêle gage.

Vol. II.

C

50 **MERCURE DE FRANCE.**

On peut, sans aucun changement,
La voir sous une double face ;
Par le même mot on comprend
Tantôt son nom, tantôt sa place.

Au reste, dans tout l'univers
Je suis d'une grande étendue ;
Et, sans moi, de cent lieux divers
L'histoire seroit inconnue.

*Par M. F** N** à Amiens.*

A U T R E.

Air : Nous sommes précepteurs d'amour, &c.

AU milieu des ris & des jeux
Je donne un pénible exercice,
Et, par certains effets quinceux,
Je rends plus d'un mauvais office.

Contre la soif & les ardeurs
Dont je fais subir le supplice,
De mes trois pieds postérieurs
On tire un remède propice.

Ma tête seule offre autrement
Un jeu qui donne moins de gêne ;
Aussi paroît-il plus charmant
A *Phriné, Thémire & Climène,*

JANVIER 1767. 51

Des six pieds qui forment mon corps,
Quatre embellissent l'harmonie,
On en mêle les deux accords
Aux chants d'*Euterpe* & de *Thalie*.

Par le même.

CHANSON.

*PARODIE d'une ode anacréontique insérée
dans le Mercure d'Avril 1766. Air :
Nous sommes précepteurs d'amour, &c.*

Qu'un autre chante ses amours
Et son Iris toujours volage ;
Je ne veux aimer de mes jours :
Bacchus aura seul mon hommage.

Tendres favoris d'*Apollon* ,
Volez au temple de mémoire :
Mes celliers sont mon *Hélicon* ,
Au fond de mes brocs est ma gloire.

Suis tes projets ambitieux ,
Guerrier , va conquérir le monde.
C'est du sang qui coule à tes yeux !
Chez moi le vin coule à la ronde.

C ij

52 **MERCURE DE FRANCE.**

Insensé, pour te faire un nom,
Faut-il te donner tant de peine ?
Avant le héros d'Ilion
Virgile avoit chanté *Silène*.

Qu'épris de tes calculs savans,
L'Anglois *Newton* chante ta gloire ;
Je ne compte que les instans
Qui doivent s'écouler à boire.

Dans les cieux, un compas en main,
Tu suis une route nouvelle.
J'apprends à bien goûter le vin :
Est-il une étude plus belle ?

A quoi tendent tous tes travaux,
Alchymiste indéfinissable ?
Trouveras-tu dans tes fourneaux
Une bouteille intarissable ?

Jamais d'un procès au barreau
Je ne donnai la connoissance.
Thémis siege sur mon tonneau,
Une bouteille est la balance.

Quoi, toujours envoyer aux eaux !
Docteur, quelle est donc ta manie ?
L'eau ne prolonge que les maux,
Et le vin prolonge la vie,

Toi qui , criant contre le vin ,
Fais admirer ton éloquence ;
Tes discours , sans ce jus divin ,
Auroient-ils tant de véhémence ?

La sagesse n'est point ton lot ,
Caton , n'en fais plus d'étalage.
Tu ne bois pas , tu n'es qu'un sot ;
Je bois , & je suis le vrai sage.

*L * * * à Nevers.*



ARTICLE II.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*TRAITÉ général des élémens du chant ;
dédié à Monseigneur LE DAUPHIN, par
M. l'Abbé DE LACASSAGNE. A Paris,
chez l'auteur, au Collège de Justice ;
chez la veuve DUCHESNE, rue Saint
Jacques, & aux adresses ordinaires de
musique : 1766 ; in-8° très-bien gravé.*

Nous avons déjà annoncé cet ouvrage dans notre Mercure du mois de Décembre dernier. Nous nous proposons alors de l'examiner d'un œil attentif, afin de pouvoir aujourd'hui en rendre un compte plus exact. En effet, nous avons parcouru les articles qui composent cet excellent livre. Nous y avons remarqué beaucoup d'ordre & de méthode dans l'exposition & l'enchaînement des principes. Ces deux qualités n'étant que trop rares dans ceux qui traitent de cette science, nous devons savoir bon gré à M.

l'Abbé *Lacassagne* , de nous avoir donné son traité musical. Le plan de cet auteur est simple & clair : les sept notes de la musique *ut* , *re* , *mi* , *fa* , *sol* , *la* , *si* , servent de base aux différens usages qu'on en fait. Toutes les octaves majeures & mineures en sont dérivées, comme une suite nécessaire. L'identité de ces mêmes octaves y est prouvée par des rapports immédiats. Les articles de notre gamme, de celle des Grecs, des clefs, des notes, des silences, des diezes, des bémols, des unissons réels & apparens, des genres diatonique, chromatique & enharmonique y sont développés avec une grande précision. Mais l'auteur, trop bien instruit que plusieurs des commençans pouvoient se dispenser d'approfondir la plûpart de ces articles, a pris le parti d'y suppléer en faisant une récapitulation par demandes & par réponses, des choses les plus nécessaires à savoir, & qu'on peut apprendre sans le secours d'un maître. On trouve un tableau fort curieux & démonstratif de tous les tons majeurs & mineurs, avec les altérations qui les distinguent. Le premier ton du côté droit en mineur est le plus relatif au ton en majeur, qui se présente vis-à-vis dans le côté gauche. Les intonations commencent par ce tableau, & on

56 MERCURE DE FRANCE.

y choisit la clef qu'on veut se rendre la plus familière. Les intonations de secondes, de tierces, &c. celles de grosses notes viennent ensuite.

L'article de la mesure nous a paru traité d'une façon fort supérieure à tout ce qui nous est connu dans ce genre. « La mesure, dit l'auteur, est un des caractères le plus distinctif de la musique : c'est elle qui fixe & dirige le nombre & la valeur des notes. Le chant ne seroit qu'un cahos de tons monotones, si la mesure n'en déterminoit pas la durée ». Le tableau qu'on trouve de toutes les mesures est court, simple & clair. L'auteur passe aux notes mesurées. Il prend d'abord l'octave d'*ut* ou de *re*, &c. à laquelle il applique des rondes, des blanches, des noires, des croches, & successivement des doubles croches & des triples croches. Il fait aussi parcourir le même chant sur le ton mineur. Ce dernier ton a toujours été trop négligé par nos anciens faiseurs de méthodes.

Toutes ces variations conduisent à un second article fort étendu. « Toutes les variations qu'on trouvera, dit l'auteur, sont autant de traits de chant qu'on appelle phrases musicales. Chaque phrase musicale est une terminaison complète ou suspendue, comme dans le discours,

„ dont plusieurs membres composent une
 „ période. On en joint ici quelques mo-
 „ dèles pour donner une idée plus claire
 „ de l'objet qu'on se propose. On les croit
 „ fort nécessaires pour mieux saisir , au
 „ moyen de choses aisées , les différens
 „ mouvemens des mesures. . . Les maîtres
 „ de l'art sauront développer sur la page
 „ noire avec le crayon blanc , cet article
 „ essentiel pour l'avancement des écoliers ,
 „ même en les amusant ». M. l'Abbé *Lac-*
cassagne a si bien arrangé cet article de
 variations , qu'un écolier avec peu d'aide
 de la part d'un maître , peut se donner des
 leçons sur tous les tons , sur toutes les
 clefs & sur toutes les mesures , avant que
 de commencer les leçons de chant qui en
 sont une suite. Les premières de ces leçons ,
 plus courtes & plus aisées que celles de la
 seconde partie , peuvent se chanter avec
 de petits accompagnemens qu'on y a joints
 pour accoutumer l'oreille à l'harmonie ,
 lorsqu'il en sera temps. La seconde partie ,
 quoique plus étendue & plus difficile que
 la première , est composée d'airs fort chan-
 tans , pour éviter l'ennui & le dégoût or-
 dinaires aux leçons de musique.

L'article des cadences & des agrémens
 nous a paru très-bien fait. « On appelle
 „ improprement cadence , dit l'auteur ,

§8 MERCURE DE FRANCE.

„ un martellement plus ou moins long,
 „ que deux notes voisines forment par ton
 „ ou par demi-ton. Le vrai sens d'une
 „ cadence en musique, vient du mot ita-
 „ lien *cadenza*, en françois *chûte*, ou du
 „ mot latin *cadere*, qui signifie *tomber*.
 „ Cette chûte en musique est une termi-
 „ naison complete ou non complete dans
 „ la modulation du chant. Si les martelle-
 „ mens ne se faisoient que dans ces sortes
 „ de finales, le mot *cadence* que nous em-
 „ ployons seroit plus expressif : mais com-
 „ me on l'emploie souvent dans la liaison
 „ des phrases musicales, il perd un peu de
 „ sa qualité spécifique. Cependant on
 „ se conformera à l'usage, puisqu'il au-
 „ torise cette petite imperfection. »

L'article du goût est bien judicieux &
 rempli d'idées neuves pour un musicien.
 Nous voyons souvent qu'on gâte la belle
 nature par les efforts de l'art. L'auteur,
 lui-même, plus modeste que les autres
 musiciens, reconnoît qu'il n'y a point d'au-
 tres règles de goût que celles des agrémens,
 si elles en sont une. « Le goût lui-même,
 „ dit l'auteur, est indéfinissable.... Une
 „ oreille délicate en peut bien saisir les
 „ différentes nuances ; mais il est impossi-
 „ ble d'expliquer en quoi précisément elles
 „ consistent. On se bornera donc à bien

» recommander l'étude de l'articulation
 » & de la prononciation de notre langue ,
 » au moyen des bons livres qui traitent de
 » ce sujet ; & l'on observera que l'une &
 » l'autre doivent être plus marquées dans
 » le chant que dans le discours ordinaire ;
 » mais toujours à raison du lieu où l'on
 » chante , c'est-à-dire , beaucoup moins
 » dans le cercle d'une société que sur le
 » théâtre. Enfin , pour bien chanter , on
 » ne craint pas de dire qu'il faudroit savoir
 » bien déclamer , puisque le chant n'est
 » qu'une déclamation mélodieuse , que
 » l'harmonie achève d'embellir. On re-
 » marquera aussi que les bons chanteurs
 » n'ont pas plus besoin de signes d'expres-
 » sion pour bien exécuter la musique , qu'un
 » bon acteur pour bien jouer un rôle , &c.
 » Celui-ci observera naturellement tous
 » les à-propos de l'aspiration & de l'expira-
 » tion , d'où dépendent le *ton* & le *son*
 » qui conviennent essentiellement à cha-
 » que objet , & qui par là forment les
 » agrémens de la déclamation. Mais l'au-
 » tre , en suivant les mêmes principes ,
 » doit l'emporter par les charmes de la
 » musique ».

Après ces observations , & après avoir
 donné les règles pour joindre les paroles aux
 notes , l'auteur a présenté le fameux mo-

60 MERCURE DE FRANCE.

nologue de *Castor & Pollux*, *Présent des Dieux*, &c ; une ariette de *Dardanus*, *Quand l'Aquilon fougueux*, &c ; & pour mieux exercer le gosier, il a présenté l'extrait de la partie chantante d'un petit motet, exécuté pour la première fois au Louvre, par Mlle *Fel*, le jour de S. Louis, dans l'année 1758. Il applique sur les trois airs italiens, du choix de la cantatrice, les paroles latines qui suivent :

PREMIER AIR.

- « *Regnavit Rex colendus,*
- » *Victor & ipse victus ;*
- » *Sacra movendo bella,*
- » *Bellator & sanctus.*

SECOND AIR.

- » *Fument thure templa,*
- » *Ad astra canant aves ;*
- » *Hoc dulcifono melos,*
- » *Latentur nemora,*
- » *Ovet, sonet echo.*

TROISIEME AIR.

- » *Sæva sortis irâ furente,*
- » *Heroem involvit umbris atra mors ;*
- » *Undè galli perturbati,*
- » *Undè palma caelestis ».*

M. l'Abbé *Regley* fit paroître dans le même temps une traduction libre de ces mêmes paroles latines , qu'on trouve gravées à la suite du motet, & que nous rapportons ici.

« Image de l'Être Suprême,
 » Eternel appui des mortels ,
 » *Louis* porta le diadème ,
 » Et vengea l'honneur des autels.

» Souvent , à côté de la gloire ,
 » Son âme éprouva les revers ;
 » Mais il fut grand dans la victoire ,
 » Et plus grand au milieu des fers.

» Heureux François , sur ce rivage ,
 » Unissez vos cœurs & vos voix ;
 » L'encens doit exprimer l'hommage
 » Que l'on paie au plus saint des Rois.

» Petits oiseaux , que vos ramages
 » Viennent s'unir à nos accens ;
 » Dans les airs & dans les bocages
 » Que l'écho répète nos chants.

» Mais je vois les jours du Monarque
 » Livrés au caprice du sort ;
 » Sur ses yeux la main de la Parque
 » Répand les ombres de la mort.

61 MERCURE DE FRANCE.

» *Louis* , que sa Cour environne ,
» Voit sa douleur & ses regrets ;
» Il expire , le Ciel couronne
» Et ses vertus & ses bienfaits.

Une introduction à l'accompagnement du clavecin enrichit la collection de tous les articles qui nous ont occupés jusqu'à présent. C'est aux maîtres de clavecin à juger de la bonté de cette esquisse. Peut-être y en aura-t-il quelqu'un d'assez raisonnable pour donner son approbation ? Nous disons raisonnable , parce qu'on fait bien jusqu'où va la jalousie des poètes, des musiciens , &c.

L'auteur peut se glorifier d'être presque le premier qui ait osé secouer le joug de l'habitude & du préjugé , en se soulevant par des preuves bien soutenues contre la multiplicité des mesures inutiles. « Il se-
» roit heureux , dit l'auteur , & pour
» ceux qui apprennent la musique , &
» pour ceux qui l'enseignent , que tous les
» compositeurs , en écrivant leurs ouvra-
» ges , voulussent bien simplifier la façon
» ordinaire du *noté* , sans avoir égard aux
» objections frivoles , dont on trouvera
» une petite liste à la page 185 , avec les
» réponses qu'on peut y faire. En atten-
» dant , voyons les nouvelles formules des

» mesures , qu'une académie de musique
 » (s'il en existoit) pourroit examiner ,
 » pour choisir la meilleure comme la seule
 » nécessaire , & la donner pour règle in-
 » dispensable à tous les musiciens qui se-
 » roient de la nouvelle musique. Si l'on
 » trouve un moyen plus simple que ceux
 » que je propose , je l'approuve d'avance ,
 » & je promets d'être des premiers à le
 » pratiquer. » Les formules qui suivent
 dans l'ouvrage , méritent d'être vues par
 leur grande simplicité & par la démonstra-
 tion qu'elles présentent.

M. l'Abbé *Lacassagne* , toujours occupé
 de ses objets de réforme , passe à la réduction
 des clefs. Nous croyons qu'il peut
 s'approprier à lui seul le système ingénieux
 d'une seule clef & d'une seule position.
 En lisant la page 175 , on y trouve : « l'usage
 » des trois clefs de la musique est si géné-
 » ralement reçu pour trouver la note *ut*
 » sur toutes les lignes & sur tous les es-
 » paces interlinéaires , qu'on ne peut en
 » proposer la suppression presque totale ,
 » sans encourir le risque de passer pour un
 » novateur. On fera moins sensible à ce
 » reproche , puisqu'on s'y attend ; & le
 » bien qu'on a en vue servira de motif
 » pour nous y exposer avec courage.

» L'expérience journalière nous apprend

64 MERCURE DE FRANCE.

» qu'un écolier commence toujours par se
 » familiariser avec une des trois clefs, po-
 » sée sur une des quatre premières lignes.
 » Les progrès qu'il y fait d'abord le flat-
 » tent & l'encouragent ; mais quand il en
 » apprend une seconde, il oublie la pre-
 » mière, ou il la confond souvent avec
 » celle qu'il étudie. Si l'étude de la pre-
 » mière lui a coûté huit jours pour y nom-
 » mer les notes imperturbablement, celle
 » de la seconde lui coûte deux mois pour
 » pouvoir dissiper la confusion des deux ;
 » l'étude de la troisième l'embarrasse à
 » proportion ; & quand il a parcouru les
 » autres positions, il est obligé de recom-
 » mencer, comme s'il avoit perdu son
 » temps. . . . C'est donc à MM. les compo-
 » siteurs qu'il est réservé de rendre ce ser-
 » vice au public, en écrivant leur musique
 » autrement qu'ils ne font. Il ne s'agit pas
 » de rien changer pour les maîtres ; ils
 » n'en ont pas besoin. Il faut penser à ceux
 » qui, par goût, s'attachent à la connois-
 » sance des arts & des sciences agréables,
 » & que les différentes occupations de la
 » vie civile empêchent d'y donner une
 » application particulière ».

Un cœur pris des surprises de l'amour.
 dans l'acte d'*Anacréon*, par M. Rameau,
 & que M. l'Abbé Lacassagne a noté selon

les principes qu'il propose , sert de preuve bien triomphante pour son système.

Nous ne parlerons pas de l'article des objections avec leurs réponses , que l'auteur a mis pour prévenir les gens mal intentionnés. Il faut s'instruire dans l'ouvrage même , pour s'armer contre les ignorans ou les méchans.

Cet ouvrage est terminé par deux moyens que l'auteur propose pour pouvoir apprendre la musique au défaut d'un maître. Le premier moyen est un instrument toujours d'accord , qui peut servir à donner les intonations. Le second moyen est un balancier pour fixer la justesse de la mesure , tant vive que lente. M. *Richard*, facteur d'orgues au vieux Louvre à Paris, exécutera l'un & l'autre moyen à un prix raisonnable; & l'auteur donnera une instruction par écrit pour tirer parti de ces deux moyens.

Une page noire , coupée par des lignes blanches , qu'on peut remplir de musique avec un crayon blanc & qu'on efface à volonté , se présente à la fin du livre ; elle peut servir aux maîtres pour y noter des chants à leur gré , & pour y mettre des exemples qui fortifient ceux qui sont dans l'ouvrage ; elle peut servir aussi aux écoliers pour y placer des leçons, ou même leurs idées en s'amusant.

66 MERCURE DE FRANCE.

Nous donnons d'autant plus volontiers notre suffrage à ces élémens , que nous n'en connoissons pas d'aussi bien détaillés ni d'aussi neufs pour la forme & pour le fonds. D'ailleurs , pourrions-nous balancer notre jugement , d'après l'approbation flatteuse que l'Académie Royale des Sciences a cru devoir donner sur le rapport avantageux qu'en ont porté MM. *d'Alembert & de Fouchy* , chargés d'examiner l'ouvrage ? Ils n'ont pas craint d'en parler avec éloge , en disant « que l'auteur a mis à la portée » de tout le monde la méthode ordinaire » pour apprendre la musique , en énon- » çant de la manière la plus simple les » principales règles du chant , & en pla- » çant toujours l'exemple à côté du pré- » cepte. Ils s'est appliqué à faire voir d'une » manière sensible & facile , que toutes » les mesures peuvent se réduire à deux , » & toutes les clefs à une seule ; ce qui » rendroit l'étude de la musique beaucoup » moins longue. » On trouve un extrait de ce rapport à la suite de l'ouvrage.



IDÉE du GAZETIN du Comestible, annoncé pour le premier Janvier 1767.

NOMBRE de personnes qui ont vu le prospectus pour l'établissement d'un Gazerin du Comestible, ayant paru desirer quelques explications sur les différens objets qui doivent composer cette feuille périodique, concernant le service de la table, on a cru devoir les donner avant la publication du premier Gazerin.

Ces Gazetins indiqueront tout ce qu'il y a de plus renommé & de plus rare en tous genres de comestibles, naturels & factices, tant dans le Royaume que chez l'Etranger. Naturels, comme veau, mouton, gibier, grand & petit, volaille, poisson de mer & d'eau douce, légumes, fruits verts & secs, vin, cidre, bière, huile, truffes, marons, &c. & factices, comme toutes sortes de pâtisseries, chaircuiteries, fromages, beurres, confitures, liqueurs, glaces, &c. en un mot, tous les objets qui concernent le service de la table, parmi lesquels on sera agréablement surpris d'en trouver beaucoup qui sont ignorés ou très-peu connus, avec le prix ;

68 MERCURE DE FRANCE.

& l'on en fera la commission à ce Bureau.

Aux considérations d'utilité publique & d'intérêt général, qui parlent pour cet établissement, & qui ont déterminé le Gouvernement à l'autoriser, il s'en joint de bien intéressantes pour le particulier : la fidélité & l'exactitude du service, l'affranchissement de tout soin, & sur-tout de la tyrannie d'une foule d'agens, d'êtres intermédiaires entre le marchand de la première main & le consommateur, qui, non contents de dénaturer souvent la marchandise, exigent un salaire qui en augmente considérablement le prix ; d'où il résulte nécessairement une moindre consommation.

Plusieurs fermiers paroissant desirer de trouver dans cette feuille, à la suite de l'article des grains & graines qui servent à la nourriture de l'homme, les noms & les adresses de ceux qui ont des foin, de la paille, de l'avoine & de la vesse à vendre, avec le prix ; nous annonçons qu'il en sera fait mention dans les Gazetins, pour procurer le débit de ces denrées à ceux qui en ont des provisions.

Ce Gazetin, qui paroîtra tous les mois, & dont l'abonnement est de 6 liv. pour l'année, sera remis, ainsi que les suivans, franc de port, à Paris & dans tout le Royaume.

 ANNONCES DE LIVRES.

DICIONNAIRE géographique, historique & politique des Gaules & de la France. Par M. l'Abbé *Expilly*, Chanoine Trésorier en dignité du Chapitre royal de Tarascon, des académies royales des sciences & belles-lettres de Lorraine, de Prusse, de Suede, &c. à Amsterdam, & se trouve à Paris, chez *Desaint & Saillant*, rue Saint Jean-de-Beauvais, *Bauche*, quai des Augustins, *Hérissant*, rue Saint Jacques, *Despilly*, rue Saint Jacques, *Nyon & Leclerc*, quai des Augustins, *Pissot*, quai de Conti; 1766: TOM. IV; *in-folio*.

Nous avons déjà parlé plusieurs fois de ce grand & superbe ouvrage, dont le succès répond au mérite de l'auteur & à la perfection de son travail. Nous nous disposons à en donner un jour plusieurs grands extraits: nous attendons pour cela que le livre soit arrivé à sa fin. Le tom. 4, qui vient de paraître, commence par la lettre L, & finit par la lettre M. Dans les mille pages *in-folio* que renferme ce volume, le lecteur trouve tout ce qui peut piquer sa curiosité dans l'histoire naturelle, civile, religieuse,

70 MERCURE DE FRANCE.

littéraire & militaire des pays, villes & villages de France, dont les noms commencent par ces deux lettres.

DE la population de la France; par M. l'Abbé *Expilli*, Chanoine Trésorier en dignité du Chapitre royal de Tarascon, des académies royales des sciences & belles-lettres de Lorraine, de Prusse, &c. à Amsterdam, & se trouve à Paris, chez *Desaint & Saillant*, rue Saint Jean-de-Beauvais, *Bauche*, quai des Augustins, *Hérissant*, rue S. Jacques, *Nyon*, quai des Augustins, *Desvilly*, rue Saint Jacques; 1766: SECONDE PARTIE in-fol. de 220 pag.

Ceux qui désireront connoître & voir d'un coup d'œil combien il y a d'habitans dans chaque province, dans chaque diocèse, chaque ville, chaque bourg, chaque paroisse, chaque village de la France, trouveront à se satisfaire aisément en parcourant ce second ouvrage de M. l'Abbé *Expilli*, qui n'est, pour ainsi dire, que le supplément de celui que nous avons annoncé ci-dessus.

HISTOIRE des guerres & des négociations qui précédèrent le traité de Westphalie, sous le règne de Louis XIII, & le Ministère des Cardinaux *Richelieu & Ma-*

Varin : composée sur les Mémoires du Comte d'*Avaux*, Ambassadeur du Roi Très-Chrétien dans les Cours du Nord, en Allemagne & en Hollande, & Plénipotentiaire au traité de Munster; par le Pere *Bougeant*, de la Compagnie de Jésus. A Paris, chez *Musier* fils, quai des Augustins, au coin de la rue Pavée, à Saint Etienne; & *Durand* neveu, Libraire, rue Saint Jacques, à la Sagesse; 1767: avec approbation & privilège du Roi; 3 vol. in-4°. nouvelle édition.

Aucune histoire n'a fait plus de plaisir, n'a paru écrite avec plus d'élégance, de sagesse, de dignité & d'intérêt, que cet excellent ouvrage, ce livre si connu, si estimé du père *Bougeant*. Cette histoire est d'autant plus estimable, qu'elle a été composée sur des mémoires originaux. Ce livre a été regardé dans le temps comme le plus accompli en ce genre qui ait paru, & le mieux écrit de tous ceux que la société des Jésuites a donnés au public. La matière est curieuse par elle-même; & l'art de l'auteur a su la rendre intéressante. Avec quel goût il arrange les faits, & les points différens des contestations! Avec quelle habileté il réfléchit lui-même sur la conduite des négociateurs, démêle leurs vues, & peint leurs caractères. Son lecteur

72 MERCURE DE FRANCE.

croit lui-même assister au congrès , & être en quelque sorte plénipotentiaire. Ce livre est donc nécessaire à tous ceux qui veulent être instruits des intérêts de l'Europe. On y apprend les ressorts & les finesses de la négociation , & la manière de se conduire avec les négociateurs dissimulés , profonds & rusés.

ELOGE historique de M. le Comte de Caylus , lu à la rentrée publique de l'Académie royale des inscriptions & belles lettres, le mardi 3 Avril 1766 ; par M. le Beau , Secrétaire perpétuel de la même académie : in-4°. de 24 pages.

Les principaux événemens de la vie de M. de Caylus , les divers traits qui caractérisent son esprit & son âme , les différens genres de connoissances qu'il a cultivées , ont déjà fait le sujet de quelques articles de notre journal. L'éloge historique de ce savant par M. le Beau , offre à peu près les mêmes objets ; mais ils y sont présentés avec cet ordre , cette élégance , cet intérêt , cette intelligence , ce choix que fait si bien employer l'illustre Secrétaire de l'Académie des inscriptions & belles lettres.

HISTOIRE de la nouvelle York , depuis la découverte de cette province jusqu'à notre siècle , dans laquelle on rapporte

porte les démêlés qu'elle a eus avec les Canadiens & les Indiens ; les guerres qu'elle a soutenues contre ces peuples ; les traités & les alliances qu'elle a faits avec eux , &c. On y a joint une description géographique du pays , & une histoire abrégée de ses habitans , de leur religion , de leur gouvernement civil & ecclésiastique , &c. par *Villiam Smith* , traduite de l'anglois , par *M. F.* A Londres , & se trouve à Paris , chez *Augustin-Martin Lottin l'aîné* , Imprimeur - Libraire de Monseigneur *le Dauphin* , rue S. Jacques , au Coq ; 1767 : vol. in-12.

Tout ce qui peut contribuer à la connoissance de l'histoire des nations , doit être favorablement accueilli. Indépendamment de cette raison générale , l'histoire de la nouvelle York présente des détails curieux , qui ne se trouvent point ailleurs. Ils y sont exposés d'une manière intéressante , & capable de faire impression par l'air de vérité qui y règne.

L'ETOILE flamboyante , ou la Société des Francs Maçons , considérée sous tous les aspects ; à Francfort , & se trouve à Paris , chez *Antoine Boudet* , rue S. Jacques ; 1766 : deux vol. in-12.

Si l'on en croit tout ce que dit l'auteur

Vol. II.

D

de ce livre , il ne sera plus nécessaire désormais d'entrer dans l'ordre des Francs-Maçons , pour en savoir tous les secrets , toutes les pratiques , tous les réglemens , tous les usages , toutes les cérémonies ; enfin , nous doutons qu'il y ait dans le monde un Franc-Maçon aussi instruit des affaires de l'ordre , que le seroit un lecteur qui , sans être Franc-Maçon , auroit lu le livre dont il s'agit.

LE Chrétien du temps , confondu par les premiers Chrétiens , rédigé par l'auteur de la jouissance de soi-même. A Paris , chez *Nyon*, Libraire , quai des Augustins , à l'Occasion ; 1766 : avec approbation & privilège du Roi ; un vol. in-12.

Les pieux ouvrages de M. de *Caraccioli* lui ont fait en ce genre une si grande réputation , qu'il étoit difficile de choisir une meilleure main , pour la rédaction d'un ancien livre de dévotion , intitulé *le Chrétien du temps*. Les excellentes vérités que cet ouvrage contient , ont attiré l'attention des âmes dévotes ; mais il falloit en rajeunir le style , lui donner une nouvelle forme , & l'accommoder enfin au temps présent. C'est ce qu'a fait avec succès M. de *Caraccioli* , si connu par ses ouvrages de piété , de religion & de morale.

FORMULES de médicamens , usitées dans les différens hôpitaux de la ville de Paris , avec leurs vertus , leurs usages & leurs doses. A Paris , chez *Despillly* , Libraire , rue S. Jacques , à la Croix d'or ; 1767 : avec approbation & privilège du Roi ; vol. in-12 , se vend 3 liv. relié , & 2 liv. 10 s. broché.

Rien ne paroît plus utile aux jeunes Médecins , que d'avoir sous la main de bons modèles de compositions médicales , pour la cure des maladies. Le recueil des formules usitées dans les différens hôpitaux de la capitale du Royaume , doit être sans contredit le moyen le plus propre à remplir complètement cet objet. C'est le résultat des réflexions & de l'expérience de plusieurs Médecins très-exercés dans l'art de guérir , qui ont formé un précis de tout ce qu'il y a de plus efficace pour la guérison des malades.

INSTITUTIONS géographiques , par M. *Robert de Vaugondy* , géographe ordinaire de S. M. Polonoise , Duc de Lorraine & de Bar , & de l'Académie royale des sciences & belles-lettres de Nancy. A Paris , chez *Boudet* , rue S. Jacques ; *Desaint* , rue du Foin S. Jacques ; 1766 : avec approbation & privilège du

D ij

76 MERCURE DE FRANCE.

Roi ; vol. in-8°. avec des planches gravées.

On peut puiser dans cet ouvrage les vrais principes de la géographie. Il est divisé en deux parties ; la première regarde la géographie spéculative ; la seconde, la géographie pratique. Ce livre n'est pour le fond que l'*Introduction de Guillaume Samson*, fameux géographe, retouchée d'abord par différentes personnes, & en dernier lieu, avec un nouveau titre, par M. Robert de Vaugondy. C'est de lui-même que nous apprenons ces détails littéraires & typographiques.

L'ANTIQUITÉ justifiée, ou réfutation d'un livre qui a pour titre : *l'Antiquité dévoilée par ses usages*. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Vallat la Chapelle, Libraire, sur le perron de la Sainte Chapelle, au Palais ; 1766 : vol. in-12 de 200 pages.

Le livre de feu M. Boulanger contient plusieurs propositions, plusieurs réflexions, plusieurs opinions, plusieurs raisonnemens qui ont paru mériter une juste critique ; & cette critique est l'ouvrage même que nous annonçons.

ESSAI sur l'histoire de Normandie, de-

puis l'établissement du premier Duc *Rollon* ou *Robert I.* jusqu'à la bataille d'*Hasting* inclusivement. Précédé d'un discours préliminaire sur les exploits des anciens Normands avant *Rollon* ; par un Page du Roi. A Amsterdam, chez *Merkus & Arkstée*, Libraires ; 1766 : un volume in-12.

On ne devoit pas s'attendre de la part d'un jeune Page , à des recherches aussi profondes que celles qu'offre un pareil ouvrage. L'esprit de discussion & l'érudition la plus sombre, sont rarement le partage d'un homme de cet état ; & ce qui est plus rare encore , c'est le succès avec lequel le jeune auteur s'est tiré de ce genre d'écrire , grave & sérieux.

CATON d'Utique, tragédie de M. *Addisson*, traduite de l'Anglois, par M. *Guillemard* , écrivain de la Marine & des Classes, Secrétaire de l'Intendance de Marine en Bretagne. A Brest, chez R. *Malassis* , Imprimeur ordinaire du Roi & de la Marine ; & se vend à Paris, chez *Durand*, Libraire, rue S. Jacques, à la Sageffe ; 1767 : avec approbation ; in-8°.

Tout le monde connoît l'éloge qu'a fait M. de *Voltaire* de la tragédie de *Caton*, par M. *Addisson*. Il étoit bien capable d'engager quelque jeune poëte à la tra-

78 MERCURE DE FRANCE.

duire dans notre langue. C'est ce qu'a fait *M. Guillemard*, en assez bons vers, & en conservant dans sa traduction la plupart des beautés de l'original. On doit aussi dire, à la gloire de son Imprimeur, qu'il a parfaitement réussi dans la partie typographique.

OCTAVE & le jeune *Pompée*, ou le Triumvirat, avec des remarques sur les proscriptions. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez *Lacombe*, Libraire, quai de Conti; 1767 : in-8°.

Cette pièce a été jouée il y a quelques années; & on en trouve un court extrait dans un des derniers almanachs des théâtres. On y a joint des notes très-curieuses, & qui sûrement partent d'une bonne main. Ces notes sont terminées par un autre morceau très-bien fait, sur les proscriptions. En général, ce recueil mérite d'avoir place dans le cabinet d'un homme de goût.

PRÉCIS pour *M. J. J. Rousseau*, en réponse à l'exposé succinct de *M. Hume*: suivi d'une lettre de *Madame D.* à l'auteur de la justification de *M. Rousseau*; 1767 : in-12 de 120 pages.

Plusieurs personnes desireront de connoi-

tre à fond le sujet de la querelle entre M. *Roussseau* & M. *Hume*. Pour cet effet il faut se procurer toutes les pièces du procès ; & celles que nous annonçons pourront donner quelques notions, quelques connoissances qui contribueront à mettre le lecteur en état de prononcer sur cette grande affaire. On en trouve des exemplaires chez la veuve *Duchefne* , rue S. Jacques , au temple du Goût.

LES Orphelins ; conte morale , mis en action en forme de pièce dramatique , en cinq actes & en prose ; par M. D. C. A Paris , chez *Lacombe* , Libraire , quai de Conti ; 1767 : in-8°. de 120 pages.

Ce n'est point ici une comédie ; l'auteur paroît n'avoir eu d'autre but , en composant cet ouvrage , que de rassembler sous un même point de vue , différens traits de bienfaisance & de probité. Pour éviter les longueurs trop souvent inséparables d'une simple narration , il a cru devoir mettre la sienne en dialogue , & sous la forme d'une pièce dramatique.

NOTES sur la lettre de M. de *Voltaire* à M. *Hume* ; par M. L. . . . On en trouve quelques exemplaires chez *Lacombe* , Libraire , quai de Conti ; 1767 : in-12 de 32 pages.

30. MERCURE DE FRANCE.

Ces notes ne sont pas plus favorables à M. *Roussseau*, que le texte même; & nous les croyons de la même main.

DEUX épîtres de *Clément Romain*, disciple de *Pierre*, Apôtre : tirées, pour la première fois, d'un manuscrit du nouveau testament Syriaque, & publiés avec la version latine à côté; par *Jean-Jacques Vefstin*. A Leyde, de l'Imprimerie d'*Elie Luzac* le jeune, en 1752. *Dua epistola CLEMENTIS ROMANI, discipuli PETRI, Apostoli: quas ex codice manuscripto novi testamenti Syriaci nunc primum erutas, cum versione latinâ apposita: edidit Jo. JACOBUS VETSTENIUS; Lugduni Batavorum, typis ELIÆ LUZAC, jun. 1752: seconde édition françoise & latine; 1763: in-8°. de 76 pages.*

Ce peut être ici un morceau très-curieux pour les amateurs des écrits de ce genre.

Oraison funèbre du Sérénissime Prince Monseigneur *Louis de Bourbon*, Dauphin de France, fils de *Louis XV le Bien-Aimé*; prononcée au Service solennel que le Corps de la Nation Françoise, résidant à Cadix, a fait célébrer pour le repos de son âme, dans l'église des RR. PP. Carmes déchauffés de cette ville, le 6 Mars 1766;

par M. *Joseph-Martin de Gusman*, Docteur en Théologie en l'Université d'Osuna, Chanoine Théologal de la sainte église Cathédrale de Cadix, & Examinateur Synodal de l'Evêché; suivie des honneurs funèbres rendus à la mémoire de ce grand Prince, de la description du catafalque, avec les inscriptions, &c. Traduit de l'Espagnol, par M. *Allain*, Maître ès-arts en l'Université de Paris. A Paris, de l'Imprimerie de *Guillaume Desprez*, Imprimeur ordinaire du Roi & du Clergé de France, rue Saint Jacques; 1766: avec approbation & permission; in-4°.

« Monseigneur le Dauphin laisse à
 » l'Eglise, à l'Europe, & à l'Etat,
 » toute la sainteté de sa vie, toute la ré-
 » compense & le triomphe de ses vertus.
 » Vertus héroïques du Sérénissime Prince;
 » récompenses dues à ses mérites. L'un &
 » l'autre nous sont assurés par la providence
 » dans ses enfans; & tels sont les deux
 » points de son éloge funèbre ».

LE Bonheur de l'Hymen, fête donnée par les citoyens dévoués par leurs talens & leurs professions à M. le Marquis de *Saint-Clair*, &c; à l'occasion de son mariage avec Mlle de *Puysegur*, le jour de son arrivée à Reims, le 14 Novembre

D v

82. MERCURE DE FRANCE.

1766. A Reims , chez *Pierre-Nicolas-Antoine Pierrard* , Imprimeur , parvis Notre-Dame ; 1766 : in-4°. de 16 pages.

Ces sortes d'écrits n'intéressent ordinairement que ceux qui en font l'objet. C'est par cette raison que nous n'entrerons dans aucun détail. Les personnes qui désireront plus particulièrement de connoître toutes les circonstances de cette fête, auront recours à l'ouvrage même.

L'HOMME sociable , ou Réflexions sur l'esprit de société ; à Amsterdam , chez *Merkus & Arkstée* , Libraires ; 1767 : in-12 de 54 pages.

Ce petit écrit montre à chaque ligne une âme citoyenne. Tout lecteur que le portrait de ses devoirs flatte , parce que son cœur s'y reconnoît , doit le lire avec plaisir.

L'ANNIVERSAIRE de Mgr le Dauphin , ode par M. *W.... d' A.* A Paris, chez *Vente* , Libraire , Montagne Sainte Geneviève , près les Carmes ; 1767 : in-4°. de 12 pag.

Il y a beaucoup de strophes & beaucoup de zèle dans cette pièce.

ALMANACH des Muses ; 1767. A Paris , chez *Vallat la Chapelle* , Libraire , au Pa-

lais, sur le Perron de la Sainte Chapelle.

Le succès que l'almanach des Muses a eu l'année dernière, nous dispense de parler désormais de ses différens avantages. Les auteurs de cette agréable collection ont fait cette année de nouveaux efforts, pour la rendre plus digne des regards du public. Plusieurs personnes ayant désiré qu'on fît noter les chansons, on s'est rendu à leurs desirs; on a fait graver les plus jolis airs. On y a joint une notice générale de tous les ouvrages de poésie qui ont paru en 1766. Ainsi ce nouveau volume remplit son titre dans toute son étendue. Il contient les meilleures poésies fugitives de l'année; & il donne une idée des autres poèmes. Les auteurs, qui sont certainement des personnes d'esprit, de mérite & de goût, se proposent de suivre le même plan à l'avenir; & l'on verra d'un coup-d'œil, dans cet ouvrage, les différens progrès de la poésie françoise.

CATALOGUE raisonné des tableaux, dessins & estampes, & autres effets curieux, après le décès de M. de *Julienne*, Ecuyer, Chevalier de Saint Michel, & honoraire de l'Académie royale de peinture & de sculpture; par *Pierre Remy*. On a joint

D vj

84 MERCURE DE FRANCE.

à ce catalogue celui des porcelaines, tant anciennes que modernes, des laques les plus recherchées, des riches meubles du célèbre Ebéniste *Boule*, & autres effets, par *C. F. Julliot*. A Paris, chez *Vente*, Libraire, rue & au bas de la Montagne Sainte Geneviève; 1767: vol. in-12.

Quelque considérables qu'aient été les cabinets vendus, depuis qu'on s'est mis dans l'usage de faire des catalogues, ils étoient bien inférieurs à la riche collection de *M. de Julienne*. Nous n'entreprendrons point d'en faire l'éloge, nous craindrions de ne pas répondre à l'idée que le public en a déjà conçue. En effet, il n'étoit pas possible de voir ce fameux cabinet, sans être frappé d'admiration, par la beauté des objets qu'il renferme, & d'étonnement par leur multiplicité. Les François n'ont pas été les seuls à éprouver ces sentimens: les étrangers de toutes les nations, de retour dans leur pays, les communiquoient à leur compatriotes; &, par-là, faisoient naître le désir d'aller voir tant de richesses rassemblées. Chacun y trouvoit à satisfaire son goût: tableaux des différentes écoles, & presque tous d'un très-beau choix; desseins de grands maîtres, estampes, bronzes, figures de marbre, d'albâtre, de porphyre & de terre cuite; des vases de différentes

J A N V I E R 1767. 85

matières ; des porcelaines de toutes les nations & de la plus grande rareté ; des laques de la dernière beauté ; enfin , des meubles précieux , tels que des tables des plus beaux marbres , de pierres de rapports , des cabinets , des gaines , des tables de marquetterie du fameux *Boule* , &c. Nous ne finirions point si nous voulions parler de tout ce qui compose cette riche & unique collection. Nous renvoyons au catalogue , qui est très-bien fait , & qui mettra les amateurs & les curieux à portée de se décider sur le choix des morceaux qui leur conviendront.

LA nouvelle *Raméide* , poëme revu , corrigé & presque refondu ; par M. *Rameau* , fils & neveu de deux grands hommes , qu'il ne fera pas revivre. A Amsterdam ; 1766 : brochure in-8° de 30 pages.

On trouve peu d'exemplaires de cet ouvrage , dont M. *Rameau* ne convient point d'être l'auteur , quoiqu'il n'ait été fait qu'après ses idées.

EPÎTRE AUX ROIS CONQUÉRANS ; EPÎTRE d'un jeune homme qui veut embrasser la profession des lettres : présentées à l'Académie Française pour concourir au prix de poésie de l'année 1766. A Dijon , chez L. *Lagarde* , Libraire , rue de Condé ;

86 MERCURE DE FRANCE.

1766 : avec permission ; in-8° de 26 pages.

Les auteurs ou l'auteur de ces deux épiques ne demeurent point à Paris, & n'y ont peut-être jamais demeuré ; on trouve cependant, dans les ouvrages que nous annonçons, une manière d'écrire qu'on acquiert rarement en province, & qui prouvent que les auteurs se sont familiarisés avec nos meilleurs poètes.

ÉLOGE funèbre de très-haut, très-puissant & excellent Prince Monseigneur *Louis*, Dauphin de France ; par M. l'Abbé *Maur*y. A Sens, chez *Tarbé*, Imprimeur-Libraire. A Paris, chez la veuve *Pierres* & fils, Libraires, rue Saint Jacques, près Saint Yves, à Saint Ambroise & à la Couronne d'épines ; 1766 : in-8°.

« *Louis* consacra son enfance à travailler » à notre édification. *Louis* a consacré le » reste de sa vie à procurer notre bonheur ». Voilà les deux parties de cet éloge.

ABRÉGÉ de l'Histoire de Port-Royal par M. *Racine*, de l'Académie Française ; ouvrage servant de supplément aux trois volumes des œuvres de cet auteur. A Paris, chez *Lottin* le jeune, rue Saint Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie ; 1767 : volume in-12 pet. papier.

La première partie de cette histoire parut dès 1742. L'éditeur explique les raisons qui dérobèrent au public plus de vingt années la seconde que l'on nous donne aujourd'hui, & qui complète entièrement l'ouvrage. On la lit avec satisfaction ; l'on y retrouve tout ce que l'on peut désirer : c'est une belle simplicité ; c'est une élégance non recherchée ; du nombre sans affectation, enfin le même tour & la même aménité dans celle-ci que dans la première. Ce morceau d'histoire, pour le style, est du petit nombre de ceux qui doivent servir de modèle. *Boileau* l'appelloit un chef-d'œuvre. On ne sauroit donc trop le mettre dans les mains des jeunes gens & leur en conseiller la lecture, sur-tout à ceux qui se destinent à écrire dans le genre historique. La première partie faisoit désirer la suite de ce précieux monument ; la publication qu'on vient d'en faire satisfait le vœu du public. Nous comptons donner un extrait de cet excellent morceau d'histoire.

PROBLÈME.

C'est à quoi se réduit tout le titre d'une brochure de 30 pages *in-12*, contre la philosophie, dans laquelle il y a des raisonnemens qui ne sont pas à la portée de tous les lecteurs.

88 MERCURE DE FRANCE.

ÉPÎTRE à la vertu, par M. W. d'A*** ;
in-12 d'environ dix à douze pages.

Les vers qui composent cette épître font l'éloge du cœur & de l'esprit de l'auteur.

TABLEAU historique & politique de la Suisse, où sont décrits sa situation, son état ancien & moderne, sa division en cantons, les diètes, l'histoire détaillée de *Guillaume Tell*, & l'union Helvétique, où l'on voit l'origine, la naissance, l'établissement & le progrès de ses républiques; les mœurs, la politique, la religion, & le gouvernement de ses peuples; avec un état de son commerce, de ses revenus, de sa milice, & un appendice contenant un détail de ses alliés. A Paris, chez *Lottin le jeune*, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie; vol. *in-12* relié en veau, 2 liv. 5 s.

DÉCLARATION de M. DE VOLTAIRE.

J'ai déjà déclaré que je ne suis point l'auteur de la lettre au docteur *Pansophe*; que je voudrois l'avoir faite, & que si j'en étois l'auteur, je l'avouerois hautement. J'ai écrit & j'ai dû écrire la lettre à M. *Hume*.

J'ai dû repousser la calomnie , à l'exemple de M. *Hume* & de M. *d'Alembert* ; car quoi qu'en dise M. *Dorat* , l'agresseur seul a tort ; & le calomnié doit se défendre quand il s'agit de faits & de procédés. Je me suis défendu gaiement ; & lorsqu'on dit la vérité en riant , on ne fait pas rire de soi.

J'ai lu les notes que l'on a imprimées sur ma lettre à M. *Hume*. L'auteur des notes me paroît trop sérieux : il peut savoir mieux que moi les dates des lettres à M. *Dutheil* ; mais je sais mieux que lui, qu'il ne faut point s'appesantir sur les torts d'un homme qui s'est à la vérité rendu malheureux par sa faute , mais qui mérite du ménagement par son malheur même. A Ferney, le 29 Décembre 1766.

V O L T A I R E.

A V I S.

M. *de Machy*, de l'académie de Berlin, qui vient d'être nommé à celle des Curieux de la nature , connu déjà par différens ouvrages accueillis du public , & singulièrement par ses *instituts de Chymie*, ou principes élémentaires de cette science, présentés sous un nouveau jour, 2 vol. in 12 1766, dont nous avons rendu compte

90 MERCURE DE FRANCE.

dans le temps, ouvrira le 16 du mois de Février à 3 heures précises, dans sa maison rue du Bacq, son cours de Chymie, qu'il a entrepris depuis plusieurs années, & qu'il continue toujours avec succès. Il y explique & développe d'une manière nette & précise ses *instituts*. Les deux volumes se trouvent à Paris, chez *Lottin le jeune*, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie.

A V E R T I S S E M E N T.

JEAN-NOËL LELOUP, Libraire, rue & au-dessus de la Comédie françoise, a fait depuis peu l'acquisition d'un fonds assez considérable de livres choisis, qu'il a complété autant qu'il lui a été possible : il offre au public l'usage de cette collection par abonnement. Ce Libraire s'est sur-tout attaché à multiplier les livres d'agrément ; il a rassemblé tous les théâtres françois, les ouvrages de poésie les plus estimés dans notre langue, les meilleurs poëtes Grecs, Italiens, Anglois & Allemands, ou leurs traductions ; les ouvrages choisis de littérature, & grand nombre de romans, depuis l'*Astrée* jusqu'aux derniers qui ont paru. La classe de l'histoire est assez considérable dans toutes ses subdivi-

sions; celles de philosophie, de morale, de politique, de métaphysique, de physique, d'histoire naturelle, de mathématiques & arts, quoique moins abondantes, méritent néanmoins l'attention des amateurs. Les mémoires de l'académie des sciences, le recueil des machines qui en fait la suite, nombre de traités élémentaires, & les dictionnaires historiques & autres, achèvent de rendre cette collection intéressante.

On trouvera aussi dans le cabinet qu'il annonce, toutes les nouveautés d'agrément, les ouvrages & feuilles périodiques, & les mémoires qui paroîtront de quelque importance.

Conditions de l'abonnement.

Le prix de l'abonnement, qui sera payé d'avance, est de 3 liv. par mois, de 15 liv. pour la demi-année, & de 24 liv. pour l'année.

Comme ce n'est qu'en considération du temps, & pour s'attacher ses lecteurs, que le Libraire s'est déterminé à faire une diminution graduelle sur le prix des abonnemens à l'année & à la demi-année, il croit devoir prévenir que les personnes qui se seroient abonnées à l'année ou à la demi-

91 MERCURE DE FRANCE.

année, & qui voudroient quitter avant la fin de leur abonnement, payeront sur le pied de 3 liv. par mois; mais le surplus des sommes qu'elles auront payées d'avance, leur sera exactement rendu.

On donnera jusqu'à six volumes à la fois; mais pour accélérer la circulation des nouveautés, on ne les fournira que volume à volume.

Les abonnés qui se contenteront d'être fournis volume à volume, seront dispensés de toute consignation; ceux qui voudront avoir plusieurs volumes à la fois, auront la bonté de consigner 12 liv. en sus du prix de leur abonnement. Il sera donné reconnoissance de cette consignation, & elle sera exactement rendue à la fin de l'abonnement.

Pour mettre les abonnés à portée de choisir les ouvrages qu'ils voudront lire, il sera fourni à chacun d'eux un catalogue imprimé, en marge duquel ils sont priés de marquer, d'un petit trait de plume, plusieurs articles à la fois, afin qu'au défaut d'un ouvrage qui pourroit se trouver en lecture, on puisse leur en fournir un autre de leur choix. On sent que pour l'exécution de cet ordre de service, il sera nécessaire d'envoyer les catalogues au cabinet, chaque fois que l'on demandera de nouveaux livres.

Pour que les abonnés n'aient pas à attendre les livres qu'ils pourront désirer, on a doublé & triplé les exemplaires d'une grande partie des articles compris au catalogue. On suivra exactement cette méthode à l'égard des nouveautés qui paroîtront.

La première fourniture faite, on ne donnera de nouveaux livres, qu'en recevant les anciens : cette précaution est nécessaire pour éviter la confusion dans le travail & la perte des livres.

Le cabinet sera ouvert tous les jours depuis huit heures du matin jusqu'à une heure après midi, & depuis trois heures jusqu'à huit du soir, à l'exception des fêtes & dimanches.

Le Libraire aura soin d'étudier le goût du public, pour diriger son choix dans les nouvelles augmentations qu'il se propose de faire à sa bibliothèque. Il fera son possible pour satisfaire les abonnés; & il espère que ses soins & son exactitude à remplir les engagements qu'il prend avec le public, lui mériteront un accueil favorable.

M A G A S I N L I T T É R A I R E.

C'EST ici le lieu de rappeler au public le prospectus du *Magasin Littéraire* du sieur

Quillau, rue Christine, attenant à la rue Dauphine, fauxbourg Saint Germain.

On s'est attaché, dans le catalogue du Magasin Littéraire, à faire un choix conforme au goût général des lecteurs. Depuis 1761, époque de son établissement, le sieur *Quillau*, Libraire, s'est appliqué à connoître le genre de livres qui peut plaire le plus généralement. Les romans, les théâtres, la poésie, les voyages, l'histoire, les ouvrages de littérature & de philosophie, &c. forment en grande partie la bibliothèque du Magasin Littéraire, & on a complété, autant qu'il a été possible, l'assemblage de tous ces différens genres.

Les nouveautés intéressantes qui ont paru se trouvent dans le catalogue. On y a désigné l'année où les livres ont été imprimés, afin de mettre le lecteur à portée de connoître & de distinguer les livres anciens d'avec les nouveaux. On continuera d'année en année de faire de nouvelles augmentations & de les publier; & le sieur *Quillau* ne négligera rien pour s'assurer de plus en plus la confiance que le public a bien voulu donner jusqu'ici à l'établissement du *Magasin Littéraire*.

Le *Mercure*, le *Journal des Dames*, le *Journal Encyclopédique*, le *Journal de Verdun*, l'*Année Littéraire*, l'*Avant-Cou-*

reur, ainsi que les Gazettes de France & d'Amsterdam, & les petites Affiches de Paris, se trouvent au Magasin pour les abonnés qui voudront venir les lire, de même que les dictionnaires qu'ils pourront y consulter. Tous ces ouvrages ne s'envoient point en ville.

Pour faciliter le service, dont les détails sont infinis, on propose les conditions suivantes.

Conditions de l'abonnement.

I. On donnera aux abonnés un catalogue sur lequel ils sont priés de désigner, par un trait de crayon en marge de leur catalogue, les articles qu'ils désireront lire, afin qu'à l'absence de l'un, on puisse en fournir un autre; de cette manière les abonnés sont sûrs de lire successivement tous les articles qu'ils auront ainsi désignés. S'il arrive qu'on perde son catalogue, & qu'on en demande un autre, on le payera douze sols.

II. Pour éviter la perte des livres, on n'en donnera point de nouveaux que les anciens ne soient tous renvoyés au Magasin.

III. Les abonnés sont priés très-instamment de ne pas garder les livres un temps

trop considérable, parce que cela empêche la circulation & ôte les moyens de pouvoir les satisfaire aussi promptement qu'on le désireroit. On les prie aussi de donner avis au Magasin Littéraire du changement de leur demeure.

IV. Le prix de l'abonnement pour l'année est de vingt-quatre livres, qui se paient d'avance ; celui pour le mois est de trois livres, qui se paient aussi d'avance.

V. Quand on aura commencé une année ou un mois, si l'on vient à quitter dans le courant de l'un ou de l'autre, on ne pourra rien répéter du prix qu'on aura payé pour l'abonnement.

VI. Les personnes qui voudront se contenter d'un seul volume à la fois ne donneront point d'arrhes ; les autres auront la bonté, indépendamment du prix de l'abonnement, soit à l'année, soit au mois, de déposer douze francs, qui leur seront rendus à la fin de leur abonnement.

VII. Les abonnés qui cesseront leur lecture sont priés d'être exacts à renvoyer leurs livres au moment de l'expiration de leur abonnement, sans quoi leur abonnement courra toujours.

Le Magasin est ouvert tous les jours, depuis huit heures du matin jusqu'à huit heures

heures précises du soir , à l'exception des dimanches & fêtes.

Le sieur *Quillau* fait prises , ventes , achats & catalogues de bibliothèques , & se charge de commissions de livres , tant pour Paris que pour la province.

A V I S

CONCERNANT quelques ouvrages qui se trouvent chez le sieur *PANCKOUCKE* , Libraire , rue de la Comédie Française.

Ces ouvrages sont , 1°. *les Soupirs du Cloître ou le Triomphe du fanatisme* , épître de feu *M. Guimond de la Touche* , à *M. D. M.* seconde édition , grand in-8°. A Londres. Cet ouvrage peut se relier avec tous les poèmes de ce format imprimés chez *Jorry*. Prix 1 liv. 16 sols.

2°. *Elite de poésies fugitives* , dans laquelle on a fait entrer tout ce que nos poètes modernes ont fait de plus parfait , les plus belles odes , les madrigaux , les épîtres & les épigrammes les mieux faites depuis *Roussseau* , les éloges des femmes de notre siècle , les plus distinguées par leur naissance , leur esprit & leur beauté ; & un très-grand nombre de pièces de *Férand* , *la Faye* , *M. de Voltaire* , *M. de Vol. I.* E

98 MERCURE DE FRANCE.

B. . . . & d'autres auteurs, ou qui n'ont jamais été imprimés, ou qui ne se trouvent point dans le recueil qu'on a fait de leurs œuvres. Trois vol. in-12. Prix 6 liv. brochés & 7 liv. 10 sols reliés.

3°. *Fanny ou l'Heureux Repentir*, histoire angloise. Ce joli roman, comparable aux plus jolis contes de M. de Marmontel, est de M. d'Arnaud. Prix 1 liv. 4 sols.

4°. On trouve aussi chez le même Libraire les vrais principes de la lecture, de l'orthographe & de la prononciation françoise, ouvrage singulièrement méthodique, tout propre à faciliter aux jeunes personnes l'intelligence de tous les principes de la langue françoise, & qui réunit toutes les parties d'instruction qui peuvent avoir rapport à cet objet.

5°. *L'Inconnu*, roman véritable ; in-12, 1 liv. 4 sols broché. La Haye ; 1767. Ce roman, composé par deux personnes qui, sous des noms empruntés, cherchoient à se connoître, est intéressant d'ailleurs par la manière dont les lettres sont écrites, & par le mystère qui a servi de ressort à cette intrigue amoureuse.

6°. *DiCTIONNAIRE du vieux langage françois, &c.* Par M. Delacombe. Prix 5 liv. broché & 6 liv. relié.

Cet ouvrage excellent, dont nous avons

rendu un compte avantageux dans le *Mercur* de Novembre 1766, vient d'être réimprimé ; il renferme tous les mots qui ne sont plus en usage , & peut également servir à ceux qui ont le goût de l'ancienne littérature françoise , & qui sont obligés , par état , de lire les anciennes ordonnances de nos Rois , les chartres , &c.

ON trouve chez *Buldet* , Marchand d'estampes , quai de Gesvres , trois jolis fleurons , dessinés par M. *Gravelot* , & gravés par MM. *Prevot* & *Defehrt* ; le premier représente un *Apollon* couché au bas du *Parnasse* & occupé à lire des pièces de vers ; le second représente deux petits enfans entrelassans avec des fleurs plusieurs lyres qui servent d'emblèmes aux différens genres de poésie ; & le troisième représente trois petits enfans qui soutiennent une couronne de fleurs qu'ils se disposent à placer sur un recueil de vers.



ARTICLE III.

SCIENCES ET BELLES-LETTRES.

ACADÉMIES.

Manheim, ce 13 Octobre 1766.

L'ACADÉMIE Electorale Palatine pré-senta il y a quelques jours à LL. AA. SS. Electorales, le premier volume de ses Mé-moires Littéraires, qui vient d'être im-primé, & fit avant-hier sa rentrée publique en présence de son auguste fondateur & de plusieurs Seigneurs de sa Cour. M. *Schoepflin*, Président Honoraire, l'ouvrit par un petit discours latin, lequel étant fini, M. *Lamey*, Secrétaire perpétuel, rendit compte des pièces que l'académie avoit reçues pour les prix de cette année, sur les questions suivantes :

1°. « Quels étoient les sièges, les
 » terres & les droits des Comtes Palatins
 » du Rhin, depuis le partage de l'Empire
 » François, fait à Verdun en 843, jusqu'à
 » ce que Heidelberg devint la capitale du
 » Palatinat ?

» 2°. Si & comment les charbons de
 » terre sont propres à la fonte des miné-
 » raux, & sur-tout de ceux de fer »?

Sur la première question, remporta le
 prix la dissertation qui avoit pour devise :
Prolem sine matre creatam. L'auteur en est
 M. *Cullmann*, licencié ès loix à Guerners-
 heim. Sur l'autre question, il n'y a eu qu'une
 seule pièce, qui n'avoit pas les qualités re-
 quises pour être couronnée.

Les questions pour l'année qui vient,
 sont celles-ci :

« 1°. Y a-t-il des substances qu'on puisse
 » substituer au cobalt pour faire la belle cou-
 » leur bleue de Saxe ? Quelles sont-elles
 » & comment faut-il les préparer ?

« 2°. Quel fut l'état géographique &
 » politique du Duché de Franconie sur le
 » Rhin avant la fin du douzième siècle ?
 » Quelles sont les prérogatives & les terres
 » qui en revinrent à l'Electorat Palatin » ?

Pour l'année 1768, on proposa les deux
 questions suivantes :

« 1°. En quel état se trouvoit l'église de
 » Mayence avant Saint *Boniface* & quel
 » changement y apporta cet Apôtre d'Al-
 » lemagne ? L'église de Worms a-t-elle ja-
 » mais eu la prérogative de Métropoli-
 » taine ?

« 2°. S'il y a une méthode de dégager

» le mercure de sa mine à peu de frais &
 » sans qu'il s'en volatilise une aussi grande
 » quantité que par les voies usitées de nos
 » jours » ?

Les dissertations destinées à concourir
 aux prix, seront adressées franches de port,
 à M. Lamey, Secrétaire perpétuel de l'A-
 cadémie Electorale Palatine des sciences &
 belles-lettres. A Manheim.

M É D E C I N E.

LETTRE à l'Auteur du Mercure.

J'AI lu, Monsieur, dans le Mercure de
 France, du mois de décembre 1766, pag.
 165, le témoignage éclatant que rend M.
 Paris, Docteur en Médecine de l'Uni-
 versité de Montpellier, aux dragées anti-
 vénériennes, au sujet de la guérison d'une
 femme âgée de trente-six ans. Sans être ni
 Médecin ni Chirurgien, j'ai, sans doute,
 le même droit de rendre publiquement
 justice à la vérité. C'est donc pour suivre
 le bon exemple de M. Paris, que je vais
 rapporter simplement dans ma façon de
 m'exprimer, mais d'après le témoignage
 précis de plusieurs Médecins & Chirur-

giens très-éclairés, un fait dont je suis moi-même le premier témoin, avec d'autres Officiers de la bouche du petit Commun. Nous connoissons tous le malade; nous avons vu la maladie & la guérison; ainsi nous n'attestons rien dont nous n'ayons la plus grande certitude.

Le fujet dont il s'agit, Officier depuis quarante ans au petit commun, est âgé de cinquante-six ans: il étoit affligé depuis vingt-quatre ans d'ulcères profonds qui s'étendoient sur toute la cuisse & la jambe gauche. Il n'a cessé, pendant tout ce temps, de faire les remèdes que les Médecins & les Chirurgiens lui indiquoient; il a été long-temps à la Charité de Versailles, à celle de Fontainebleau & à celle de Compiègne, sans aucun succès; si un ulcère se cicatrifioit d'un côté, il s'en formoit de nouveaux de l'autre. Il avoit même à la cuisse trois trous qui en découvroient l'os; toute cette partie étoit dure comme un caillou, & noire; elle rendoit une odeur qu'il n'étoit pas possible de supporter. Le malade, désespéré de son état, consulta M. *Andouillé*, premier Chirurgien du Roi, en survivance. L'avis de ce grand praticien fut, que quoiqu'on ignorât la cause du mal, il falloit que le malade passât les grands remèdes, que c'étoit l'unique ressource

qu'on pût employer. Le malade m'ayant fait part de l'avis de M. *Andouillé*; comme je suis instruit de longue main, par le rapport de beaucoup de gens de ma connoissance & de mes amis, que le remède du sieur *Dibon*, Chirurgien-Major des Cent-Suisses de la Garde du Roi, pour la guérison des maladies vénériennes, est aussi benin qu'efficace, je lui conseillai d'y avoir recours. Il me crut heureusement pour lui, il se mit entre les mains du sieur *Dibon*, & il a été radicalement guéri dans l'espace de six semaines. Nous fûmes également surpris tous nos Messieurs & moi, de voir ce malade, à la sortie des remèdes, aussi bien portant que s'il n'avoit jamais eu aucune indisposition. Je ne dois pas laisser ignorer que le sieur *Dibon* fit d'abord beaucoup de difficulté d'entreprendre le malade, non-seulement parce qu'il étoit incertain de la nature du mal, mais parce qu'il voyoit dans le sujet, qui étoit aussi décharné qu'un squelette, un épuisement général.

Il me paroît intéressant pour le bien public, qu'une guérison de cette nature soit rapportée dans un journal où l'on s'attache à célébrer les grands succès en ce genre.

J'ai l'honneur d'être, &c. ARDELIN.

FEUGERE, Ecuyer du petit Commun
du Roi, abonné au Mercure.

RECHERCHES sur le tissu muqueux.

Nous avons dit dans le Mercure de décembre, que nous ne nous bornerions point à la simple annonce du traité de M. de Bordeu, sur le tissu muqueux (1); & nous allons remplir notre engagement, non pas en tentant une analyse qu'un Médecin seul est en état de faire, & que nous aurions reçue avec plaisir d'un de ceux auxquels nous avons entendu louer l'ouvrage; mais en citant quelques passages, & en présentant quelques observations qui n'excéderont pas nos connoissances, qui seront du goût du plus grand nombre de nos lecteurs, & qui conviendront même à ceux qui, livrés de bonne foi à l'étude de la médecine, souhaitent ardemment qu'on la délivre des ténèbres que l'ignorance a rassemblées, & que le charlatanisme épaissit encore. On voit que M. de Bordeu a été animé de ce desir, & qu'il n'a été déterminé à écrire par aucun autre motif; il a conçu que la vérité ne pouvant sortir que du choc des opinions, il ne devoit pas prétendre à subjuguier

(1) Voyez le Mercure de décembre, page 136, à la fin de l'annonce des livres.

celle de ses confrères ; mais qu'il ne falloit pas aussi qu'il soumit la sienne à l'autorité risible des dogmatiques , à l'empire aveugle de l'habitude , & à la règle si souvent dangereuse de la pluralité des voix : il s'est expliqué sur la liberté qu'il laissoit aux autres , & sur celle dont il vouloit jouir lui-même , dans son épi-gramme tirée de *Baillou* (2).

Nous devons ajouter que c'est avec cette liberté , précieuse au progrès de la philosophie , & sans laquelle on ne parviendra jamais à détruire ni les maladies du corps , ni celles de l'âme , que M. de *Bordeu* a composé plusieurs ouvrages , entr'autres un *Traité sur le poulx* , dont l'envie n'a pu arrêter le succès , & dont *Wanſwieten* fait l'éloge , parce qu'il a vu les observations qui y sont répandues se confirmer sous ses yeux. Ce *Traité* est devenu un livre classique pour les écoles de *Montpellier* , & il a fait naître l'article *Poulx* dans l'*Encyclopédie* , qui est aussi solide que bien écrit : c'est à cette sage indépendance , qui amène de nouvelles connoissances , & qui détruit d'anciennes erreurs , que nous devons des recherches

(2) « *Suum cuique judicium , & omnes , pro
suo quisque arbitrato , aliter atque aliter , eadem
de re sentiunt.* »

sur quelques points d'histoire de la médecine , où l'on trouve un grand nombre d'idées fortes , de discussions approfondies , de conséquences lumineuses , & où celui qui fait cas de la bonne logique , remarque avec satisfaction un esprit de doute pour les axiômes , & de confiance dans les observations. C'est ce même esprit qui a dicté les recherches sur le tissu muqueux ; cet ouvrage est précédé d'un avis de l'éditeur qu'il ne faut pas passer , parce qu'il est rempli de réflexions qui doivent bien étonner & le Médecin qui trompe avec son art , ou qui est trompé par lui , & le malade qui lui donne sa confiance. « L'auteur sentir (dit-on) enfin ,
 » à force de voir des malades , & croyant
 » avoir acquis de l'expérience , qu'il n'a
 » voit acquis en effet que l'habitude de
 » compter les malades , dont les uns résis-
 » toient à ses remèdes , & les autres suc-
 » comboient. Etoit-ce là avoir de l'expé-
 » rience en médecine , connoître les ma-
 » ladies , & les traiter avec les connoissan-
 » ces nécessaires ? Quelque Médecin ne
 » s'est-il donc jamais proposé ce problè-
 » me ? L'auteur est parvenu au point d'en
 » faire l'objet principal de sa pratique.
 Il a cru démêler qu'on fait en général
 trop de remèdes ; que des idées systé-

108 MERCURE DE FRANCE.

» matiques & de la compassion des Méde-
 » cins, combinées avec la peur des mala-
 » des & les usages nationaux, il résulte le
 » plus souvent des manœuvres plus étran-
 » ges les unes que les autres : ces manœu-
 » vres sont cause qu'aucun Médecin ne
 » peut bien connoître les maladies, &
 » qu'aucun malade ne peut en guérir bien
 » complètement, ni même, s'il faut le
 » dire, mourir tranquille lorsque son heure
 » est venue ».

Cette dernière pensée est aussi coula-
 geuse que philosophique ; on nomme
 dans cette espèce de préface plusieurs Mé-
 decins, qui, autrefois compagnons d'é-
 rude, & actuellement amis de *M. de Bordeu*,
 sont aussi attachés que lui à la médecine
 d'expectation, qu'ils pratiquent dans dif-
 férentes villes du royaume : on cite en-
 suite un passage du Journal de médecine,
 dans lequel *M. Desbret*, Médecin à Cus-
 set, s'exprime ainsi : « je pense qu'il vaut
 » beaucoup mieux ne pas passer aux yeux
 » du vulgaire pour fort habile, en pré-
 » crivant beaucoup de remèdes, & en
 » tuant les malades, que de paroître un
 » Médecin ordinaire, en les guérissant
 » sans remèdes : les succès constans du
 » Médecin, qui gagne du temps en tem-
 » porisant, lui feront à la longue une répu-

» tation sûre & brillante , tandis qu'on se
 » lasserait de mettre sur le compte des mala-
 » dies , les mauvais succès des Médecins
 » qui accablent leurs malades de drogues ».

M. *Desbret* a sans doute (dit l'éditeur)
 été frappé de la vanité de cet axiôme ,
sola remedia sanant , qui a inutilement
 importuné & fait malheureusement périr
 tant de monde. C'est ce dont M. *de Bordeu*
 voudroit que ses contemporains s'occu-
 passent ; c'est ce qui l'engage à proposer
 ses doutes avec la vraie modestie , qui est
 l'apanage du vrai talent , & dont il n'y a
 que les demi-savans qui puissent & qui
 veuillent se passer. Forcés , comme nous
 l'avons dit , d'abandonner la dissertation
 anatomique de l'organe cellulaire à ceux
 que leur état ou leurs études attachent aux
 matières de ce genre , nous rapporterons
 deux faits très-simples , mais très-intéres-
 sans , parce qu'ils indiquent la doctrine
 de l'auteur , qu'ils présentent des consé-
 quences générales , & qu'ils prouvent la
 cruauté ridicule des méthodes qui ne sont
 que trop universelles. « J'étois fort jeune
 » encore , & le quatrième Médecin d'un
 » malade attaqué de la fièvre , de la dou-
 » leur de côté & du crachement de sang ;
 » je n'avois point d'avis à donner. Un des
 » trois consultants proposa une troisième

110 MERCURE DE FRANCE.

„ saignée (c'étoit le troisième jour de la
 „ maladie). Le second proposa l'émétique
 „ combiné avec un purgatif, & le troi-
 „ sième, un vésicatoire aux jambes. Le
 „ débat ne fut pas petit, & personne ne
 „ voulut céder. J'aurois juré qu'ils avoient
 „ tous raison. Enfin on aura peine à croire
 „ que, par une suite de circonstances inu-
 „ tiles à rapporter, cette dispute intéressa
 „ cinq ou six nombreuses familles parta-
 „ gées comme les Médecins, & qui pré-
 „ tendoient s'emparer du malade; elle dura
 „ en un mot jusqu'au septième jour de la
 „ maladie; cependant, malgré les terri-
 „ bles menaces de mes trois maîtres, le
 „ malade réduit à la boisson & à la diette
 „ guérit très bien : je suivis cette guérison
 „ parce que j'étois resté seul; je la trouvai
 „ tracée par l'école de Cos, & je m'écriai :
 „ c'étoit donc la route qu'il falloit prendre ».

Dans la seconde histoire, *M. de Bordeu*
 nomme les acteurs, parce qu'ils étoient
 sur un plus grand théâtre que les trois
 autres docteurs.

„ Les *Serane*, père & fils, étoient Mé-
 „ decins de l'hôpital de Montpellier : le
 „ fils étoit un théoricien léger, qui savoit
 „ par cœur, & qui redisoit continuelle-
 „ ment tous les documens de l'inflamma-
 „ tion, comme ces enfans qui vous répé-

„ rent sans cesse , & avec des airs plus ou
 „ moins niais : *la cigale ayant chanté tout*
 „ *l'été*, &c. *Maître corbeau sur un arbre*
 „ *perché*, &c. *Serane* père étoit un bon
 „ homme qui avoit été instruit par de
 „ grands maîtres : il avoit appris à traiter
 „ les fluxions de poitrine avec l'émétique ,
 „ il le donnoit pour le moins tous les deux
 „ jouts avec ou sans l'addition de deux
 „ onces de manne. C'étoit son grand che-
 „ val de bataille ; je le lui ai vu lâcher plus
 „ de mille fois & par-tout & pour tout.
 „ Le fils se proposa de convertir le père &
 „ de le mettre à la mode ; c'est-à-dire , de
 „ lui faire craindre la *phlogose*, l'*érétisme*,
 „ les *déchirures des petits vaisseaux*. Le
 „ cher père tomba dans une espèce d'indé-
 „ cision singulière ; il ne savoit où donner
 „ de la tête ; il tenoit pourtant ferme con-
 „ tre la saignée : mais lorsqu'il étoit au-
 „ près d'un malade , il murmuroit , & s'en-
 „ alloit sans rien ordonner : je l'ai vu à
 „ plusieurs reprises apostropher son fils
 „ avec vivacité , & lui crier , lorsqu'il
 „ auroit voulu donner l'émétique, *mon fils*,
 „ *vous m'avez gâté*. Jamais cette scène
 „ singulière ne sortira de ma mémoire ;
 „ je lui ai bien de l'obligation ! & les
 „ malades de l'hôpital lui en avoient aussi
 „ beaucoup. Ils guérissoient sans être pres-

112 MERCURE DE FRANCE.

» que saignés, parce que le vieux *Serane*
 » n'aimoit pas la saignée ; & , sans prendre
 » l'émétique , parce que le jeune *Serane*
 » avoit prouvé à son père que ce remède
 » augmente l'inflammation. Les malades
 » guérissent , & j'en faisois mon profit.
 » J'en conclus que les saignées que
 » *Serane* le fils multiplioit , lorsqu'il étoit
 » seul , étoient tout au moins aussi inu-
 » tiles que l'émétique réitéré auquel *Se-*
 » *rane* le père étoit trop attaché ».

Comment , après ces aventures , que
 l'auteur a vu dans la suite se répéter dans
 une infinité de circonstances , n'a-t-il pas
 dû , plein de confiance dans la nature ,
 n'adopter de système que le sien , rejeter
 ces axiomes barbares , *principiis obsta ,*
serò medicina paratur ; in extremis , ex-
trema ; melius est dubium , quàm nullum ,
&c. &c. Comment n'a-t-il pas dû dire qu'on
 multiplie trop les remèdes , que les meil-
 leurs deviennent nuisibles à force de les
 presser , & qu'il n'en faut donner aucun
 sans une indication évidente ?

N'oublions pas ce que *M. de Bordeu*
 dit de *M. Tronchin* : « *M. Tronchin* vient
 » de faire réimprimer les ouvrages de *Bail-*
 » *lou* , auxquels il a joint une préface qui
 » en fait l'éloge. Il n'a donc pas cru que
 » *Baillou* fût condamné à l'oubli , dans le-

» quel de grands traités, qui ont tout en-
 » vahi, sembloient devoir se faire tomber.
 » Le suffrage de M. *Tronchin* fait hon-
 » neur à notre médecine : il arrive parmi
 » nous pour partager nos travaux. C'est un
 » citoyen sur lequel la France avoit tou-
 » jours eu des droits. Il se rend à la patrie
 » de ses pères ; il y trouvera parmi les élèves
 » des deux premières *Facultés* du monde,
 » des enfans & des amis de *Baillou*, des
 » compatriotes flattés de se revoir dans le
 » sein de sa patrie naturelle, des ennemis
 » déclarés de ces sectes impérieuses qui
 » nâquirent dans des temps malheureux.
 » Il y trouvera enfin des savans occupés à
 » combattre l'ignorance & les préjugés :
 » puisse M. *Tronchin*, faire goûter de plus
 » en plus la manière de notre *Baillou*, qui ne
 » cessera jamais d'avoir des partisans dans
 » la Faculté de Paris & dans celle de Mont-
 » pellier » !

Cette façon de s'exprimer est noble,
 voilà comme il convient à un vrai Mé-
 decin de louer celui dans lequel il recon-
 noît un talent décidé ; voilà ce qui dé-
 montre que la basse jalousie n'entre pas dans
 l'âme où règne l'amour de l'humanité, &
 voilà l'exemple que devoient suivre ceux
 qui sont moins jaloux d'avancer dans la
 carrière que d'arrêter ceux qu'ils y rencon-

114 MERCURE DE FRANCE.

trent. Nous ne pouvons finir sans former des vœux les plus ardens pour que la doctrine d'*Hypocrate* & de *Baillou* soit plus écoutée , que la nature soit mieux vue , moins contrariée , plus attendue , & que la fureur systématique ne tyrannise pas ceux qui ont été assez généreux pour se dévouer au soulagement de leurs semblables.

Les recherches sur le *tissu muqueux* , sont suivies d'une dissertation sur les *humeurs scrophuleuses* , qui a remporté le prix de chirurgie en 1752 , & qui a beaucoup de rapport avec la théorie de l'organe cellulaire.



ARTICLE IV.

BEAUX-ARTS.

ARTS AGRÉABLES.

DESSEIN

*PRÉSENTÉ à M. le Marquis DE MARI-
GNY, à l'occasion de son mariage.*

ON fait combien les beaux arts se félicitent d'avoir à leur tête, dans M. le Marquis de Marigny, un homme juste, éclairé, sensible, & aussi jaloux qu'eux-mêmes de leurs succès & de leur gloire. Il s'est fait un devoir de vivre au milieu des artistes, de communiquer avec eux, moins en supérieur qu'en ami, & de puiser dans leur commerce intime, des lumières qui, jointes à son goût naturel, l'ont mis en état de les juger avec équité, & de les placer avec avantage. Aussi dans les choix qu'il a faits, dans les grâces qu'il a distribuées, dans les préférences qu'il a données, n'a-t-il jamais entendu de

plaintes ; & la république des arts , toute libre & fière qu'elle est , n'a jamais élevé la voix que pour applaudir à ses décisions. Cette unanimité ne fait pas moins l'éloge des artistes que celui de leur protecteur. L'émulation la plus vive a été le fruit d'une administration si sage. On lui doit l'état florissant des arts dans les temps les plus difficiles. L'Italie elle-même est réduite à nous porter envie ; & tout le reste de l'Europe , pour élever ses monumens , & décorer ses édifices , rend l'hommage à notre patrie de lui demander des talens. Tout récemment encore , un grand Monarque (1), du fond de l'Asie , s'adresse au digne protecteur des arts qui fleurissent en France , pour obtenir que leur savante main exécute ce que la tardive industrie des Chinois n'a fait qu'ébaucher. Tels sont les effets d'une vigilance attentive , & d'une équité clairvoyante dans le choix & l'emploi des hommes , & dans la distribution des récompenses & des encouragemens. Les arts eux-mêmes ne nous désavoueront pas , lorsque nous attribuerons , en partie , à ce que leur donne celui qui les dirige , & à la considération dont il les fait jouir , le noble désintéressement des artistes les plus célèbres. L'Europe en

(1) L'Empereur de la Chine.

voit tous les jours des exemples ; & M. le Marquis de Marigny participe aux éloges qu'elle donne à l'élévation de leurs sentimens.

On ne sera donc pas surpris qu'à l'occasion de son mariage, les talens signalent à l'envi leur zèle, & qu'ils expriment dans leur langage les vœux qu'ils font pour son bonheur.

M. *Amand*, agréé de l'Académie royale de peinture, a été un des premiers à lui offrir son hommage. C'est un dessein au crayon rouge, accompagné d'une pièce de vers, d'aussi bon goût que le dessein, & qui en explique l'allégorie.

Dans le dessein, on voit le Dieu des arts & la Déesse de la beauté se donnant la main. A côté de la Déesse, une des Grâces tient deux colombes, qui se caressent en battant des aîles. Au-dessus de ce groupe, l'Hymen & l'Amour sont enchaînés avec des fleurs. La même guirlande environne les écussons des deux époux, que l'Hymen & l'Amour soutiennent. L'extrémité de cette belle chaîne est dans les mains des Grâces ; & au milieu des airs, une foule d'enfans, qui représentent les Plaisirs, sont occupés à la prolonger, en y ajoutant de nouveaux nœuds de fleurs, dont ils forment une couronne,

Au bas du tableau, & au-dessous d'*Apollon* & de *Venus*, on voit les Arts attentifs à l'événement, qui est le sujet de leur joie.

Nous n'avons pas besoin de dire combien l'allégorie est juste du côté de l'époux; & ceux qui ont vu l'objet de son choix, trouveront la même justesse dans l'emblème des Grâces & de la Beauté.

Voici les vers qui ont accompagné le dessein. Le même artiste qui a fait l'un, a aussi composé les autres.

A M. le Marquis DE MARIGNY, Conseiller du Roi en ses Conseils, Commandeur de ses Ordres, Lieutenant-Général des Provinces d'Orléans & de Beauce, Gouverneur des Ville & Château de Blois, Directeur & Ordonnateur général des Bâtimens, Jardins, Arts, Académies & Manufactures Royales.

DESSEIN ALLÉGORIQUE.

ENFIN l'hymen qu'amour éclaire,
Va ranger sous les étendarts
La beauté qui règne à cythère
Et le Dieu qui préside aux arts.

De ce jour désiré tout annonce la fête ;
 Déjà des deux époux les écussons tracés
 Sont par les jeunes Dieux de fleurs entrelacés.
 D'enfans badins , folâtrons sur leur tête,
 Un essain vif , voluptueux ,
 Dans les airs trace une couronne :
 C'est celle que l'amour aux seuls vrais amans
 donne ,
 Et qui les met au rang des Dieux.

De la beauté compagnes ordinaires ,
 Les Grâces simples & légères
 Achèvent de ferrer ces nœuds :
 Par le frémissement dont s'agitent leurs aîles
 Les gémissantes tourterelles
 Présagent les plus tendres feux.

Des beaux arts le savant cortège ,
 Pénétré des bienfaits du Dieu qui tour à tour
 Et les caresse & les protège ,
 Avec transport voit éclater le jour
 Que l'Hymen a fixé , qu'a préparé l'Amour.

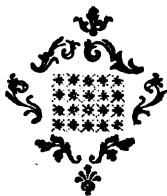
Elèves de ce Dieu , que sa main bienfaisante
 Honore de ses dons , comble de ses faveurs ,
 Déployez les talens que son génie enfante :
 Apprêtez vos crayons , laissez parler vos cœurs.

120 MERCURE DE FRANCE.

Consacrez à jamais au temple de mémoire
L'augure des beaux jours qui lui sont réservés ;
Que vos nobles efforts nous retracent l'histoire
De son zèle pour votre gloire
Et des biens que vous lui devez.

Si de mes sentimens le sincère langage
Donne quelque valeur à mes foibles travaux ,
Daignez en recevoir l'hommage.
Trop heureux si mon cœur emporte l'avantage
D'avoir donné l'exemple à mes rivaux
Et d'avoir ébauché l'ouvrage !

Par son très-humble & très-obéissant serviteur
AMAND , Agréé à l'Académie Royale de
Peinture.



GRAVURE.

G R A V U R E.

*COUP-D'ŒIL général sur la France , par
M. BRIAN , Ingénieur-Géographe du
Roi , pour servir d'introduction au tableau
analytique & géographique de ce Royaume.
Mis au jour & dirigé par le sieur DES-
NOS , Ingénieur - Géographe pour les
globes & sphères , rue Saint Jacques. A
Paris , à l'enseigne du globe & de la
sphère.*

*ÉTAT des cartes qui composent le Tableau ana-
lytique de la France.*

CE tableau, aussi intéressant que cu-
rieux, est composé de cartes enlumi-
nées très-ingénieusement, proprement
exécutées, qui représentent le royaume sous
toutes ses différentes formes de gouverne-
ment, tant civil, qu'ecclésiastique & mi-
litaire. L'ordre que l'on en présente ici,
ne peut qu'exciter les amateurs à jeter un
coup-d'œil réfléchi sur le tableau même.

1. Le frontispice de cet ouvrage repré-
sente la statue équestre que la ville de
Vol. II. F

122 MERCURE DE FRANCE.

Paris a fait élever à *Louis le Bien-aimé*, & la superbe place qui l'environne.

2. Ensuite la division du royaume par ordre alphabétique, & ses gouvernemens, provinces & pays qui en dépendent, avec leurs villes remarquables, & la description des cent quatre-vingt-huit divisions & subdivisions de la France, paroît une projection géosphérique, ou plan trigonographique du royaume, qui contient tous les lieux célèbres par les observations astronomiques qui y ont été faites depuis l'établissement de l'académie royale des sciences; & ceux dont la longitude & la latitude se concluent des opérations géométriques, entreprises par ordre du Roi pour déterminer la figure de la terre. Il y a jusqu'à sept signes distinctifs qui indiquent les différentes manières d'opérer pour déterminer la position des lieux. Les méridiens & les parallèles y sont tracés de cinq en cinq minutes; de façon qu'on peut trouver sur le champ la longitude & la latitude d'un lieu qui aura été observé.

3. La carte qui suit, figure la situation astronomique & terrestre du royaume, puisque l'on y voit entre quels degrés de longitude & de latitude septentrionale il est compris; sous quels climats, & sous quelle zone il est situé.

4. La division du royaume en ses douze anciens gouvernemens, avec les provinces dont ils étoient formés, & les acquisitions qui ont été faites depuis.

5. La division du royaume par gouvernemens généraux & militaires, qui a succédé à celle des anciens gouvernemens, lesquels ne subsistent plus depuis que les Etats généraux n'ont plus lieu en France.

6. Carte de répétition, ou supplément à la division du royaume par gouvernemens généraux, pour faire connoître les différentes provinces & pays qui en dépendent ; par les mêmes couleurs de la carte précédente.

7. Les gouvernemens divisés par lieutenances générales.

8. Les villes de guerre, & places frontières du royaume, avec toutes les autres places de moindre défense.

9. Les arsenaux du royaume, les moulins à poudre, & les eaux minérales.

10. Les Parlemens & Conseils supérieurs, avec l'étendue de leur ressort : entre les Conseils, il en est un qui ne juge sans appel que les affaires criminelles ; c'est le Conseil provincial d'Artois ; quant aux grandes affaires civiles, on en appelle au Parlement de Paris.

F ij

124 MERCURE DE FRANCE.

11. Supplément à la carte des Parlemens, pour donner connoissance des différentes provinces qui sont de leur ressort.

12. Les principautés, duchés-pairies, & non-pairies. Le Parlement de Paris est la Cour des Pairs : ils y ont séance, & jouissent du droit de n'être jugés par aucune autre Cour souveraine. On les distingue en Pairs ecclésiastiques & en Pairs séculiers.

14. Les amirautés, relativement aux ressorts des Parlemens : cette carte donne une connoissance des ports du royaume.

11. La France ecclésiastique, ou divisée par ses Archevêchés, avec les Evêchés suffragans. Entre les premiers, il en est qui ont quelques suffragans hors du royaume ; & au contraire, quelques métropolitains étrangers en ont en France.

15. Supplément à la France ecclésiastique pour connoître de quels diocèses sont les différentes provinces.

16. Les chapitres nobles de l'un & de l'autre sexe.

17. Les Chambres des Comptes & Cours des Aides : c'est dans les premières de ces Cours supérieures que se rendent les comptes des deniers du Roi ; & elles connoissent de tout ce qui concerne son

domaine : les autres jugent des différends qui surviennent à l'occasion de ces mêmes deniers, à la réserve du domaine.

18. Les Cours & Hôtels des Monnoies : les premières étant des Cours supérieures, on y juge en dernier ressort de tout ce qui a rapport aux Monnoies ; & c'est dans les Hôtels ou Chambres de leur Jurisdiction, que l'on fabrique les espèces. Il y a une lettre alphabétique, ou deux, affectées à chacun de ces Hôtels.

19. Les Généralités ou Intendances, avec les Pays-d'Etats : ces Provinces diffèrent en ce que dans les premières on a établi un bureau des Trésoriers de France pour faciliter la recette des tailles, & autres deniers royaux ; & les dernières ont droit de former, sous l'autorité du Roi, des assemblées qui ordonnent de leurs contributions aux charges de l'Etat.

20. Supplément aux généralités, qui désigne les provinces qui y sont comprises, & entre lesquelles on distingue les pays d'Etats.

21. Autre carte des Généralités, augmentée des chef-lieux, des élections, bailliages, territoires, prévôtés, subdélégations, &c.

22. Les Présidiaux du royaume.

23. Les Châtellenies.

F iij

226 MERCURE DE FRANCE.

24. Un supplément aux mêmes , contenant les élections de Chinon & de Loches, dans la généralité de Tours, lesquelles en renferment un très-grand nombre.

25. Les sergenteries qui sont particulières aux généralités de la Normandie.

26. L'étendue de chaque département des maréchaussées.

27. Carte générales de finances , comprenant les différentes Cours supérieures qui en connoissent : les recettes des finances & des fermes ; les eaux & forêts ; les bureaux des domaines, les directions des gabelles, les fermes du tabac, & les greniers à sel.

28. La France considérée dans son commerce intérieur, avec le cours des rivières navigables, & les principales routes.

29. Les Jurisdictions consulaires.

30. La France littéraire : cette carte n'est pas une des moins curieuses. Outre les universités, il y a quinze sortes d'académies, tant civiles que militaires, avec leurs signes distinctifs. Ces académies sont, académie françoise, académies des sciences, des belles-lettres, des beaux arts, de peinture & sculpture, d'architecture, de chirurgie, d'agriculture, des jeux floraux, & de marine : société littéraire, & société littéraire militaire ; école des

fortifications, école d'artillerie, & école de médecine.

31. Les capitaineries des chasses, & les départemens des grands-mâîtres des eaux & forêts. On distingue dans les capitaineries la varenne du Louvre, celles des Princes du Sang; & les chasses tant des ecclésiastiques que des séculiers qui jouissent de ce droit.

32. Les maîtrises générales & particulières des eaux & tables de marbre du royaume.

33. Carte odographique, ou tableau des distances des principales villes du royaume à la capitale, avec les noms des provinces dont ces villes dépendent; & le nombre des postes relatives à Paris comme centre.

34. Autre carte odographique, ou distances de Paris à toutes les capitales, ports de mer, & villes commerçantes de l'Europe, dressée d'après les voyages & les itinéraires les plus exacts.

35. Une grande carte de la France, divisée en routes ses provinces, subdivisée en tous ses bailliages, sénéchaussées, prévôtés, vigueries, chancelleries, & pays subalternes: dressée sur d'excellens matériaux gravés & manuscrits; appuyée du résultat des grands triangles de Mrs Ma-

raldi, *Cassini*, & l'Abbé de la Caille, & sur les observations des astres. Cette carte est fort détaillée, & différens signes caractérisent tous les lieux qui ont les qualifications qu'on vient de nommer.

36, 37, 38, 39. Le petit Neptune François, en quatre cartes, où sont figurées toutes les côtes du royaume, & une partie de celles d'Angleterre, d'Espagne, & d'Italie; avec les ports ou havres, les rades, les bayes, sondes, bancs de sable, rochers, écueils, caps, &c. La projection de cette carte est précisément celle des cartes réduites, la seule vraie & utile pour les navigateurs. Tels sont les différens objets qui constituent l'analyse de la France; analyse beaucoup plus variée que ce que l'on a donné jusqu'aujourd'hui sur ce royaume.

40 à 60. Pour compléter encore mieux ce tableau, il faut ajouter un ouvrage qui est de la plus grande utilité, & exécuté avec beaucoup d'intelligence. Il est intitulé, *l'Indicateur Fidèle*, ou *Guide des Voyageurs*, & dédié à M. *Cassini de Thury*, directeur de l'observatoire royal. Il comprend en vingt-une feuilles ou cartes, toutes les routes royales & particulières de la France, levées géométriquement dès le commencement de ce siècle, & assujetties à une graduation topographique;

avec les villes, bourgs, villages, hameaux, fermes, châteaux, abbayes, ou autres communautés religieuses; églises, & chapelles: les moulins, les hôtelleries; les justices: les limites des provinces; les fleuves, rivières & ruisseaux: les étangs, les marais; les ponts, les gués, les montagnes, les bois; les jardins, parcs, avenues & prairies; en un mot, tout ce qui se rencontre sur les routes. Chaque route est accompagnée d'un itinéraire instructif & raisonné, qui donne le jour & l'heure du départ, la dînée & la couchée, tant des coches par eau que des carrosses, diligences & messageries du Royaume; avec le nombre de lieues que ces différentes voitures font chaque jour. Ces routes sont poussées jusqu'à l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, les frontières d'Afrique, l'Italie, la Hollande, la Suisse & l'Allemagne dans toute son étendue. Il seroit difficile de trouver un ouvrage géographique qui méritât mieux que celui-ci un accueil favorable du public.

Prix de cet Atlas. Volume *in-4°*. contenant soixante cartes, y compris le Guide des Voyageurs, relié, 33 liv. Relié en carton, 32 liv. *Idem*, séparé du Guide des Voyageurs, relié en carton, trente-huit cartes, 18 liv.

LA France considérée sous tous les principaux points de vue, qui forment *le tableau géographique & politique* de ce royaume. Par M. *Brion de la Tour*, Ingénieur Géographe du Roi; *in-folio*, avec privilège: 1767.

Le lavis & l'enluminure des vingt-neuf cartes qui composent cet ouvrage, sont dans un goût nouveau & très-simplifié. On peut ajouter (en attendant que nous puissions en parler plus au long) que ce même ouvrage ne ressemble foncièrement à aucun autre; qu'il renferme en effet un plus grand nombre de provinces, de pays & de départemens qu'aucune autre carte de France; qu'il peut aussi s'adapter & servir d'intelligence à l'état militaire & à l'almanach royal. Le frontispice s'en distribue gratuitement chez l'auteur, maison de M. *Desnos*, au Globe, rue Saint Jacques, où se vend l'ouvrage, ainsi que chez M. *le Breton*, Libraire, au bas de la rue de la Harpe, & chez M. *Gullyn*, Libraire, quai des Augustins, au bas du pont Saint Michel.

Le prix de cette collection en feuilles est de 19 livres; brochée 21 livres, reliée 24 liv.

LE succès aussi éclatant que justement

mérité de la tragédie du *siège de Calais*, ainsi que les témoignages de la reconnoissance des Magistrats de cette ville envers M. de Belloy, auteur de cet ouvrage, sont encore présens sans doute à ceux qui lisent ce journal. On fait également que ces mêmes Magistrats, sensibles à un événement aussi honorable pour l'auteur de cette tragédie que pour leur ville même, ont chargé M. Jollain, agréé de l'académie royale de peinture, d'en transmettre la mémoire à leurs neveux dans un grand tableau destiné à être placé dans leur hôtel de ville. C'est d'après ce tableau, qui, avant que d'être envoyé à Calais, a été exposé à la bibliothèque du Roi & généralement applaudi des connoisseurs, que M. l'Empereur, Graveur de Sa Majesté, vient de nous donner une estampe qui l'associe à la gloire du poëte & du peintre qui ont si dignement célébré les héros de Calais.

Le fond du tableau est rempli par un monument à l'antique, élevé à la gloire d'*Eustache de Saint-Pierre* & des dévoués de Calais : ce qui est indiqué dans un bas-relief où ces braves & fidèles François sont représentés dans le moment où leur vainqueur les envoie à la mort. Les noms des quatre citoyens connus, se lisent encore au-dessus de ce bas-relief ; ceux des

132 MERCURE DE FRANCE.

deux autres semblent effacés , à quelques lettres près , par la vétusté de l'édifice. Sur le devant est un génie porté sur un nuage , tenant un médaillon de *M. de Belloy* , qu'il présente à la ville de Calais , représentée par une femme coëffée d'une couronne murale , qui le reçoit avec attendrissement , & pose au-dessus une couronne civique (1). Au bas est un petit génie assis , tenant d'une main les armes , de l'autre les clefs de la ville , ornées de fleurs de lys , le pied droit appuyé sur un chien , symbole de la fidélité des habitans ; & dans l'éloignement on voit la mer couverte de vaisseaux & bloquée par la flotte d'*Edouart*. La figure de la femme , celle du génie , ainsi que le médaillon de *M. de Belloy* , sont de la plus grande élégance , & forment un groupe dont l'ensemble & les différentes parties ne laissent rien à désirer tant de la part du peintre que de celle du graveur.

Cette estampe , intéressante à tant d'égards , soit pour Calais , soit pour l'auteur qui a fait revivre la gloire des anciens habitans de cette ville , soit pour la nation même , ne pouvoit être dédiée qu'au digne rejetton (2) d'une maison qui , depuis

(1) Ce qui fait illusion aux lettres de citoyens données par la Ville de Calais à *M. de Belloy*.

(2) *Mgr Armand-Joseph de Béthune* , Duc de

J A N V I E R 1767. 133
près d'un siècle & demi , a successivement
donné à cette même ville des Gouverneurs
dont la bravoure & les bienfaits seront
toujours les objets de son amour ainsi que
de sa reconnoissance , & qui a hérité de
leurs sentimens pour elle.

On trouve cette estampe chez *l'Empe-
reur* , Graveur du Roi , rue & porte Saint
Jacques , au-dessus du petit marché.

M U S I Q U E.

*QUATRE nouvelles ariettes de M. le Che-
valier D'HERBAIN. Savoir ,*

LA Pastoralle , ariette pour un dessus
chantant, avec deux violons & violoncelles,
& les parties d'accompagnement séparées ,
prix , 2 l. 8 f.

• **TOINETTE** , ariette d'opéra comique ,
de même prix , 1 l. 16 f.

LES GRÂCES d'Eléonore , ariette de
même prix , 1 l. 4 f.

L'ELOGE flatteur , ariette de même
pour une basse-taille ou taille , prix 1 l. 4 f.

Le tour se trouve à Paris , aux adresses
ordinaires de musique.

Charost , Pair de France , Gouverneur de la Ville
& Citadelle de Calais , &c. &c.

ARTICLE V.

SPECTACLES.

O P É R A.

ON a continué jusqu'au 13 de ce mois *Silvie*, ballet héroïque que le public a suivi avec plaisir depuis le 16 novembre dernier.

Si ceux de nos lecteurs qui ne sont pas à portée de se procurer la lecture entière de ce poëme, veulent prendre la peine de voir l'extrait que nous en avons fait dans le *Mercur* de novembre 1765, après les représentations de cet ouvrage à la Cour, ils concevront facilement par l'agrément des détails, par le ton général de la poésie, que ce drame a dû plaire en beaucoup de parties; nous ajouterons que l'ordre rétabli dans quelques-uns des actes, les retranchemens & quelques additions, ont dû le rendre encore plus agréable aux représentations de Paris, qu'il n'avoit été à celles de la Cour, où néanmoins il avoit déjà eu presque tous les suffrages. Le prologue est sans contredit d'une invention heureuse & pro-

duit un effet généralement applaudi. On doit savoir gré au poëte, de la manière dont ce prologue est lié à la pièce même, quoiqu'il pût faire en soi un sujet particulier. Il y a dans le premier acte des détails agréables, & nous avons déjà cité. Si le deuxième acte est un peu vuide de sujet, on a sçu, l'on peut s'en assurer par le léger extrait que remplir ce vuide, par des actions & des mouvemens, qui produisent une partie du spectacle vif & brillant des danses pantomimes héroïques que nous avons précédemment détaillées. On ne peut se refuser au coloris aimable du 2^e acte, dont le poëte a embelli l'heureuse & adroite imagination de forcer *Silvie* à développer & à déclarer elle-même toute sa tendresse pour *Aminas*, par le ministère de l'Amour en personne, travesti sous la forme d'un jeune chasseur, dans le temple même de *Diane*.

On a senti dès les premiers jours des beautés réelles de musique dans les chœurs, dont quelques-uns font du plus grand effet d'harmonie, & pour ainsi dire à chaque représentation on a découvert de nouvelles beautés & de nouvelles grâces dans plusieurs airs du chant & de la danse. Le rôle de l'*Amour*, dans le troisième acte, est plein d'agrément & de convenance, tant aux jolies paroles qu'il chante qu'au

136 MERCURE DE FRANCE.

genre du personnage. En tout, nous ne pourrions ici que répéter ce que nous avons dit dans le précédent Mercure, sur la variété, la galanterie & l'éclat de ce spectacle; éloge sur lequel nous sommes autorisés par le concours dont l'a honoré le public.

Mlle ROSALIE a joué avec agrément le rôle de *Silvie* dans les dernières représentations de cet opéra. M. CAVALLIER a chanté le rôle d'*Amintas* : il a manifesté des progrès dans l'art de développer son jeu, & sur-tout le zèle qu'il met dans l'étude de son talent. Ce sujet a d'ailleurs une qualité très-estimable, c'est de chanter constamment fort juste.

Mlle FONTENET a joué le rôle de l'*Amour* à la place de Mlle LARRIVÉE. Mlle ROSALIE avoit joué auparavant ce même rôle deux représentations avant que de reprendre le rôle de *Silvie* pour Mlle BEAUMESNIL.

M. D'AUBERVAL, Mlles ALLARD & PESLIN, Mlle GUIMARD & M. GARDEL, n'ont point cessé de danser dans toutes les représentations de cet opéra, à la grande satisfaction du public & des auteurs.

Le 13 du présent mois de janvier, on a donné la 1^{re} représentation de *Thésée*, tragédie opéra, poëme de QUINAULT remis en

musique par M. MONDONVILLE, c'est le même qui avoit été représenté à la Cour dans le dernier voyage de Fontainebleau. Il y a eu la plus grande affluence à la première représentation de cet opéra à Paris ; mais le temps que demande l'impression de notre journal, nous ayant forcé de terminer cet article avant le 15 du mois, nous ne pouvons en rendre compte que dans le Mercure prochain. En attendant, on peut voir le détail que nous en avons donné, immédiatement après les représentations à la Cour, dans le Mercure de Décembre 1765, dans lequel nous avons imprimé l'avertissement que M. MONDONVILLE a placé à la tête de l'édition de ce poëme.

COMÉDIE FRANÇOISE.

GUILLAUME Tell, tragédie nouvelle, a été continuée jusqu'au 3 de ce mois, jour de la septième & dernière représentation ; on trouvera l'extrait de cette pièce à la fin de l'article.

Les tragédies, données depuis le dernier Mercure, ont été *le Cid*, de P. CORNEILLE. *Le Comte d'Essex*, de T. CORNEILLE. *Phèdre*, de RACINE.

138 MERCURE DE FRANCE.

Les comédies, en première pièce, *la Mère coquette*, de QUINAULT. *La Femme Juge & Partie*, de MONIFLEURY. *L'Ecossaise*, de M. DE VOLTAIRE. *Les Bourgeoises à la mode*, de DANCOURT. *L'Enfant Prodigue*, de M. DE VOLTAIRE, deux fois. *Le Malade imaginaire*, de MOLIERE, trois fois. *Le Légataire universel*, de REGNARD. *L'école des femmes*, de MOLIERE. *Le Glorieux*, de NERICAULT DESTOUCHES. *L'Avare*, de MOLIERE. *Les Bourgeoises à la mode*, &c.

On attendoit la première représentation d'*Eugénie*, pièce nouvelle en cinq actes & en prose.



EXTRAIT de GUILLAUME TELL, Tragédie nouvelle de M. LE MIÈRE.

PERSONNAGES. ACTEURS.

GESLER, Gouverneur du Canton d'Uri, *M. DAUBERVALL.*

ULRIC, son confident, *M. PIN.*

GUILLAUME TELL, *M. LE KAIN.*

WALTER FURS, *M. VELENE.*

WERNER STAUFFACHER, *M. BELMONT.*

ARNOLD MELCHTAL, *M. BELLECOURT.*

CLÉOFÉ, femme de TELL, *Mlle DUMESNIL.*

SON FILS, jeune enfant.

Gardes du Gouverneur. Peuple.

La scène est dans le Bourg d'Altdorff.

A C T E P R E M I E R.

MELCHTAL, Suisse du Canton d'Underval, vient trouver *Guillaume Tell* dans le Canton d'Uri. Il raconte à son ami que, pour s'être opposé à une vexation qu'exerçoit, dans les biens de son père, *Gesler* Gouverneur de plusieurs Cantons, sur les instances même de son père, il s'étoit retiré dans les montagnes d'Uri; que *GESLER*, ne trouvant point le fils, avoit tourné

140 MERCURE DE FRANCE.

sa vengeance contre le père , auquel il avoit fait crêver les yeux ; que dans ses ressentimens il cherchoit à tuer *Gessler*. *Tell* l'exhorte à suspendre sa vengeance particulière pour se lier à la cause commune , qui demande , outre la perte du tyran , l'affranchissement de la Suisse.

Il est , *lui dit-il* , d'autres devoirs , d'autres soins pour *Melchtal*.

Donne un effet plus vaste à ta juste furie !

MELCHTAL.

Eh ! qui donc ?

TELL.

La patrie.

Vois l'abîme effroyable où nous sommes tombés.

Vois sous quel joug de fer nos peuples sont courbés !

L'ambition sans frein , l'orgueil , la violence ,

Pour nous persécuter , armés de la puissance ,

Le fardeau des impôts , les emprisonnemens ,

Le pillage , le meurtre & les enlèvemens ,

Sur les moindres soupçons les peines les plus dures ,

La mort multipliée au milieu des tortures ,

Plus d'ordre , plus de loix , nos privilèges vains ,

Le mépris ou l'oubli de tous les droits humains ,

Landerberg & *Gessler* , ces monstres d'injustice ,

Ainsi que deux vautours acharnés sur la Suisse.

Tell n'a point le desir de signaler son nom. Il n'est animé que par l'espérance de faire le bien de son pays; il dit à *Melchtal*, dans un enthousiasme patriotique :

Sans dédaigner l'éclat qui suit la renommée,
 D'un plus pur sentiment mon âme est enflammée.
 On a trop préféré la gloire à la vertu.
 De quelqu'éclat qu'un nom puisse être revêtu,
 Je ne m'occupe point de cet espoir frivole ;
 Ami, pour mon pays, tout entier je m'immole.
 Qu'importe qui je sois chez la postérité.
 Nous affranchir, voilà notre immortalité.
 Que de si grands desseins par nos mains s'accomplissent,
 Que la Suisse soit libre, & que nos noms périssent.

Tell présente ensuite *Melchtal* aux conjurés, & reçoit leurs sermens ; ils se séparent à la vue de *Cléofé*, femme de *Tell* ; elle reste avec lui pour lui parler des raisons qu'elle a de connoître les intérêts communs de la patrie. Elle lui reproche ses entretiens myltérieux avec ses amis.

Un des conjurés revient sur ses pas leur apprendre que le Gouverneur a par-tout de nouveaux espions pour découvrir les mouvemens. *Tell* ne s'ouvre point à sa femme sur cette nouvelle, & la quitte sous prétexte d'examiner ces bruits.

A C T E I I.

LE Gouverneur ouvre la scène avec son confident. Il est indigné, mais peu intimidé de la licence des propos qu'on tient contre son gouvernement. Il étale toutes les maximes du machiavélisme le plus despotique, & prétend réduire le peuple à l'obéissance aveugle. Il veut qu'on respecte jusqu'à ses caprices, & finit par remettre son chapeau à son confident, avec ordre de l'attacher au milieu de la place, & de le faire saluer par tous ceux qui passeront.

Tien, de la liberté tel fut jadis l'emblème,
J'en veux faire un trophée au despotisme même.

Le confident sort avec une partie de la garde du Gouverneur pour aller faire exécuter ses ordres. *Gesler*, resté seul, cherche pourtant quelles peuvent être les causes des fermentations secrètes qui sont dans le peuple. Il se rappelle le châtiment de *Melchtal*, & ne pouvant croire au trouble général, il imagine que ce pourroit être le fils de ce vieillard, qui n'est pas sans crédit dans son Canton, & qui pourroit bien, par ses amis, exciter des révoltes dans le Canton d'Uri. Comme il est dans ses réflexions, se présente à lui *Melchtal* même, qui vient chercher ses amis dans le lieu

où est *Gesler*, qui est le rendez-vous des conjurés, & où l'on a fait remarquer à *Gesler* qu'on avoit vu des Suisses s'assembler. *Melchtal* & *Gesler* ne se connoissent point. Celui-ci fait retirer sa garde pour parler à *Melchtal* & l'entendre avec plus de liberté, espérant peut-être en tirer quelques lumières sur les mouvemens du Canton. *Gesler* cherche à faire parler *Melchtal* sur les dispositions du peuple ; & l'autre, quoique sans s'ouvrir, montre assez quel est le mécontentement général.

Comme *Gesler* commence à s'aigrir de cette conversation, *Ulric*, son confident, arrive & lui montre *Melchtal* dans l'inconnu. *Gesler* le fait arrêter & donne ordre à *Ulric* d'examiner quelles étoient ses menées. Le confident lui dit qu'il ne paroît pas qu'il ait d'intelligences dans la ville, ou, en tout cas, qu'elles seroient sans effet ; que l'on rend hommage dans la place au signe qu'il a donné : ils sortent ensemble.

Tell entre indigné de ce qui se passe dans la place ; il sent redoubler sa fureur d'avoir vu *Gesler* dans le lieu de leurs entretiens ; il apprend d'un des conjurés que *Melchtal* est arrêté, son indignation redouble, & il veut presser le moment de la révolution. Le conjuré lui parle des moyens d'assurer le succès de l'entreprise ; *Tell* se dispose à les prendre ; mais, irrité comme il est contre la tyrannie, il dit à son ami :

Oui , par des coups heureux dignes de nos ancêtres ,

Si des différens ports nous nous rendons les maîtres;
Bornons là nos exploits, sachons être assez grands ,
Pour dédaigner encor le sang de nos tyrans ;
Qu'ils soient traînés par nous jusques sur nos frontières ,

Et marquons à leurs pas ces rochers pour barrières.

A C T E I I I.

Le Gouverneur entre sur la scène furieux. Un seul Suisse a refusé de saluer son chapeau ; on l'a arrêté ; c'est un homme du peuple qui n'est connu que par son adresse à tirer de l'arc. Le Gouverneur donne ordre qu'on amène *Melchtal* pour le confronter avec le nouveau prisonnier. *Tell* arrive enchaîné , parle au tyran avec la fierté d'un citoyen. *Melchtal* & la femme de *Tell* arrivent bientôt après. Le tyran devient plus furieux en voyant que *Tell* & *Melchtal* se connoissent. La femme de *Tell* , suivie de son fils , vient implorer la délivrance de son mari ; mais le tyran , toujours implacable , ordonne à *Tell* de tirer une pomme sur la tête de son fils , en punition de sa désobéissance. On entoure en même temps ce jeune enfant. Le désespoir de la mère , l'indignation du père éclatent. *Tell* offre sa vie pour son fils ; mais le tyran veut être obéi. *Tell* peut mourir

rir , mais il ne sauvera pas son fils , & *Gessler* les fera périr tous deux. *Tell* se voit forcé de consentir à cette horrible épreuve ; il sort suivi des gardes pour aller chercher une flèche , & l'acte finit par cette imprécation de la mère :

Non , tyran , non barbare ; il est un Dieu vengeur,
 Qui ne souffrira pas , dans ce jour plein d'horreur ,
 Que de nouveaux forfaits s'amassent sur ta tête.
 Il en est qu'il permet , il en est qu'il arrête.
 Prends garde , le plus grand de tous les attentats ,
 Et peut-être le seul qu'il ne pardonne pas ,
 C'est de fouler aux pieds la débile innocence ,
 Et ces droits si touchans d'un âge sans défense.
 Tu peux , lâche & féroce , oublier aujourd'hui
 La loi qui dans le cœur trouve le plus d'appui ;
 La plus universelle ainsi que la plus pure ;
 Mais il n'est point d'humains liés par la nature ,
 Point de cœur généreux & fait pour la sentir ,
 Où le cri de mes maux ne doive retentir.
 Chaque mère , témoin de ta rage effrénée ,
 Craignant de ta fureur la même destinée ,
 Me servant contre toi de juge & de soutien ,
 En t'arrachant mon fils , croira sauver le sien.
 Oui , je me flatte encor que tant de violences ,
 Des familles , par-tout , vont armer les vengeances ;
 Et qu'enfin mon pays , purgé de tes forfaits ,
 Du joug de tes pareils sera libre à jamais.

Vol. II.

G

A C T E I V.

LA femme de *Tell* entre échevelée , dans l'abandon du plus horrible désespoir ; elle se jette contre un rocher , où elle reste quelques temps abîmée dans l'anéantissement de la douleur. Son fils est dans la place ; il est peut-être sous la flèche ! quelle situation pour cette tendre mère ! Sa douleur s'exhale en reproches contre le Gouverneur , contre le peuple même qui peut voir d'un œil si tranquille les malheurs de sa famille. Cependant le peuple au loin se disperse. Elle croit son fils mort , lorsqu'un des amis de *Tell* vient la rassurer , en lui apprenant avec quelle adresse *Tell* a sauvé son fils ; la joie des Suisses , le dépit du tyran. Elle sort avec un transport d'allégresse pour courir vers son fils , pour fuir la vue du Gouverneur qu'elle aperçoit de loin , & le conjuré sort en même temps pour profiter des dispositions du peuple , qui sont si favorables à l'entreprise commune.

Cependant *Gessler* n'a point relâché *Tell*. Ce malheureux père arrive avec lui sur la scène, encore entouré de ses gardes , pâle , défait , pouvant à peine soutenir la vue de son tyran , pour éclater aussi contre la tyrannie étudiée de *Gessler*.

Tigre , qui de mon sang brûlois de te repaître ;
Assassin de mon fils , tant que tu pouvois l'être ,

Ta fureur espéroit qu'un coup-d'œil incertain ,
 Que la nature même égareroit ma main ;
 Le Ciel n'a point voulu que mon fils fût ta proie ,
 Il a voulu t'ôter cette barbare joie.

Mais mon cœur s'en est-il senti moins tourmenter ?
 Etoit-ce moins un prix horrible à remporter ?
 On a vu des tyrans exercer la vengeance ,
 Donner, dans leurs transports, la mort à l'innocence ;

Mais calculer ses coups, mais porter dans un cœur
 L'image du danger pire que le malheur ,
 Lui faire ainsi souffrir tous les maux qu'il redoute,
 De ce poison mortel l'abreuver goutte à goutte ,
 C'est un art d'opprimer inconnu jusqu'à toi.

.

Il lui demande sa liberté ; *Gessler* la lui refuse ;
 disant qu'il doit être content qu'on lui laisse la vie.
 Il s'apperçoit en même temps que *Tell* cacheoit
 une flèche sous son habit, il la lui arrache en
 disant :

Traître, tu la caches ; qu'en prétendois-tu faire ?

T E L L.

Ce que j'en aurois fait ?

G E S S L E R.

Oui, réponds, téméraire.

G ij

T E L L.

Si mon malheureux fils eût péri par ma main,
 La flèche que tu tiens t'auroit percé le sein :
 Et de son meurtrier punissant la furie,
 J'eusse encor d'un tyran délivré ma patrie.

G E S L E R à ses gardes.

Qu'on le charge de fers , qu'on l'ôte de mes yeux,
 Allez , délivrez-moi de cet audacieux.
 J'ordonnerai bientôt le supplice du traître.
 Il servira d'exemple.

T E L L à part , en sortant.

Et d'époque peut-être.

Le tyran ne laisse pas de craindre le peuple. La joie qu'on a montrée en voyant l'adresse de *Tell*, l'esprit de révolte qui animoit son prisonnier : il ne veut pas envoyer *Tell* au supplice dans ces momens de fermentation ; il prend le parti de le faire conduire à son château de *Kesfnac* avec *Melchtal* , & de s'embarquer lui-même avec eux.

A C T E V.

LA femme de *Tell* , qui se doute de quelque dessein concerté entre *Tell* & *Melchtal* , court pour amener le peuple contre *Gessler*. *Fürst* , un

des conjurés , l'arrête. Elle lui reproche sa lâcheté d'abandonner ainsi ses amis à leur sort. Elle va montrer aux Suisses , dans ceux qu'on persécute , les soutiens de la patrie. *Furst* , pour empêcher cet éclat prématuré , lui découvre la conjuration , lui fait voir quel seroit le danger de sa démarche. Il s'est chargé d'attaquer le château du tyran , placé sur les hauteurs d'Altdorff ; tandis que *Werne* , autre conjuré , devoit devancer *Gessler* au-delà du lac de Lucerne , où est son château de Culs-nac , & délivrer *Tell*. Il quitte *Cléofé* , la laissant dans l'espérance de revoir son époux. Pendant qu'elle se livre à quelque joie , elle apperçoit le ciel s'obscurcir , elle entend gronder au loin le tonnerre ; l'orage est sur le lac ; elle se tombe dans la plus grande crainte sur le sort de son époux , qui , prêt d'échapper au tyran , va peut-être périr avec lui sous les flots. Cependant l'orage diminue , s'éloigne. *Melchtal* paroît au grand étonnement de *Cléofé*. Il lui raconte comme , étant tous prêts à périr sur le lac , *Gessler* a été obligé d'avoir recours à *Tell* , qui étoit aussi bon pilote que bon archer ; que *Tell* a manœuvré si adroitement qu'il a approché la barque d'un rocher plat qui s'élevoit à fleur d'eau ; que *Tell* & lui se sont élançés hors de la barque , qu'ils ont repoussée d'un coup de pied dans les flots du lac. *Melchtal* est sur le point de quitter *Cléofé* pour aller rejoindre *Tell* , qui est resté vers les rochers pour voir ce

que deviendrait le tyran , lorsque *Gessler* reparait tout-à-coup gravissant le long des montagnes. *Cléofé* se croit perdue , & son mari , prêt à retomber dans les mains de ce monstre ; mais *Tell* arrive tout-à-coup sur les hauteurs des rochers , tue d'un coup de flèche le Gouverneur , crie *liberté*. Le peuple s'assemble de tous côtés ; *Tell* l'exhorte à prévenir la vengeance de l'Empereur *Albert* ; à le laisser s'engager dans les gorges des montagnes avec son armée , où elle est obligée de passer pour leur livrer bataille. Il fait par anticipation le récit de ce qui se passa dans la suite à la fameuse journée de Morgate , & finit sa harangue par le beau serment des Soldats de *Fabius* , qui ne jurèrent pas de vaincre & mourir , mais seulement de vaincre , & tinrent leur serment.

*OBSERVATIONS sur la nouvelle Tragédie
intitulée GUILLAUME TELL.*

SI l'on disputoit à l'auteur de cette pièce les honneurs d'un plein succès , on ne pourroit au moins lui refuser le mérite d'une entreprise hasardeuse pour lui , mais peut-être fort utile pour notre théâtre. C'est aux premiers mortels qu'un génie hardi a fait voler dans un monde étranger , que l'ancien doit tous les avantages des découvertes subséquentes.

Pour multiplier les sources de notre tragique , pour en étendre les limites, M. LEMIERE a osé creuser pour ainsi-dire le sein de la nature , & , sans aucun secours , sans aucun ornement de la fiction, il nous en rapporte un sujet patriotique , entièrement neuf sur notre scène ; il présente à nos yeux un tableau , moins étranger encore par la différence du costume extérieur , que par celle de la constitution essentielle des sentimens sublimes d'honneur & de courage de ses héros.

Mettons, selon notre usage , sous les yeux du lecteur , les différens avis des spectateurs ; indiquons à sa sagacité les points qui prêtent à la discussion , & il prononcera.

Plusieurs critiques n'ont pas regardé le sujet de cette tragédie , comme assez théâtral , ni comme assez majestueux. Des gens obscurs sur la scène , ont dit quelques uns de ces censeurs , peuvent-ils occuper notre attention , & produire notre intérêt ? Eh , mais qu'importe ! Ne pourroit-on pas leur faire la réponse de M. de Voltaire dans *Rome sauvée* ?

Faut-il des noms à Rome ? il lui faut des vertus.

Est-ce un sujet peu digne du cothurne , que celui où il s'agit de délivrer tout un

G iv

pays de la tyrannie, sur-tout lorsqu'il s'enfuit une révolution dont l'effet subsiste depuis plus de quatre cens ans ? D'autres ont trouvé que l'auteur avoit trop servilement suivi l'histoire, & auroient désiré qu'il l'eût enrichi de quelqu'épisode. Par-là, ne l'auroit-il point au contraire fort appauvri ? N'auroit-il point défiguré un sujet simple, & fait pour être réduit à ses élémens ? Quoi de plus philosophique que le tableau qu'il présente au cinquième acte ? Servons-nous des paroles mêmes de l'auteur dans la pièce.

Quel spectacle ! un tyran que la vengeance anime, Forcé d'avoir recours à sa propre victime !

Quel effort d'imagination auroit seulement atteint ce que fournit l'histoire en cet endroit ?

D'ailleurs ce sujet, où la liberté est le premier plan du tableau, un des plus touchans accidens qui puisse entrer dans une tragédie : un père prêt à voir périr son fils, non seulement par la barbarie d'un tyran, ce qui est commun au théâtre, mais par son propre ministère, mais peut-être par sa propre main, se trouvant nécessairement forcé d'exposer à ce danger ce qu'il a de plus cher, pour le sauver.

L'auteur a suivi l'histoire... Sans doute. N'auroit-on pas eu à lui reprocher le contraire, s'il s'en fût écarté en cette occasion? Mais a-t-il trouvé dans l'histoire le premier & le second acte? Y a-t-il trouvé les caractères de *Tell* & de *Melchtal*, surtout le premier, qu'il falloit dessiner avec énergie?

Beaucoup ont pensé que la pièce étoit trop courte. Ce sentiment en feroit peut-être l'apologie. Un mauvais ouvrage, si court qu'il puisse être, paroît toujours d'une longueur insupportable; celui-ci est donc déjà défendu contre ce reproche. Il faut d'ailleurs, en distinguant l'étendue physique de l'étendue morale, examiner si une pièce est complètement remplie ou si elle ne l'est pas. Voilà ce qui détermineroit la brièveté reprochable. Un drame est-il trop court, lorsqu'il y a gradation d'un acte à un autre acte, & qu'ils sont enchaînés par une continuité de choses inhérentes au sujet, lorsqu'il arrive un événement bien marqué, ou un changement de fortune dans chaque acte? Y a-t-il une mesure déterminée pour l'imagination? On nous assure cependant que pour se prêter à ce reproche, qui au fond n'a rien que d'obligeant, l'auteur, à la reprise de sa pièce, ajoutera quelques-

G v

développemens dont son drame peut être encore susceptible. Il y a lieu de croire qu'ils entreront dans l'édition que l'on dit qui s'en prépare, demandée avec empressement par les principaux de la nation Suisse.

Qu'il nous soit permis de conseiller à l'auteur de ne point altérer pour cela la simplicité de son action, & de ne pas s'éloigner de la vérité historique.

Il ne nous est pas plus possible de refuser ici à M. LE KAIN les plus grands éloges, que d'en rapprocher l'expression, de la sublimité avec laquelle cet acteur a saisi & rendu le rôle de *Tell*.

On doit autant de justice à M. BELLE-COUR, sur l'exécution du rôle de *Melchior* dans la proportion où sont entre eux les forces de ces deux rôles.

COMÉDIE ITALIENNE.

ON a quitté la pièce d'*Esope à Cythère* après la neuvième représentation. Il n'y a point eu depuis d'autres nouveautés à ce théâtre.



CONCERTS SPIRITUELS

De la veille & du jour de Noël 1766.

LES motets à grand chœur, donnés ces deux jours, sont *Fugit nox, &c.* de BOISMORTIER ; *Memento Domine David*, tant de fois applaudi, de M. l'Abbé d'HAUDIMONT, Maître de Musique de l'Eglise des SS. Innocens, & le *Deus venerunt*, production qui fait tant d'honneur à son auteur, l'Abbé FANTON.

M. BALBASTRE, dont il devient inutile de faire l'éloge, a exécuté à chacun de ces deux Concerts une suite de noëls, & a reçu du public les marques les plus vives de sa satisfaction.

M. LEONÉ, à qui nous avons eu occasion de rendre justice en parlant du Concert du 8 de ce mois, a exécuté de nouveaux solo de mandoline, & a pleinement confirmé ce que nous avions dit de la supériorité de son talent.

M. BERTHEAUME a donné de nouvelles preuves du sien & de ses progrès, dans l'exécution d'un concerto de violon de M. GAVINIÉS la veille de Noël ; & on a également applaudi le jeune artiste & le compositeur dès long-temps en possession de plaire.

G vj

156 MERCURE DE FRANCE.

Le jour de Noël M. CAPRON a exécuté un concerto de violon mêlé d'airs connus , heureusement choisis , arrangés pour l'instrument , & rendu avec cette sûreté de touche & cette vigueur d'archer qui l'ont mis au rang des gens célèbres qu'on ne se lasse point d'admirer.

Mlle DESCOINS , de l'Académie Royale de Musique , a chanté la veille de Noël , *Quàm bonus Israël* , de LE FEBVRE , & a fait grand plaisir.

Le jour de Noël Mlle FEL , toujours étonnante & toujours la même , a chanté le motet à voix seule , terminé par un chœur , *Cantate Domino* , &c. de la composition de M. KOHAUT , dont nous avons parlé dernièrement ; elle a aussi chanté les principaux récits dans les motets à grand chœur donnés ces deux jours , & a fait par-tout le plaisir le plus vif.

Mlle BEAUMESNIL , de l'Académie Royale de Musique , a chanté , pour la première fois , au Concert la veille de Noël : si elle n'y eût été entendue que ce jour-là , nous serions forcés de nous borner à annoncer son début ; mais , dans le même motet , *Cantate* , &c. de MOURET , qu'elle a chanté aussi le jour de Noël , elle a fait preuve de la précision musicale jointe aux charmes de l'organe , du fini des agrémens & de la sagesse de chant , au point qu'il ne nous est pas permis de dissimuler qu'elle a réuni tous les suffrages & fait désirer très-vivement de l'entendre dans tous les Concerts.

J A N V I E R. 1767. 157

N. B. La surabondance des autres matières a, depuis quelques temps, tellement arriéré ce Journal sur quelques-unes, spécialement sur les nouvelles politiques, que nous nous trouvons, avec beaucoup de regret, forcés de remettre au prochain volume la fin de l'extrait du poëme de la Déclamation Théâtrale.



ARTICLE VI.

NOUVELLES POLITIQUES.

De Constantinople , le premier Septembre 1766.

LES avis qu'on a reçus du Canal confirment ce qu'on a déjà annoncé touchant les dégâts qu'y a occasionnés le tremblement de terre du 5 Août. Le Bourg des Dardanelles, en Asie, a considérablement souffert. La plus grande partie des manufactures de fayance, qui y sont en très-grande quantité, un nombre considérable de maisons, tous les minarets & presque toutes les cheminées ont été renversées, ainsi que vingt-deux moulins, de vingt-trois qui couronnoient la montagne ; en un mot, il n'y a aucun édifice de pierre ou de bois qui n'ait été endommagé. Gallipoli a été plus maltraité encore, & plus de la moitié de la ville ne forme actuellement qu'un amas de ruines. A Cora, gros bourg, situé à l'entrée de la Propontide, sur la rive septentrionale, & composé de plus de huit cents maisons, il n'en reste plus qu'un petit nombre sur pied, & la plupart des habitans ont été ensevelis sous les ruines. L'isle de Ténédos & la ville d'Enos ont aussi beaucoup souffert, & l'agitation de la terre a été très-sensible à Smyrne & à Salonique, où cependant elle n'a causé aucun dommage.

J A N V I E R 1767. 159

De Rome , le 29 Octobre 1766.

On vient d'apprendre la mort du Cardinal Rovero , Archevêque de Turin. Cette mort fait vaquer un deuxième chapeau dans le Sacré Collège , en comptant celui réservé à la nomination du Roi de Portugal.

De Parme , le premier Novembre 1766.

Le Baron de la Houze , Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Christienne auprès de l'Infant , arriva en cette ville le 27 du mois dernier. Le lendemain il eut sa première audience de Son Altesse Royale , à qui il remit ses lettres de créance.

De Gênes , le premier Novembre 1766.

Le sieur Boyer de Fons-Colombe , Ministre Plénipotentiaire & Envoyé Extraordinaire du Roi de France auprès de cette République , eut , le 27 du mois dernier , une audience du Doge à l'occasion de son retour en cette ville.

De Turin , le 6 Octobre 1766.

Hier au soir la Duchesse de Savoye accoucha très-heureusement d'un Prince , qui a été baptisé aujourd'hui : ce Prince , qui a été tenu sur les fonts de baptême par le Duc de Chablais & par Marie-Thérèse , seconde fille du Duc de Savoie , a été nommé Joseph - Benoît - Marie - Placide , Comte de Maurienne.

De Londres , le 31 Octobre 1766.

Le 29 du mois dernier , à environ huit heures.

160 MERCURE DE FRANCE.

du matin, la Reine est accouchée très heureusement d'une Princesse, qui a été nommée Charlotte-Auguste-Mathilde; & elle a été tenue sur les fonts de baptême par le Duc de Portland, représentant le Roi de Danemarck; par la Comtesse d'Eslington, représentant la Reine de Danemarck, & par la Princesse Louise-Anne.

Le Comte de Guerchy, Ambassadeur de France en cette Cour, est revenu ici de Paris le 16 de ce mois, & le lendemain il a eu une audience du Roi: hier, il a présenté à Sa Majesté le Marquis de Fitz-James, fils du Duc de ce nom, qui est arrivé ici la semaine dernière.

Extrait d'une Lettre écrite de Sainte-Marie, & la Jamaïque, le 21 Juillet 1766.

Il y a eu dernièrement ici pendant la nuit un tremblement de terre, le plus violent qu'on ait ressenti dans cette île depuis celui de Port Royal. La première secousse a duré près de quatre minutes: il y en eut cinq autres avant le lever du soleil, mais beaucoup plus légères, & depuis il ne s'est passé aucun jour sans que la terre n'ait paru un peu agitée. On a lieu de présumer que ce tremblement de terre s'est fait sentir dans la plus grande partie des Indes Occidentales. Quelques vaisseaux qui sont arrivés ici ont éprouvé en mer, dans le même instant, un mouvement extraordinaire qui leur a fait croire qu'ils avoient frappé sur un rocher, quoiqu'ils fussent à quatre cents milles de terres.

D'Avignon, le 6 Octobre 1766.

Il a passé ici, la nuit du 2 au 3 de ce mois, un courrier extraordinaire, venant de Rome & allant

en Espagne, qui a laissé des dépêches au Prélat Salviati, Vice-Légat, par lesquelles il a été informé que Sa Sainteté, dans un Consistoire qu'elle a tenu le 26 du mois dernier, a créé Cardinaux les Prélats Calino, Patriarche d'Antioche & Commandeur du Saint Esprit; Oddi, Archevêque de Ravenne; Serra, Auditeur de la Chambre; Banciforte, Président d'Urbain; Pallavicini, Nonce en Espagne; Borromeo, Nonce à Vienne; Panfili, Nonce en France; Simonetti, Secrétaire des Evêques & Réguliers; Parraciani, Archevêque de Fermo; Pirelli, Secrétaire du Concile; Piccolomini, Gouverneur de Rome; Canale, Trésorier général de la Révérende Chambre; & Veteramini, Assesseur du Saint Office. Ces dépêches renfermoient aussi une lettre pour le Prélat Salviati, par laquelle on lui marque que, pour récompenser le zèle avec lequel il a rempli les fonctions attachées à son Gouvernement, Sa Sainteté l'avoit déclaré Clerc de Chambre & Commissaire général des Armes, & lui avoit donné pour successeur dans la Vice-Légation d'Avignon le Prélat Vincentini, Secrétaire de la Congrégation du *Bon Gouvernement*.

F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

De Versailles, le premier Octobre 1766.

Les Députés des Etats de Languedoc furent admis à l'audience du Roi le 29 du mois dernier. Ils furent présentés à Sa Majesté par le Comte d'Eu, Gouverneur de Languedoc, & par le Comte de Saint-Florentin, Ministre & Secrétaire

d'Etat ayant le Département de la Province , & conduits par le sieur de Nantouillet, Maître des Cérémonies. La députation étoit composée , pour le Clergé, de l'Evêque d'Aléth, qui porta la parole ; pour la Noblesse , du Duc d'Uzès , Baron de Florençac ; & pour le Tiers-Etat , du sieur de Guilleminet , Député de Montpellier ; du sieur Boissier , Député d'Uzès ; & du sieur de Joubert , Syndic général.

Leurs Majestés & la Famille Royale signèrent , le même jour , le contrat de mariage du Prince de Henin avec Demoiselle de Monconseil.

Hier le Roi donna une audience particulière au Lord George Lenox , Ministre Plénipotentiaire de la Cour de Londres , qui prit congé de Sa Majesté après lui avoir remis ses lettres de rappel : il fut conduit à cette audience , ainsi qu'à celle de la Reine & de la Famille Royale par le sieur de la Live de la Briche , Introduceur des Ambassadeurs.

Du 4.

Le Comte d'Angivillé , ci devant Exempt des Gardes du Corps de Sa Majesté , Gentilhomme de la Manche de Monseigneur le Dauphin , de Monseigneur le Comte de Provence & de Monseigneur le Comte d'Artois , ayant demandé au Roi la permission de se démettre de cette place , Sa Majesté a nommé , pour le remplacer , le Chevalier de la Billarderie , son frère , Brigadier des Armées du Roi & Exempt des Gardes du Corps de Sa Majesté , Compagnie de Villeroy.

Sa Majesté vient de nommer l'Abbé de Pontevès , Grand Vicaire de Mâcon , à la place d'Aumônier de quartier de Madame , place vacante par la démission de l'Abbé d'Adhémar de Panat , Grand Vicaire de Rhodès & Abbé de Conques.

Du 8.

Le Vicomte de Laval eut l'honneur de remercier le Roi , le 6 de ce mois , à l'occasion du Gouvernement de Compiègne dont il a été pourvu. Le même jour le Chevalier de la Billarderie fut présenté à Sa Majesté par le Duc de la Vauguyon en qualité de Gentilhomme de la Manche de Monseigneur le Dauphin , de Monseigneur le Comte de Provence & de Monseigneur le Comte d'Artois.

Du 11.

Par un Arrêt du Conseil d'Etat , du 5 de ce mois , le Roi a créé six places de Conseillers d'Etat surnuméraires , avec les mêmes fonctions , droits & privilèges dont jouissent les Conseillers d'Etat semestres , auxquels les surnuméraires succéderont lorsqu'il viendra à vaquer quelques-unes des places de Conseillers d'Etat ; & , quant aux places de Conseillers d'Etat surnuméraires qui vaqueront , soit par promotion aux places de Conseillers d'Etat , soit par mort , démission ou autrement , le Roi se réserve d'y nommer , si le bien de la justice l'exige ; cependant Sa Majesté , voulant procurer l'extinction de ces nouvelles places , déclare qu'Elle ne nommera un Conseiller d'Etat surnuméraire que lorsqu'il y aura deux places vacantes , & ainsi successivement ; de sorte que la vacance des six places nouvellement créées ne produira que trois Conseillers d'Etat surnuméraires , lesquels ne pourront être remplacés que dans la même progression , sans qu'après la mort , promotion ou démission des deux derniers qui resteront , il puisse en être nommé un autre en leur place ; voulant Sa Majesté que les six places de

Conseillers d'Etat surnuméraires soient alors & demeurent éteintes & supprimées.

Le Roi a nommé , pour remplir les six places de Conseillers d'Etat surnuméraires , le Président Ogier , ci-devant Ambassadeur du Roi à la Cour de Coppenhague ; le sieur Lescalopier , ci-devant Intendant de Tours ; le sieur Bernage de Vaux , Intendant de Metz ; le sieur de Blair de Boissemont , Intendant de Strasbourg ; le sieur Maynon d'Invault , ci-devant Intendant d'Amiens , & le sieur Trudaine de Montigny , Intendant des Finances. Les changemens suivans se sont faits en même temps. Le sieur Boutin , Intendant de Bordeaux , ayant été nommé Adjoint au sieur de Chauvelin , Intendant des Finances , a été remplacé à Bordeaux par le sieur Bernard de Balainvilliers , Intendant d'Auvergne , & cette dernière Intendance a été donnée au sieur de Fargès , Maître des Requêtes. Le sieur de Bâquencourt , Intendant de la Rochelle , passé à l'Intendance d'Amiens , vacante par la promotion du sieur d'Invault à la place de Conseiller d'Etat surnuméraire , & le sieur Sinac de Meilhan , Maître des Requêtes , lui succède à la Rochelle ; le sieur Julien , Maître des Requêtes , est nommé Intendant d'Alençon , à la place du sieur de Levignen qui a obtenu la permission de se retirer ; & le sieur du Cluzel , Maître des Requêtes , est fait Intendant de Tours , à la place du sieur Lescalopier , l'un des Conseillers d'Etat surnuméraires.

Du 15.

Le Roi a nommé le sieur de Calonne , Maître des Requêtes , à l'Intendance de Metz , vacante par la nomination du sieur de Bernage de Vaux.

l'une des places de Conseiller d'Etat surnuméraire.

Leurs Majestés & la Famille Royale signèrent, le 12 de ce mois, le contrat de mariage du sieur Martel, Ecuyer du Roi, avec Demoiselle, fille du sieur du Cambard, Gouverneur de Rambouillet.

Le Marquis de Blosset, Ministre Plénipotentiaire du Roi à la Cour de Danemarck, & le Marquis de Barbantane, l'un des Chambellans du Duc d'Orléans & Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté auprès du Grand Duc de Toscane, ont pris congé du Roi le 11 pour se rendre à leur destination.

La Marquise de Luberfac, épouse du Marquis de ce nom, Officier aux Gardes Françaises, a eu l'honneur d'être présentée le 12 à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Marquise de Saint-Chamans.

Du 18.

La Marquise de Blosset, épouse du Ministre Plénipotentiaire du Roi à la Cour de Danemarck, a été présentée ces jours derniers à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Comtesse de Guerchy.

Le Comte de Noailles, Grand d'Espagne de la première classe & Gouverneur du Château & de la Ville de Versailles, s'est rendu le 15 de ce mois au Couvent des Pères Récollets : il a été reçu en cérémonie, à l'entrée de leur église, par le Père Maurice Miet, Provincial, à la tête de toute la Communauté ; & il a été reconnu Père & Syndic Apostolique de ce Couvent & Protecteur de tous les Récollets de France.

Du 22.

Ces jours derniers le Comte de Guerchy, Am-

166 MERCURE DE FRANCE.

balladeur du Roi auprès de Sa Majesté Britannique, a pris congé de Leurs Majestés & de la Famille Royale.

La Comtesse de Brancas a été présentée le 19 à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Duchesse de Lauraguais. La Comtesse du Dreneuc, épouse du Comte de Dreneuc, Capitaine au Régiment des Gardes-Françaises, a été aussi présentée par la Vicomtesse de Choiseul; & la Vicomtesse de Rouault, par la Comtesse de Rouault.

Le Roi vient d'accorder au sieur de la Porte, ci-devant Intendant du Dauphiné, l'expectative de la première place vacante de Conseiller d'Etat furnuméraire, à laquelle Sa Majesté se trouveroit dans le cas de nommer conformément à l'Arrêt du 5 de ce mois. Sa Majesté a disposé de la garde des livres de son cabinet en faveur de l'Abbé Blancher, Censeur Royal, Interprète de la Bibliothèque du Roi pour les langues Italienne, Espagnole & Angloise.

Le sieur de Couzié, Evêque de Saint-Omer, a été présenté le 12 à Leurs Majestés & à la Famille Royale.

Le sieur de Fargès, Maître des Requêtes, qui avoit été nommé à l'Intendance d'Auvergne, passé à celle de Bordeaux. Le 19 il a eu l'honneur de remercier à cette occasion Sa Majesté, à qui il a été présenté par le sieur de l'Averdy, Contrôleur général des Finances.

Du 29.

Le Roi vient d'accorder les honneurs du Louvre au Comte de Biron, fils du Duc de Gontault, qui a remercié le Roi, à cette occasion, le 26 de ce mois.

Le même jour le Chevalier Folard, Conseiller

d'Etat , Envoyé Extraordinaire du Roi auprès de l'Electeur de Bavière , & son Ministre auprès du Cercle de Franconie , a eu l'honneur de prendre congé de Sa Majesté , à qui il a été présenté par le Duc de Choiseul , Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département des Affaires Etrangères.

Sa Majesté a donné l'Abbaye de Blandeques , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Saint-Omer , à la Dame de Foy , Religieuse de la même Abbaye , & celle du Puy d'Orbe , Ordre de Saint Benoît , Diocèse de Langres , à la Dame de Langhac , Religieuse du même Ordre.

Les Ministres Plénipotentiaires du Roi & de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême ont signé , le 24 Juin dernier , la convention suivante pour l'abolition du droit d'aubaine.

Convention entre le Roi & l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême pour l'abolition réciproque du droit d'aubaine , signée à Vienne le 24 Juin 1766.

Sa Majesté Très-Chrétienne le Roi de France & de Navarre , & Sa Majesté Apostolique l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême , étant animées du desir mutuel , non-seulement de resserrer de plus en plus les liens de l'alliance , de l'union & de l'amitié sincère qui subsistent entre Elles , mais encore d'en faire ressentir les effets heureux à leurs sujets , en facilitant le commerce respectif & la correspondance mutuelle entr'eux , Elles ont résolu d'écarter l'obstacle principal qui s'y est opposé jusqu'à présent , en abolissant le droit d'aubaine établi en France contre les sujets de l'Impératrice Reine Apostolique , & exercé dans ses Etats héréditaires de Hongrie , de Bohême , d'Autriche & d'Italie , par droit de retorsion contre les sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne , &

168 MERCURE DE FRANCE.

en établissant entre les peuples dépendans des Monarchies respectives une égalité absolue & une entière réciprocité pour tout ce qui concerne l'abolition dudit droit d'aubaine & de celui de retorsion. Dans cette vue , les Ministres soussignés sont convenus des articles suivans.

ARTICLE PREMIER. Sa Majesté Très Chrétienne déclare par ces présentes qu'elle dérogera à toutes Loix , Coutumes , Arrêts ou Réglemens concernant le droit d'aubaine , en tant qu'il a été & qu'il pourroit être dans la suite exercé contre les Sujets héréditaires sujets de Sa Majesté l'Impératrice Reine Apostolique , laquelle , de son côté , révoquera & annullera les Rescrits , Decrets , Ordonnances , Statuts ou Coutumes , en vertu desquels le droit de retorsion s'est exercé jusqu'ici dans ses Etats héréditaires contre les Sujets François ; & les deux Hautes Parties Contractantes se promettent réciproquement de procéder à cette abrogation & révocation respectives par les moyens les plus efficaces , & par les voies usitées & conformes à la constitution de leurs Etats respectifs , & ce dans le même terme qui sera fixé ci-après pour l'exécution de la présente convention.

ART. II. En vertu de la présente convention les Sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne auront dorénavant , dans les Etats héréditaires de Hongrie , de Bohême , d'Autriche & d'Italie , soumis à la domination de Sa Majesté l'Impératrice Reine Apostolique , la libre faculté de disposer de leurs biens quelconques par testament , par donation entre-vifs , ou pour cause de mort ou autrement , en faveur de qui bon leur semblera ; & leurs héritiers , Sujets de la Couronne de France , demeurant tant en France qu'ailleurs , pourront recueillir leur succession , soit *ab intestat* , soit en vertu de

de testament ou autre disposition légitime , & posséder lesdits biens , soit meubles , soit immeubles , droits , raisons , noms & actions , & ce sans avoir besoin d'aucunes lettres de naturalité ou autre concession spéciale , & seront lesdits Sujets traités à cet égard dans lesdits Etats héréditaires de Sa Majesté l'Impératrice Reine Apostolique aussi favorablement que les propres & naturels Sujets de Sadite Majesté , & *vice versa*.

Jouront en outre à l'avenir les Sujets de Sa Majesté très-Chrétienne dans tous les Etats ci-dessus spécifiés , soumis à la domination de Sa Majesté l'Impératrice Reine Apostolique , de la faculté de pouvoir succéder dans tous les biens dont les Sujets desdits pays héréditaires auront droit de disposer , soit en faveur de leurs concitoyens , soit en faveur des étrangers , & *vice versa*.

ART. III. Comme la manière d'acquérir les droits de Bourgeoisie & d'Indignat est différente dans les Etats respectifs , il est convenu & arrêté qu'on suivra , à cet égard , les loix & les usages établis dans chaque pays.

ART. IV. Lorsque les coutumes particulières de quelques unes des Provinces des Hautes Parties Contractantes établissent quelques règles ou quelques conditions particulières , relativement à la possession d'une certaine nature de biens auxquelles les Sujets mêmes de la Puissance à qui ces Provinces appartiennent sont assujettis , les Sujets de l'autre Puissance , qui voudront y recueillir un héritage ou y posséder quelques-uns de ces biens , seront également tenus de s'y conformer , & ils useront des mêmes droits que les Sujets naturels de celle-ci , soit quant au bénéfice , & ce qui leur sera favorable , que quant aux charges & conditions qui peuvent leur être imposées , & les

170 MERCURE DE FRANCE.

uns & les autres seront traités de manière que ce qui peut favoriser les Sujets naturels de l'une des deux Puissances ou leur nuire dans l'obtention d'une succession, soit *ab intestat*, soit testamentaire, favorisera de même les Sujets de l'autre Puissance ou leur nuira également.

ART. V. Lorsqu'il s'élèvera quelques contestations sur la validité d'un testament ou d'une autre disposition quelconque, elles seront décidées par le Juge compétent, conformément aux loix, aux statuts ou aux usages reçus & autorisés dans le lieu où lesdites dispositions auront été faites, soit que ce lieu soit sous la domination de l'une ou de l'autre des Hautes Parties Contractantes; en sorte que, si lesdits actes se trouvent revêtus des formalités & des conditions qui seront requises pour leur validité dans le lieu de leur confection, ils auront également leur plein effet & valeur de droit dans les Etats de l'autre Patrie Contractante, encore que dans ceux-ci ces actes seroient assujettis à des formalités différentes & à de plus grandes solennités qu'ils ne le sont dans les pays où ils ont été rédigés.

ART. VI. Comme les loix, les statuts & les usages diffèrent dans les Etats respectifs des Hautes Parties Contractantes, & même d'une Province de chaque Monarchie à l'autre, relativement aux droits & rétributions qu'on y exige pour droit d'émigration, d'annates, de péage, ou sous quelque autre dénomination que ce soit, pour raison de l'adition d'une hérédité, de la prise de possession ou de l'aliénation des biens, soit des étrangers ou de ceux qui n'ont pas leur domicile dans les Etats de la domination, soit de ceux qui transfèrent leur domicile d'une domination dans l'autre, comme aussi pour raison de l'exportation

de l'hérédité & de l'argent comptant, ou des effets en provenant, ou qu'on est dans l'usage de faire payer pour quelque cause & en faveur de qui que ce soit, on s'en tiendra aux loix, statuts & coutumes locales; mais, comme l'égalité & la réciprocité entre les Sujets respectifs font la base de la présente convention, les Hautes Parties Contractantes sont convenues que la stipulation précédente doit s'entendre & s'exécuter de manière que lorsqu'une succession sera dévolue à un Sujet Autrichien dans les Etats de Sa Majesté Très-Chrétienne, il ne pourra pas prétendre être traité plus favorablement, ni être tenu à de moindres prestations, de quelque nature qu'elles puissent être, qu'un Sujet François ne l'auroit été, s'il lui étoit échue une succession dans la Province où ledit Sujet Autrichien sera domicilié, & *vice versa*.

ART. VII. Et, pour obvier à toute fraude & à tout subterfuge que pourroient pratiquer ceux qui voudroient éluder ces stipulations salutaires, les Hautes Parties Contractantes prendront, chacune de leur côté, les mesures les plus convenables & les plus efficaces pour écarter tous les obstacles qui pourroient empêcher ou gêner l'exécution de la présente convention.

ART. VIII. Les ratifications de la présente convention seront échangées dans l'espace de trois mois, & plutôt si faire se peut; &, trois mois après ledit échange les stipulations de la présente convention seront publiées, & elles auront force de loi du moment de la publication; bien entendu qu'elles n'auront point un effet rétroactif par rapport aux successions qui seront échues jusqu'au jour de ladite publication, par rapport auxquelles on s'en tiendra de part & d'autre aux règles suivies ci-devant.

172 MERCURE DE FRANCE.

En foi de quoi les Ministres des deux Cours ont signé la présente convention & y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Vienne , le 24 Juin 1766.

(L. S.) CHATELET-LOMONT:

(L. S.) KAUNITZ-RITTBERG.

*Déclaration du Chargé des Affaires du Roi , remise
au Chancelier de Cour & d'Etat de Sa Majesté
l'Impératrice Reine Apostolique.*

« Je soussigné chargé des Affaires de Sa Majesté
» Très-Chrétienne à la Cour de Vienne , déclare,
» au nom du Roi , qu'après avoir procédé à l'é-
» change des ratifications respectives de la présente
» convention sur l'abrogation réciproque du droit
» d'aubaine , le 8 Septembre 1766 , je promets
» que la publication en sera faite en France dans
» l'espace de six semaines , à compter de ce jour ,
» espace dans lequel il a été stipulé de même que
» pareille publication s'en fera dans les Etats de
» Sa Majesté l'Impératrice Reine Apostolique.

» En foi de quoi j'ai signé la présente déclara-
» tion & y ai fait apposer le cachet de mes armes.
» Fait à Vienne , ce 8 Septembre 1766.

» (L. S.) BERENGER ».

*Déclaration du Chancelier de Cour & d'Etat de
Sa Majesté l'Impératrice Reine Apostolique , re-
mise au Chargé des Affaires du Roi.*

« Wenceslas-Antoine , Prince du Saint Empire
» Romain , de Kaunitz , Comte de Rittberg , Chan-
» celier de Cour & d'Etat de Sa Majesté l'Impé-
» ratrice Reine Apostolique de Hongrie & de

» Bohême, déclare , au nom de ma Souveraine ,
 » qu'après avoir procédé à l'échange des ratifica-
 » tions respectives de la présente convention sur
 » l'abrogation réciproque du droit d'aubaine , le
 » 8 Septembre 1766 , je promets que la publi-
 » cation en sera faite dans les Etats de la domi-
 » nation de Sa Majesté en l'espace de six semaines,
 » à compter de ce jour , espace dans lequel il a
 » été stipulé de même que pareille publication
 » s'en fera dans les Etats de Sa Majesté Très-
 » Chrétienne.

» En foi de quoi j'ai signé la présente déclara-
 » tion & y ai fait apposer le cachet de mes armes.

» Fait à Vienne , le 8 Septembre 1766.

» (L. S.) W. A. KAUNITZ RITTBERG ».

Du 5 Novembre.

Le Comte de Rochfort, Ambassadeur Extraor-
 dinaire & Plénipotentiaire du Roi d'Angleterre ,
 eut le 2 la première audience du Roi , à qui il
 présenta ses lettres de créance. Il fut conduit à
 cette audience , ainsi qu'à celles de la Reine & de
 la Famille Royale , par le sieur la Live de la Bri-
 che , Introduceur des Ambassadeurs.

Le même jour le Marquis de Levis, Lieute-
 nant-Général des Armées du Roi & Gouverneur
 de la Province d'Artois , a pris congé de Leurs
 Majestés & de la Famille Royale pour aller tenir
 les Etats de cette Province.

Sa Majesté a nommé l'Evêque de Tréguier à
 l'Evêché de Cahors , & l'Abbé de Royere , Vicaire
 général du Diocèse d'Arras , à l'Evêché de Tré-
 guier : Elle a donné en même temps l'Abbaye de
 Cormeilles , Ordre de Saint Benoît , Diocèse de

H iij

174 MERCURE DE FRANCE.

Lizieux , à l'Evêque de Marseille ; celle de Saint André de Villeneuve , Diocèse d'Avignon , même Ordre , à l'Evêque de Glandève ; celle de Marquette , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Tournay , à la Dame de Franqueville , Religieuse de la même Abbaye , & celle de Rieunette , réunie à celle de Saint Bernard , même Ordre , Diocèse de Lombès , à la Dame de Béon , Prieure de l'Abbaye de Favas.

Du 12.

La Vicomtesse de Sarsfield a eu l'honneur d'être présentée le 2 à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Princesse de Tingry.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le 10 le contrat de mariage du sieur de Monthon , Premier Président du Parlement de Metz , avec Demoiselle fille du sieur Fournière de la Chapelle , ancien Procureur Général du Conseil Supérieur du Cap.

La Comtesse de Pons a eu l'honneur d'être présentée , le 7 , à Leurs Majestés & à la Famille Royale , par la Vicomtesse de Pons. La Marquise de Guébriand eut l'honneur de leur être présentée le même jour , par la Duchesse d'Aiguillon , en qualité de Dame d'Honneur de la future Princesse de Lamballe. La Marquise de Saint Mégrin a été présentée , le lendemain , par la Vicomtesse de Pons.

Du 15.

Le Marquis de Conflans , Maréchal de Camp , qui est de retour de Warsovie depuis quelques jours , a eu l'honneur d'être présenté au Roi le 13 , par le Duc de Choiseul , Ministre & Secrétaire

J A N V I E R 1767. 179

d'Etat, ayant le département des affaires étrangères : il a été aussi présenté à la Reine & à la Famille Royale.

Du 19.

Le Roi a accordé la place de Lieutenant Général des Armées Navales, vacante par la mort du Comte de Blénac, au sieur Froger de l'Eguille, Chef d'Escadre, commandant la Marine à Rochefort.

Leurs Majestés & la Famille Royale signèrent, le 16, le contrat de mariage du Marquis de Charbrillant, Colonel du Régiment de Conty, Infanterie, avec Demoiselle fille du Duc d'Aiguillon. Le même jour, la Princesse de Bouillon fut présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale, par la Princesse de Turenne.

La Comtesse de Biron fut présentée aussi le même jour & prit le tabouret.

La Marquise d'Aché fut aussi présentée le même jour à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Comtesse de Saint Severin. Le sieur Lescalopier, l'un des Conseillers d'Etat surnuméraires, a eu l'honneur d'être présenté au Roi, en cette qualité, par le Vice-Chancelier.

M. le Comte de la Coste, Brigadier des Armées du Roi, a été le 22 décembre reçu à l'Hôtel des Chevaux-Légers premier Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Légers de la garde.

De Paris, le 27 Juin.

L'Abbé de Broglie, ci-devant Agent Général du Clergé, & nommé dernièrement à l'Evêché de Noyon, fut sacré le 22 de ce mois dans l'é-

H iv

glisé du grand Couvent des Augustins , par l'Archevêque de Reims , assisté de l'Evêque d'Angoulême & de l'Evêque de Châlons-sur-Marne.

La Compagnie des Gendarmes de la Reine a fait célébrer à Ysoire en Auvergne , une messe solennelle en actions de grâces de l'heureux rétablissement de la santé de la Reine. La Compagnie a pris les armes & a fait distribuer des aumônes après la messe.

Du 6 Octobre 1766.

Hier , la Cour a pris le deuil pour trois semaines , à l'occasion de la mort de la Comtesse de Toulouse.

EXTRAIT d'une Lettre particulière écrite du Cap-François à Saint-Domingue , le 15 Juillet 1766.

Le Chevalier Prince de Rohan , notre Gouverneur Général , est arrivé ici , le 26 du mois dernier , ainsi que le sieur de Bongars , Intendant , & le Baron de Saint-Victor , Brigadier d'Infanterie , & Commandant général des Troupes du Roi dans nos Isles. Le nouveau Gouverneur fit son entrée publique dans cette Ville le 30 , & fut reçu à la place d'armes par le Comte d'Estaing qui le fit reconnoître en cette qualité , & qui ordonna le soir , à cette occasion , des réjouissances publiques & un feu d'artifice. Le premier de ce mois le Conseil supérieur tint une assemblée extraordinaire pour l'installation du nouveau Gouverneur & du nouvel Intendant. Celui-ci prononça un discours auquel le sieur de Kerdizieu de Tremois , premier Conseiller des deux Conseils , répondit au nom de la Compagnie. Le Chevalier Prince

J A N V I E R 1767. 177

de Rohan adressa aussi à l'assemblée un discours auquel le sieur de Bongars répondit en sa qualité d'Intendant.

Du 20.

La cessation de l'alliance des Grisons avec la République de Venise a été présentée d'une manière très-fautive dans tous les papiers publics : voici le fait. En 1706 la République de Venise conclut avec celle des Ligues un traité d'amitié & de commerce pour soixante ans. Ce traité étant près d'expirer , & les Vénitiens ne jugeant pas à propos de le renouveler , ils déclarèrent aux Grisons la résolution qu'ils avoient prise à cet égard. Le Sénat rendit en même temps un décret pour annoncer que tous les privilèges dont les Grisons jouissoient dans les États de Venise en conséquence de ce traité seroient supprimés du jour de l'expiration des soixante ans. On déclara cependant aux Ligues que , si elles avoient quelques nouvelles propositions ou représentations à faire , le Sénat de Venise se prêteroit volontiers à tout ce qui pourroit contribuer à entretenir l'union & la bonne intelligence entre les deux Républiques.

Du 27.

La Frégate *la Modeste* , de vingt-quatre canons & de soixante-dix hommes , y compris l'équipage & les passagers , a péri le mois dernier , embrasée par le feu du ciel , en allant de Marseille au Cap-François. Nous transcrivons ici la déposition que Jules Gayet , qui la commandoit , a faite lui-même à bord du Sénaut Anglois *le Guillaume & Jeanne*.

Le 23 Septembre 1766.

« J'ai appareillé de la rade de Marseille le 15 de

H v

178 MERCURE DE FRANCE.

» ce mois pour le Cap-François. Depuis ce jour
 » jusqu'au 19, à dix heures du soir, nous avons
 » couru avec vent arrière ou vent large, les
 » vents étant à l'est ou au nord-est. A onze heures
 » & demi le vaisseau est frappé de la foudre. Le
 » tonnerre éclate dans le bord ; la plus grande
 » partie de l'équipage est renversée : plusieurs
 » Matelots blessés peuvent à peine se relever ;
 » mais personne ne perd la vie ; deux chevaux
 » seulement que nous avions embarqués tombent
 » morts. Après s'être reconnu à travers l'obscurité
 » du nuage qui enveloppe le vaisseau, on revient
 » de la première frayeur, & j'ordonne aussi-tôt
 » la visite du bâtiment. On ne découvre aucune
 » trace de feu sous les gaillards ni à l'entrepont.
 » Mais à peine commençons-nous à nous rassurer
 » qu'une odeur de souffre nous annonce tout ce
 » que nous avons à craindre. La noire fumée qui
 » la produit s'élève & s'épaissit sensiblement. Elle
 » vient du fond de la cale ; on crie à l'eau ; on
 » inonde ; la fumée augmente toujours ; je fais
 » enlever la poudre qu'on jette au plus vite par
 » les sabords de la sainte barbe. J'ordonne aux
 » Officiers de faire mettre à la mer nos deux
 » canots : on les lance avec trop d'empressement ;
 » on s'y précipite en foule ; je n'en ai vu déborder
 » qu'un seul. On ouvre en même temps une partie
 » des panneaux pour faire entrer de tous côtés un
 » plus grand volume d'eau dans la cale. Tous nos
 » efforts sont inutiles ; le feu du ciel va nous dévo-
 » rer ; l'horreur d'une dernière nuit, du désespoir
 » & de l'affreux genre de mort qui se présente
 » redouble à la lueur des flammes qui nous inve-
 » stissent de toutes parts. Le feu prend à la cha-
 » loupe qui nous restoit & nous enlève cette uni-
 » que & dernière ressource ; à cette vue, le morne

» découragement se joint à la plus vive consterna-
 » tion. Les progrès de l'incendie sont rapides, &
 » le grand mât à demi brûlé se détache & tombe ;
 » tout l'arrière de la Frégate est embrasé. Les
 » tristes restes de l'équipage & des passagers se
 » serrent , se poussent , se sauvent en tremblant
 » sur l'avant , & de ce dernier & unique asyle on
 » tend les bras vers la terre, qui n'est pas éloignée ;
 » mais le vent qui vient de la terre nous repousse
 » & ne permet pas d'y aborder. Il n'y a plus à
 » délibérer : il faut périr par le feu ou s'élancer
 » à la mer par le foible espoir de se sauver à la
 » faveur de quelques débris de la Frégate. Entre
 » minuit & une heure les flammes arrivent au
 » gaillard d'avant & nous chassent. On crie , *sau-*
 » *vez-vous , Capitaine , vous y êtes encore à temps.*
 » Nous regardons autour de nous & nous exhor-
 » tant mutuellement à nous soutenir & à nous
 » entr'aider , nous passons d'un cordage à l'autre ,
 » ne nous éloignant du feu que pour nous appro-
 » cher de l'autre élément qui doit nous engloutir.
 » Nous arrivons sur le ton du grand mât qui ,
 » tenant toujours au mât de hune & à la grande
 » hune , avec les haubans , les vergues & les voiles ,
 » formoit un espace suffisant pour nous recevoir
 » tous comme un radeau.

» Samedi 20 , le jour , en nous éclairant , m'a
 » fait compter trente-cinq personnes , moi com-
 » pris , dans cette affreuse situation , qui a duré
 » quatre jours. Le Ciel , que je n'ai cessé d'im-
 » plorer , nous a conservés au nombre de dix-
 » neuf. Les enfans & les mouffes ont succombé
 » les premiers ; les plus foibles tomboient succes-
 » sivement & , en disparoissant , nous annonçoient
 » que nous ne tarderions pas à les suivre : nous
 » n'attendions plus que ce dernier instant & , en

180 MERCURE DE FRANCE.

» voyant la fin de ce premier jour, le plus long & le
 » plus accablant pour nous , nous ne nous flattions
 » pas de résister au tourment d'une nuit encore
 » plus longue & plus insupportable. J'ai entendu
 » des malheureux , dont l'esprit étoit égaré par
 » le délire de la fièvre , me demander qui de
 » nous devoit être le premier égorgé pour servir
 » de nourriture à ses compagnons. Un autre me
 » demanda froidement de l'argent pour aller
 » acheter des vivres & du pain. Ceux qui , épuisés
 » ou engourdis , se détachèrent du mât , nous
 » avertissoient de leur mort par le bruit de leur
 » chute. Ils ne pouvoient tomber sans agiter for-
 » tement le mât flottant qui , en roulant , nous
 » faisoit boire à tous l'eau amère. J'exhortois ,
 » j'encourageois ceux qui conservoient encore ,
 » comme moi , leur raison ; mais ma voix , que
 » je n'ai pas recouvrée encore , s'éteignit avec
 » mes forces. Le Ciel , pour première faveur ,
 » nous accorda un calme qui nous a laissé flotter
 » doucement entre la vie & la mort. Nous avons
 » vu pendant deux nuits les flammes de la Frégate
 » embrasée , & , lorsque les canons ont été échauf-
 » fés , nous avons eu à essuyer encore le feu de
 » notre artillerie. Nous n'avons eu aucune nou-
 » velle de nos bâtimens à rames , aucun signe de
 » vie , ni de la part de ceux qui s'y sont embar-
 » qués , ni des autres qui ont pu se sauver sur les
 » débris du vaisseau. Quant aux nôtres , je veux
 » dire ceux qui étoient avec moi , j'en ai vu périr
 » dix-sept.

» Enfin le mardi , 23 septembre , quelques-
 » uns de nos Matelots ont découvert dans la nuit ,
 » à la faveur du clair de lune , un petit bâtiment
 » qui , passant au large , ne nous auroit pas ap-
 » perçus. Ils ont essayé inutilement de pousser

» des cris pour se faire entendre ; deux de nos
 » Matelots se sont courageusement détachés pour
 » tâcher d'arriver à la nage ; mais , ne pouvant
 » compter sur le peu de forces qui leur restoit ,
 » ils se sont aidés de la vergue de perroquet pour
 » se soutenir , & de leurs mains pour ramer ; ils
 » ont heureusement atteint le navire Anglois &
 » ont eu le bonheur de trouver des hommes
 » toujours empressés de secourir leurs semblables.
 » Le Capitaine Thomas Hubbert , qui comman-
 » doit ce bâtiment , a fait mettre sur le champ
 » son canot à la mer , & , à neuf heures du matin ,
 » étant à peu près par le travers du Cap de Moulin ,
 » fix à sept lieues au large , j'ai été reçu à bord du
 » Sénaut Anglois avec toute l'humanité possible :
 » nous étions dix-neuf en tout. Le Capitaine m'a
 » donné d'abord un verre de vin pour me réchauf-
 » fer ; mais , comme si j'avois eu une esquinancie ,
 » je n'ai pu qu'avec peine en avaler quelques
 » gouttes. On a présenté le verre au sieur Fau-
 » quette , jeune homme , vigoureux & fort , fils
 » du Greffier de Brue ; en le portant à la bouche ,
 » il a paru agité tout-à-coup par une espèce de
 » convulsion ; il a serré & brisé le verre avec ses
 » dents & est tombé mort à nos pieds ».

Le Capitaine Anglois est arrivé à Marseille ,
 le 30 septembre , avec les dix-huit passagers : on
 a débarqué le Capitaine Gayet bien malade ; mais
 on espère le sauver. Une lettre de Gênes porte
 qu'un vaisseau Hollandois , arrivé dans ce Port ,
 y a conduit onze personnes qui étoient de l'équi-
 page de *la Modeste* , & qu'il a recueillis sur son
 bord.

Du 10 Novembre.

Le 6 de ce mois, l'Académie Française a nommé

182 MERCURE DE FRANCE.

dans son assemblée particulière, le sieur Thomas, pour remplir la place vacante par la mort du sieur Hardion.

Du 14.

L'ouverture du Parlement s'est faite le 12 de ce mois avec les cérémonies ordinaires : il y a eu une Messe solennelle célébrée par l'Abbé de Sillery, Chantre de la Sainte Chapelle, & Aumônier de Madame la Dauphine. Le sieur de Maupeou, Premier Président, y a assisté avec toutes les Chambres.

EXTRAIT d'une Lettre de la Martinique, du 18 Août 1766.

La nuit du 13 au 14, vers les dix heures du soir, un vent furieux, accompagné d'éclairs, de tonnerres & même de tremblemens de terre, a, en moins de quatre heures, renversé les maisons, les bâtimens, les sucreries, les manufactures, les églises & les cases de presque toute la campagne, déraciné tous les arbres, arraché les plantations & détruit généralement tous les vivres. Un grand nombre d'hommes, de femmes & d'enfans, tant blanc que noirs, ont été écrasés sous les ruines des bâtimens. Tous les vaisseaux, bateaux, goelettes & canots, qui se trouvoient dans les rades ou qui navigeoient autour de l'isle, ont été jettés à la côte où il se sont brisés, & plusieurs ont péri, corps & biens. Dans le port même du Fort royal où les navires appartenant au commerce de France sont obligés de passer l'hivernage, vingt-cinq de ces navires ont été jettés à la côte; heureusement ils ont échoué sur la vase, & ont été secourus avec tant de promptitude qu'à l'ex-

exception de deux ou trois qui étoient encore en danger , tous ces navires ont été remis à flot. De mémoire d'homme , on n'a point vu d'ouragan si furieux : tous les bâtimens qui ont résisté ont été entièrement découverts , & l'on n'a point de tuiles pour les recouvrir ; les herbes mêmes , dont on peut se servir à cet usage , n'offrent aucune ressource , ayant toutes été arrachées par l'ouragan & entraînées ensuite à la mer par des torrens formés des pluies qui sont tombées , avec la plus grande violence , immédiatement après la tempête. On évalue à cinq cens le nombre de ceux qui ont été écrasés ou noyés. La partie du nord de l'île , depuis le Fort royal jusqu'au Robert inclusivement , est celle qui a le plus souffert. Dans le seul Bourg de la Trinité , trente-neuf maisons ont été abattues & entièrement détruites. L'autre côté de l'île , quoique très-endsommagé , l'est moins dans ses bâtimens , mais la perte des vivres & des plantations est générale. Le Comte d'Ennery , Gouverneur général , qui venoit d'achever une tournée dans l'île , l'a recommencée aussitôt , quoique malade , pour connoître le dommage & y porter les remèdes possibles , ranimer le courage des habitans & distribuer des secours aux plus malheureux. La dévastation de toute la campagne exigeant des précautions contre les horreurs de la famine , les chefs de la Colonie ont cru devoir permettre , pour le moment , l'entrée de la farine & du biscuit de l'étranger. Ce témoignage de leur sollicitude , & les sentimens qu'ils ont montrés en cette occasion à tous les habitans ont consolé les plus affligés , & rendu à tous l'espérance de réparer tant de malheurs. Quelque grand que soit en effet le mal , ces chefs n'ont point désespéré de la colonie , & ils se flattent qu'avec la protection du

184 MERCURE DE FRANCE.

Gouvernement & leurs soins , elle pourra en peu d'années relever ses ruines & reprendre son premier état de culture.

On est informé , par les papiers publics de la Guadeloupe , que le Comte de Nolvos , Gouverneur ne l'isle , & le sieur d'Hesmivy de Moissac , Intendant , ont rendu une ordonnance , par laquelle il est permis , moyennant quelques clauses & restrictions , à tous les habitans , négocians , armateurs , capitaines , & maîtres de bâtimens de mer , tant de la Guadeloupe que de la Martinique , d'exporter de la Guadeloupe à la Martinique toutes fortes de denrées & provisions de bouche d'Europe , ainsi que du bois & autres matériaux propres à bâtir , & des plans de magnoc.

Le Capitaine Rosé , Bordelois , qui avoit à la rade un navire chargé de farine dans le temps de cet événement , touché de l'état déplorable où la Colonie se trouvoit réduite , & ne voulant pas profiter de ces affreuses circonstances , vendit aux habitans sa farine , le lendemain de l'ouragan , au même prix qu'elle s'étoit vendue la veille : il en distribua même aux plus malheureux une grande partie , dont il remit le paiement au premier voyage qu'il feroit dans l'isle. Comme son navire avoit échoué sur le sable , des habitans , touchés de sa générosité , se réunirent en grand nombre pour relever le bâtiment , & le remirent à flot.

LOTÉRIES.

Le soixante-huitième tirage de la Loterie de l'Hôtel de Ville s'est fait le 23 Août. Le lot de cinquante mille livres est échu au numéro 51 ; celui de vingt mille livres au numéro 8599 , & les deux de dix mille livres aux numéros 3445 & 7518.

J A N V I E R 1767. 185

Le soixante-neuvième tirage de la Loterie de l'Hôtel de Ville s'est fait , le 25 septembre , en la manière accoutumée. Le lot de cinquante mille livres est échu au numéro 31501 ; celui de vingt mille livres au numéro 23039 ; & les deux de dix mille livres aux numéros 21742 & 22551.

Le soixante-dixième tirage de la même Loterie s'est fait le 25 octobre. Le lot de cinquante mille livres est échu au numéro 45055 ; celui de vingt mille livres aux numéros 40074 & 41107.

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait le 5 Août. Les numéros sortis de la roue de fortune sont 57 , 62 , 82 , 34 , 39.

Le tirage de la même Loterie s'est fait le 5 septembre. Les numéros sortis de la roue de fortune sont 15 , 1 , 84 , 56 , 20.

Le tirage de la même Loterie s'est fait le 6 octobre. Les numéros sortis de la roue de fortune sont , 71 , 34 , 65 , 13 , 60.

Le tirage de la même Loterie s'est fait le 5 novembre. Les numéros sortis de la roue de fortune sont , 13 , 35 , 48 , 29 , 71.

N A I S S A N C E.

La Duchesse de Fronzac est accouchée heureusement d'un fils le 24 septembre.

M A R I A G E.

Le 14 octobre l'Archevêque de Paris , assisté du Curé de Saint Sulpice , donna la bénédiction nuptiale , dans la chapelle de l'hôtel du Cardinal de Rohan , & en présence d'un grand nombre de personnes les plus distinguées de la Cour & de la Ville , au Marquis de Saint-Mégrin , fils du Duc

de la Vauguyon , Pair de France , Gouverneur de Monseigneur le Dauphin , de Monseigneur le Comte de Provence & de Monseigneur le Comte d'Artois , & à Demoiselle fille du Vicomte & de la Vicomtesse de Pons.

M O R T S .

Bertrand - Jean - Baptiste - René du Guesclin , Evêque de Cahors , est mort à Paris le 2 Août , âgé de soixante-trois ans.

Louis-Gabriel de Froullay , Chevalier , Grand'-Croix de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem , ci-devant deux fois Capitaine général en mer pour la Religion , Commandeur de Chantraine , Sommereux , Nancy & le Bourneuf , & Ambassadeur de la Religion auprès du Roi , est mort à Paris le 26 Août dans sa soixante-treizième année.

Le Comte de Rothe , Lieutenant-Général des Armées du Roi , Colonel d'un Régiment de son nom , est mort le 10 Août en son château de Haute-Fontaine en Picardie.

François d'Azémar de Panat , Comte de la Serre , Lieutenant-Général des Armées du Roi , Grand'-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis , Inspecteur général d'Infanterie & Gouverneur de l'Hôtel Royal des Invalides , est mort en cet hôtel le 17 Août , âgé d'environ soixante-seize ans.

Le Marquis de Valbelle , Maréchal de Camp , est mort à Paris le 7 Août dans sa quarante-unième année.

Jean Paris de Montmartel , Marquis de Brunoy , Conseiller d'Etat , est mort le 10 Septembre , âgé de soixante-seize ans.

Anne-Catherine Gérard de Wiert , épouse du

J A N V I E R 1767. 187

Comte de Bercheny, Maréchal de France, est mort dans sa terre de Luzancy en Brie le 24 Août.

Louise-Nicole de Berhune Sully, Marquise de Goesbriant, Dame de Mesdames, veuve de Louis-Vincent, Marquis de Goesbriant, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ses Armées, Gouverneur & Grand-Bailli de Verdun & du Pays Verdunois, est mort à Paris le 13 Août, âgée de cinquante-quatre ans.

Marie-Gilberte, Comtesse de la Dueuille, épouse du Comte de Langhac, Brigadier des Armées du Roi, est morte le 2 Août, à Villefranche en Beaujolais, âgée de cinquante-un ans.

Françoise-Marie Terray, épouse du Comte de Nozières, Brigadier des Armées du Roi & Colonel du Régiment ci-devant Flandre, est morte à Paris le 2 Septembre, dans la ving-deuxième année de son âge.

Don Ferdinand de Baeza y Vizentelo, Marquis de Castromonte, Montemayor y el Aguila, Grand d'Espagne de la première classe, Grand Chancelier Perpétuel du Conseil des Finances du Roi d'Espagne, & Gentilhomme en exercice de la Chambre de Sa Majesté Catholique, est mort à Paris le premier novembre, âgé de soixante-sept ans. Le Comte de Cantillana, son frère, Ambassadeur Extraordinaire du Roi des Deux Siciles auprès de Sa Majesté, succède à ses titres & à ses biens.

Le sieur Hardion, l'un des quarante de l'Académie Française, Membre de celle des Inscriptions & Belles-Lettres, & Gardes des livres du Cabinet du Roi, est mort à Versailles la nuit du premier au 2 octobre, âgé d'environ quarre-vingt-un ans.

188 MERCURE DE FRANCE.

Charlotte-Angélique le Bourgoing de Faulin, veuve d'Antoine Bernard, Comte du Prat, ancien Colonel d'un Régiment de son nom, est morte le 6 octobre, dans la quatre-vingtième année de son âge.

Jeanne Marie de Durfort, épouse du Marquis de Lescure, Capitaine au Régiment Dauphin, Cavalerie, & Dame de Mesdames, est morte à Paris le 26 octobre, âgée d'environ dix-huit ans. Elle étoit fille du Marquis de Durfort, Ambassadeur du Roi à la Cour de Vienne.

S E R V I C E S.

On célébra le premier Septembre, dans l'église de l'Abbaye Royale de Saint Denis, le Service annuel fondé pour le repos de l'âme de Louis XIV. L'Evêque de Blois a officié à cette cérémonie, à laquelle le Comte d'Eu a assisté.

Les Députés des Etats d'Artois à la Cour firent célébrer à Compiègne le 23 Août, dans l'église Royale & Paroissiale de Saint Jacques, un Service anniversaire pour le repos de l'âme du feu sieur de Brunes de Montlouet, Evêque de Saint-Omer, mort le 23 Août 1765 en la même Ville, où il résidoit en qualité de Député des mêmes Etats pour l'Ordre du Clergé. L'Evêque de Soissons officia à cette cérémonie, à laquelle tous les Prélats qui se trouvoient à Compiègne, ayant à leur tête le Grand Aumônier de France, assistèrent en corps, ainsi que les Députés du Clergé Séculiers & Réguliers de la Ville, & plusieurs personnes de la Cour.

Les Etats de Bretagne ont fait célébrer le 11 octobre, dans l'église des Feuillans à Paris, un Service pour le repos de l'âme de la Comtesse de Toulouse.

AVIS DIVERS.

MÉDECINE.

Avis différens sur le traitement de la goutte , de la présente année 1766 , par M. DE MONGERBET , ancien Médecin du Roi.

M. *Dumont* , Résident de France à Dantzick , écrit du mois de Mars dernier que l'usage avantageux qu'il a fait de la Tisane Balsamique pour sa goutte, lui a prouvé que c'étoit le plus sûr adoucissant & le véritable calmant de cette maladie , & que l'Auteur n'a rien annoncé dans son ouvrage dont il n'ait exactement ressenti les effets. Il prie *M. Sirebeau* , Directeur des eaux de Paris , rue des Marmousers , de lui faire des envois du remède régulièrement pour les saisons indiquées par l'auteur.

Quelques négocians de Warfovie , satisfaits du même usage , chargent leurs commissionnaires à Paris de leur faire les mêmes envois.

M. Duperreau , Directeur de l'Artillerie à Nantes , écrit à *M. de Mongerbet* , qu'il a éprouvé que la tisane balsamique est le vrai remède calmant de la goutte , & il le prie de le rassurer sur les propos de quelques personnes de l'art , qui lui disent qu'il ne faut rien faire à cette maladie. L'Auteur lui fait connoître la puérilité de cette proposition & lui démontre les moyens dépuratifs de ce remède familier , &c.

M. de la Bastide de la Mollette, à Villefort, en Vivarais, écrit en mars à un de ses neveux au Séminaire de Saint Sulpice à Paris, qu'il lui envoie une boîte de prises de la Poudre Balsamique, dont il ne veut jamais être dépourvu, ayant éprouvé que c'est le seul remède propre à la goutte.

M. le Wahier, Entreposeur du tabac à Antibes, écrit sur le même ton à un de ses neveux à Paris, qui a présenté la lettre à l'Auteur dans le même temps.

M. Delachenays, à Ingrande-sur-Loire, en Anjou, affligé de la goutte la plus universelle & parpissant sans ressource du côté de l'art, ayant usé de la tisane Balsamique en Avril, &c. écrit à l'Auteur combien il est satisfait, le priant de lui faire un nouvel envoi, &c.

M. de Coronat de Caladroi, à la Tour près Perpignan, réduit dans un état affreux par la goutte, privé du sommeil & des fonctions de l'estomac, &c. écrit à l'Auteur que la tisane Balsamique l'a rendu un autre homme, lui ayant ôté ses douleurs, rendue la marche bien plus libre, procuré un sommeil tranquille & rétabli son estomac; il lui demande avec instance qu'il continue ses soins & ses avis, se déclare son meilleur ami & son apologiste, & traite ce remède de divin.

Quelques Officiers de Penthievre, Infanterie, de Conty, Cavalerie, &c. & des Officiers de Vaisseau, que l'Auteur traite avec les plus grands succès depuis plusieurs années, lui écrivent sur le même ton.

Cet abrégé de lettre suffit; l'Auteur en reçoit de toute part: il les fera imprimer l'année prochaine à la suite de son ouvrage, pour la satisfaction de la société, à qui l'on a donné de fausses

alarmes sur les suites d'un remède acquis & découvert par un maître de l'art , dont la pratique & la réputation sont à l'abri des propos. Dix années d'expériences dans les pays froids comme dans les climats chauds & tempérés , toujours accompagnées des mêmes succès , disent assez ce que l'on doit en attendre.

La tisane Balsamique est un stomachique doux, & est diurétique & perspirable. La nature indique cette uniformité de moyens dans la petite-vérole , & je la propose comme la seule tisane propre à cette maladie ; en suivant toujours le traitement général qui en sera plus heureux , au lieu que les autres tisanes sont , ou froides , ou chaudes , ou gluantes & peu appropriées. Que l'on pèse mes raisons , le bien de la société est mon objet. Mon logement est toujours rue du Gros Chenet , quartier Montmartre à Paris. L'on est prié d'affranchir les lettres.

C. de MONGERBET , ancien Médecin du Roi.

Le sieur *Hubert* , Sculpteur , annonce au public qu'il a beaucoup de bronzes à vendre , pour servir à la décoration des appartemens , soit en girandoles , en bras de cheminées , feux & flambeaux de toute espèce & de toute grandeur , ornés avec des figures , le tout sur des modèles nouveaux , & des boîtes de pendules toute prêtes à recevoir les mouvemens ; il fournit les Ambassadeurs pour la partie des bronzes , & décore les appartemens dans le dernier goût.

Le sieur *Hubert* , Sculpteur , demeure isle Saint Louis , quai d'Orléans , la première porte-cochère à côté de la terrasse de l'hôtel Chenisot , au fond

de la Cour. Il sera chez lui toutes les après-midi, depuis trois heures jusqu'à huit heures du soir.

MÉMOIRE abrégé des vertus & effets du Stomachique liquide du sieur RAY, Privilégié du Roi, de la Commission Royale de Médecine, assemblée le premier du mois de Juillet 1765.

IL est plus facile d'attirer les regards du public que de mériter son suffrage. On est toujours sûr de l'intéresser en sa faveur lorsqu'on ne lui présente que des objets essentiellement utiles. Le sieur Ray ose se flatter d'être particulièrement dans ce cas. Il a lieu de le croire, d'après le grand nombre de cures que son remède a opérées, & l'approbation de MM. de la Faculté de Médecine de Paris, devant lesquels il en a fait la composition.

Il n'offre point son Stomachique comme un remède propre pour toutes les maladies en général : convaincu qu'il n'en est point qui soit universel, il le présente seulement pour toutes celles qui proviennent de l'estomac. Elles sont malheureusement en grand nombre, & c'est cette considération qui a déterminé le travail du sieur Ray.

Il n'ignore point que le bien de l'humanité doit être le premier mobile de l'action des hommes. Poussé plutôt par le desir d'être utile à ses concitoyens que par l'appas du gain, il s'est soumis volontairement à des voyages longs & toujours pénibles pour acquérir de nouvelles connoissances ; il sent que la propagation de l'espèce doit nécessairement diminuer à mesure que les maladies de l'estomac croissent & se fortifient. En effet, comment des enfans nés de parens foibles & mal constitués, quant à cette partie, pourront-ils être utiles

utiles à l'Etat , & produire eux-mêmes des individus d'une forte complexion ? Ces considérations, on le répète , ont déterminé le sieur *Ray*. Il se flatte d'être parvenu , par son travail , à donner à l'estomac, cette partie essentielle du corps humain, toute la force & le ressort convenable pour bien faire les fonctions.

Son Stomachique débarrasse , purge l'estomac de toute matière superflue , comme vents , matière visqueuse , bile , flegme , humeurs noires , crudités , glaires , &c. Il précipite les eaux qui s'y forment par les mauvaises digestions , le nettoie parfaitement , le dispose à recevoir les alimens & à les digérer ; il procure à la masse du sang un bon chyle qui le purifie , le raffraîchit & en chasse l'acrimonie qui s'y est introduite : il guérit tous les maux d'estomac , indigestions , &c. Il rend entièrement le ressort aux estomacs affoiblis par le trop long usage des remèdes ; il prévient les hydropisies , les coliques venteuses , arrête les vomissemens les plus invétérés , il supprime le dévoiement provenant du relâchement des fibres de l'estomac ; auquel il rend la chaleur naturelle & éteint la superflue.

Il remédie aux maladies de la lymphe , à son acrimonie , à son épaisissement & à sa dissolution , qui provient presque toujours de la distribution des sucs âcres & mal digérés.

Il est très-bon pour les poitrinaires , & dans toutes sortes d'affections de poulmons , rhumes négligés , & toux invétérées. On en prend soir & matin deux cuillerées dans un verre de lait chaud , qu'il fait passer facilement & empêche qu'il ne se caille. Il conserve à la vieillesse cette chaleur si nécessaire , & dont elle n'est que trop tôt dépourvue. Cette liqueur produit aussi de très-bons effets.

Elle fortifie les intestins en en délayant deux ou trois cuillerées dans un lavement. On en fait usage de la même façon pour les coliques d'entrailles , qu'elle guérit promptement.

L'Auteur croit devoir avertir que son Stomachique n'est point un remède composé à l'eau-de-vie ni à l'esprit de vin , mais seulement un extrait liquide de simples artistement préparé. Il peut être employé pour tous les tempérammens ; il agit avec succès , & pour s'en convaincre , il suffit de consulter l'usage qu'en font faire à leurs malades MM. de la Faculté de Médecine de Paris.

Le sieur *Ray* ose se flatter d'être assez connu. Il a mérité la confiance , tant de la capitale que des provinces & d'une partie des isles de l'Amérique , où il fait des envois ; un grand nombre de lettres & certificats prouve ce qu'il avance , & particulièrement une lettre de *M. de Portalis* , Commissaire Ordonnateur des guerres à Toulon ; il traite son remède de divin par les bons effets qu'il a produits , tant à son égard qu'à l'égard d'un de ses amis.

Les bornes de ce Journal ne permettant pas au sieur *Ray* de mettre ici les certificats & demeures des personnes qui ont été guéries les années précédentes , on peut consulter le mémoire qu'il a distribué l'année passée , dans lequel sont les noms & certificats des personnes ci-après ; savoir ,

Madame la Marquise de *Montmelas*.

Madame la Comtesse de *Longuéval*.

M. Aubert , Conseiller du Roi de Pologne.

M. Gueneau , Bachelier de la Faculté de Paris.

La célèbre Mademoiselle *le Maure* , pour conserver sa voix.

Madame de *Gregy*.

Mlle de *Verilly*.

Mlle *Deser*.

Madame la veuve *Bafle*.

M. & Mde *Biset*.

Il se contentera d'ajouter dans ce mémoire les noms des personnes demeurantes à Paris, dont la cure est plus récente.

La femme de M. *le Fevre*, Officier d'Invalides, résident à l'hôtel, guérie d'un rhume très-considérable par l'usage qu'elle en a fait dans du lait, au mois de mai dernier.

M. *Chennevat*, Maître Menuisier, rue de Cléry, à la croix d'or, guéri d'un crachement de sang & maux de poitrine qu'il ressentoit depuis trois ans. Les personnes de l'art qu'il avoit consultées le taxèrent d'être pulmonique, & l'abandonnèrent : l'usage du remède l'a totalement rétabli l'hiver dernier.

Mde *Plasset*, Maitresse Serrurière, rue des Gravilliers, au coin de celle des Vertus, guérie en trois semaines. Elle étoit absolument impotente en avril dernier.

M. *Hamet*, Sculpteur, fauxbourg Saint Martin, vis-à-vis Saint Laurent, au pistolet, guéri d'un vomissement & obstruction qu'il avoit depuis longtemps ; de la dernière extrémité où il étoit réduit il s'est trouvé rétabli par l'usage du remède, guéri en mai dernier.

Mde *Sené*, Menuisière, rue de Cléry, avoit de grands maux d'estomac, elle ressentoit des douleurs si considérables, qu'elle ne pouvoit presque parler ; guérie le mois de mars dernier.

M. *Villard*, rue Saint Victor, vis-à-vis le Collège du Cardinal le Moine, chez Mde *Charon*, Boulangère, guéri dans l'espace de deux mois d'une toux invétérée qu'il portoit depuis six ans ;

l'usage du remède lui a été prescrit par son Médecin : cette cure est du mois de juin dernier.

L'on donnera un imprimé avec chaque bouteille pour indiquer la manière d'en faire usage. Ledit imprimé , ainsi que les étiquettes sur les bouteilles, seront signés par le sieur *Ray* , & contresignés par les Buralistes , pour éviter que son remède ne soit contrefait.

La bouteille de poisson est de 3 liv.

Ceux qui voudront lui faire l'honneur de lui écrire auront la bonté d'affranchir les lettres.

Le sieur *Ray* continue à débiter avec succès son Topique pour les entorses & foulures de quelque nature qu'elles soient. On ne le trouve que chez lui. L'on peut s'informer aux deux adresses ci-jointes de la vertu de ce Topique.

M. Fossard, Conseiller du Roi , qui a été deux ans sans marcher , rue du Temple , à l'hôtel Monbas.

Mde Scapre, *Mde Bijoutière*, quai de Gèvres, au laurier , qui a été sept mois sans marcher , & guérie en trois jours.

Mde le Fevre, guérie d'une entorse , qui la privoit de marcher depuis deux mois , guérie en trois jours ; au coin de la rue de Bourgogne , chez *M. Arnou* , Machiniste du Roi.

Adresses du sieur RAY & de ses Bureaux.

Le sieur *Ray* , rue Chapon au Marais , la première porte-cochère à gauche , en entrant par la rue Transnonain. On le trouve tous les matins, jusqu'à midi.

Le sieur *Chaffey*, Marchand Bonnetier , rue Saint Denis , au coin de la rue Thévenot,

Le sieur Ropra, Suisse de Mgr le Prince de Soubise, du côté de la Mercy.

Le sieur *Dheu*, Marchand Mercier, rue des Fossés Saint Germain-l'Auxerrois, au coin de la rue du Roule.

Le sieur *Vaugray*, Limonadier, au Café Dauphin, rue du Four, près la rue des Canettes, fauxbourg Saint Germain.

Le sieur *Houffeau*, Receveur de la Loterie de l'Ecole Militaire, enceinte du Palais Royal, près la grille du jardin.

La Dame *Bouquet*, Marchande Mercière, rue & porte Saint Jacques, vis-à-vis la boucherie.

Le sieur *Heran* a soumis à l'examen de la Faculté de Médecine de Paris le moyen qu'il emploie pour dépouiller les vins de toutes les mauvaises qualités qu'ils contractent, pour prévenir les dangers qui naissent de leur usage, & pour les conserver dans l'état de perfection qu'il leur procure. Le rapport de MM. les Commissaires, & le décret de la Faculté qui le confirme ne laisse aucun doute, tant sur la salubrité que sur l'efficacité de la méthode dont il s'agit. On a cru devoir mettre ici, sous les yeux du public, ce rapport & le décret, pour achever de dissiper toutes les craintes.

C'est d'après un témoignage aussi éclairé que MM. les Magistrats ont bien voulu se déterminer à donner leur approbation, & qu'ils ont autorisé le sieur *Heran* à faire tourner sa découverte à l'avantage commun de tous les citoyens, dont ils ne cessent de s'occuper. Leur sagesse leur a fait envisager cette découverte comme capable de bannir enfin les mélanges & les altérations dont on se plaint, & de désabuser les personnes qui pourroient livrer leur confiance aux possesseurs de tant

198 MERCURE DE FRANCE.

de secrets prétendus dans la Capitale & dans les Provinces. Un jugement si respectable dit tout en faveur du sieur *Heran*.

Rapport de MM. les Commissaires nommés par la Faculté de Médecine de Paris pour examiner le procédé du sieur HERAN, touchant les Vins qu'il adoucit & rend potables en très-peu de temps, quels qu'ils puissent être.

MONSIEUR LE DOYEN.

MESSIEURS,

L'objet dont nous avons l'honneur de vous rendre compte intéresse la santé des citoyens. Cet avantage l'annoblit à vos yeux & le rend digne de votre attention. Il importe au bien public, autant qu'à votre gloire, que tout ce qui concerne l'utilité physique soit soumis à votre examen. Vous en êtes les juges naturels, nécessaires & les plus instruits.

Personne n'ignore les fâcheux effets des vins durs, austères ou acerbés. Ces défauts, qu'ils tiennent de la nature du terroir, d'une exposition peu favorable, de l'intempérie des saisons, d'une culture ou d'une façon également vicieuses, affectent souvent, d'une manière trop sensible, le corps humain. Des douleurs d'estomach, des vomissemens, des tranchées vives, des dyssenteries, des coliques mêmes de *poitou*, sont les suites fréquentes de ces boissons dangereuses. Quelques-unes, il est vrai, se corrigent presque d'elles-mêmes; mais cette correction spontanée est l'ouvrage du temps, & les facultés du peuple ne lui permettent pas de l'attendre.

Le sieur *Heran* a tenté d'enlever à ces boissons

leurs qualités nuisibles & désagréables. Nous pouvons assurer qu'il a réussi. Il a répété en notre présence plusieurs essais sur le vin de Cahors , sur ceux d'Orléans , blanc & rouge , sur celui de Bourgogne , tous de la dernière récolte. La différence de leur caractère , leur austérité plus ou moins forte , la quantité plus ou moins abondante de leurs parties colorantes , des parties grossières ont réglé , pour ainsi dire , la mesure & la rapidité des changemens que nous leur avons vu éprouver. Chacun d'eux s'est adouci subitement ; celui de Cahors moins que les autres , le vin rouge d'Orléans infiniment davantage ; le blanc est devenu très-potable ; & le Bourgogne auroit pu se donner pour vieux. L'expérience prouve même que plusieurs jours après le procédé nous acquièrent un nouveau degré d'amélioration , toujours susceptible de s'accroître.

Notre devoir ne seroit pas entièrement rempli, Messieurs , si nous hésitions en ce moment d'aller au devant des craintes & des soupçons qu'inspire une défiance légitime. Nous déclarons que l'usage de la découverte dont on nous a fait part ne peut jamais devenir préjudiciable , qu'elle est incapable de blesser la délicatesse d'aucun tempérament , & que ce n'est point une fraude plus savante , destinée à succéder aux anciennes.

Le moyen que l'on propose aujourd'hui pour rectifier les vins ne se borne donc pas à flatter le goût : il produit un bien réel , il prévient des maux graves. Simple , facile & peu coûteux , nous présumons qu'il procureroit encore des avantages plus étendus , supposé qu'il fût possible d'imposer des bornes victorieuses à la cupidité , & de la détacher des mélanges trop usités dans le commerce.

Tels sont , Messieurs , les motifs réunis qui ont déterminé notre approbation , & qui nous engagent à solliciter la vôtre en faveur du sieur *Heran*. Il vous demande la permission de s'en autoriser , sûr que la confiance du public ne tardera pas à la suivre. Ce 12 Avril 1766 , & ont signé ,

**LE THIEULLIER l'ainé , ancien Doyen ;
BERNARD ; LE THIEULLIER le jeune ;
DESCEMET ; D'ARCET ; PHILIP.**

Le samedi , 12 avril 1766 , la Faculté assemblée , après avoir entendu le rapport des Commissaires nommés pour examiner le procédé du sieur *Heran* , concernant les vins qu'il adoucit & rend potables , s'en rapporte à leurs conclusions , & pense que la nouvelle méthode du sieur *Heran* ne peut jamais devenir préjudiciable , & est , au contraire , très-utile & avantageuse pour le public , & ainsi a conclu avec la Faculté.

JEAN-JACQUES BELLETESTE , Doyen.

Scellé lesdits jours & an , *Gaspard-Joseph Poisevin* , premier Appariteur & Greffier de la Faculté de Médecine de Paris.

Nous Prevôt des Marchands & Echévins de la Ville de Paris , certifions à tous qu'il appartiendra , que *Me Jean-Jacques Belleteste* , qui a signé de l'autre part , est Doyen de la Faculté de Médecine à Paris , & que foi est ajoutée aux décrets qu'il signe en cette qualité , tant en jugement que dehors. En témoin de quoi nous avons signé ces présentes , & à icelles fait apposer le sceau de la Ville de Paris. Fait au Bureau de ladite Ville , ce 9 Mai 1766.

BIGNON , GAUTIER , LARSONNIER.

Scellé ledit jour **CHASTANIER.**

Le sieur *Heran* demeure à Paris, la dernière porte-cochère au-dessus & du même côté des Gobelins, maison de M^{de} *Hubert*.

Ceux qui voudront lui écrire des Provinces ou de Paris pourront le faire par la voie de la poste, en affranchissant les ports.

P R O S P E C T U S sur l'établissement d'une nouvelle Manufacture pour garantir le fer de la rouille, établie à la Villette, près Paris. N^o. 4.

Le fer, d'entre les métaux le plus utile & le plus précieux pour l'usage des bâtimens, équipages, armes, &c. est le plus exposé à dépérir par les impressions de l'air ; il a été de tout temps sujet à la rouille, qui le mine & le détruit, c'est une espèce de lèpre qui le dévore & l'anéantit entièrement. Le sieur *Chartier* a été jusqu'ici le seul qui ait pu trouver le secret d'obvier à cet inconvénient, par le moyen d'une composition qu'il imprime sur le fer, laquelle s'incorpore avec lui-même, en lui communiquant une beauté admirable, en le préservant de la rouille, des impressions de l'air & de l'eau. Les recherches qu'il a faites depuis plusieurs années pour la perfectionner, ayant eu le succès qu'il s'étoit proposé, il en a fait les preuves d'expérience devant MM. *Duhamel* & *Baron*, Membres de l'Académie Royale des Sciences, nommés Commissaires à cet effet, qui, après des épreuves suffisantes, lui ont délivré des certificats de la bonté & solidité de sa composition ; en conséquence desquels Sa Majesté a accordé audit sieur *Chartier* un brevet qui lui permet de faire usage de son secret.

202 MERCURE DE FRANCE.

Le sieur *Chartier* s'étant proposé d'établir , sous les yeux de Mgr le Lieutenant-Général de Police, une Manufacture à l'effet d'imprimer sa composition sur tous les objets de fer qui lui seroient confiés par le public , tels qu'ils soient , neufs ou vieux , comme serrures , gaches , clefs , espagnolettes , siches , targettes , verroux , tringles , boutons à rosette , feux de cheminée , croissants , pomelles , rampes d'escalier , balcons , grilles , & tout ce qui concerne le bâtiment ; harnois de chevaux , en fer , bossettes , mords , étriers , & tout ce qui concerne voitures & équipages ; fusils , pistolets , & généralement tous les objets de fer , de telles grosseur & longueur qu'ils soient , pourvu toutefois qu'ils ne soient pas bruts ; ledit sieur *Chartier* a formé une Compagnie à cet effet , laquelle a établi une manufacture à la Villette , près Paris , N^o 4. sur la porte de laquelle est écrit : *Manufacture pour garantir le fer de la rouille* , & un magasin servant de dépôt , à Paris , rue neuve Saint Martin , chez M. *Chevalier* , Peintre , vis-à-vis l'image Saint François , sur la porte duquel est la même inscription ; lequel magasin est établi pour recevoir tous les objets de fer qui seront confiés pour l'impression de ladite composition , dans lequel sera un Commis préposé par la Compagnie pour les recevoir & en donner une reconnaissance , qui énoncera la nature des objets , le prix , le nom du propriétaire , & le temps où l'on pourra les reprendre en rapportant ladite reconnaissance.

La Compagnie voulant donner une satisfaction entière au Public , & se rendre digne de sa confiance , a cru devoir déposer dans ledit magasin quelques échantillons de fer imprimés de la composition dudit sieur *Chartier* , qu'on pourra voir , ainsi que le tarif ci-après du prix de chaque objet.

Ledit magasin servant de dépôt , pour la commodité du public , sera ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à midi , & depuis trois heures jusqu'à sept , excepté les fêtes & dimanches.

T A R I F.

Serrure & son entrée de six pouces & au-dessous ,	l. 15 s.
Gache	3
Clef , ...	4
Serrure & son entrée de dix pouces & au-dessous , ...	1 2
Gache , ...	4
Clef , ...	6
Fiches à vase de six pouces & au-dessous , .	8
Fiches dites de douze pouces & au-dessous ,	3
Pomelle en S de six pouces & au-dessous ,	6
<i>Un sol par pouce excédent.</i>	
Targete de six pouces & au-dessous , . .	8
<i>Un sol par pouce excédent.</i>	
Verroux de six pouces & au-dessous , .	8
<i>Un sol par pouce excédent.</i>	
Espagnolette ordinaire , le pied , . .	10
<i>Chaque pièce en dépendante. , . .</i>	
Bouton à rosette , ...	8
Tringles , le pied , ...	6
Chenets ordinaires à deux branches, la paire, 2	10
Chenets à trois branches dites , la paire , . 3	10
Chenets extraordinaires , la paire , .	6 10
Pelle , ...	12
Pincettes , ...	15
Tenaille , ...	1
Croissants , la paire , ...	10
Fusil & sa garniture , ...	6
<i>Pour le canon seulement , . .</i>	
	3

204. MERCURE DE FRANCE.

Pistolets & garniture, la paire, . . . 6 l.

Pour les canons seulement, . . . 3

Etriers, la paire, ... 1 r 10 s.

Quant aux objets non énoncés au présent tarif, il n'a pas été possible d'en fixer le prix, il ne peut être déterminé que sur la présentation qui en sera faite.

LA distribution de l'eau du Roi de la fontaine de Vildavrai a commencé le 5 du mois de Janvier 1767 ; elle n'a pu se faire plutôt, malgré le vif empressement qu'un grand nombre de personnes ont eu de se faire inscrire dès le premier avis donné à ce sujet ; l'unique raison de ce retardement provient de l'attention qu'a eu l'Entrepreneur de pourvoir à tout, des précautions qu'il a fallu prendre, & des établissemens qui étoient indispensables pour rendre l'exportation de cette eau régulière dans Paris & dans Versailles, conformément aux intentions du Roi, qui, en accordant cette faveur aux habitans des deux villes, a fixé un ordre qui les assurent qu'ils feront usage de son eau dans la qualité primitive, telle que Sa Majesté la boit, & sans qu'ils aient à craindre de pouvoir être trompés : c'est à quoi l'Entrepreneur se conformera exactement & ce qui sera démontré par la manière dont se fera le transport de cette eau. Elle arrivera à Paris dans des bouteilles de grès de cinq pintes, qui seront ficelées & cachetées aux armes du Roi, où sera autour du cachet *eau du Roi* ; la même inscription sera placée sur les bouteilles ainsi que cela se pratique à l'égard des eaux minérales.

Pour rendre l'usage de cette eau plus facile, le sieur Maille, entrepreneur, a disposé douze bureaux dans les différens quartiers de Paris : les personnes qui ne sont point abonnées pourront s'y

pourvoir de cette même eau sur le pied de trois sols la bouteille de cinq pintes , en payant pour la première fois cinq sols pour le prix de la bouteille on leur en fera remise en la rapportant , pourvu qu'elle ne soit pas gâtée par gens inattentifs ou mal intentionnés.

Pour donner une entière confiance aux personnes qui enverront chercher de cette eau dans les bureaux ci-après désignés , le sieur *Branche*, Graveur, est chargé de la vérification des cachets , & la visite en sera faite , au moins une fois par semaine dans chaque bureau , pour éviter l'abus & assurer les intentions de Sa Majesté.

Les abonnés recevront leur eau trois fois par semaine , savoir , les lundis , mercredis & vendredis ; ils sont priés d'observer de remettre au conducteur du charriot leurs cartes signées au dos de leurs noms , suivant le premier avis qu'ils ont déjà reçu ; comme aussi de donner avis au bureau général s'ils n'étoient pas assez abonnés , pour que l'on puisse compléter les charriots de ville pour rendre leur service plus régulier.

Les personnes qui sont obligées d'aller à Versailles , & qui ne sont point sur l'état du Roi pour avoir de l'eau , en trouveront chez le sieur *Commere* , Marchand parfumeur , petite place , en bouteille de pareille grandeur & au même prix qu'à Paris.

Ledit sieur *Commere* , à Versailles , est chargé de recevoir les abonnemens des personnes qui ne voudront pas s'assujettir à en envoyer chercher à son bureau.

Noms & demeures des personnes chargées de distribuer l'eau du Roi dans Paris , savoir :

M. *Chasé* , Marchand Limonadier , porte Saint Honoré.

206 MERCURE DE FRANCE.

M. *Ravoisier* , rue Saint Roch , près le passage de l'église.

M. *Foex* , tenant le cylindre , hôtel d'Aligre , rue Saint Honoré.

M. *Lardon* , rue de la Jussienne , vis-à-vis la chapelle.

M. *Héquet* , Marchand Vinaigrier , rue Montmartre , vis-à-vis Saint Joseph.

M. *Leredde* , Marchand Bonnetier , rue Charlot , au Marais.

M. *Hequet* , Marchand Vinaigrier , rue Saint Antoine , derrière les boucheries , au coin de la rue de l'égoût.

M. *Maquet* , privilégié Vinaigrier , porte Saint Jacques.

M. *Moncelet* , dit *Decoffine* , Marchand Epicier , à la croix rouge , rue de Seve.

M. *Philipart* , débitant de tabac , rue des Saints Pères , vis-à-vis la rue de Verneuil.

M. *Bryois* , débitant de tabac , rue Baillette.

M. *Maille* , rue de l'Hyronnelle , au bureau général , où on sera toujours certain de trouver de l'eau. Le bureau des abonnemens sera ouvert les lundis , mercredis & vendredis , depuis huit heures du matin jusqu'à une heure après midi , à l'exception des dimanches & des fêtes.

Nous sommes obligés de revenir de tems en tems sur certains remèdes , suivant les divers succès qui en augmentent la réputation & qui en rendent par conséquent la connoissance plus intéressante. Tel est entre autres le Vinaigre romain du sieur *Maille* , Marchand Vinaigrier , distillateur à Paris , rue Saint André des arts , aux armes impériales. Ce Vinaigre dont la distribution est autorisée par M. *Senac* , premier Médecin du Roi ,

d'après l'examen que la commission royale de Médecine en a fait, réunit toutes les qualités des meilleurs remèdes connus pour la conservation des dents. Il est spiritueux, pénétrant, dessicatif, balsamique & antiscorbutique, il raffermi les dents dans leurs alveoles & les blanchit, prévient la carie & en arrête le progrès, rend l'haleine douce, rafraîchit les levres. Il est principalement nécessaire aux personnes qui sont obligées de faire des voyages de long cours par mer, ou de rester long-tems sur l'eau. Les envois considérables que le sieur Maille en fait dans les pays étrangers & dans plusieurs de nos ports, prouvent le grand bien que son usage fait principalement aux voyageurs & à toutes les personnes exposées à contracter des affections scorbutiques. Le sieur Maille a seul la composition de ce Vinaigre, & pour qu'on le distingue aisément des contrefaçons, toutes les bouteilles qu'il distribue sont munies de son cachet & du timbre des armes impériales. Il a de plus un Vinaigre de Turbie qui guérit le mal de dent, & qui sur le champ en apaise la douleur; un Vinaigre de storax qui blanchit, unit, affermit la peau, rafraîchit le teint & garantit des rides; un Vinaigre de fleurs de citron qui ôte les boutons du visage; un Vinaigre d'écailles qui guérit les dartres; un Vinaigre de racines qui efface les taches; un Vinaigre de cyprès qui sert à noircir les cheveux & les sourcils roux ou blancs & qui conserve les cheveux; un Vinaigre scellitique pour la voix; un Vinaigre contre les vapeurs, & le vrai Vinaigre des quatre voleurs, qui est le plus sûr préservatif contre toutes especes de contagion & de mauvais air. Le prix des plus petites bouteilles de ces Vinaigres différens & du Vinaigre romain est de 3 livres. Le même est assorti de tous les

108 MERCURE DE FRANCE.

Vinaigres de table ou d'usage pour la toilette & le bain, au nombre d'environ 200 especes. Tous les Vinaigres souffrent le transport, & ne s'altèrent point en vieillissant. Les personnes de province qui desireront se pourvoir de Vinaigre romain ou de quelques autres, sont priés de s'adresser directement au sieur *Maille*, comme aussi d'affranchir le port de l'argent & celui des lettres.

BÉCHIQUE souverain ou syrop pectoral, approuvé par brevet du 24 août 1750, pour les maladies de poitrine, comme rhume, toux invétérées, oppression, foiblesse de poitrine & asthme humide. Ce béchique en tant que balsamique, a la propriété de fondre & d'atténuer les humeurs engorgées dans le poulmon, d'adoucir l'acrimonie de la limphe; & comme parfait restaurant, il rétablit les forces abattues, rappelle peu à peu l'appetit & le sommeil, produit en un mot des effets si rapides dans les maladies énoncées, que la bouteille taxée à 6 livres, scellée & étiquetée à l'ordinaire, suffit pour en faire éprouver toute l'efficacité avec succès. Il ne se débite que chez la Dame veuve Mouton, Apoticaire, rue Saint Denis à côté des Filles Dieu vis-à-vis le Roi François à Paris.

A Z O T.

ELIXIR anti-apoplectique, stomachique, carminatif, le plus parfait qui ait encore paru, tant par son efficacité, que par sa finesse & son parfum qui rendent cet élixir agréable.

Comme stomachique, il favorise insensiblement la digestion, dont la mauvaise qualité est la source ordinaire de l'apoplexie; & ce, sans aucunement échauffer. Comme carminatif, il

calme les vapeurs , sur-tout celles occasionnées par les vents qu'il dissipe , ainsi que les coliques qu'ils occasionnent.

Les bouteilles sont de demi-septier , à raison de trois livres. Une cuillerée à bouche est suffisante pour en constater l'efficacité.

On n'en trouvera que chez le sieur Roussel , Epicier-Droguiste , dans l'Abbaye Saint Germain des Prés , à côté de la fontaine , vis-à-vis Madame Duliège , Marchande Lingère , à Paris.

LETTRE à M. PARFAIT , au sujet du Chocolat Oriental.

Vous avez eu sans doute , Monsieur , raison de dire , que vous ne prétendiez pas faire un éloge détaillé du Chocolat oriental. Mais puisque vous avez bien voulu informer le public des avantages que cette découverte peut lui procurer , il falloit ne pas passer sous silence le principal , celui , sur-tout dont son inventeur paroît faire d'autant plus de cas , qu'il est persuadé que ce Chocolat est peut-être la seule ressource qu'on peut offrir aux personnes , qui sont menacées de devenir poulmoniques. On ne sçait que trop que , lorsque la poulmonie est dans son dernier période , il n'est guères possible d'en empêcher les suites funestes. Mais il est toujours bien consolant pour l'humanité , qu'on ait découvert un moyen sûr d'en arrêter au commencement les progrès. Au reste comme rien ne contribue plus à appauvrir le sang que les excès en tout genre , on ne refusera sûrement pas des éloges au chymiste célèbre , qui n'a eu en vue que de présenter aux personnes qui se portent bien , une nourriture aussi saine qu'agréable , & aussi douce qu'efficace pour cor-

riger l'acreté de la lympe , d'où dépendent principalement les maladies du poulmon.

J'ai l'honneur d'être , &c.

P. S. La distribution du Chocolat oriental se fait toujours chez M. Roussel , Marchand Epicier-Droguiste demeurant à l'Abbaye Saint Germain des Prés , en entrant par la rue sainte Margueritte.

AVIS nécessaire à tout le monde , pour la guérison de toutes sortes de maux de dents , tant saines que gâtées , pour les conserver quelque gâtées qu'elles soient , sans qu'elles fassent jamais aucun mal ni douleur , & sans qu'il faille jamais en faire arracher aucunes , ce dont on a bientôt perdu l'usage , & que l'on perdra tout-à-fait.

Il manquoit tant dans Paris que dans toutes les villes de provinces , ainsi que chez l'étranger , un remède tel que celui-ci , qui est bien approuvé par Messieurs les Doyens de la Faculté de Médecine , & qui donne tous les jours des preuves de son efficacité ; c'est pourquoi pour la conservation des dents de tout le monde , on ne sçauroit trop le faire sçavoir au public.

C'est celui du sieur *David* , demeurant à Paris , rue des Orties , Butte Saint Roch , au petit hôtel Notre-Dame , en entrant à droite par la rue Sainte Anne , à côté de l'Apoticaire , au premier.

Il consiste en un topique qu'on applique le soir en se couchant sur l'artère temporale , du côté de la douleur , qui outre les maux de dents ,

guérit les fluxions qui en proviennent , les maux de tête , migraine & rhume de cerveau , sans qu'il entre rien dans la bouche ni dans le corps ; aussitôt qu'il est appliqué , il procure un sommeil paisible , pendant lequel il se fait une transpiration douce ; on dort bien toute la nuit sans sentir de douleurs ; au réveil on est guéri pour la vie , & au lever ce topique tombe de lui-même , sans laisser aucune marque ni dominage à la peau.

Il est très-certain qu'il n'y a jamais eu de remède plus doux que celui-ci , puisqu'il guérit en dormant du mal le plus cruel ; il y a eu plus de vingt cinq mille personnes , tant dans Paris que dans les provinces d'où on en fait venir & où il en envoie , qui ont été guéries , dont partie lui en ont donné leurs certificats , comme on va le voir ci-après par celui qui lui a été envoyé le 13 janvier 1766 , par M. *François-Joseph Hell* , Bailly à Hirtinger , en haute Alsace.

Nous *François-Joseph Antoine Hell* , Bailly du comté de Monjoy en haute Alsace , certifions qu'ayant fait venir il y a environ un an des topiques & de l'eau spiritueuse du sieur *David* contre le mal de dents , nous avons donné desdits deux remèdes à plus de cinquante personnes , lesquelles nous ont rapporté que s'en étant servies conformément à l'imprimé du sieur *David* , la douleur avoit cessé aussi-tôt & pendant qu'elles avoient encore cette eau dans la bouche , & aux autres peu de rems après ; & le plus grand nombre de ces personnes déclarent ne plus avoir souffert des dents depuis qu'elles se sont servies du topique & de l'eau spiritueuse , quoiqu'elles y aient été beaucoup sujettes auparavant. En foi de quoi nous avons écrit & signé ces présentes sur papier ordinaire , le timbre & le contrôle n'étant point en

212 MERCURE DE FRANCE.

usage dans la province d'Alsace , & ce pour offrir
audir sieur *David* l'hommage de notre grâti-
& un tribut public dû à la bonté de ses remèdes.
Fait à Hirtinger en haute Alsace ; le treizième
janvier. 1766. *Signé Hell* , avec paraphe , & scellé
des armes dudit sieur *Hell* , d'un sceau de cire
verte.

Outre tous les certificats dont il est porteur , il
a eu l'honneur de guérir.

Madame la Duchesse de *Lauraguais*.

M. & Madame la Marquise de *Verac*.

Madame la Marquise de *Polignac*.

Madame la Duchesse de *Cossé*.

Madame la Duchesse de la *Vallée*.

M. de *Pontcarré* & Madame de *Viarne* sa fille ,
ainsi qu'une grande quantité de personnes de
tous états.

Ce remède n'est pas cher , il ne le vend que
24 sols chaque topique , quand on vient chez lui ;
mais il faut lui apporter un morceau de linge fin
blanc de lessive ; & quand il se transporte chez les
personnes qui lui font l'honneur de l'envoyer cher-
cher , on lui paye en outre ; ou 6 livres pour la
course , suivant l'éloignement.

L'on voit que ce remède n'opère la guérison
que lorsque l'on est couché , & l'on sçait que le
mal de dents prend dans tous les momens de la
journée , & qu'il faut vaquer à ses affaires en at-
tendant le moment de se mettre au lit , pour quoi
il est nécessaire d'avoir quelque chose pour en
faire passer les douleurs , & c'est pour cela que
ledit sieur *David* a de l'Eau spiritueuse d'une
nouvelle composition incorruptible , très-agréable
au goût & à l'odorat , qui a les qualités de faire
passer dans la minute les douleurs de dents les
plus violentes , purifie les gencives gonflées , fait

transpirer les sérosités , raffermir les dents qui branlent , empêche le commencement & la continuation de la carie , prévient & guérit sans retour les affections scorbutiques , guérit radicalement de cette maladie , & de toutes celles qui viennent dans la bouche , empêche les mauvaises odeurs causées par les dents gâtées , fait tomber le tartre , & maintient les dents dans leur blancheur ; beaucoup de personnes en font provision par précaution , ainsi que des topiques , pour de longs voyages sur terre & sur mer. Messieurs les marins font certains de faire leur voyage sans avoir jamais aucun mal aux dents ni à la bouche. Les personnes qui se servent de cet Eau deux ou trois fois la semaine sans être incommodées , ont toujours les gencives & les dents saines & blanches. Il y a des bouteilles à 24 sols , à trois livres & à 6 livres : il donne un imprimé de la manière de s'en servir , ainsi que du topique.

Ces remèdes étant aussi vrais & tels qu'ils sont annoncés , on peut en sûreté y donner toute sa confiance ; & les personnes qui auront le présent avis , sont priées de le garder soigneusement , car quiconque n'en a pas besoin aujourd'hui , pourra en avoir affaire demain.

On trouve ledit sieur *David* , ou son épouse , tous les jours & à toute heure chez lui , jusqu'à dix heures du soir.



GÉNÉALOGIE de la Maison de CORBINELLI, de Florence, qui commence en 1202 & finit par NICOLE DE CORBINELLI, Comtesse DE LA PALUE, dont le père, JACQUES, Baron D'ARZILIERES, a été Capitaine de Cavalerie, puis Maréchal de Camp, & enfin Lieutenant des Gendarmes de M. le Duc DE VENDOSME en 1864. Il épousa N. DES-RADRES, dont il eut ladite NICOLE.

CETTE généalogie est entre les mains du sieur *Guillemin*, Maître Ecrivain & de Pension à Châtillon-sur-Seine en Bourgogne, sur une peau de velin, de trois pieds de long & sur deux de large, très-bien écrite & sans effacement.

Il y a pour armes un lion avec cette devise :

Salva me ex ore leonis.

Au-dessous de ces armes est une citation latine. L'on assure que cette pièce mérite d'être tirée de l'obscurité, ayant dû coûter bien des recherches & bien de l'argent, & que le public aura obligation à ceux qui contribueront à ce qu'elle soit recouvrée par des curieux ou par les personnes qui en feroient usage.

Le sieur *Guillemin* ne recevra, au sujet de cette généalogie, que les lettres qu'on aura affranchies.

GUILLEMIN.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, le second volume du Mercure du mois de Janvier 1767, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 22. Janvier 1767. GUIROU.

TABLE DES ARTICLES.

ARTICLE PREMIER.

PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

COMPLIMENT de bonne année à un grand Seigneur.	Page 5
VERS à un Grand Vicaire de Nevers.	7
ÉPÎTRE d'un vieillard à son fils, adressée à celui-ci le jour de son mariage.	8
ÉPÎTRE à Mlle <i>Beaumesnil</i> .	13
LA Pipée. Chançon morale.	16
VISION critique, traduite de l'anglois, d' <i>Adiffon</i> .	18
CHOIX de Chançons, à commencer de celles du Comte de <i>Champagne</i> , Roi de Navarre, jusques & compris celles de quelques poètes vivans.	24
OBSERVATION des éditeurs sur l'origine des chançons françoises.	25
L'HEUREUSE Banqueroute. Nouvelle angloise.	31
MADRIGAL. A. S. A. S. Mde l'Electrice Palatine.	46
VERS à Mde du B ***.	47
ÉNIGMES.	48
LOGOGRYPHES.	49

216 MERCURE DE FRANCE.

CHANSON. Parodie d'une ode anacréontique
insérée dans le *Mercure* d'avril 1766. 51

ARTICLE II. NOUVELLES LITTÉRAIRES.

TRAITÉ général des élémens du chant ; dédié
à Mgr le Dauphin. 54

IDÉE du Gazetin du Comestible. 67

ANNONCES de Livres. 69

DÉCLARATION de M. de Voltaire. 82

ARTICLE III. SCIENCES ET BELLES-LETTRES.

ACADÉMIES. 100

MÉDECINE.

LETTRE à l'Auteur du *Mercure*. 102

RECHERCHES sur le tissu muqueux. 105

ARTICLE IV. BEAUX ARTS.

ARTS AGRÉABLES.

DESSIN présenté à M. le Marquis de Marigny,
à l'occasion de son mariage. 213

GRAVURE.

COUP-D'ŒIL général sur la France, par M.
Brian, Ingénieur-Géographe du Roi. 121

MUSIQUE.

QUATRE nouvelles ariettes de M. le Chevalier
d'Herbain. 133

ARTICLE V. SPECTACLES.

OPÉRA. 134

COMÉDIE Française. 137

COMÉDIE Italienne. 154

CONCERTS Spirituels. 155

ARTICLE VI. NOUVELLES POLITIQUES.

DE Constantinople, &c. 158

AVIS divers. 189

GÉNÉALOGIE de la Maison de Corbinelli. 444

N. B. Le Public est prié de n'imputer le retardement du présent *Mercure* qu'à l'extrême rigueur de la saison.

De l'Imprimerie de Louis CELLOT, ru Dauphine.

SEP 9 - 1940

